



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 049 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 6 mai 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 mai 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1000)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

•(1005)

LA LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi, lu pour la première fois, est imprimé.)

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. David Price (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, qui a représenté le Canada aux réunions conjointes de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et lors des consultations annuelles qui ont eu lieu entre la Commission de l'économie et de la sécurité et l'OCDE, à Bruxelles et à Paris, du 15 au 19 février 2004.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sujet des états financiers des abattoirs canadiens de bovins.

Ce rapport explique les programmes et les progrès qui ont été réalisés dans ce dossier, de même que les nouvelles recommandations que nous ferions à la lumière de ces constatations.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD) demande à présenter le projet de loi C-525, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (matériel d'alphabétisation).

—Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter aujourd'hui un projet de loi d'initiative parlementaire visant à éliminer la taxe sur les produits et services sur le matériel servant à l'alphabétisation.

L'alphabétisation est un élément fondamental de notre capacité de participer activement à tous les aspects de la citoyenneté, à nos activités quotidiennes et à l'économie du pays. Malgré notre taux élevé d'alphabétisation, près de 50 p. 100 des Canadiens ont toujours de la difficulté à lire, à écrire et à calculer.

Ce projet de loi vise à compléter les mesures actuelles visant à aider les groupes qui travaillent en alphabétisation et à éliminer un obstacle inutile pour les gens qui cherchent eux-mêmes à s'alphabétiser davantage. J'espère que tous les députés examineront sérieusement le projet de loi et qu'ils l'adopteront.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi, lu pour la première fois est imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-526, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.

—Monsieur le Président, ce projet de loi est très simple. Je ne sais pas si je dois lire le sommaire ou seulement la modification.

Il est indiqué dans le sommaire que nous aimerions modifier la Loi sur la radiodiffusion pour préciser que les décisions ou ordonnances du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes doivent être rendues dans un délai de six mois suivant la tenue d'audiences publiques. En d'autres mots, la Loi sur la radiodiffusion ne précise pas le délai pour décider d'une demande de permis.

J'aimerais proposer de modifier la loi pour prévoir qu'une décision doit être rendue dans un délai de six mois, ce qui me semble très raisonnable.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi, lu pour la première fois est imprimé.)

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu de la simplicité du projet de loi, je demande le consentement unanime de la Chambre.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Je crois que le député de Saint-Léonard—Saint-Michel devrait spécifier la raison pour laquelle il demande le consentement unanime.

[Traduction]

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, étant donné la simplicité du projet de loi et pour accélérer le processus, j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre. C'est très simple. Il suffit de répondre par oui ou par non.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Est-ce que le député a le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): L'honorable député de Saint-Léonard—Saint-Michel désire invoquer le Règlement.

[Traduction]

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, puis-je préciser quels députés s'opposent au consentement unanime?

Le président suppléant (M. Bélair): Non.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, je propose que le troisième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): (La motion est adoptée.)

* * *

•(1010)

[Traduction]

PÉTITIONS

LA BIRMANIE

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter une pétition sur les obligations internationales du Canada face à la situation en Birmanie.

Les pétitionnaires dénoncent le régime répressif qui prévaut en Birmanie et qui continue de faire subir de terribles atrocités et affronts à ses citoyens. Les pétitionnaires signalent que Aung San Suu Kyi, dirigeante démocratiquement élue de la Birmanie, a été assignée à résidence durant la plus grande partie de la dernière décennie.

Ils demandent au Parlement de reconnaître le comité qui représente le Parlement de la Birmanie, et demandent au ministre des Affaires étrangères du Canada d'utiliser tous les moyens diplomatiques possibles pour mettre fin à la répression en Birmanie.

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 81.

[Texte]

Question n° 81—**M. Gerald Keddy:**

En ce qui concerne les reports de l'impôt sur le revenu accordés aux propriétaires de lots boisés touchés par l'ouragan Juan, quelles suites le ministre des Finances a-t-il données à: a) la déclaration faite par le ministre à la Chambre des communes le 4 février 2004; b) la réponse du gouvernement à la question 44 au Feuilleton présentée le 22 mars 2004?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): En réponse à la question qui a été soumise au ministre des Finances relativement aux propriétaires de lots boisés touchés par l'ouragan Juan, le ministre a demandé aux fonctionnaires du ministère des Finances d'examiner la proposition de l'honorable député de South Shore visant à permettre aux propriétaires de lots boisés de reporter sur dix ans l'impôt sur le revenu tiré de la vente obligée d'arbres abattus par l'ouragan Juan.

Les fonctionnaires ont relevé un certain nombre de problèmes au sujet de la proposition. Cette mesure pourrait être inéquitable envers d'autres contribuables aux prises avec d'autres formes de pertes économiques attribuables à des désastres naturels, par exemple, des feux de forêt, des sécheresses, des tempêtes de grêle, des tornades ou des inondations, ou dont le revenu fluctue pour d'autres raisons. En outre, l'établissement d'un report d'impôt sur dix ans à l'intention des propriétaires de lots boisés nécessiterait l'établissement de règles complexes pour en assurer le bon fonctionnement.

Par le passé, on a eu recours à des dépenses de programmes plutôt qu'au régime fiscal pour atténuer les effets de désastres naturels comme la tempête de verglas de 1998. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a annoncé, le 4 mars dernier, le versement de paiements à la province de la Nouvelle-Écosse aux termes des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, AAFCC, dont 4 millions pour composer avec les répercussions de l'ouragan Juan. En rapport avec les termes des AAFCC, le gouvernement du Canada partage avec les provinces les dépenses admissibles engagées pour réparer les dommages attribuables à un désastre. Les provinces décident de la façon de distribuer l'aide aux victimes de désastres par le biais de leurs propres programmes, et le gouvernement du Canada verse aux provinces des fonds représentant une partie des dépenses liées à ces programmes.

[Traduction]

L'hon. Roger Gallaway: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Bélair): D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je ne crois pas que la question n° 81 se rapporte à la question que j'ai inscrite au *Feuilleton*. Cependant, par votre entremise, monsieur le Président, je voudrais poser une question au gouvernement.

Comme nous le savons tous, le gouvernement peut attendre 45 jours avant de répondre à des questions. Je voudrais signaler que nous attendons patiemment des réponses à certaines de nos questions, mais je crains que le temps ne nous manque.

Une voix: Recours au Règlement.

Les crédits

M. Greg Thompson: Non, monsieur le Président, j'ai le droit d'intervenir dans cette enceinte et si notre collègue n'aime pas le message, c'est son problème.

Le fait est que nous voulons des réponses à certaines questions sur les pêches autochtones avant le déclenchement des élections. Tous les gens, y compris les autochtones, ont droit à ces réponses qui vont préciser les répercussions qu'auraient certaines des politiques que le gouvernement n'a pas encore établies en ce qui concerne le coût du programme.

Je demande au gouvernement de bien vouloir donner suite à ces questions afin que nous connaissions la réponse et que nous puissions parler de façon intelligente de ces sujets. Je sais que les libéraux ne veulent pas faire cela durant une campagne électorale.

Monsieur le Président, pouvons-nous obtenir certaines...

Le président suppléant (M. Bélaïr): À l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes a la parole.

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): S'il lisait le Règlement, au lieu de se plaindre de ce qu'il n'aime pas, le député comprendrait qu'il n'a déposé qu'à la mi-avril environ la question à laquelle il prétend que le gouvernement veut éviter de répondre. C'est une question très complexe. En fait, il était si pressé d'obtenir une réponse qu'il n'a pas marqué sa question d'un astérisque pour préciser qu'elle était urgente et qu'on devait y répondre dans les 45 jours.

C'est la deuxième journée où il intervient sur ce point. S'il examinait le Règlement, il saurait que c'est lui qui a tardé à déposer sa question. Il fait des déclarations politiques à ce sujet. Pourtant, c'est une question de Règlement de la Chambre et on devrait lui dire qu'il ne peut persister dans cette voie.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Je crois que le Règlement a été suivi.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, lors du débat sur le projet de loi C-23, j'ai donné la liste d'un certain nombre de premières nations qui appuyaient le projet de loi, parmi lesquelles figurait l'Union des Indiens de l'Ontario, composée de 43 premières nations.

Or, le grand chef Commanda m'a téléphoné ce matin pour me dire que c'était faux, qu'une telle résolution d'appui au projet de loi C-23 n'existait pas.

Je présente mes excuses à la Chambre. Je n'avais nullement l'intention de l'induire en erreur. Je tiens à rétablir officiellement les faits en indiquant qu'il n'y a aucune résolution à cet effet, selon l'information que j'ai obtenue du chef Commanda, et je m'excuse d'avoir fourni une mauvaise information à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait proposer, avant la dissolution de la Chambre, une réforme de l'assurance-emploi en s'inspirant des 17

recommandations du rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé «Au delà du projet de loi C-2: Examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi».

—Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur cette motion. Je pense qu'il est important de faire un petit rappel historique et de dire en même temps que nous voulons donner au gouvernement une nouvelle chance—quasiment une chance ultime—de proposer, en cette Chambre, une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi.

Historiquement, M. Jean Chrétien avait pris des engagements avant son élection comme premier ministre en 1993. En effet, dans une lettre à une dame de ma circonscription, il disait que les libéraux remettraient en place un véritable régime d'assurance-emploi qui assurerait des revenus satisfaisants, qui protégerait les travailleurs saisonniers et d'autres choses.

Malheureusement, au lendemain de l'élection, son gouvernement a plutôt fait le contraire. Il a pris le régime d'assurance-emploi et il en a fait un régime pour ramasser le plus d'argent possible pour faire la lutte au déficit. De cette façon-là, il a resserré la vis.

Par exemple, dans deux réformes successives, en 1994 et 1996, on a restreint les règles d'admissibilité, on a diminué la durée des prestations et on s'est organisé pour que tous contribuent au régime, notamment les jeunes et les personnes à temps partiel qui, normalement, ne bénéficiaient pas des avantages du régime. Ces gens ne contribuaient pas au régime et lorsqu'on leur a demandé de contribuer, on ne leur a pas assuré les bénéfices. C'est ainsi pour beaucoup de gens qui payent des cotisations et qui n'ont pas les bénéfices du régime. C'est donc tout un cheminement qui nous a amené jusqu'aux élections de 1997 et de 2000.

Les libéraux ont réformé le régime d'assurance-emploi, mais plutôt que de le rendre plus humain, ils l'ont rendu plus sévère, plus restrictif et plus resserré. Les effets négatifs de cette réforme ont été ressentis de façon très vivace, très contraignante, et cela a eu des effets très négatifs pour les populations des régions du Québec et du Canada, jusqu'aux élections de 2000.

Pendant la campagne électorale en 2000, le parti libéral a pris l'engagement qu'après les élections, il y aurait une commission parlementaire chargée de réviser toute la loi et l'améliorer. Au lendemain de la campagne électorale, on a accouché d'une souris.

Le projet de loi C-2, contrairement à ce qu'on demandait, retirait à la Commission de l'emploi et de l'immigration le droit de déterminer le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour le donner au gouvernement fédéral. À ce moment-là, plutôt que de cotiser en fonction des besoins du régime d'assurance-emploi, cela s'est fait en fonction des besoins du gouvernement en général. C'est ainsi que depuis ce temps, depuis le début des réformes négatives du parti libéral du Canada, on a un surplus de 45 milliards de dollars dans le régime d'assurance-emploi.

Suite aux élections de 2000, le projet de loi C-2 ne donnait plus le droit de déterminer le taux de cotisation en fonction des besoins du régime. Cela n'a pas fait l'affaire des députés, de toute cette Chambre d'ailleurs. En effet, le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées a décidé de se pencher sur cette question en disant qu'il voulait un vrai régime d'assurance-emploi, une vraie réforme, et qu'il n'en avait pas une devant lui. Il s'est donc demandé ce qui pourrait être fait pour corriger la situation.

Les crédits

Le comité a reçu des témoins de tous les groupes de la société. Il en est arrivé à un rapport avec 17 recommandations que l'on retrouve dans le rapport déposé au mois de mai, il y a trois ans. On espérait que le gouvernement fasse, à partir de là, une proposition de modification au régime d'assurance-emploi, ce que nous n'avons pas eue. Les modifications proposées étaient de tous ordres. Je veux attirer votre attention sur un certain nombre d'entre elles qui manifestent clairement l'optique que nous avions et ce que nous souhaitons obtenir comme résultat.

La première des recommandations était d'éliminer la discrimination pour les jeunes. Nous savons que présentement, un jeune doit travailler 910 heures lorsqu'il arrive sur le marché du travail pour la première fois, pour être capable de se qualifier au régime d'assurance-emploi. Nous avons donc une proposition pour éliminer cette discrimination. C'était la même chose pour la discrimination envers les femmes qui reviennent sur le marché du travail.

Nous voulions aussi que les prestations redeviennent suffisantes. Une autre des recommandations proposait qu'on trouve des mécanismes pour que le montant des prestations soit suffisant. On en proposait de façon concrète dans le rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées. On disait aussi, dans une autre recommandation, qu'il fallait recréer le programme d'aide aux travailleurs âgés.

● (1015)

C'est un programme destiné à des gens qui font face par exemple à une mise à pied alors qu'ils sont âgés de 55 ou 58 ans. Dans la circonscription que je souhaite représenter après la prochaine élection, Rivière-du-Loup—Montmagny, dans deux semaines, soit le 12 mai, 600 travailleurs seront mis à pied, dont une centaine sont âgés de 55 ans et plus.

Souvent, ces gens ont contribué au régime d'assurance-emploi pendant 15, 20 ou 25 ans, et ce sont des travailleurs à temps plein. Lorsqu'ils sont mis à pied, ils n'ont pas droit à un avantage additionnel d'aucune sorte. Après avoir reçu des prestations d'assurance-emploi pendant 40 ou 45 semaines maximum, ils se retrouvent sans aucun revenu et, souvent, sans pouvoir faire le pont jusqu'à leur retraite à 60 ou 65 ans.

Nous souhaitons que ce programme puisse être remis en place. Améliorer l'admissibilité, permettre aux gens de toucher de meilleures prestations, permettre aux travailleurs âgés d'avoir un régime qui leur permette, lorsqu'ils sont mis à pied, de se rendre jusqu'à leur pension, voilà toutes des choses qui visaient à s'assurer, en bout de ligne, qu'on aurait un régime équitable.

Certaines personnes disent que ces choses coûtent de l'argent. Il faut toujours garder en mémoire que le gouvernement fédéral, pendant toutes ces années, a accumulé un surplus de 45 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi. Entre les cotisations payées par les travailleurs et les employeurs et les prestations qu'on a versées, il y a eu un écart de 45 milliards de dollars. Pendant longtemps, les gens ont pensé que ce montant était dans une réserve et que le gouvernement le gardait en attendant le moment jugé pertinent pour le remettre dans le système. Telle n'est pas la réalité. On a pris le montant de 45 milliards de dollars pour payer d'abord le déficit et ensuite la dette du gouvernement.

Les gens à plus faible revenu, ceux qui ont besoin à l'occasion de prestations de chômage, ceux qui gagnent moins de 39 000 \$ par année, ont contribué à 100 p. 100 à cette lutte contre le déficit. En revanche, les gens qui gagnent plus de 39 000 \$ ne cotisent plus au

régime, même que certains n'y cotisent pas du tout. Par exemple, les députés ne cotisent pas au régime d'assurance-emploi.

De ce côté, beaucoup de personnes n'ont pas contribué à la lutte contre le déficit, alors qu'on a demandé un effort accru, additionnel, supplémentaire à des gens qui avaient déjà des problèmes importants pour joindre les deux bouts aux fins de mois. De ce côté, c'est vraiment flagrant: il faudrait corriger la situation.

Juste à titre d'exemple, entre le moment où ce rapport unanime a été adopté par tous les députés de la Chambre membres du comité, tous partis confondus—on n'arrive pas à obtenir cela tous les matins—, et aujourd'hui, trois ans plus tard, le gouvernement a encore accumulé un surplus de 11 milliards de dollars.

On aurait pu très facilement mettre en vigueur les recommandations qui sont là et faire en sorte que le régime soit quand même soutenu correctement financièrement. On aurait surtout réparti la richesse de façon beaucoup plus intéressante et à la satisfaction de la société québécoise et canadienne.

De plus, dans les 17 recommandations unanimes, certaines visaient à rendre le régime plus conforme aux nouvelles réalités du marché du travail. Par exemple, les travailleurs autonomes au Québec et au Canada ne contribuent pas au régime d'assurance-emploi et ne sont pas couverts par ce régime. Toutefois, on sait qu'ils représentent 16 p. 100 de la masse salariale, 16 p. 100 des travailleurs dans la société.

Parmi eux, certains auraient avantage à pouvoir bénéficier d'un régime qui leur correspond. On ne parle pas nécessairement d'un régime d'assurance-emploi universel, mais peut-être de quelque chose comme ce qui a été fait pour les pêcheurs, un régime particulier qui leur donnerait un revenu lorsqu'ils sont sans contrat pendant des périodes prolongées.

Cela a des impacts de tout ordre. Il ne s'agit pas uniquement de permettre aux gens d'avoir un chèque. Un travailleur autonome est souvent une jeune femme qui a travaillé quelques années à la pigo et dont le couple décide de ne pas avoir de famille puisque, en raison de la situation financière, ce ne serait pas nécessairement responsable de le faire.

C'est le genre de recommandations qu'il y avait dans le rapport unanime qui aurait dû être suivi par le gouvernement. On n'a pas trouvé, d'aucune façon, des gestes posés par le gouvernement depuis trois ans pour mettre en place ces recommandations.

C'est pour cette raison qu'il est assez étonnant d'entendre le premier ministre dire qu'il réglera la question des travailleurs saisonniers juste avant l'élection. Pire que cela, on entend la ministre du Patrimoine dire qu'on n'aura pas le temps de procéder à la réforme globale avant l'élection, mais qu'on le fera après.

Il n'y pas d'élection à date fixe. N'importe quand, si le gouvernement est prêt à déposer un projet de loi pour procéder à une véritable réforme du régime d'assurance-emploi, nous sommes prêts à siéger, à collaborer et à faire en sorte que le projet de loi soit adopté. Dans les prochains jours ou les prochaines semaines, le gouvernement pourrait trouver la collaboration de tous les partis en cette Chambre pour qu'on puisse en venir à un tel résultat.

● (1020)

Cela donnerait un message très concret à savoir qu'on veut que la répartition de la richesse au Québec et au Canada soit faite correctement. De plus, cela corrigerait peut-être beaucoup d'injustices qui ont été faites sur le dos des chômeurs depuis 10 ans par le gouvernement actuel. Cependant, on n'a toujours pas de signal à cet égard.

Les crédits

Il y a six mois, le premier ministre disait: «On va faire les choses différemment. Je suis prêt. Je vais mettre des choses de l'avant». À cet égard comme à l'égard d'autres dossiers, il est très hésitant. Aujourd'hui, on lui donne une chance additionnelle de proposer une réforme au régime d'assurance-emploi.

J'ai proposé cette motion vendredi dernier à la Chambre. Je voulais qu'elle soit adoptée mais le leader du gouvernement à la Chambre a refusé de donner son consentement. Ce n'est donc pas un député libéral ou d'un autre parti qui ne serait pas du gouvernement. C'est le leader parlementaire du gouvernement à la Chambre lui-même.

Il y a là une contradiction flagrante entre le discours sur les tribunes que les députés et les ministres libéraux font et la réalité. Il n'y en a pas de réforme réelle du régime d'assurance-emploi préparée par le gouvernement. Il en faut une, et on leur donne la chance de la proposer le plus tôt possible parce que présentement, les gens sont pas mal échaudés par les promesses électorales des libéraux.

En 2000, on nous a fait des promesses. On disait: «Il y aura une commission parlementaire; vous allez voir, on va étudier tout cela.» Cette commission parlementaire, c'est le rapport d'il y a trois ans. Toutefois, le gouvernement n'y a donné aucune suite, au point où le député de Madawaska—Restigouche, qui est un député libéral responsable, est venu à une rencontre avec les centrales syndicales mardi pour demander aux dites centrales: «Après trois ans, qu'avez-vous fait à cet égard?» Les centrales ont répondu que cela prenait une réforme en profondeur.

Ce député, qui ne se représente pas aux prochaines élections, était très déçu du comportement de son gouvernement. Il était très insatisfait, parce qu'il avait travaillé avec nous sur ce rapport. Il trouvait qu'il y avait là des choses intéressantes. Il se serait attendu à ce que le gouvernement dépose une proposition semblable. On ne lui demande pas de suivre le rapport virgule par virgule et point par point. Toutefois, on lui demande de s'inspirer de ce rapport unanime pour faire une recommandation qui soit une nouvelle réforme du régime d'assurance-emploi, mais qui aille dans le sens contraire de la dernière réforme qui a servi à remplir les goussets du gouvernement pour lutter contre le déficit et combler la dette, mais au détriment des gens qui vivent dans les régions, des jeunes et des femmes.

Dans le rapport—c'est peut-être pour cela que le gouvernement hésite à y donner suite—, il y avait aussi une recommandation sur la détermination du taux de cotisation. Il y a des gens, comme ceux du Bloc québécois et de tous les partis d'opposition qui sont alliés à notre position, qui souhaitent que la caisse de l'assurance-emploi soit une caisse autonome.

À l'opposé, il y a aussi des gens qui voudraient que cela reste au niveau du gouvernement. Peut-être, au moins, qu'on pourrait étudier le fait de revenir à la situation où le taux de cotisation était déterminé par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, en fonction des besoins du régime d'assurance-emploi. Toutefois, depuis le projet C-2, c'est en fonction des besoins du gouvernement, et dans le dernier budget, on a décidé de prolonger cela pendant encore deux ans.

Cela veut dire qu'on justifie et qu'on rationalise le fait que, présentement, on pourrait avoir un taux de cotisation qui ne sert pas à financer le régime d'assurance-emploi, mais qui est tout simplement une taxe sur la masse salariale. Tel est devenu le régime.

C'est pour cela qu'on souhaiterait absolument qu'il y ait une réforme du régime d'assurance-emploi, car la solution résidera dans le fait qu'à un moment donné, il faudra que ce soient les cotisants au régime, les employeurs et les employés qui puissent gérer le régime.

Il faudra s'assurer, toutefois, que si on a un surplus en fin d'année, soit on baisse les cotisations, soit on améliore les prestations pour un certain groupe de travailleurs, mais qu'on n'accumule pas l'argent pour l'envoyer ailleurs, pour en faire autre chose, comme on a fait avec 45 milliards de dollars depuis 10 ans. Cela est totalement inacceptable.

Les recommandations allaient assez loin dans le rapport unanime. C'est un travail qui a été très sérieux et dans lequel tous les partis politiques ont participé. Il y avait entre autres des recommandations sur les régions d'assurance-emploi. On voulait s'assurer que les régions soient conformes à la réalité du marché du travail, parce qu'il y a beaucoup d'incongruités dans les définitions actuelles des régions. Ainsi, on souhaitait que la carte soit refaite de façon intelligente.

On voulait aussi examiner l'opportunité de porter le plafond de la rémunération annuelle assurable à 41 500 \$ à ce moment-là. En effet, comme les gens contribuent jusqu'à 39 000 \$, cela veut dire que quelqu'un qui gagne 25 000 \$ contribue à 100 p. 100 de sa part au régime d'assurance-emploi. Cependant, pour quelqu'un qui gagne 75 000 \$—cela veut dire qu'entre 39 000 \$ et 75 000 \$, soit pour les 36 000 \$ additionnels—, il ne contribue pas à ce régime. Donc, cela crée une inégalité, une iniquité, qui méritait d'être étudiée de près.

Pour montrer le sérieux des députés dans les recommandations, il y en avait aussi du côté de la fraude. Car on sait qu'on a eu à combattre une approche qui venait d'une déclaration de M. Chrétien lorsqu'il était premier ministre. Il avait malheureusement dit que les chômeurs, c'étaient des buveurs de bière, que c'était pour cela que cela fonctionnait mal, qu'il fallait leur serrer la vis, et que c'était ainsi que cela irait quelque part.

•(1025)

Au gouvernement, avec le ministre des Finances, qui est maintenant premier ministre et qui en profitait pour empocher tout l'argent possible, on a roulé sur cette déclaration pendant plusieurs années. En bout de ligne, on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas plus de fraudeurs à l'assurance-emploi qu'il n'y en avait à l'impôt ou ailleurs. On parle de 3 p. 100 de fraudeurs.

On avait quand même des recommandations pour s'assurer que les gens qui étaient vraiment des fraudeurs puissent être pénalisés, comme il est normal de le faire. En même temps, il y avait une reconnaissance à l'effet que la majorité des chômeurs se trouvent dans une situation où ils n'ont pas d'emploi et ils en voudraient un. Il serait donc intéressant qu'ils puissent avoir un niveau de rémunération suffisant.

Les préoccupations des députés portaient alors sur le fait que, dans la loi—c'est assez horrible—, il y a présomption de culpabilité. Par exemple, lorsque quelqu'un est déclaré non assurable à cause de ses liens familiaux avec l'employeur pour lequel il travaille, il faut que ce soit l'employé qui fasse la preuve que son emploi aurait dû être assurable. Cependant, dans la loi, par définition, il est déclaré non assurable. C'est un autre genre de situation que nous voulions voir changer.

Vous voyez donc que c'est un projet de réforme très raisonnable. Il ne tombe pas dans l'exagération. On ne tente pas de revenir à un système où les gens contribueraient à l'aide de montants pour lesquels il y aurait des bénéfices exagérés. Ce sont des choses très raisonnables qui ont été demandées.

Les crédits

De plus, au Canada, il y a eu pendant longtemps un pacte social faisant en sorte que tout le secteur industriel, qui était plus concentré en Ontario et en partie au Québec et qui générait des emplois à temps plein, ainsi que les gens qui travaillaient dans les diverses fonctions publiques avaient tous accepté de cotiser à un régime d'assurance-emploi permettant que, dans les régions-ressources caractérisées par les industries saisonnières, les gens puissent demeurer chez eux, avoir des revenus suffisants et être capables de traverser des périodes hivernales difficiles et le trou noir du printemps. Ainsi, il y avait un équilibre, une répartition correcte de la richesse.

En 1994, les libéraux ont mis fin à ce pacte social. En conséquence, plusieurs régions du Canada ont vu leurs revenus diminuer de façon importante. Il ne s'agit pas uniquement des revenus individuels des chômeurs, mais de revenus à coups de millions de dollars pour les régions concernées. En même temps, les régions industrielles continuaient de s'approvisionner en bois, d'acheter le poisson des pêcheurs et d'acheter des produits agricoles. Les régions industrielles continuent de bénéficier de l'ensemble du régime, mais ceux qui produisent ces biens ont subi une perte de bénéfices importante.

Tout cela est attribuable à l'attitude du gouvernement fédéral, qui a décidé qu'au lieu d'avoir une dette canadienne à l'extérieur du Canada, la dette serait subie à l'intérieur, par les gens mêmes qui fournissent leurs prestations de travail. C'est ce qui est inacceptable. On l'a fait non pas de façon généralisée, non pas en faisant payer tout le monde de façon égale, mais en allant chercher chez les plus pauvres, chez les plus démunis et les moins organisés.

Ces gens n'ont tellement pas d'économies, que lorsque la crise éclate, ils n'ont plus d'argent pendant la période du trou noir au printemps. À l'automne, on dit souvent aux gens qui travaillent comme employés saisonniers de se préparer et d'organiser des manifestations afin de faire bouger le gouvernement. Ce dernier ne bouge pas tant qu'il n'est pas confronté à la réalité. Maintenant, la crise est rendue tellement grave qu'on a vu des gens sur la Côte-Nord, comme un peu partout, se lever parce qu'ils vivent cette réalité de façon très difficile.

Ce serait un geste extraordinaire de la part du gouvernement que de donner suite au rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines.

Je vais conclure en parlant de ces éléments qui m'apparaissent importants. Il ne s'agit pas aujourd'hui de défendre une position du Bloc québécois comme telle. Il s'agit de défendre une position qui est celle d'un comité de ce Parlement qui réunissait des députés de tous les partis. Pour cela, il a fallu que chacun mette de l'eau dans son vin.

Il y a des choses que le Bloc québécois aurait souhaité voir intégrer dans le rapport et qui ne l'ont pas été à ce moment-là. Par exemple, le Bloc disait que la réduction de 910 à 700 heures était un pas dans la bonne direction, mais qu'on devrait faire disparaître toute discrimination.

Chacun des partis a mis de l'eau dans son vin. On a un rapport unanime devant ce comité. Le nouveau premier ministre a dit qu'il voulait régler la question du déficit démocratique. Il a une occasion extraordinaire, une occasion en or de le faire. Aujourd'hui, il devrait prendre la décision de déposer cette réforme du régime d'assurance-emploi.

•(1030)

En conclusion, je demande le consentement unanime de cette Chambre pour que cette motion puisse faire l'objet d'un vote, ce soir, et qu'en bout de ligne, on puisse faire un appel pressant au

gouvernement afin qu'il adopte un véritable régime d'assurance-emploi.

•(1035)

Le président suppléant (M. Bélair): Le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Il n'y a pas de consentement.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon ami le député de...

Une voix: «Chicken», hypocrite!

Le président suppléant (M. Bélair): Les mots qui viennent d'être prononcés ne sont pas très parlementaires. Je vous demande respectueusement de vous astreindre à ne pas prononcer ces mots.

L'honorable député de Joliette a la parole.

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, d'abord je voudrais féliciter mon ami, le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, pour son discours très éloquent. Je pense que c'est une démonstration évidente que le bon sens va dans le sens des propositions déposées cette semaine par le Comité permanent du développement des ressources humaines et par les centrales syndicales du Québec. Je voudrais aussi féliciter le député pour le travail qu'il a fait dans ce dossier lorsqu'il était le porte-parole du Bloc québécois en matière de ressources humaines.

Je voudrais lui poser une question sur quelque chose qui me dépasse. Le premier ministre et les députés libéraux fédéraux connaissent la réalité. Ils connaissent la réalité du trou noir dans les régions où il y a des industries saisonnières, la difficulté que rencontrent les jeunes à avoir accès aux prestations d'assurance-emploi, les femmes qui reviennent sur le marché du travail et les travailleurs âgés. Ils connaissent cette réalité-là puisqu'à répétition, ils ont promis des réformes. Cela veut dire qu'ils ne sont pas ignorants de la situation catastrophique que vivent plusieurs de nos concitoyens.

Comment ce gouvernement peut-il être aussi cynique vis-à-vis des besoins des chômeurs et des chômeuses? Comment peut-il être aussi insensible, d'autant plus qu'il ne met pas un sou dans la Caisse d'assurance-emploi? Cela me dépasse et peut-être que mon ami a une réponse à cette interrogation.

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie le député de Joliette pour sa question. Pour commencer, je voudrais rappeler qu'au Bloc québécois, c'est une préoccupation que nous avons depuis que nous sommes en cette Chambre.

J'ai fait du travail correctement, mais avant moi, il y a eu la députée de Mercier qui a travaillé très sérieusement ce dossier, ainsi que la députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis qui est notre porte-parole en matière de ressources humaines. Nous avons cogné sur le clou à répétition, autant sur le plan des analyses que des gestes concrets. Nous avons obtenu, entre autres, des Semaines de l'assurance-emploi et un «salon de l'horreur de l'assurance-emploi», avec toutes sortes de préoccupations qui ont aidé à l'adoption de ce rapport unanime.

Les crédits

La question est très pertinente. Pourquoi ne sommes-nous pas sensibles? Le problème de fond, c'est qu'on a pris tout l'argent ramassé par les cotisations d'assurance-emploi et on a tout dépensé à mesure. Donc, aujourd'hui, lorsqu'on voudrait assurer un régime plus adéquat, on n'a pas la réserve qu'on aurait dû maintenir.

La vérificatrice générale avait dit qu'il faudrait de 10 à 15 milliards de dollars de surplus et cela était appuyé sur les avis de l'actuaire en chef du régime d'assurance-emploi. Ces gens-là disaient que si le gouvernement avait cette réserve, il pourrait prendre des mesures et s'ajuster en fonction des réalités du marché du travail. Toutefois, ils ont tellement laissé le ballon se gonfler qu'aujourd'hui, c'est 45 milliards de dollars que le gouvernement doit aux travailleurs et aux employeurs. Ce sont eux qui cotisent à ce régime alors que le gouvernement ne contribue pas un seul sou.

Donc l'insensibilité du gouvernement peut être due au fait qu'il n'admet pas la réalité du marché du travail. Il y en a, parmi la députation libérale, qui ont ce comportement. Une députée de Montréal, qui était au comité lundi, faisait s'arracher les cheveux au député de Madawaska—Restigouche. La députée d'Ahuntsic disait que c'était bien correct, qu'il fallait serrer la vis et que c'était comme cela qu'il fallait que cela fonctionne. Donc, il y a encore un débat dans le gouvernement actuel en ce sens-là.

Il y a aussi le fait qu'on n'a peut-être pas assez de racines dans la réalité de ce que vivent les gens. Toutefois, on devrait écouter un rapport unanime du comité. Imaginez! Tous les députés en cette Chambre, nous sommes élus. Nous travaillons régulièrement dans des comités. Nous avons des efforts à faire et il y a beaucoup de frustrations. Souvent, on a un choix à faire entre un rapport minoritaire pour mettre en exergue, en valeur, notre opinion, ou un rapport unanime où chacun met de l'eau dans son vin. C'est ce que nous avons fait pour ce rapport.

Pourquoi le gouvernement n'a mis aucune des 17 recommandations en place? C'est parce qu'il a fait le choix délibéré, depuis trois ans, d'accumuler 11 milliards de dollars, de les mettre sur la dette du pays plutôt que d'en remettre au moins une partie dans les poches des gens qui ont contribué à faire la lutte au déficit. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous sommes dans cette situation. Cela prend un choix politique du gouvernement actuel, pas juste des petits amendements cosmétiques qui vont coûter 100 ou 200 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent, mais 200 millions de dollars par rapport à 45 milliards de dollars, ce n'est rien du tout.

Il faut absolument qu'il y ait une décision politique. Il faut qu'aujourd'hui, on puisse avoir la position du gouvernement. J'ai bien hâte d'entendre tous les députés libéraux. Ceux qui étaient au comité et qui ont adopté le rapport de façon unanime, est-ce qu'ils vont venir défendre le même point de vue? C'est le point de vue que nous présentons aujourd'hui pour la défense des chômeurs. Nous espérons qu'il y aura un résultat concret et que nous aurons une réforme, déposée par le gouvernement, avant les prochaines élections.

• (1040)

[Traduction]

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de dire à mon collègue, dont la motion est à l'étude aujourd'hui, que nous apprécions la possibilité de participer au débat sur l'ensemble du système de soutien aux travailleurs, ceux qui sont chômeurs occasionnels ou ceux qui, en raison de la nature saisonnière de leur emploi, sont chômeurs conjoncturels. Tous ces travailleurs sont importants pour le Canada et nous nous intéressons à eux.

Ayant l'honneur de présider le groupe de travail sur le travail saisonnier créé par le premier ministre, je m'intéresse particulièrement à cette question. J'y serai attentif au cours des semaines et des mois à venir.

J'aimerais poser une question à mon bon ami d'en face, parce que sa circonscription et la mienne, dans le nord de l'Ontario, comptent des travailleurs saisonniers. L'une des choses exprimées de façon constante par nos collectivités, c'est que l'actuel système d'assurance-emploi décourage les travailleurs. Les travailleurs mis à pied nous ont eux-mêmes dit que le système ne les encourage pas à travailler, parce que, s'ils travaillent, leurs prestations sont parfois diminuées l'année suivante. Je sais que mon ami a entendu ce même message de ses électeurs, comme je l'ai entendu au cours de mes voyages d'un bout à l'autre du pays. De plus, certaines dispositions du système actuel, et nous reconnaissons qu'il n'est pas parfait, favorisent l'économie souterraine.

Mon collègue a-t-il d'autres idées que celles figurant à la liste des recommandations dont nous discutons aujourd'hui, des idées pour limiter les effets dissuasifs et réduire la tentation de recourir à l'économie souterraine?

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, la première idée qui me vient à l'esprit, c'est que le député aurait dû donner son consentement pour que cette motion fasse l'objet d'un vote aujourd'hui. Cela aurait été le premier pas pour contribuer de façon concrète à faire évoluer ce dossier qui, depuis plusieurs années, piétine parce que le gouvernement actuel refuse de prendre ses responsabilités. C'est vrai pour les travailleurs saisonniers. C'est aussi vrai pour les autres travailleurs.

Quand il nous dit que le système décourage les gens de travailler, je lui réponds qu'il faut briser le mythe voulant que la majorité des gens ne veulent pas travailler. Les travailleurs saisonniers veulent étirer le nombre de semaines de travail, parce que quand ils travaillent plus longtemps, ils peuvent bénéficier de plus de semaines de prestations. Le problème, c'est que les resserrements qui ont été faits entre 1994 et 1996 et qui s'appliquent encore aujourd'hui font que, dans ma région, si ce n'était pas des mesures transitoires, des gens seraient confrontés à un «trou noir» de 20 à 25 semaines l'hiver prochain. Imaginons-nous si, soudainement, nous n'avions plus de salaire pendant 15 à 20 semaines! Comment réagirait-on?

Dans ce cas, il ne s'agit pas de 15 à 20 semaines pendant lesquelles il n'y plus de salaire, ce sont 15 à 20 semaines pendant lesquelles il n'y a plus de prestations d'assurance-emploi. En effet, on a décidé qu'on devait resserrer la vis. Lorsque l'économie d'une région va mieux, cela a un effet pénalisant sur les travailleurs saisonniers et on demande plus d'heures pour se qualifier à l'assurance-emploi. En bout de ligne, on donne moins de semaines de prestations.

Par conséquent, applaudissons parce qu'il y a plus d'emplois, mais pour ces gens, qui travaillent par exemple dans les tourbières, dans les milieux agricoles, en forêt, qui ramassent les petits fruits et qui font toutes sortes de tâches comme celles-là, il n'y a pas plus de semaines d'une année à l'autre parce que l'économie fonctionne mieux. Des bleuets, il n'y en a pas plus parce que l'économie fonctionne mieux.

Les crédits

Ce faisant, il faut trouver une manière de reconnaître que ces industries saisonnières existent. Il faut bannir la phrase: «Les chômeurs sont des buveurs de bière», comme M. Chrétien avait dit en 1993, pour adopter plutôt la phrase: «Les industries saisonnières sont des industries réelles qui contribuent au développement de notre économie régionale».

La façon de le faire, c'est d'avoir un bon régime d'assurance-emploi qui permettra aux gens de faire le tour de l'horloge, soit 15 semaines de travail, le nombre de semaines qu'il faut pour se rendre à 37 semaines pour continuer à travailler et ainsi rester dans nos régions. Pour le jeune qui commence à travailler dans l'industrie touristique en région et qui, après 800 heures, a terminé son emploi et doit travailler pendant encore 110 heures, on constate qu'il s'en va travailler dans la grande ville et qu'il ne revient plus chez nous. On l'a formé inutilement. C'est ce genre de situation qui se produit.

Le premier geste à poser de la part du député, parce que c'est particulièrement lui qui a refusé le consentement au vote, c'est de dire que cette motion devrait faire l'objet d'un vote pour mettre une pression accrue sur la situation pour qu'on ait une véritable réforme du régime d'assurance-emploi qui soit déposée par le gouvernement et adoptée avant la prochaine élection.

Il est très important que les questions concernant l'assurance-emploi, les questions touchant les travailleurs, leurs besoins, les besoins de leurs collectivités et des secteurs d'activité se voient assigner le rang de priorité le plus élevé par le gouvernement, et par n'importe quel gouvernement, d'ailleurs, de manière à ce que notre économie demeure vigoureuse. Nous voulons faire en sorte que ceux qui sont en mesure de travailler trouvent l'emploi pour lequel ils sont compétents. Nous voulons aussi faire en sorte que ceux qui ne peuvent travailler, qu'ils soient handicapés ou qu'ils aient été licenciés pour quelque raison que ce soit, reçoivent le soutien nécessaire pour qu'ils sentent qu'ils font partie de notre grand pays.

La motion appelle le gouvernement à mettre en oeuvre toutes les recommandations du rapport *Au-delà du projet de loi C-2*, y compris celles qui assoupliraient les exigences d'admissibilité à l'assurance-emploi et bonifieraient les prestations. La motion nous offre une très bonne occasion de débattre d'éléments importants en ce qui concerne l'assurance-emploi.

Bon nombre de ces recommandations auraient des incidences importantes pour les travailleurs saisonniers. Nous avons donc besoin de mettre cette question dans son contexte en examinant de plus près les caractéristiques des travailleurs dans les secteurs saisonniers, la façon dont leur travail diffère de celui d'autres travailleurs et la contribution unique en son genre qu'ils font à notre économie.

Comme je l'ai indiqué il y a quelques instants, j'ai l'honneur de présider le groupe de travail du premier ministre sur le travail saisonnier. Dans les visites aux collectivités que nous avons faites à ce jour, et d'après ma propre expérience à titre de député d'Algoma—Manitoulin, qui deviendra bientôt Algoma—Manitoulin—Kapuska-sing, je tiens à souligner que le gouvernement reconnaît la valeur et l'importance des industries saisonnières, du travail saisonnier.

Un grand nombre de nos citoyens sont tributaires des pêches et de la transformation du poisson, de la foresterie, de l'agriculture et de l'horticulture. Les trappeurs sont des travailleurs saisonniers, comme le sont les ouvriers du bâtiment. Il y en a beaucoup d'autres qui tirent leur gagne-pain d'un travail saisonnier, cyclique. Ce sont des secteurs importants et ces travailleurs sont importants pour notre économie. Nous devons les valoriser. Leur collectivité est tributaire d'eux. Le fait que leur travail soit saisonnier ne leur enlève aucunement leur importance. Le pays souffrirait grandement de l'absence de ces secteurs saisonniers.

Parce que le gouvernement prend tous les emplois et le système de l'assurance-emploi au sérieux, il y a un système en place pour surveiller les incidences de changements sur le système. C'est par la surveillance, la consultation et le dialogue avec les citoyens que nous trouvons de meilleurs moyens de garantir que le système de l'assurance-emploi répond aux besoins des travailleurs, aux besoins des secteurs d'activité et aux besoins du Canada.

Je suis un des premiers à reconnaître que les modifications apportées il y a quelques années allaient peut-être un peu trop loin à certains égards. C'est pourquoi le gouvernement a pris, entre-temps, certaines mesures correctives. En effet, on a fait marche arrière dans le cas de certaines mesures qui ne donnaient pas les résultats escomptés. Cela ne signifie pas pour autant que ces mesures avaient été mises en place par mesquinerie. Elles l'avaient été dans le but d'améliorer le système pour tous, mais les choses ne fonctionnent pas toujours comme prévu.

SANCTION ROYALE

• (1045)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre, s'il vous plaît. Avant de passer au prochain orateur, j'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 6 mai 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, a accordé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre le 6 mai 2004, à 10 heures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.
La secrétaire de la Gouverneure générale,
Barbara Uteck

L'annexe mentionne que la sanction royale a été donnée aux projets de loi suivants: le projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique—Chapitre n° 15; le projet de loi C-17, Loi modifiant certaines lois—Chapitre n° 16; et le projet de loi C-11, Loi portant mise en vigueur de l'Accord d'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank—Chapitre n° 17.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat de la journée d'opposition.

Les crédits

C'est étonnant quand on prend connaissance de la liste des mesures mises en place par le gouvernement depuis l'adoption de la réforme de 1996, laquelle a contribué de façon importante à améliorer la situation ou à ramener le pendule vers le centre. Je ne dis pas que tout est parfait, loin de là. Nous avons encore du chemin à parcourir.

J'aimerais souligner certaines des modifications apportées depuis 1996 pour ramener le pendule vers le centre. Il y a eu le projet pilote relatif aux petites semaines en 1997. Il y a eu l'amélioration des prestations de maternité et des prestations parentales. La période de prestations est passée de six mois à une année complète pour les parents d'enfants nés ou placés en adoption le 31 décembre 2000 ou après cette date.

● (1050)

Le projet de loi C-2 a été adopté en mai 2001. Voici quelques-uns de ses points saillants: la suppression de la règle de l'intensité; une disposition de remboursement de prestations, la disposition de récupération, mieux ciblée; la modification de la règle visant le parent qui réintègre le marché du travail et le prolongement du processus de contrôle et d'évaluation jusqu'en 2006. Il y a eu aussi l'instauration de prestations pour soins prodigués pour des raisons de compassion en janvier de cette année. Cette mesure permet aux travailleurs d'obtenir un congé de six semaines, que les membres de la famille peuvent partager, pour s'occuper d'un enfant ou d'un parent gravement malade ou mourant.

Ces mesures montrent que le gouvernement ne considère pas le système d'assurance-emploi uniquement comme un système économique. Il le voit comme un système qui comprend le développement socio-économique et le développement local et régional. Nous devons garder cela en tête. Il est très important de réaliser l'équilibre entre les besoins de la société au sens large et ceux des travailleurs. Après tout, il s'agit des gens, de leur famille et de leur communauté.

En mars, le premier ministre a créé le groupe de travail que je préside. Plusieurs de mes excellents collègues de la Chambre des communes et de l'autre endroit ont entrepris, avec moi, la sérieuse tâche de mener à bien le mandat ferme et précis que nous a confié le premier ministre.

Je décrirai les grandes lignes de ce mandat, qui démontrera à tous les députés que le gouvernement est déterminé à répondre aux besoins des travailleurs saisonniers. En regardant la situation dans son ensemble, nous pouvons constater que l'assurance emploi n'est pas le seul élément sur lequel il faut se pencher, bien qu'il s'agisse d'un facteur très important. Une variété de mesures doivent être prises pour veiller à ce que les travailleurs saisonniers soient traités comme des citoyens à part entière de notre pays.

Le mandat qui nous a été donné par le premier ministre en mars dernier comportait les points suivants. Je ne les présente pas en ordre de priorité, puisqu'ils sont tous importants.

Premièrement, les besoins particuliers des industries et des travailleurs saisonniers relativement au perfectionnement des connaissances, à l'apprentissage à vie et à l'alphabétisation.

Deuxièmement, les moyens de favoriser une plus grande diversité économique et des économies locales plus fortes, notamment dans les collectivités rurales et éloignées partout au pays. Ces collectivités sont généralement celles qui dépendent le plus d'industries saisonnières.

Troisièmement, le soutien requis pour aider les collectivités qui dépendent du travail saisonnier à s'adapter pour être en mesure de saisir les possibilités qu'offre la nouvelle économie du savoir.

Quatrièmement, les moyens de réduire les obstacles à la mobilité régionale et interprovinciale des travailleurs.

Cinquièmement, les moyens de coordonner les programmes d'aide au revenu comme l'assurance emploi et l'aide sociale versée par les provinces dans le but d'améliorer l'aide au revenu tout en favorisant l'intégration à plein temps et à l'année longue des travailleurs saisonniers dans la main-d'œuvre.

Sixièmement, les façons de relever les défis et les possibilités que présentent les travailleurs étrangers temporaires. C'est généralement le secteur agricole qui a le plus grand besoin des travailleurs étrangers.

Septièmement, le rôle que pourrait jouer le gouvernement dans la promotion de nouvelles démarches visant le développement communautaire, c'est à dire l'économie sociale.

Huitièmement, l'évaluation des possibilités et des défis propres aux économies saisonnières dans l'optique de promouvoir la protection de l'environnement.

Il est évident que le gouvernement reconnaît que le grand livre comporte un aspect social très important. Tout n'est pas seulement qu'une question d'argent. Même si nous avons accordé une grande importance à l'équilibre budgétaire dans ce pays, nous reconnaissons également que les gens, leurs familles et nos collectivités sont des éléments essentiels et fondamentaux de la société. Il ne faut pas nous égarer en équilibrant les livres. Le gouvernement en est très conscient.

Je tiens à mentionner certains des messages qui nous ont été transmis pendant nos derniers voyages en groupe dans l'est du Québec et dans le Canada atlantique.

● (1055)

Il y a quelques semaines, notre groupe de travail a eu la chance de visiter une dizaine de localités situées dans les cinq provinces de la moitié est du Canada. Les messages que nous avons reçus des citoyens, des chefs syndicaux, des grandes et petites entreprises, des maires et des préfets ont sûrement déjà tous été transmis à mes collègues par leurs électeurs. Ces messages nous rappellent que nous devons en tout temps examiner et réévaluer la politique gouvernementale pour tirer le meilleur parti possible des outils dont les gouvernements disposent.

Là encore, sans ordre particulier, c'est un échantillonnage de propos que nous avons entendus et dont j'ai parlé dans la question que j'ai posée plus tôt aujourd'hui à l'auteur de la motion.

Le système actuel d'assurance-emploi encourage l'économie souterraine. Nous savons que les travailleurs, mis à pied ou autrement, veulent travailler. Ils ne veulent pas contourner le système pour échapper à l'impôt, pour éviter de déclarer leur revenu, accumuler des heures de travail, simplement pour prendre des moyens qu'ils estiment nécessaires pour nourrir leurs familles, car les règlements, dans bien des cas, ont pour effet de décourager les comportements honnêtes. Cela n'est pas la faute des travailleurs. La réalité, c'est que certains règlements qui, à l'origine, n'avaient pas été élaborés dans ce but, ont malencontreusement engendré des facteurs dissuasifs et fourni l'impulsion nécessaire pour faire passer certaines ressources au noir. Nous devons corriger ces mesures, de façon à ce que les travailleurs puissent se comporter en toute honnêteté, comme ils souhaitent le faire, et accepter le travail qui s'offre à eux.

Les crédits

Nous avons également entendu un grand nombre de gens, et pas seulement les travailleurs, dire que le travail était saisonnier. Les travailleurs qui vivent dans des régions où le travail est surtout saisonnier ne sont pas à blâmer pour cela. Ce n'est pas leur faute s'il y a de la glace sur l'eau et qu'ils ne peuvent pas pêcher. Je sais qu'il y a dans ma circonscription une pêche continentale dans les lacs Huron et Supérieur. Nous savons que sur nos rives, dans ma ville, Spanish, la pêche ne peut se pratiquer pendant une bonne partie de l'année. La même chose s'applique à nos secteurs de pêche côtière. Ce sont des facteurs sur lesquels nous n'avons aucune prise, et nous devons le reconnaître.

Nous avons aussi entendu que le régime d'assurance-emploi était trop complexe pour l'homme de la rue. Je suis parlementaire et je l'ai moi-même trouvé difficile à comprendre. Imaginez l'homme de la rue, qu'il ait besoin ou non de l'assurance-emploi, qui tente d'y voir clair dans toute la complexité du régime. Nous devons trouver le moyen de le simplifier et de le rendre plus convivial. Le gouvernement est justement déterminé à le faire. Cela fait partie des efforts visant à éponger le déficit démocratique. Ce dernier ne concerne pas seulement la façon dont nous gérons les programmes. Il nous pousse aussi à faire appel à tous les Canadiens pour que le gouvernement soit plus accessible, plus ouvert et plus à l'écoute.

Nous avons découvert que les prestations versées aux travailleurs saisonniers, ceux de l'Est notamment, ont diminué de façon radicale depuis quelques années. Cela s'explique par de nombreux facteurs, mais nous devons examiner attentivement s'il y a des éléments dans le système qui sont à l'origine de cette diminution, qui s'est faite au détriment des travailleurs.

Les changements démographiques au sein des industries saisonnières constituent une importante préoccupation pour les employeurs et les populations en général. La main-d'oeuvre saisonnière vieillit pendant que les jeunes quittent les régions en cause. Cela est en partie attribuable au fait que les nouveaux travailleurs n'ont pas accès à l'assurance-emploi parce que la barre est placée trop haute. Nous devons reconnaître l'importance des industries saisonnières et veiller à ce qu'elles puissent compter sur des travailleurs. Nous ne pouvons nous permettre de perdre des travailleurs forestiers, des pêcheurs et des travailleurs agricoles. Les agriculteurs, les entreprises de pêche et les sociétés forestières ne peuvent se passer de ces travailleurs.

Les employeurs des industries saisonnières dépensent beaucoup d'argent pour former des travailleurs au début de chaque saison, notamment parce qu'ils ne réussissent pas toujours à embaucher tout le personnel dont ils ont besoin à cause des facteurs dissuasifs. Ceux qui acceptent de travailler le feront pour un nombre limité de semaines, et ne toucheront que des prestations réduites l'année suivante.

Plusieurs personnes nous ont dit aussi que les travailleurs saisonniers devaient améliorer leurs compétences de manière à accroître leur productivité pendant la saison et à pouvoir plus aisément passer d'un type de travail saisonnier à un autre, lorsque cela est possible. On nous a aussi dit que les régions économiques de l'assurance-emploi ne reflétaient pas le marché de l'emploi dans certaines localités. Nous croyons que ces questions méritent un examen très sérieux.

• (1100)

Dans nombre de collectivités, on nous a dit que les employeurs avaient de plus en plus de difficulté chaque année à trouver des travailleurs, surtout dans le secteur de la transformation du poisson. Un rondin peut rester quelque temps dans la cour d'une scierie avant de pourrir, mais le poisson doit être traité dès que les pêcheurs le

débarquent. Des travailleurs doivent être disponibles en tout temps. Le travail saisonnier est un travail sur demande, c'est ce qui fait sa particularité. Des travailleurs doivent être disponibles lorsqu'il y a du travail.

J'aimerais rendre hommage à plusieurs collectivités, notamment Woodstock, au Nouveau-Brunswick. La nature de l'économie locale a poussé ces collectivités à faire face à la pénurie de travailleurs d'une façon plutôt originale. Dans le cadre d'un projet pilote, elles ont créé une banque d'employeurs et d'employés. Combinée à certaines améliorations du système d'assurance-emploi, cette banque de données leur permettra, à long terme, de développer leur propre économie saisonnière en diversifiant les possibilités de travail pour les travailleurs saisonniers. Ce faisant, elles fournissent à des employeurs des occasions de développer leurs entreprises, ce que ces derniers ne réussiraient pas à faire en raison d'une pénurie de travailleurs saisonniers. Je tiens donc à féliciter les gens du comté de Carleton et de la région de Woodstock pour la créativité dont ils font preuve, à l'instar d'autres collectivités ailleurs au Canada.

Il importe de souligner que les caractéristiques des travailleurs saisonniers varient considérablement selon les emplois qu'ils occupent et les défis auxquels ils sont confrontés. À titre d'exemple, l'étude récente de Statistique Canada sur le travail saisonnier et le recours à l'assurance-emploi a permis de constater que de nombreux travailleurs saisonniers ne correspondaient pas à l'image stéréotypée de gens peu instruits, vivant dans des régions pauvres et dépendant lourdement d'industries saisonnières et de l'aide gouvernementale. Ce portrait n'est pas conforme à la réalité. En fait, les emplois saisonniers se retrouvent partout au Canada dans presque chaque industrie et chaque métier, le plus grand nombre de travailleurs saisonniers habitant l'Ontario, le Québec et, enfin, la région atlantique.

Le travail saisonnier est surtout le fait de personnes d'éducation diverse. Tandis que certains travailleurs sont peu qualifiés, d'autres ont reçu une excellente éducation. Certains dépendent du travail saisonnier. D'autres choisissent d'oeuvrer dans une industrie saisonnière ou d'occuper un emploi atypique en raison de la souplesse que cela leur permet.

Toutes ces considérations nous portent à considérer que les initiatives gouvernementales doivent être empreintes de souplesse, afin de tenir compte de ces diverses caractéristiques. Je crains, en dépit des modifications que nous avons apportées en 1996, dont certaines ont été changées à leur tour à la suite de réactions concrètes, que le système soit encore un peu trop rigide et que des mesures doivent être adoptées afin d'y remédier.

La prévalence du travail saisonnier est même plus grande dans certaines régions et industries, où il peut s'agir de la principale source d'emplois.

Il est clair que le travail saisonnier demeurera un trait marquant de notre économie dans l'avenir, étant donné son rôle dans des industries clés telles que la foresterie, l'agriculture, particulièrement l'horticulture, certaines mines, la pêche continentale ou côtière, le tourisme, la construction et le piégeage. Je suis certain d'en oublier quelques-unes. Cela dit en tout respect pour les industries que j'ai pu omettre dans ma courte intervention aujourd'hui. Ces industries sont toutes importantes.

Les crédits

Des entreprises vont continuer à chercher, parfois désespérément, des travailleurs en période de pointe tandis que les mises à pied continueront à caractériser les basses saisons. Pour toutes ces raisons, il est impérieux que des programmes soient mis en place pour aider les travailleurs à acquérir les qualifications exigées pour de bons emplois stables, permanents ou au sein d'autres industries saisonnières. Il est impérieux que des programmes permettent aux industries recherchant des travailleurs saisonniers de les trouver. Il est impérieux que des programmes favorisent le développement communautaire et économique, afin que les régions dépendant du travail saisonnier puissent diversifier leur économie de manière à créer des emplois pour leur main-d'oeuvre la mieux qualifiée. Par ailleurs, procurer un revenu provisoire aux travailleurs saisonniers est également impérieux lorsqu'il n'existe pas d'autres occasions d'emploi.

• (1105)

Je félicite mon collègue d'avoir présenté cette motion, mais j'estime qu'elle simplifie à outrance la situation. Personnellement, je serais favorable à une révision d'envergure du système d'assurance-emploi, non seulement afin d'y supprimer ou d'y réduire les freins à l'emploi, mais également afin de trouver des moyens pour mieux attribuer cet argent de manière à répondre adéquatement à l'aspect social et humain et au développement communautaire.

De bons exemples de projets pilotes ont été réalisés dans les régions du Lac-Saint-Jean—Saguenay et du Bas-Saint-Laurent, dans lesquels les travailleurs et les collectivités ont mis en pratique certaines nouvelles idées, ce qui nous a valu quelques bons conseils en provenance de nos collectivités.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, depuis le début, j'écoute avec attention les orateurs. C'est le deuxième orateur qui a parlé au nom du gouvernement sur cette motion extrêmement importante.

Une chose me désole dans le discours que je viens d'entendre. Le député nous a expliqué ce qu'est un travailleur saisonnier. Il nous a expliqué différentes choses, à savoir quels sont les travailleurs qui existent au Canada. Je pense qu'on le sait.

La motion demande au gouvernement de faire des efforts pour régler le problème de ceux qui ont droit de toucher des prestations et qui ne les touchent pas. Ces gens-là savent fort bien qui ils sont.

J'ai entendu le représentant du gouvernement dire que l'assurance-emploi est un outil de développement économique et social. Il dit aussi que c'est un outil dont dispose le gouvernement. Ce dernier dispose tellement bien de cet outil qu'il fait payer les travailleurs 45 milliards de dollars, et au lieu de donner des prestations à ceux qui y ont droit et qui devraient y avoir droit, ce gouvernement prend cet argent pour payer la dette de l'État.

Je ne comprends pas le discours de mon collègue, et je voudrais qu'il me dise s'il est normal que les travailleurs qui contribuent à la caisse de l'assurance-emploi soient pénalisés. C'est une assurance qui appartient à ceux qui y cotisent, qui n'appartient pas à celui qui n'y contribue pas, et qui n'appartient pas à l'État.

Prenons le PATA. Au-delà de 15 000 travailleurs étaient abonnés à ce programme et en avaient besoin. On l'a aboli. Ces gens avaient payé de l'assurance-emploi tout au long de leur vie active. À l'âge de 55 ans, s'ils perdaient leur emploi, le PATA les aidait à traverser cette période difficile, mais on a aboli ce programme.

Est-ce que le député trouve normal que le gouvernement encaisse l'argent plutôt que de faire profiter les travailleurs des bénéfices qu'ils ont payés?

• (1110)

[Traduction]

M. Brent St. Denis: Monsieur le Président, ce gouvernement n'est au pouvoir que depuis l'assermentation du nouveau premier ministre en décembre dernier. Il faut regarder ce que le gouvernement a déjà fait. Si on m'a demandé d'assurer la présidence du groupe de travail, j'estime que cela montre à quel point le gouvernement tient à trouver des solutions qui répondent aux besoins de tous les travailleurs, en particulier des travailleurs saisonniers.

Pour ce qui est de la caisse de l'assurance-emploi, elle est versée dans les recettes générales du gouvernement, comme l'avait recommandé le vérificateur général il y a quelques années. Je rappelle qu'il y a eu des années où la caisse affichait un déficit qui devait être comblé par les recettes générales du gouvernement. Le vérificateur général a simplement recommandé d'accepter la réalité pour ce qu'elle était. Ainsi quand les temps seraient difficiles, le gouvernement comblerait le déficit, et dans les périodes de prospérité, la caisse afficherait un excédent. Espérons que les mauvaises années sont choses du passé. Si les résultats de l'élection sont favorables, il n'y aura pas de période de vaches maigres pendant un certain temps.

En ce qui a trait aux travailleurs plus âgés, ceux qui, aux dires de mon collègue, ont été affectés par les modifications apportées il y a quelques années, j'ai déjà indiqué qu'aucun système n'est parfait. J'ai énuméré un certain nombre de mesures qui ont déjà été prises pour améliorer certaines des conséquences imprévues des modifications apportées au milieu des années 1990. Je suis persuadé que d'autres mesures seront prises pour répondre aux besoins de nos travailleurs.

Le nouveau Cabinet et le nouveau premier ministre doivent disposer de suffisamment de temps pour tirer profit du bagage de connaissances qu'ils possèdent déjà. Il faut accorder au groupe de travail le temps nécessaire pour qu'il continue ses consultations. Je sais que le ministre accorde également beaucoup d'importance à ce processus.

Je demande au député de faire preuve de patience. Aucun système n'est parfait. Si nous unissons nos efforts dans cette enceinte, nous pourrions continuellement l'améliorer. Je suis persuadé qu'au cours des semaines et des mois qui vont suivre nous verrons des améliorations dans ce système dont nous pouvons tous être fiers.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, nous faisons face, véritablement, à un député et à un gouvernement amnésique. On nous dit qu'ils sont en place depuis cinq mois, ils sont au pouvoir depuis dix ans. L'amnésie semble être la règle, puisque dans le scandale des commandites aussi, certains ministres sont devenus amnésiques, y compris le premier ministre. Ils sont amnésiques également quand il s'agit de leurs promesses.

Il faut se rappeler que le président du Conseil privé, aux dernières élections, est allé à Chicoutimi et a promis aux travailleurs de la construction des modifications à l'assurance-emploi. Elles n'ont jamais eu lieu. Ils l'ont dit la semaine dernière, ils s'en rappellent et ils vont suivre les libéraux pendant la campagne électorale.

Même le premier ministre est allé faire des promesses, il y a quelques mois, dans Charlevoix, pour modifier l'assurance-emploi, en particulier sur la question du trou noir. Rien.

Les crédits

Je vais poser une simple question au député. Pourquoi s'est-il opposé au consentement unanime de cette Chambre pour que cette motion puisse faire l'objet d'un vote, ce soir?

En conclusion, je lis la motion de l'opposition:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait proposer, avant la dissolution de la Chambre, une réforme de l'assurance-emploi en s'inspirant des 17 recommandations du rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé «Au delà du projet de loi C-2: Examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi».

Pourquoi s'est-il objecté à ce que cette motion puisse faire l'objet d'un vote?

• (1115)

[Traduction]

M. Brent St. Denis: Monsieur le Président, le gouvernement n'est pas paralysé. Je rejette catégoriquement cette idée. Nous avons présenté un excellent discours du Trône et un excellent budget. Si je ne m'abuse, notre pays enregistre un excédent pour une septième année d'affilée. L'ancien gouvernement et, en particulier, le nouveau ont fort bien géré notre pays.

Je ne suis pas trop au courant des engagements que le Conseil du Trésor a pris envers la circonscription du député, mais je suis certain que, dans le cadre d'un nouveau mandat que nous espérons obtenir très bientôt, nous prendrons des mesures pour régler les problèmes soulevés par le député.

Quant à mon refus d'appuyer la motion, je ne suis pas certain de pouvoir même répondre à cela. J'ai le droit de voter comme bon me semble à la Chambre et je ne crois pas qu'il soit légitime que le député me demande de justifier mon opposition à la demande de consentement unanime concernant une motion. Cependant, si je pouvais lui expliquer mes raisons, je lui dirais qu'à titre de président du groupe de travail, j'estime que notre travail n'est pas terminé.

Je ne pense pas que le gouvernement doive rendre des comptes au sujet d'une motion ainsi présentée par les députés bloquistes. Ces derniers ont toute la journée pour faire valoir leur point de vue. À mon avis, il n'est pas nécessaire que le gouvernement vote sur la motion qu'ils ont présentée aujourd'hui.

Les mesures prises par le gouvernement dans le passé et les améliorations dont j'ai parlé sont claires. Je crois que, dans les semaines et les mois à venir, le gouvernement continuera de répondre aux besoins urgents des travailleurs par le biais du régime d'assurance-emploi et d'autres mesures de soutien à l'égard de nos collectivités.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais, pour mémoire, présenter quelques observations. Je n'utiliserai vraisemblablement pas mes 20 minutes.

Je parlerai d'abord de la position du Parti conservateur au sujet du programme d'assurance-emploi. Nous appuyons évidemment ce programme. Comme, je suppose, la plupart des députés de la Chambre, nous voulons que ce programme assure une protection de revenu aux Canadiens qui perdent leur emploi. Pour dire les choses simplement, ce programme vise à fournir une protection aux Canadiens lorsqu'ils se retrouvent au chômage.

On le considère souvent injustement comme un programme social. Il ne s'agit pourtant pas d'un programme social. Nous payons des cotisations. C'est un programme d'assurance, et il est censé fonctionner comme tel.

Il y a une vieille expression—qui revient souvent dans cette enceinte depuis des années—qui dit que le meilleur programme

social, c'est un emploi. Je suppose que la plupart d'entre nous comptent bien ne pas avoir à se prévaloir de la protection du système d'assurance-emploi. Nous voulons tous travailler et être productifs mais, malheureusement, il arrive parfois que les meilleurs plans du monde tombent à l'eau et qu'on se retrouve sans emploi. D'ailleurs, après les élections, un certain nombre d'entre nous se retrouveront probablement au chômage. Espérons, Monsieur le Président, que ce ne sera ni vous ni moi, ni aucun de nos collègues, mais je suppose que tel doit être le sort des gens qui choisissent de faire de la politique. Nous tentons notre chance sur le marché du travail à tous les trois ou quatre ans environ.

Je veux faire quelques observations sur cette question et dire à quel point le premier ministre s'est montré insincère dans sa réforme du système d'assurance-emploi. Le bilan du gouvernement n'est pas très reluisant à cet égard. D'ailleurs, au moment où je parle, les excédents de la caisse d'AE dépassent 40 milliards de dollars. J'expliquerai aussi plus clairement par la suite ce que l'on doit entendre par le mot «caisse».

Cela veut dire que le gouvernement du Canada a versé des prestations inférieures aux cotisations qu'il a perçues. C'est un simple calcul. En d'autres termes, le gouvernement a versé des prestations, mais les cotisations d'assurance-emploi ont dépassé de 48 milliards de dollars le montant des prestations. En d'autres termes, il s'agit d'un surplus de 48 milliards de dollars dans le compte d'assurance-emploi qui est financé par les cotisations que vous-même, monsieur le Président, moi-même et tous les travailleurs canadiens ainsi que les employeurs versent.

Nous prétendons, et je pense que la plupart des Canadiens sont d'accord avec nous, que les cotisations sont trop élevées. Les chiffres sont éloquentes. C'est ce qui explique qu'on soit parvenu à un surplus de 48 milliards de dollars. La vérificatrice générale a également fait rapport là-dessus.

Le premier ministre agit de façon malhonnête en utilisant le surplus de l'assurance-emploi, car il n'y a pas vraiment de caisse tangible d'assurance-emploi. Je voulais expliquer cela à ceux qui nous écoutent. Les surplus ne vont pas dans un fonds, un compte spécial, mais ils viennent plutôt grossir les recettes générales.

Que fait le gouvernement du Canada avec ces surplus? En fait, il les dépense. Sans ces surplus, bon nombre des prévisions du premier ministre ne tiendraient pas et il ne pourrait pas se vanter, comme il le fait souvent à la Chambre, d'avoir si bien géré l'économie lorsqu'il était ministre des Finances.

Je voudrais signaler certaines déclarations que le premier ministre a faites dans le passé à ce sujet lorsqu'il était ministre des Finances. Le premier ministre actuel a dit ceci le 10 mars 1994 à la Chambre:

[...] le ministre du Développement des ressources humaines a pu annoncer dans le budget une réduction des cotisations d'assurance-chômage, qui sont en fait une taxe sur l'emploi.

• (1120)

Le premier ministre a reconnu à la Chambre le 10 mars 1994 que c'était une taxe. Il a ajouté:

Nous avons commencé à nous attaquer à ce mal qui mine la création d'emplois au Canada.

Les crédits

Au fil des ans, nous avons dû forcer le premier ministre à réduire ces cotisations que nous versons tous, mais elles n'ont pas été suffisamment réduites. L'actuaire en chef de la caisse nous a dit à de multiples reprises qu'on pourrait réduire les taux encore davantage. Lorsqu'on voit l'énorme surplus de 48 milliards de dollars, cela nous dit que le gouvernement utilise l'assurance-emploi non pas comme un programme d'assurance, mais comme une taxe pour venir prendre encore plus d'argent dans les poches du Canadien moyen. C'est répréhensible. Le premier ministre aurait pu prendre des mesures pour remédier à cette situation au fil des ans, mais il n'a absolument rien fait.

Ce qui est intéressant, c'est que le gouvernement a fait en sorte que ce surplus de l'assurance-emploi continue d'augmenter, car il voulait éviter une réduction de ce surplus qui aurait des répercussions sur ses états financiers et il voulait utiliser ce surplus pour améliorer son bilan. Cependant, pour faire en sorte que ce surplus continue d'augmenter, M. Chrétien et l'ancien ministre des Finances ont présenté après les élections de 2000 le projet de loi C-2 modifiant la Loi sur l'assurance-emploi, afin de suspendre l'application des modalités d'établissement des taux de cotisation pour 2002-2003.

Soit dit en passant, la loi exige que les recettes provenant des cotisations couvrent le coût des prestations durant un cycle économique et que les taux soient relativement stables. La vérificatrice générale a conclu que de 1998 à 2001, les taux de cotisation excédaient le maximum des fourchettes de taux suggérées par l'actuaire en chef et que les taux pour 2001 et 2002 n'étaient pas conformes au principe de la Loi sur l'assurance-emploi.

Les libéraux aiment s'en prendre à la vérificatrice générale. Nous sommes tous au courant du travail qu'elle a accompli dans le dossier du scandale des commandites et comment certains libéraux s'en sont pris à elle en comité en laissant entendre que ses chiffres étaient inexacts et que les leurs étaient exacts. La vérificatrice générale a signalé que 100 millions de dollars avaient disparu, ou comme d'autres l'ont dit, avaient été volés ou encore offerts à des agences de publicité amies des libéraux. La vérificatrice générale a maintenu son interprétation de ce qui s'était passé, au grand mécontentement des députés libéraux.

La vérificatrice générale a relevé certaines des lacunes dans le régime d'assurance-emploi. Permettez-moi de citer quelques observations tirées de son rapport de 2003 sur le régime d'assurance-emploi qui, comme on le sait, est géré par DRHC. Elle parle parfois de documents qui auraient dû avoir été présentés à la Chambre des communes. Autrement dit, elle dit que le Parlement aurait dû savoir ce qui se passait avec cette caisse. Elle a dit:

Les rapports présentés au Parlement ne brossent pas un tableau complet de la qualité du service.

Elle a poursuivi en disant:

DRHC présente trois rapports distincts au Parlement.

Le Rapport sur les plans et les priorités expose les résultats prévus de DRHC; le Rapport ministériel sur le rendement présente et explique les résultats effectivement obtenus; et le Rapport de contrôle et d'évaluation fournit différentes données sur les programmes d'AE, tel qu'exigé par la Loi sur l'AE.

Nous ne croyons pas que ces rapports aient fourni au Parlement un tableau complet de la qualité du service pour le programme des prestations de revenu de l'AE. On n'y fait pas état d'importants problèmes de rendement, comme les variations dans la rapidité et la qualité du traitement des demandes pour les différentes régions du pays.

• (1125)

Elle écrit:

À l'heure actuelle, DRHC ne présente que des moyennes nationales pour les mesures clés, ce qui ne fournit aux parlementaires qu'une idée générale du rendement. Dans le cas des centres d'appels, les rapports indiquent la proportion

d'appels auxquels un préposé au service a répondu dans un délai de trois minutes. Mais on ne prend pas en compte le nombre plus élevé d'appels qui ne peuvent pas être mis en attente. Les rapports ne précisent pas non plus comment le ministère prévoit atteindre ses objectifs de service dans toutes les régions du pays.

Autrement dit, il y a certaines lacunes au sein du ministère, mais celui-ci a manqué à son devoir en ne signalant pas la situation à la Chambre des communes pour qu'elle l'étudie minutieusement.

Elle recommande que:

Pour répondre aux besoins en information des parlementaires, Développement des ressources humaines Canada devrait faire rapport sur des mesures qui brossent un tableau plus clair de la qualité du service. Le ministère devrait, au besoin, décrire comment il prévoit atteindre les objectifs de rendement.

Encore une fois, le gouvernement cache ses programmes sous le manteau, des programmes sur lesquels nous sommes en droit de nous interroger. Alors, quand le gouvernement propose des modifications au programme, il nous faut, je pense, un compte rendu complet et transparent pour discuter de ce que pourraient être ces modifications. Si nous n'avons pas les bonnes informations entre les mains, il est plutôt difficile de faire des choix intelligents.

La vérificatrice générale parle ensuite de l'excédent, comme je l'ai déjà mentionné. Elle recommande là encore que l'on brosse un tableau plus complet de la situation pour le Parlement afin que certaines de ces décisions soient prises dans le contexte approprié. Voilà vraiment ce qui est recherché: une reddition de comptes de la part du gouvernement du Canada au sujet d'un programme qui est parfois remis légitimement en question par les Canadiens, non seulement par les bénéficiaires du programme, mais aussi par ceux qui travaillent et qui y contribuent.

Le gouvernement devrait prendre note de quelques-unes des recommandations énoncées à la Chambre des communes et tenir compte de certaines d'entre elles avant de commencer à remanier la loi. Il incombe au gouvernement du Canada d'écouter l'opposition et de lui fournir l'information voulue de sorte que, lorsque des choix seront effectués et que des politiques seront proposées, nous puissions savoir à peu près de quoi nous parlons.

Je m'arrête là. Je rappelle que l'une des plus grandes préoccupations de mon parti, c'est que le gouvernement a utilisé la caisse à mauvais escient. Il s'en est servi pour améliorer sa situation financière. Sans cela, le gouvernement serait plus pauvre de 48 milliards de dollars. Mais il s'est servi de la caisse pour améliorer sa situation financière.

Par conséquent, en ce qui concerne le remboursement de la dette dont se vante souvent le gouvernement du Canada, nous pourrions nous demander s'il aurait été en mesure de réduire quelque dette que ce soit sans les excédents venant de la caisse d'assurance-emploi. Les chiffres, encore une fois, sont éloquentes. En effet, le gouvernement du Canada aurait mis environ six ans de plus à atteindre l'équilibre budgétaire, n'eût été des cotisations excessives à la caisse d'assurance-emploi qui ont abouti dans la tirelire.

Je vais maintenant vous donner lecture de certaines informations que j'ai rassemblées plus tôt ce matin. En affectant ainsi l'excédent de l'assurance-emploi, le premier ministre a caché aux Canadiens la situation réelle du déficit et de l'excédent.

Il a donc pu dire aux Canadiens que le budget était équilibré dès 1997-1998. En réalité, sans l'apport des excédents de la caisse d'assurance-emploi, le gouvernement n'aurait pas réussi à boucler son budget avant l'exercice 1999-2000.

Les crédits

● (1130)

Autrement dit, comme je l'ai mentionné plus tôt, cela signifie que le ministre des Finances, le premier ministre actuel, aurait eu besoin de six ans de plus pour équilibrer le budget, et non pas simplement quatre, comme il le prétend.

Nous estimons que l'excédent de cette année dans la caisse d'assurance-emploi ajoutera environ 2,4 milliards de dollars au total. L'excédent accumulé au fil des ans dans la caisse d'assurance-emploi pourrait facilement atteindre cette année un total d'environ 50 milliards de dollars.

Je laisse mes collègues réfléchir là-dessus. Je suis impatient d'entendre les questions et les réponses qu'ils pourraient avoir à formuler.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon collègue, d'autant plus qu'il a participé aux débats du comité au moment où nous avons eu cette unanimité autour d'une réforme nécessaire du régime d'assurance-emploi. Je sais qu'à ce moment-là, dans son parti, ce n'était pas nécessairement facile de pouvoir obtenir cette unanimité, et qu'il avait fait une contribution significative à cet égard.

J'aimerais qu'il nous explique sa vision à savoir pourquoi, aujourd'hui, il y a une iniquité semblable dans le régime d'assurance-emploi? Qu'est-ce qui fait qu'on a accumulé 45 milliards de surplus dans la caisse de l'assurance-emploi et qu'en contrepartie, on continue d'appauvrir les chômeurs et les travailleurs? Qu'est-ce qui fait que le gouvernement ne bouge pas quant à cela? Comment se fait-il qu'il ne suive pas les 17 recommandations de ses propres députés? Pourtant, le premier ministre actuel dit vouloir régler le problème du déficit démocratique? Il a un exemple concret qu'il pourrait suivre et il ne le fait pas.

J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue sur cette question.

[Traduction]

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question parce qu'elle vise en plein dans le mille. Si les députés m'avaient écouté attentivement tout à l'heure, ils m'auraient entendu dire que l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a refusé de donner suite aux recommandations, de les présenter à la Chambre, c'est simplement parce qu'il se sert de l'argent de la caisse d'assurance-emploi, comme s'il venait des recettes générales, pour améliorer sa situation financière et équilibrer les budgets.

Comme je l'ai dit à la conclusion de mon discours, sans l'excédent de l'assurance-emploi, il aurait fallu attendre six années complètes avant la présentation du supposé budget équilibré dont se targue le premier ministre. Et le gouvernement ne veut rien y changer simplement parce qu'il se sert de la caisse d'assurance-emploi comme si elle lui appartenait, y ayant puisé plus de 40 milliards de dollars. Je pense que cela répond tout à fait à la question.

En ce qui concerne la partie de la question du député portant sur le déficit démocratique, cela n'est-il pas symptomatique de ce qui s'est passé au sein du gouvernement depuis un certain nombre d'années? Depuis dix ans, les comités parlementaires ont fait pas mal de bon travail. Nous pouvons certes débattre de certains des détails de ces rapports, mais, de façon générale, les comités parlementaires font du bon travail. Ils convoquent des témoins, font des recherches et des études, rédigent des rapports et présentent des recommandations, auxquelles le gouvernement du Canada ne donne jamais suite.

Voici que nous avons un premier ministre qui affirme qu'il faut s'attaquer au déficit démocratique, mais qui l'a en fait aggravé. Il a refusé de donner suite à de bonnes recommandations faites par les comités depuis dix ans. Je le répète, la question vise en plein dans le mille. Je me réjouis que le député l'ait posée.

La balle est dans le camp des libéraux. Le gouvernement du Canada est toujours dirigé par les libéraux, pour encore quelques semaines seulement, j'espère, mais la vérité, c'est que le premier ministre aurait pu donner suite à certaines de ces recommandations il y a des mois, voire des années. Il a refusé de donner suite à certaines des décisions et des recommandations qui ont été de temps à autre présentées par les divers comités.

● (1135)

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, je voudrais remercier le collègue de son discours. Comme il vient des provinces Maritimes, il comprend lorsque nous parlons de coupure dans l'assurance-emploi ou de difficultés à obtenir de l'assurance-emploi pour un certain type de travailleurs. Il a mentionné qu'on devrait profiter des quelques derniers jours, ou semaines, avant le déclenchement des élections, pour régler le problème de l'assurance-emploi. Nous avons une belle occasion en or de le faire aujourd'hui.

Peut-il m'expliquer pourquoi le Parti libéral a refusé que cette motion, qui est extrêmement louable, à mon point de vue, puisse faire l'objet d'un vote? De cette façon, on aurait pu régler définitivement le problème avant les élections, pour que cela ne devienne pas, encore, une éternelle promesse électorale qui ne sera pas tenue.

[Traduction]

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, la question est assez similaire à la précédente, mais la réponse est que le gouvernement ne veut pas agir en la matière parce que cela lui enlèverait une source de recettes. Parce que c'est une taxe déguisée sous un autre nom, n'est-ce pas? C'est censé être une cotisation mais, au bout du compte, c'est une taxe. J'ai cité le premier ministre, qui a déclaré en 1994 que c'était une taxe qui faisait une ponction sur l'économie. Mais, malheureusement, ce n'étaient que des mots prononcés par le ministre des Finances d'alors, le premier ministre actuel. Ce n'étaient que des mots.

En vérité, il est au poste de commande. Il aurait pu faire quelque chose et il a choisi de ne rien faire. En fait, en cette fin de législature, mon collègue a absolument raison: le premier ministre est au poste de commande. Il ne doit blâmer personne; c'est normal. Il est aux commandes du gouvernement mais, en vérité, je ne vais pas retenir mon souffle.

Si sa feuille de route prouve quelque chose, c'est qu'il est très indécis. Il n'agira pas à ce sujet. Il préfère avoir un flux constant de recettes; pas une cotisation, mais une taxe portant un autre nom. Le gouvernement se sert de cela comme taxe. Il cache cet argent dans ses recettes générales. Cela me surprendrait réellement que le premier ministre change cela aux derniers jours de son gouvernement.

Les crédits

● (1140)

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, nous parlons de l'assurance-emploi et je crois qu'il y a une chose qui frustre beaucoup de gens. Qu'est-ce que le député, mon collègue, pense du fait que les fonds de l'assurance-emploi sont prélevés sur l'échine des travailleurs, dont certains ne peuvent réclamer des prestations plus tard, et que ces fonds sont siphonnés soit vers des agences de publicité amies des libéraux, soit vers des pratiques de gaspillage comme le registre des armes à feu, qui s'est révélé assez inefficace et un gaspillage d'argent? Que ressent le député en pensant que cet argent a été versé aux copains et aux amis des libéraux?

Le président suppléant (M. Bélair): Ne nous écartons pas du sujet, s'il vous plaît.

Je donne la parole au député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest s'il veut reprendre le sujet sur lequel porte le débat.

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, le député veut dire, selon moi, que d'énormes recettes ont afflué dans les coffres fédéraux et qu'il n'est pas particulièrement enchanté de la façon dont le gouvernement du Canada a dépensé cet argent.

Je crois que la plupart d'entre nous sont d'accord avec lui. On parle de l'argent qui rentre dans les coffres, et si nous prenons le premier ministre au mot, il a admis que les cotisations d'assurance-emploi ont été utilisées par le gouvernement du Canada comme une taxe. Selon lui, c'était une taxe de plus qui renflouait les coffres.

Quand on regarde les 2 milliards de dollars gaspillés dans le registre des armes à feu, je pense que l'argument du député est bien choisi. Le scandale des commandites a englouti 250 millions de dollars dépensés à tort et à travers comme l'affirme la vérificatrice générale. C'est une mauvaise façon de dépenser l'argent du gouvernement, des taxes et des impôts payés par les Canadiens. À mon avis, le député vise juste.

Le premier ministre n'est pas près de s'en sortir au sujet de ces malversations. Comme je l'ai dit plus tôt, je pense que dans les derniers jours du gouvernement, le premier ministre ne fera pas grand-chose pour corriger la situation. Le statu quo quoi. Il ne va pas bouger. Comme d'habitude, selon le premier ministre, et je m'attends à une envolée de dépenses qui se poursuivra jusqu'aux élections, ce qui ne fera qu'ajouter au gaspillage de l'argent des contribuables.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de dire, avant d'aller plus loin, à quel point il est intéressant de constater que les députés d'en face, surtout ceux de l'opposition officielle, ne peuvent jamais s'en tenir au sujet abordé.

[Français]

Il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole à la Chambre pour m'exprimer sur la motion du député du Bloc, à savoir la nécessité d'ajuster l'assurance-emploi d'une manière qui serve les intérêts des travailleurs et des travailleuses du Canada.

Notre objectif, depuis que nous avons pris le pouvoir, a été d'aider les Canadiens et les Canadiennes à s'adapter au marché du travail et à l'économie qui ont évolué au fil des années. Nos intentions sont restées les mêmes. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent être fiers de l'économie vigoureuse du pays, qui a produit plus de trois millions d'emplois depuis 1993.

Les réformes adoptées par le gouvernement pour moderniser la Loi sur l'assurance-emploi se sont traduites par une amélioration de l'admissibilité et par des prestations plus intéressantes pour les travailleurs canadiens. Elles appuient les Canadiens qui sont trop

malades pour travailler, ceux qui ne travaillent pas parce qu'ils viennent d'avoir un enfant ou doivent assumer des responsabilités familiales ou prodiguer des soins à un membre de leur famille qui est mourant, ainsi que les gens qui ont besoin d'un soutien du revenu temporaire pour faire face aux périodes de chômage.

Il ne fait aucun doute que bon nombre des révisions faites à la loi ont été avantageuses pour les Canadiens, y compris les résidents du Québec. Elles vont d'un congé parental bonifié à des solutions communautaires aux défis qui se posent aux travailleurs saisonniers.

Nous réalisons qu'il est constamment nécessaire d'étudier des moyens d'améliorer le système afin qu'il puisse continuer à répondre aux besoins des travailleurs d'aujourd'hui et qu'il tienne compte de la conjoncture économique changeante.

Comme nous l'avons constaté au cours des quelques dernières années, la conjoncture économique peut s'assombrir très rapidement sans qu'on s'y attende.

[Traduction]

Voilà pourquoi le programme évolue constamment en fonction de solides éléments justifiant un changement. La loi prévoit un processus de surveillance et d'évaluation. Cependant, on ne peut nier que l'assurance-emploi atteint son objectif premier, soit fournir temporairement un soutien du revenu aux personnes qui perdent leur emploi et les aider à réintégrer le marché du travail.

Soucieux de respecter notre engagement de régler les questions soulevées dans «Au-delà du projet de loi C-2», rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, nous avons mis en oeuvre plusieurs des recommandations du comité. Des députés de l'opposition affirmant qu'aucune suite n'a été donnée au rapport du comité, j'aimerais souligner quelques-unes des mesures prises.

Nous avons notamment modifié le régime d'assurance-emploi de sorte que les apprentis n'ont qu'une seule période d'attente de deux semaines pendant la durée de leur programme d'apprentissage. Le 18 novembre 2001, nous avons également intégré au régime d'assurance-emploi—et c'est une modification importante pour les travailleurs saisonniers—une disposition relative aux petites semaines de travail, d'application nationale et permanente. La disposition du Règlement sur l'assurance-emploi concernant le mode de calcul des revenus non déclarés a été abrogée en 2001.

● (1145)

[Français]

Depuis 1996, nous avons apporté des ajustements à la loi actuelle pour témoigner des besoins changeants des Canadiens.

Cela dit, il ne faut pas oublier les nombreux problèmes qu'il a fallu corriger en ce qui regarde l'ancien régime d'assurance-chômage.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre que lorsque nous avons modernisé le système et remplacé la loi précédente par une Loi sur l'assurance-emploi plus évolutive, plusieurs travailleurs à temps partiel n'avaient même pas accès au régime d'assurance-emploi. Bon nombre d'entre eux étaient prisonniers de la règle des 15 heures, alors que les employeurs leur donnaient un minimum d'heures de travail pour éviter de payer les cotisations à l'assurance-emploi. Lorsque nous avons adopté la protection de l'assurance à partir du premier dollar, nous avons ouvert le régime à quelque 400 000 Canadiens à qui les prestations avaient auparavant été refusées.

Les crédits

Cet important changement ainsi que d'autres réformes que nous avons apportées permettent de mieux s'assurer que l'évolution du régime est aussi rapide que celle de l'économie et même de la société.

La norme variable d'admissibilité, par exemple, assure que les conditions d'admissibilité sont rajustées toutes les quatre semaines, dans chaque région du Canada, en fonction des plus récentes statistiques sur le chômage. Cela signifie que quand les travailleurs salariés se retrouvent soudainement mis à pied, les règles d'admissibilité varient selon la situation du chômage dans la région.

[Traduction]

Un autre exemple des progrès que nous avons réalisés est la façon dont nous avons tenu compte des besoins des parents qui travaillent. Nous avons prolongé de six mois à un an les prestations de maternité et de congé parental, et réduit de 700 à 600 le nombre d'heures nécessaires pour être admissible à l'assurance-emploi. D'ailleurs, le Québec possède l'un des taux d'admissibilité aux prestations parentales les plus élevés au Canada. Par ailleurs, les conditions d'admissibilité aux prestations spéciales, qu'il s'agisse des congés parentaux, de maternité, de maladie ou des congés pris pour prodiguer des soins un proche, sont maintenant de 600 heures de travail.

Notre principal objectif dans la réforme de l'assurance-emploi est de permettre aux Canadiens d'acquérir les nouvelles compétences nécessaires pour travailler dans l'économie du savoir. Le gouvernement du Canada fournit plus de 2 milliards de dollars par année aux provinces et aux territoires en vertu de la partie II du programme d'assurance-emploi afin de mettre en place des mesures concrètes visant à aider les Canadiens à trouver et à conserver un emploi.

Nous avons travaillé en collaboration étroite avec le secteur privé et les collectivités et financé tout une gamme de possibilités de perfectionnement des compétences dans les collectivités de tout le pays, conformément aux recommandations du document *Au-delà du projet de loi C-2*. Nous avons par exemple collaboré avec des partenaires régionaux à l'élaboration de stratégies novatrices qui tirent parti du travail réalisé par les comités locaux des travailleurs saisonniers du Québec et du Nouveau-Brunswick en 2000.

[Français]

Permettez-moi de mentionner un des projets financés par Ressources humaines et Développement des compétences Canada: le Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail dans Charlevoix. La collectivité élabore des stratégies pour accroître le tourisme, et par voie de conséquence, la période d'emploi des travailleurs saisonniers.

Des initiatives de ce genre encouragent l'accroissement des compétences, de sorte que les travailleurs saisonniers aient la capacité de se prévaloir de toute une gamme de possibilités d'emploi. Nous avons investi jusqu'à présent plus de 4 millions de dollars dans des projets de ce genre.

Je voudrais signaler que, depuis 1996, le gouvernement du Canada a continuellement amélioré le régime d'assurance-emploi pour répondre aux priorités des travailleurs saisonniers au moyen d'un investissement annuel de plus de 500 millions de dollars. Les changements apportés ont aidé à assurer leur accès au régime et ont empêché que le montant des prestations ne soit réduit par l'usage fréquent. Les travailleurs saisonniers ont reçu environ 2,5 milliards de dollars en prestations régulières et de pêcheur en 2001-2002, soit environ le tiers du total des prestations versées pour ces types de prestations.

●(1150)

[Traduction]

Nous avons apporté de nombreux changements importants à ces programmes, mais nous insistons de plus en plus sur la nécessité de retenir les gens sur le marché du travail. C'est pourquoi nous parlons d'assurance-emploi plutôt que d'assurance-chômage, pour rappeler que l'assurance-emploi offre un soutien financier temporaire aux Canadiens qui n'ont plus de travail pendant qu'ils cherchent du travail ou qu'ils améliorent leurs compétences. L'un des moyens que nous avons pris pour renforcer ce point est d'adopter une disposition relative aux petites semaines de travail, qui encourage les gens à accepter tout le travail qui leur est offert.

Notre gouvernement n'hésitera pas à apporter les changements nécessaires à l'assurance-emploi pour répondre aux besoins réels des travailleurs en fonction de l'évolution du marché du travail.

[Français]

Au cas où mes honorables collègues auraient oublié ces faits additionnels, nous avons également, avec preuve à l'appui, assoupli les critères d'admissibilité et bonifié les prestations versées aux demandeurs, comme le recommande le rapport «Au-delà du projet de loi C-2». Nous avons, par exemple, mieux ciblé la disposition sur le remboursement des prestations.

Cette disposition ne s'applique plus aux Canadiens qui demandent un soutien temporaire du revenu pour la première fois ou qui reçoivent des prestations spéciales. En outre, la règle d'intensité a été éliminée entièrement parce qu'elle n'améliorait pas la participation à la vie active. Nous avons aussi modifié la règle relative aux parents qui retournent sur le marché du travail après en avoir été absents pour prendre soin de jeunes enfants.

Je veux signaler que nous n'avons pas seulement répondu aux besoins des travailleurs, mais aussi à ceux de leurs employeurs. Les cotisations à l'assurance-emploi ont été réduites pendant 10 années consécutives, passant de 3,07 \$ en 1994 à 1,98 \$ en 2004. Comparativement à il y a 10 ans, cette réduction fera économiser aux travailleurs et aux entreprises canadiennes 10 milliards de dollars.

[Traduction]

Le budget de 2003 a mené au lancement de consultations sur un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi à compter de 2005. Aujourd'hui, au Comité des ressources humaines, nous avons entendu le témoignage d'employeurs qui demandent l'établissement d'un taux fixe pour 10 ans.

Nous procédons actuellement à l'examen des résultats de ces consultations. Comme nous l'avons souligné dans le budget de 2004, nous avons l'intention de déposer un projet de loi visant à mettre en oeuvre un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation de l'assurance-emploi adapté à l'économie du XXI^e siècle.

En bout de ligne, ces réformes sont efficaces et donnent des résultats favorables pour les Canadiens. L'assurance-emploi se veut une solution temporaire pour les Canadiens qui en ont besoin.

Les crédits

[Français]

En 2002-2003, près de 1,87 million de Canadiens ont reçu environ 12,3 milliards de dollars de prestations. En outre, d'après les données, 88 p. 100 des travailleurs occupant un emploi rémunéré seraient admissibles à des prestations s'ils perdaient leur emploi. Point encore plus pertinent, depuis 1993, plus de 3 millions de nouveaux postes ont été créés au pays, dont 640 000 au Québec, ce qui représente un taux de croissance d'emploi de 21 p. 100. En outre, jusqu'ici cette année, en quelques mois seulement, 61 000 emplois à temps plein ont été créés dans tout le pays.

Selon les données de Statistique Canada, la participation générale de la population active est maintenant de 67,4 p. 100 et un peu meilleure au Québec avec une proportion de 67,8 p. 100, tandis que chez les femmes, elle est de 61 p. 100. Ces niveaux constituent presque des records.

Comme l'a indiqué l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Canada se situe à l'avant-dernier rang de tous les pays de l'OCDE en ce qui concerne le taux de chômage à long terme. En 2002, moins de 10 p. 100 de tous les chômeurs canadiens sont demeurés sans travail pendant 12 mois ou plus.

• (1155)

[Traduction]

Il y a toujours place à amélioration. C'est pourquoi les comités produisent des rapports, et pourquoi nous prenons ces rapports très au sérieux. Je peux assurer les députés de l'opposition que nous continuerons de surveiller et d'évaluer le programme d'assurance-emploi et d'apporter les changements qui s'imposent.

La vérificatrice générale a déclaré que le mécanisme utilisé par le gouvernement est en fait l'un des plus compétitifs pour ce qui est de garantir l'efficacité du régime. Nous sommes déterminés à assurer que ce programme social d'une importance vitale continue de répondre aux besoins des personnes et des collectivités à qui il s'adresse, et à ceux de l'économie.

Tous les députés doivent cependant se rappeler que l'assurance-emploi est seulement une partie de la solution. Le gouvernement du Canada a pour priorité d'assurer une solide économie qui stimule la création d'emplois et qui investit dans les habiletés et les connaissances des Canadiens de façon à ce que notre pays puisse se trouver à la fine pointe de l'innovation. Nous tenons à nous assurer que les Canadiens disposent des outils appropriés pour tirer parti des possibilités offertes par l'économie du savoir et qu'ils n'aient pas à dépendre de l'assurance-emploi.

Je pense que tout le monde préfère travailler plutôt que de toucher de l'assurance-emploi.

[Français]

Monsieur le Président, cette question exige l'engagement et le soutien de tous les Canadiens. Nous devons tous travailler ensemble avec le gouvernement du Canada et nos partenaires, les employeurs et les employés, afin de créer une économie encore plus forte et un meilleur avenir pour nous tous.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, c'est vraiment désolant d'entendre un tel discours. Il y a une multitude de faussetés. La première, c'est qu'on nous dit qu'il y a 400 000 personnes de plus qui vont avoir droit au régime. Elles vont avoir le droit de cotiser. Auparavant, elles n'en avaient pas le droit. Maintenant, elles ont le droit de cotiser, mais si ce sont des femmes ou des jeunes, il va falloir qu'ils fassent 910 heures pour se qualifier. Il y en a beaucoup qui ne se qualifieront jamais.

S'ils sont travailleurs saisonniers, cela leur prend plus d'heures qu'auparavant. On a poussé l'odieux jusqu'à faire diminuer le nombre de semaines de prestations. L'hiver prochain, si on ne prolonge pas les mesures transitoires, ce ne sera plus un trou noir de 10 ou 12 semaines que nous allons avoir, mais de 20 ou 25 semaines. Savez-vous pourquoi on a fait cela? C'est pour récolter les surplus de la caisse et les verser pour payer la dette du Canada, à même l'argent des gens qui gagnent le moins dans notre société. C'est absolument ignoble.

Elle était au comité mardi matin. Le député de Madawaska—Restigouche, un député libéral, a été obligé de témoigner pour dénoncer l'attitude de la secrétaire parlementaire. Elle avait une attitude complètement fermée quant aux besoins des chômeurs, quant à la réalité que ces gens vivent. Est-ce qu'elle peut m'expliquer pourquoi, trois ans après le rapport unanime, il y a toujours une discrimination envers les jeunes et envers les femmes qui reviennent sur le marché du travail et qu'aucune suite n'a été donnée à la recommandation pour que les travailleurs autonomes puissent devenir admissibles au régime d'assurance-emploi? Qu'est-ce qui peut expliquer cela?

Qu'est-ce qui explique que, pour les congés parentaux, il a fallu un jugement de la cour pour que le gouvernement fédéral accepte de se rasseoir à la table de négociations avec le Québec? C'est un jugement qui leur a dit que ce dossier n'était pas de leurs affaires.

Comment le gouvernement peut-il expliquer que, trois ans après le rapport, il refuse toujours d'adopter de tels changements au régime d'assurance-emploi? Est-ce que ce n'est pas parce qu'il n'y a plus aucun sou dans la cagnotte, parce qu'on a utilisé tous les surplus des travailleurs pour combler la dette du Canada?

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, les seules personnes qui disent des mensonges et qui mêlent les faits sont de l'autre côté de la Chambre. On les connaît, on connaît la rhétorique politique du Bloc. Il n'y a personne...

• (1200)

Le président suppléant (M. Bélair): L'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques a la parole sur un recours au Règlement.

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je voudrais que la collègue retire le mot «mensonges». Il n'y a eu aucun mensonge. Je n'ai jamais utilisé ce mot pendant mon discours. Allez voir les «bleus», je n'ai jamais dit le mot «mensonges».

Je demande à la députée de retirer le mot «mensonges»...

Le président suppléant (M. Bélair): Un instant, s'il vous plaît.

On m'informe qu'effectivement, il y a des paroles qui ont été prononcées qui ne sont pas acceptables. Je demande à la secrétaire parlementaire de bien vouloir retirer ses paroles.

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, j'avais quand même l'intention de les retirer, mais il faut aussi voir que, de l'autre côté de la Chambre, quelqu'un a dit: «Ce n'est pas vrai». Si on peut utiliser un mot, un autre mot peut vouloir dire la même chose en bout de ligne. Cependant, je retire le mot parce que je suis très respectueuse de la Chambre et je l'ai toujours été. J'ai tout de même occupé le poste de vice-président adjoint.

En ce qui concerne les petites semaines, j'ai déjà fait part, dans mon discours, que nous avons fait des changements à ce sujet. Pourtant, l'honorable député a dit que nous n'avions pas fait de changements en ce qui concerne les petites semaines.

Les crédits

Concernant le dossier qui est allé devant la cour, nous sommes allés en appel parce qu'il y a des considérations constitutionnelles. Nous sommes en négociations, en ce moment, avec nos homologues provinciaux en ce qui concerne les congés parentaux. Nous espérons signer bientôt une entente de principe. Pour ce qui est de la question de l'appel en cour, c'est parce qu'il y a une question constitutionnelle qu'il faut régler à un plus haut niveau.

Nous ne sommes pas fermés et je n'accepte pas que l'honorable député dise qu'on était fermés au comité. Personne n'était fermé, personne n'est insensible en ce qui concerne les travailleurs et travailleuses. Je crois qu'il faut changer le langage des deux côtés de la Chambre. C'est peut-être lui qui a commencé ce type d'échanges.

Du côté du gouvernement, il y a déjà un comité qui a recommandé qu'on regarde la question des travailleurs autonomes indépendants. Nous sommes ouverts à cette question. Jamais personne, de ce côté-ci de la Chambre, n'a dit que nous sommes fermés en ce qui concerne les travailleurs autonomes. Moi-même, j'ai soulevé cette question devant le comité permanent de la Chambre.

L'hon. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que mes collègues bloquistes soient offensés et se choquent, parce que le plus beau travail au pays, c'est celui de député bloquiste. Quand le gouvernement fait un bon coup, c'est de leur responsabilité, et quand...

Une voix: Le pire c'est un libéral qui n'a rien à faire.

Le président suppléant (M. Bélair): Je regrette d'interrompre l'honorable député de Chicoutimi—Le Fjord, mais avant que les choses ne dégénèrent, je demande à tous et à toutes de garder la pertinence du sujet que nous sommes en train de débattre. Les propos que le député vient de prononcer sont incendiaires, et il sait fort bien qu'il y aura des réactions très vives de l'autre côté de la Chambre; je crois que ce n'est pas nécessaire, mais pas du tout.

L'hon. André Harvey: Monsieur le Président, ce sera dorénavant moins incendiaire, car on parlera de chiffres. Pour des gens qui ont un bureau de recherche extrêmement sophistiqué, je dois dire que lorsque les bloquistes prennent un dossier, c'est très difficile d'avoir l'heure exacte.

Quant à l'assurance-emploi, tout le monde est d'accord: on fait des améliorations régulièrement et on va continuer d'en faire. Des députés bloquistes sont venus dans ma région et ont parlé d'un déficit de la caisse de l'assurance-emploi de l'ordre de 157 millions de dollars. Nous avons fait des recherches quant à ces chiffres, et il s'agissait de 239 millions de dollars qui avaient été versés lors de la dernière année comptabilisée. Quant à la question du bois d'oeuvre, c'est toujours la même chose.

J'ai les chiffres pour les 20 dernières années. Au Québec, depuis une vingtaine d'années, il y a un surplus de la caisse de l'assurance-emploi en faveur des prestataires d'à peu près 13 milliards de dollars. Pour les 10 ou 11 dernières années, c'est à peu près la même chose.

On parle de chiffres, et à cet égard, j'aimerais demander à ma collègue si on pourrait aussi parler des initiatives prises grâce à la caisse de l'assurance-emploi. Qu'on parle des transferts faits chaque année au Québec et de la formation de la main-d'oeuvre, qui se font depuis huit ans à raison de 600 millions par année; cela fait presque 5 milliards de dollars. Qu'on parle aussi des baisses de cotisation cette année de l'ordre de 4,4 milliards. C'est intéressant pour les 14 millions de personnes qui cotisent. Nous disons oui à l'amélioration des régimes, et on va continuer de le faire.

Cependant, j'aimerais que mes collègues bloquistes sortent des chiffres véridiques dans tous les dossiers au sujet desquels ils ont

l'occasion de faire des présentations. Nous aussi serons prêts pour la campagne électorale. Nous sortirons les chiffres réels.

J'aimerais demander à ma collègue: comment se fait-il qu'un parti politique supposément responsable publie très souvent des chiffres, inspirés par le Congrès du travail du Canada, qui ont été démentis partout au pays?

Une voix: C'est le budget du gouvernement.

• (1205)

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Justement, on peut jouer avec les chiffres comme on veut.

Prenons quand même l'exemple du Congrès du travail du Canada; il a dit que 35 p. 100 seulement de travailleurs sont éligibles à l'assurance-emploi. Il se base sur le pourcentage de personnes qui ont droit à l'assurance-emploi et non pas sur le pourcentage de tous les travailleurs et travailleuses qui ont quand même reçu des prestations.

Une voix: Oh, oh!

L'hon. André Harvey: C'est toujours de la broue. Vous viendrez tous en débat chez nous. On va parler de chiffres.

L'hon. Eleni Bakopanos: Au-delà de 3 milliards de dollars sont transférés chaque année au Québec en ce qui concerne les prestations. Mon collègue a fait le point et les chiffres sont disponibles, si les députés de l'opposition et du Bloc sont intéressés. Ils pourront voir que les prestations égalent les cotisations au Québec.

Lorsque le Bloc, dans son discours, dit que les travailleurs et les travailleuses paient plus qu'ils ne reçoivent, il n'inclut pas tous les autres bénéficiaires que sont les congés parentaux et le nouveau système qu'on a implanté et qui donne la possibilité aux personnes de s'occuper d'un membre de leur famille qui est malade. Il y a toute une série de mesures que nous avons instaurées.

On a beau dire ce qu'on fait de bien, on sait que le but du Bloc n'est pas seulement d'aider les travailleurs et les travailleuses. En effet, le Bloc ne veut pas que le Canada fonctionne. Il ne veut pas qu'on continue à s'occuper quand même des travailleurs et des travailleuses, parce que tout ce qu'il veut, c'est la séparation et que le système ne fonctionne pas.

Une voix: Ce sont des organisateurs de manifs.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, je suis vraiment très heureuse de pouvoir prendre la parole aujourd'hui sur le texte de la motion déposée par mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, qui se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait proposer, avant la dissolution de la Chambre, une réforme de l'assurance-emploi en s'inspirant des 17 recommandations du rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé «Au delà du projet de loi C-2: Examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi».

Je voudrais prendre quelques secondes pour mettre au clair une statistique. J'espère que la secrétaire parlementaire écoutera comme il faut. Il est assez aberrant que le gouvernement véhicule de façon démagogique un chiffre qui n'a pas de sens.

Quand une personne perd son emploi, la première chose qu'elle fait, c'est aller voir si elle peut, par hasard, se qualifier pour recevoir des prestations d'assurance-emploi. On lui dit qu'elle dispose du nombre d'heures requis et qu'elle s'y qualifie. Cela correspond aux fameux 80 p. 100 et quelque travailleurs dont parle le gouvernement.

Les crédits

Quand on parle des 40 p. 100 et quelque travailleurs qui perdent leur emploi et qui touchent des prestations d'assurance-emploi, on dit aussi la vérité, la même réalité qu'ils véhiculent.

En réalité, par exemple, un jeune qui perd son emploi après 800 heures travaillées dans le cadre d'un premier emploi ne peut pas se qualifier. Il lui en aurait fallu 910. Dans leur 80 p. 100, ils oublient ces gens-là. La femme qui revient sur le marché du travail et qui ne dispose pas non plus du nombre d'heures requis et qui perd son emploi n'est pas comprise non plus dans le 80 p. 100 que le gouvernement véhicule tout le temps.

Ce fameux 80 p. 100, ce sont les personnes qui peuvent se qualifier à l'assurance-emploi, mais cela laisse de côté les jeunes, les personnes âgées, les femmes et les personnes qui n'y sont pas admissibles. Quand on pense au vrai régime qu'ils ont mis en place, il n'y a que 40 p. 100 des chômeurs et des chômeuses qui se qualifient pour toucher des prestations. Qu'ils arrêtent de dire que c'est 80 p. 100. Ce chiffre est faux. Ce n'est pas 80 p. 100 des sans-emploi qui touchent des prestations d'assurance-emploi; c'est 40 p. 100. Ce n'est pas un autre chiffre que celui-là. C'est peut-être 39 ou 41 p. 100, mais c'est autour de 40 p. 100. Alors, qu'on arrête de dire cela, parce que c'est faux.

Depuis huit ans, on se fait rabâcher les oreilles par ce gouvernement qui ne comprend pas. Je me rappelle quand Lloyd Axworthy était ministre. C'est lui qui a lancé la réforme. Pendant au moins deux ans, il s'est levé pour répondre aux questions de ma collègue la députée de Mercier, qui trouvait que la réforme n'avait pas d'allure et qui projetait même les jours noirs que nous réservait cette réforme. Je me rappelle que le ministre s'est levé pendant deux ans pour répondre que la députée d'en face ne comprenait rien, qu'elle ne savait pas lire, qu'elle n'avait pas lu les textes comme il faut. Il a répété cela pendant deux ans. C'est uniquement ce qu'il a répandu à ma collègue.

Quand le député de Chicoutimi—Le Fjord dit qu'on est très conscients, qu'on sait qu'il y a des réformes à faire, qu'on les fera et qu'on en a fait un peu ici et là, ce n'était pas du tout le discours qu'il tenait quand il était assis du même côté que nous comme conservateur. Il trouvait que la réforme réalisée par les libéraux n'avait pas de bon sens.

Il y a une limite à prendre le peuple en otage et à nous prendre pour des imbéciles. C'est probablement la dernière journée que j'ai l'occasion de prononcer un discours en Chambre. D'ailleurs, si vous me le permettez, je voudrais bien remercier, de la première à la dernière, toutes les personnes qui m'ont aidée à faire le travail que j'ai beaucoup aimé pendant les 11 dernières années.

Toutefois, il faut que ce Parlement canadien commence à donner des réponses au peuple. Il faut que le gouvernement en place, quelle que soit sa couleur, qu'il soit rouge, bleu ou carrelé, respecte le peuple et arrête de lui mentir à longueur de journée. Il y a des limites à ce qu'on peut prendre. Cela n'a plus de bon sens. La réforme de l'assurance-emploi est une catastrophe.

● (1210)

En 2000, lors des élections, je me rappelle très bien le député de Bourassa, Président du Conseil privé, le député d'Outremont, qui était alors ministre, qui parcouraient le Québec en disant: «Arrêtez vos manifs, ne faites pas de manifs, faites-nous plaisir. On va s'occuper de vous après les élections». Il faut être encore rendu à la veille des élections pour que ce gouvernement décide de s'occuper des travailleurs et des travailleuses qui ont perdu leur emploi. Cela n'a pas de bon sens. On en a ras le bol de ce système-là. Le peuple aussi en a ras le bol.

Aux prochaines élections, le peuple le dira clairement au premier ministre. Du moins, au Québec, le peuple a compris. J'espère que dans le reste du Canada, le peuple va comprendre aussi que cela n'a pas de bon sens d'être gérés par des arrogants, des incompetents, des gens qui remplissent leurs poches et qui vident celles du peuple, des gens qui envoient le peuple au chômage, dans un trou noir, et qui disent qu'ils vont faire des petites réformes et qu'ils en ont fait, comme le député de Chicoutimi—Le Fjord l'a dit. C'est une véritable aberration...

Le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale) a la parole sur un recours au Règlement.

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, j'aimerais savoir quelle est la différence entre les mots «mentir» et «mensonge» que l'honorable députée a utilisés. Plus tôt, j'ai été obligée de retirer mes paroles et je les ai retirées, mais le mot «mentir» veut dire la même chose que «mensonge». Je demande que l'honorable députée retire ses paroles.

Le vice-président: Je comprends que, de temps à autre, il puisse y avoir des paroles qui puissent déranger et que dans certains contextes, certaines paroles peuvent être anti-parlementaires.

J'ai écouté attentivement le discours de l'honorable députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis et jusqu'à présent, je suis persuadé qu'il n'y a pas matière à lui demander de retirer ses paroles ou sa phrase.

Cependant, puisque la question a été soulevée, je demanderais quand même la coopération de tous ceux et celles qui vont participer à ce débat très important pour la population canadienne et qu'on puisse le faire dans une atmosphère parlementaire, en se servant de mots respectueux.

L'honorable députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis a la parole.

● (1215)

Mme Suzanne Tremblay: Monsieur le Président, je prends bonne note de votre commentaire.

Je voudrais revenir sur un processus extrêmement important et que la Chambre doit comprendre. On a parlé de déficit démocratique. C'est vrai qu'il y a un déficit démocratique au Canada, et il est immense.

D'abord, avec ce qu'on vient de vivre depuis trois ou quatre mois, on se rend compte d'une chose: il nous faut des élections à date fixe pour que nous sachions enfin quand nous serons en élection.

C'est peut-être mon dernier discours à la Chambre, je ne le sais pas. Toutefois, peut-être aurai-je l'occasion d'en faire un autre la semaine prochaine, ou en septembre prochain, ou en janvier 2005. Personne ne peut me le dire. Si au moins je savais à quelle date je commencerais mes vacances, je serais très contente. Mais là, je suis obligée d'attendre les bons vouloirs des sondages et des grands conseillers pour savoir quand se tiendra le jour du vote.

En 2000, juste avant les élections, on a dit aux gens de ne pas s'en faire, qu'on allait apporter des modifications. Depuis 2000, on a dit et on a démontré au gouvernement, hors de tout doute, que la situation que vivaient les travailleurs et les travailleuses de l'industrie saisonnière ne tenait pas debout. Cela n'a pas de sens d'imposer cela à nos concitoyens qui paient des impôts et des taxes et qui permettent au gouvernement d'accumuler des surplus astronomiques comme ceux qu'ils ont.

Les crédits

Quand on parle des pertes de revenu, c'est que dans chacune des régions du Québec, dans l'ensemble des comtés recensés, il s'est perdu en moyenne 40,5 millions de dollars. C'est la moyenne des 75 comtés, des comtés comme Abitibi—Baie-James—Nunavik, Ahuntsic, Beauce, Bourassa, et ainsi de suite. En moyenne, il s'est perdu 40,5 millions de dollars.

Ce pourquoi nos chiffres diffèrent par rapport à ceux du député de Chicoutimi—Le Fjord, c'est que nous ne prenons pas la même référence. Nous, ce que nous prenons en compte, c'est le 60 p. 100 de gens qui ne se qualifient pas à l'assurance-emploi. C'est un chiffre qui existe vraiment et qui met 60 p. 100 des gens en difficulté.

Regardons le système qu'on avait auparavant. Je ne suis pas une partisane du système permissif qu'on avait auparavant, soit 10 semaines de travail pour 42 semaines de prestations. Non, le Bloc québécois ne veut pas non plus revenir à cela. Ce n'est pas ce qu'il réclame.

Le Bloc québécois a travaillé de bonne foi avec des députés de tous les partis. On en est venu à un rapport contenant 17 recommandations unanimes. Ce que nous voulons, entre autres, c'est qu'on cesse la discrimination à l'endroit des jeunes, des femmes et des personnes âgées. Nous ne voulons plus de discrimination. Cela n'a pas de sens, eu égard à la Charte des droits et libertés que nous avons dans ce pays, que des gens soient ciblés pour être discriminés. C'est honteux! Nous demandons de mettre fin à cette discrimination et de traiter tout le monde sur le même pied d'égalité.

Nous demandons à ce qu'on fasse un effort pour les travailleurs et les travailleuses qui sont victimes de l'industrie saisonnière. Lorsqu'il était du même côté que nous, le député de Chicoutimi—Le Fjord soutenait le même discours que nous. Maintenant qu'il a changé de côté à la Chambre, il soutient un autre discours. Sommes-nous ici pour soutenir des discours aveugles ou pour représenter les gens qui nous ont fait confiance et qui nous ont élus?

Comment les gens de son comté peuvent-ils avoir confiance? Il peut encore changer d'idée après la prochaine élection et trouver que cela n'a pas de bon sens. S'il se retrouve dans l'opposition en tant que libéral, retournera-t-il retrouver son ancienne gang de conservateurs, parce que ce sont eux qui formeront le gouvernement la prochaine fois? Du moins, je le souhaite ardemment, parce qu'on en a ras le bol d'une gang de personnes qui ne veulent rien comprendre. Je le dis ouvertement.

Combien de fois nous sommes-nous levés en cette Chambre pour dire qu'il fallait un programme spécial adapté pour les travailleurs âgés, pour les personnes qui ont 55 ans et plus?

• (1220)

Plusieurs usines ferment, partout au Québec et au Canada, parce que le gouvernement a décidé, par exemple, de faire du libre-échange. Il a décidé d'ouvrir ses frontières aux produits du Bangladesh ou de la Chine, dans le domaine du coton, ce qui contribue à la fermeture de nos usines. Des gens qui ont donné des services pendant 30 ans à leur employeur ne sont plus capables, à leur âge, de faire un autre travail.

Nous avons déjà eu ce genre de programme pour les travailleurs âgés, adapté pour eux, un programme qui fonctionnait bien et même très bien. Il y a eu des projets pilotes qui ont fonctionné de façon excellente. Ce n'est pas que le gouvernement n'a pas d'exemple de ce qu'il peut faire avec les milliards de dollars de surplus qu'il vole à la caisse pour en faire autre chose que ce pourquoi les gens ont versé ces sommes à leur employeur chaque semaine. Ils ont versé ces sommes pour se payer une assurance et tout d'un coup, quelqu'un a dit: «Voilà un beau magot, je vais le mettre dans ma poche pour faire

autre chose. Je vais payer n'importe quoi, selon mes caprices.» Et probablement qu'une partie de la caisse de l'assurance-emploi a servi au Fonds de l'unité canadienne. Mais on ne sait pas d'où venait cet argent, de toute façon.

Cela n'a pas de bon sens. Les travailleurs âgés ont besoin du soutien du gouvernement parce que ce n'est pas facile. Ce sont de bons citoyens, qui ont bien servi leur pays en payant des impôts et des taxes pendant 25 et 30 ans. Maintenant qu'ils perdent leur emploi il faudrait les aider.

Une autre chose qu'on demande, c'est que le taux de prestation soit à 60 p. 100. Lorsque vous assurez votre maison ou votre voiture, l'assureur va vous offrir de perdre 250 \$, 500 \$ ou 1 000 \$, ce qu'on appelle une franchise, tout dépendra. Plusieurs choses font que votre assurance peut vous coûter plus ou moins cher. Nous disons aux travailleurs: «Vous payez tant, mais il y a une carence de deux semaines.» Malgré tout, on ne leur donne pas 60 p. 100 de leur salaire. Alors, la carence de deux semaines, c'est comme la franchise que j'accepte lorsque je signe mon assurance. Cela équivaut aux deux semaines de carence, donc, je devrais peut-être avoir au moins 60 p. 100. Les travailleurs et travailleuses ne sont pas aussi exigeants. Ils demandent 60 p. 100 de leur salaire en prestations. C'est pas mal généreux de leur part, déjà, de ne pas demander plus, parce que le gouvernement empêche la différence. Présentement, il leur donne 55 p. 100.

À mon avis, et c'est la base de la réforme, on réclame une caisse autonome gérée par ceux qui y contribuent. Depuis 1990, le gouvernement s'est retiré. Avant c'était un tiers, un tiers, un tiers: gouvernement, employeur, employé. Maintenant, c'est 50 p. 100 pour l'employeur, 50 p. 100 pour l'employé. Le gouvernement ne cotise plus à la caisse. Le gouvernement dit: «Cette caisse m'appartient.» C'est honteux. La caisse appartient aux employeurs et aux employés, qui y versent de l'argent.

Depuis quand, l'argent de votre compte de banque appartient-il à quelqu'un d'autre qu'à vous-même? Vous avez peut-être consenti de partager un compte conjointement avec votre épouse, c'est normal et c'est ce que font les employés et les employeurs. Ils acceptent de partager un compte commun, mais le gouvernement n'y est pas. Alors, c'est simple, c'est clair, c'est la base, il faut une caisse autonome d'assurance-emploi gérée par ceux et celles qui y contribuent. Nous voulons une caisse autonome distincte des opérations du gouvernement.

• (1225)

Nous voulons une caisse semblable à celle du régime des pensions. Nous voulons une caisse qui va capitaliser les excédents, où la gestion va être paritaire du régime par les cotisants, employés et employeurs. Nous voulons l'établissement des taux de cotisation de façon à atteindre un équilibre entre les débits et les crédits.

Récemment, nous prenions connaissance d'une lettre que le premier ministre adressait aux provinces, entre autres à la province de Québec. Il leur disait d'augmenter les impôts, de réclamer les sommes requises pour s'acquitter de leurs responsabilités. Ce que les travailleurs et les employeurs réclament, c'est d'être capables de gérer la caisse, d'équilibrer les crédits et les débits et de faire une réserve nécessaire. Cela a toujours été conseillé par les actuaires du gouvernement. Il n'y aurait aucun problème pour tenir compte de ces choses-là, pour faire les réserves nécessaires en cas de mauvaise période à passer.

Nous demandons, en quelque sorte, une réforme en profondeur de l'assurance-emploi qui doit être repensée de a à z.

Les crédits

Je me rappelle avoir entendu un ministre—qui est aujourd'hui responsable de la santé—dire que, dans le fond, ce qu'ils ont voulu, c'est remettre tout le monde au travail. C'est ridicule.

Un effet pervers de l'assurance-emploi qui existe présentement, c'est de contribuer à l'exode des jeunes dans les régions. Cela est catastrophique. Il faut qu'ils arrêtent de nous tenir leurs beaux discours à l'effet qu'ils ont voulu remettre tout le monde à l'ouvrage. Quand un jeune de la Gaspésie ou du Bas-Saint-Laurent a travaillé 600 heures sur une job d'été, il est obligé de partir à Montréal ou à Québec pour aller finir ses timbres, comme on dit, s'il veut revenir après et être capable de reprendre sa job dans la région, l'année suivante. Bien souvent, le jeune qui est parti ailleurs pour travailler, pour continuer, pour être capable d'entrer dans le réseau des travailleurs, il ne revient plus dans notre région.

Il faudrait que le gouvernement arrête d'être aveugle et regarde les effets pervers de sa réforme pour être capable, vraiment, de faire en profondeur la réforme de l'assurance-emploi qui s'impose au Canada.

L'hon. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son intérêt pour ma circonscription. Cela augure bien pour la prochaine campagne électorale.

En politique, j'aime mieux faire partie de la solution que d'aggraver les situations. C'est vrai dans tout. J'aimerais évidemment demander à ma collègue si, entre autres, relié au fonds que le gouvernement collecte par le biais de la caisse de l'assurance-emploi, les impôts et autres, on ne doit pas essayer de chercher un équilibre entre les 14 millions de cotisants et les 1,2 ou 1,6 million de gens qui peuvent bénéficier des prestations? L'équilibre se fait à ce niveau-là.

Je répète à ma collègue que notre rôle est d'améliorer tous les programmes qui existent au pays. Concernant l'assurance-emploi, nous allons continuer de l'améliorer.

J'aimerais lui demander si elle considère comme positif, par exemple, le transfert de formation de la main-d'oeuvre au gouvernement du Québec, depuis près de huit ans? Cela a amené pas loin de 5 milliards de dollars, à même la caisse d'assurance-emploi, au gouvernement du Québec, pour gérer la formation de la main-d'oeuvre.

J'aimerais aussi lui demander si les baisses de cotisations de plusieurs milliards de dollars, encore cette année, sont des choses qui sont intéressantes pour les cotisants? J'aimerais aussi lui demander si, dans des mandats généraux que le gouvernement se donne, les baisses d'impôts depuis quatre à cinq ans de près de 100 milliards de dollars, cela aussi n'est pas intéressant pour tous ceux qui font partie de l'enrichissement collectif et qui cotisent aussi au fonds de l'assurance-emploi?

Somme toute, j'aimerais demander à ma collègue, pour qui j'ai beaucoup de respect, si le rôle du gouvernement n'est pas de rechercher l'équilibre entre ceux qui bénéficient d'un programme et ceux qui cotisent? Je voudrais mentionner que c'est beau de parler de la somme de 40 milliards de dollars de surplus, mais il ne faudrait pas oublier toutes les initiatives qui ont été actives, qui ont été mises en branle pour venir en aide à ceux et à celles qui en ont le plus besoin.

• (1230)

Mme Suzanne Tremblay: Monsieur le Président, la première chose à souligner, c'est que le transfert des responsabilités du fédéral vers le Québec—Emploi Québec—, s'est produit il y a cinq ans et non pas huit ans. Deuxièmement, c'est un système qui fonctionne superbement bien. Cette semaine, on a eu des témoignages au

Comité permanent du développement des ressources humaines. Ce sont des gens qui sont des témoins de première ligne. Ils ont accepté de témoigner et de nous dire tout simplement et spontanément que ce système fonctionnait très bien.

Il y a une autre chose importante que mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord doit prendre en note. D'abord, c'est vrai que cela augure bien pour la campagne, parce que je suis convaincue qu'on va regagner le comté, et que le député de Chicoutimi—Le Fjord sera assis avec nous à la prochaine session. Malheureusement, je suis même prête à lui céder mon siège. Il pourra s'asseoir ici pour que le député d'en face le voit bien à la télé. Il sera peut-être assis à la première rangée.

En tout cas, il faudrait que mon collègue réalise que l'assurance-emploi, à l'heure actuelle, est une taxe déguisée à l'emploi, qui vise principalement les plus démunis et les plus infortunés de notre société, puisque quand vous dépassez 39 000 \$ en revenus, vous ne payez pas plus de cotisations à l'assurance-emploi.

C'est une taxe qui taxe les pauvres et les démunis et en vertu de laquelle le gouvernement empoche les surplus des milliards pour payer sa dette, dont il n'a jamais discuté avec qui que ce soit à savoir dans combien de temps on pourrait la liquider et la rembourser, à quel rythme, à qui on devrait la rembourser et ainsi de suite. C'est encore quelque chose qu'il fait en catimini en camouflant ses surplus quand il présente ses budgets.

Le gouvernement se gargarise comme s'il était un bon gestionnaire. Ainsi, il dit: «Ah, ah! petite surprise, ce n'est pas 3 milliards comme je vous avais dit que ce serait, mais on fait 10 milliards de profit. Comme il est trop tard pour envoyer cela ailleurs que sur la dette, on va mettre 7 milliards sur la dette.» C'était prévu dès le début. Il nous prend pour des imbéciles. Cela fait 11 ans qu'on revoit le même scénario. Les libéraux n'ont pas changé et tant qu'ils ne changeront pas, d'année en année, le peuple canadien a de moins en moins confiance en eux et il va le manifester clairement à la prochaine élection.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu remercier la députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis du travail qu'elle a accompli comme députée de cette Chambre. Elle a décidé de ne pas se représenter. J'aurais souhaité qu'elle continue, parce que je pense qu'elle apporte une fraîcheur aux débats de cette Chambre qui est très importante et très pertinente. Je remercie la députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis du travail qu'elle a fait.

Je voudrais aussi rappeler qu'on travaille aujourd'hui sur un rapport unanime. Ce n'est pas une position du Bloc québécois qu'on défend. Ce n'est pas une position des conservateurs. Ce n'est pas une position du NPD. Ce n'est même pas une position des libéraux. C'est la position de tous les membres du Comité permanent du développement des ressources humaines, donc des représentants de chacun de ces partis.

Aujourd'hui, notre motion vise à faire qu'un rapport unanime de parlementaires soit adopté par cette Chambre afin que le gouvernement agisse trois ans après que le rapport eut été produit.

Les crédits

Je demande à ma collègue si, effectivement, notre problème aujourd'hui, ce n'est pas le fait que depuis trois ans, le gouvernement a accumulé 11,3 milliards de surplus avec les cotisations d'assurance-emploi, mais a décidé, par volonté politique, de les affecter totalement au remboursement de la dette ou aux autres dépenses du gouvernement, plutôt que d'en garder une partie pour permettre ces améliorations au régime, qui auraient été pleinement justifiées, étant donné que 100 p. 100 des contributions au régime d'assurance-emploi viennent des employeurs et des employés.

Est-ce qu'effectivement, autant en ce qui a trait aux employeurs qu'aux employés, on n'a pas raison de se sentir floués aujourd'hui, puisqu'après trois ans, il n'y a pas eu d'améliorations au régime, alors que ce rapport qui est très concret—et je termine ainsi— suggère même la recommandation de mettre en oeuvre un plan d'action efficace pour empêcher les abus et les fraudes éventuels en matière d'assurance-emploi. On demande aussi aux enquêteurs de se comporter de manière respectueuse et honnête lors de leurs enquêtes?

Il n'y a pas que des demandes dans le rapport; il y a des choses concernant les devoirs des travailleurs et des fonctionnaires. Est-ce qu'effectivement le gouvernement, s'il n'avait pas affecté tout l'argent des surplus à la dette, n'aurait pas aujourd'hui pu produire une réforme du régime d'assurance-emploi qui aurait été beaucoup plus humaine et plus respectueuse à l'endroit des travailleurs et particulièrement des travailleurs saisonniers?

• (1235)

Mme Suzanne Tremblay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et de ses bons mots qui font chaud au coeur.

Je pense que le gouvernement se retrouverait dans une bien meilleure situation, s'il avait tenu parole. Vous allez sans doute vous en rappeler, monsieur le Président, puisque vous étiez candidat à ce moment-là, pendant la campagne électorale en 1993, dans le premier livre rouge, M. Jean Chrétien avait promis: «Nous allons stopper la réforme des conservateurs, c'est aberrant, et cette réforme n'a pas de bon sens. Éliminez-la et vous allez voir que nous ne ferons jamais cette réforme, qui va trop loin, et qui n'a pas de bon sens.» Alors, les Canadiens et les Canadiennes ont cru M. Chrétien et ses représentants. Ils lui ont donné un gouvernement majoritaire libéral.

En 1997, il a repris le même scénario en disant: «Laissez-nous faire les élections et nous allons faire la réforme de l'assurance-emploi.» Les gens avaient beaucoup chialé contre la réforme qui avait été mise en place. Les libéraux qui, dans l'opposition, condamnaient la réforme de l'assurance-emploi proposée par les conservateurs, sont allés beaucoup plus loin que les conservateurs n'avaient l'intention d'aller lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Donc, en 1997, M. Chrétien a dit: «Faites-nous confiance et nous allons faire des réformes.» Alors, en 1997, cela n'a pas fonctionné; ils n'en ont pas fait. Ils ont attendu la veille des élections et c'est à ce moment-là qu'ils ont envoyé une armée de ministres, à travers le pays, pour dire: «Arrêtez les manifs. On n'a pas fait les réformes, mais je vous promets qu'on va les faire, après les élections de 2000.»

Nous sommes à la veille des élections de 2004, peut-être 2005, et nous attendons toujours la réforme. Mais cette fois-ci, les travailleurs et les travailleuses, les chômeurs et les chômeuses ne croient plus au Parti libéral et la prochaine fois, ils vont les envoyer sur les banquettes de l'opposition.

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de cette occasion qui m'est offerte de me joindre au débat sur la motion du député pour examiner plus à fond

les propositions en vue de réformer le régime d'assurance-emploi. J'aimerais débiter en disant que l'engagement de ce gouvernement à s'assurer que l'assurance-emploi aide les Canadiens et les Canadiennes ne fait aucun doute. C'est aussi le cas de notre détermination à modifier le régime d'assurance-emploi lorsqu'il est clairement démontré que de telles modifications sont nécessaires.

Depuis l'adoption du nouveau régime d'assurance-emploi en 1996, le gouvernement a démontré qu'il est prêt à écouter les Canadiens et les Canadiennes. Nous avons apporté des ajustements au régime, à la lumière de faits bien établis, afin de s'assurer qu'il est apte à répondre aux besoins des citoyens et continue à s'ajuster aux circonstances changeantes du marché du travail.

Un coup d'oeil au dossier saura clairement illustrer mes propos. Vous constaterez que nous travaillons fort pour faire en sorte que le régime réponde aux besoins de tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent au Québec. En mettant en place un nouveau régime d'assurance-emploi en 1996, le gouvernement était déterminé à s'assurer de la viabilité à long terme du régime d'assurance-emploi au Canada.

Nous nous sommes aussi engagés à contrôler et à évaluer le régime pour constater comment les personnes et les collectivités réagissent. Lorsqu'il est évident que des ajustements s'imposent, les changements sont faits. Ces objectifs ont guidé notre approche de la réforme de l'assurance-emploi dans le passé et ils continuent de nous guider aujourd'hui.

La plupart s'entendent pour dire que cette approche en matière d'assurance-emploi répond bien aux besoins des Canadiens. Nous disposons aujourd'hui d'un régime qui est financièrement stable. Les cotisations sont passées d'un sommet historique de 3,07 \$, en 1994, à un taux beaucoup plus bas de 1,98 \$ cette année. On estime actuellement que 88 p. 100 des travailleurs canadiens pourraient avoir droit à de l'assurance-emploi s'ils perdaient leur travail. Ajoutons également que ce régime évolue de manière à répondre aux besoins changeants.

Le gouvernement reconnaît que certaines régions et certains groupes de travailleurs, comme ceux de certaines industries saisonnières, peuvent avoir à relever des défis particuliers en tentant de s'adapter aux réalités changeantes du marché du travail et à la nouvelle économie. Le régime d'assurance-emploi tient compte de ces situations exceptionnelles de manière appropriée.

Donc, le dossier indique clairement que le gouvernement a déjà apporté des modifications pour témoigner des changements survenus depuis 1996 au chapitre des besoins des Canadiens et des Canadiennes, y compris ceux des travailleurs saisonniers. Le projet de loi C-2, édicté par la Chambre des communes en 2001, en est un bon exemple.

En effet, il comportait un certain nombre de changements importants en ce qui a trait au débat d'aujourd'hui. Nous avons éliminé la règle d'intensité pour ainsi éviter de pénaliser les prestataires fréquents. Nous avons ciblé la disposition concernant le recouvrement de manière à ce qu'elle ne s'applique plus pour les personnes qui sont prestataires pour la première fois, pour celles qui reçoivent des prestations spéciales et pour les prestataires des familles à faible et à moyen revenu. Nous avons procédé à un ajustement pour s'assurer que les parents qui retournent sur le marché du travail puissent être admissibles aux prestations au même titre que les autres travailleurs.

Les crédits

•(1240)

Depuis l'adoption du projet de loi C-2, le gouvernement a également amélioré le régime d'assurance-emploi en apportant des changements au règlement relatif aux petites semaines. D'abord adopté sous forme de programme pilote en 1998, le règlement relatif aux petites semaines visait à aider les travailleurs saisonniers et à temps partiel à maintenir leurs liens avec le marché du travail et, par voie de conséquence, leur admissibilité à l'assurance-emploi, en les encourageant à accepter du travail moins rémunérateur sans que cela ne réduise leurs éventuelles prestations d'assurance-emploi.

La disposition relative aux petites semaines, qui fait maintenant partie intégrante du régime, a permis à plus de 185 000 personnes de toucher à la fois des revenus supérieurs en travaillant et une hausse de 12 \$ dans leurs prestations hebdomadaires d'assurance-emploi.

Un autre exemple éloquent a trait à la constitution des régions économiques en 2000 dans le cadre de l'assurance-emploi, qui prenait en compte les taux de chômage élevés dans certains coins du pays. Nous savons que certains travailleurs dans certaines régions, particulièrement ceux qui occupent un emploi saisonnier, ont besoin de plus de temps pour s'ajuster aux modifications apportées en 2000, et nous avons fait preuve de souplesse dans nos réponses aux préoccupations régionales.

À titre d'exemple, le gouvernement a prévu une période spéciale de transition dans la région du Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord du Québec ainsi que dans la région Madawaska-Charlotte dans l'ouest du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, les prestataires de ces régions ont besoin d'accumuler moins d'heures pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi et ils touchent des prestations plus longtemps que ce n'aurait été le cas sans la période de transition.

De plus, nous avons modifié la façon dont les gains non signalés sont calculés pour faciliter la tâche des employeurs et rendre la situation plus équitable pour les travailleurs. Les apprentis ne sont maintenant appelés à servir qu'un seul délai de carence de deux semaines durant leur programme de formation. La qualité du service continue d'être à la base d'un important travail continu et nous avons pris des mesures afin de prévenir les fraudes et les abus et de s'y attaquer.

De concert avec les comités locaux, le gouvernement continuera à surveiller la situation de ces régions économiques et d'autres régions, et il est prêt à adopter des modifications supplémentaires, au besoin.

Donc, pour résumer, un regard attentif au dossier du présent gouvernement sur l'assurance-emploi démontre qu'il comprend la nécessité d'écouter et d'apporter des changements dans le meilleur intérêt des Canadiens et de la viabilité à long terme du régime d'assurance-emploi. L'une des forces de notre régime d'assurance-emploi est justement son adaptabilité. En d'autres mots, nous pouvons nous adapter aux changements en ce qui concerne les besoins des travailleurs canadiens et la conjoncture du marché du travail. Toutefois, cela ne signifie pas accepter tous les changements proposés.

Le gouvernement est clairement résolu à faire en sorte que l'assurance-emploi demeure financièrement viable à long terme. Il s'est également engagé à s'assurer que le régime répond aux besoins légitimes qui se présentent et il démontre que nous avons pris les mesures qui s'imposaient par le passé et je sais que nous allons faire de même à l'avenir.

•(1245)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, la députée libérale mentionnait la

stabilité du régime. J'espère qu'elle conviendra avec moi que la seule stabilité, ce sont les revenus que le gouvernement fédéral a tiré du régime d'assurance-emploi depuis 1996.

Depuis 1996, le gouvernement fédéral ne contribue plus à la caisse de l'assurance-emploi. La seule chose qu'il retire, depuis 1996, ce sont des surplus. Jusqu'en 2003-2004, le montant des surplus s'élevait à 42,5 milliards de dollars. C'est ça la stabilité.

Par contre, pour les hommes et les femmes qui auraient dû bénéficier du régime, nous avons assisté à une diminution de leurs prestations, c'est-à-dire que le pourcentage des sans-emploi qui retiraient de l'assurance-emploi, depuis 1996 était de 42 p. 100. En 2002, il était seulement de 39 p. 100. Le montant qu'ils retirent, comparativement à ce qui se passait entre 1994 et 2001, est de 17 p. 100 inférieur à ce qu'ils tiraient en 1994.

Donc, je voudrais simplement que ma collègue libérale soit quand même juste et honnête dans ce qu'elle dit. La seule stabilité qu'il y a, c'est que le gouvernement a perçu des sommes de la caisse d'assurance-emploi pour investir à d'autres fins que celles des travailleurs et des travailleuses qui sont en chômage, entre autres les travailleuses et les travailleurs saisonniers.

Mme Yolande Thibeault: Monsieur le Président, mon honorable collègue prétend que seulement 32 p. 100 des travailleurs ont droit aux prestations. Je vous dis que c'est 88 p. 100. Il y a des études à cet effet. D'ailleurs, je siège au Comité permanent des ressources humaines et, la semaine dernière, nous avons demandé au ministère de justifier le chiffre de 88 p. 100, comme on a demandé à ceux qui prétendent que c'est 32 p. 100 de justifier également ce chiffre. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas quelque part. Je pense qu'il y a une question de méthodologie. Il faudrait bien comparer les deux rapports, et non pas comparer des pommes et des oranges.

Je dis à mon honorable collègue que, d'aucune façon, je suis prête à accepter ces chiffres.

•(1250)

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, les chiffres que j'avance ne sont pas des chiffres qui ont été compilés par le Bloc québécois, mais ce sont les chiffres du Congrès du travail du Canada, dans son rapport intitulé «La protection de l'assurance-chômage à la baisse pour les sans-emploi du Canada, mars 2003». Ces chiffres ne sont pas tombés du ciel. Il s'agit d'une étude qui a été faite par le Congrès du travail du Canada, qui mentionne que sous la gouverne libérale, depuis 1993, les prestataires sont passés de 57 p. 100 à 39 p. 100, une baisse de 22 p. 100 des personnes qui étaient aptes à recevoir des prestations et qui ne le sont plus. C'est la dure réalité de la gouvernance libérale. J'aimerais simplement que ma collègue, lorsqu'elle cite les bons exploits, fasse état de ce que je lui dis depuis le tout début, soit que la seule stabilité, les seuls bons exploits qu'a faits le gouvernement fédéral dans le régime de l'assurance-emploi, c'est de percevoir l'argent des chômeurs et des chômeuses, des travailleurs et des travailleuses. Depuis 1996, il a perçu et a dans ses coffres 42,5 milliards de dollars.

Mme Yolande Thibeault: Monsieur le Président, revenons à l'étude du Congrès du travail du Canada. Dans leur étude, ils se servent des catégories suivantes pour arriver à leur présumé 38 ou 32 p. 100 dépendant à qui on parle.

Les crédits

Cette étude comprend les personnes qui n'ont jamais travaillé, les personnes qui n'ont jamais payé de cotisations, les anciens travailleurs autonomes ainsi que les étudiants. D'autre part, le chiffre de 88 p. 100 du gouvernement n'inclut que les travailleurs qui cotisent en ce moment. Si demain ils perdent leur emploi, 88 p. 100 de ceux qui cotisent auraient droit à des prestations d'assurance-emploi. C'est ça la vérité.

[Traduction]

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté le débat et le député libéral qui vient de prendre la parole n'a certainement pas nié que les travailleurs et les employeurs ont versé des cotisations à la caisse d'assurance-emploi qui sont bien supérieures à ce qui est nécessaire pour traverser n'importe quelle période de ralentissement économique.

Il a été clairement établi que le trop-perçu a contribué à la caisse à hauteur de quelque 3 milliards de dollars par année, et parfois davantage. Pendant les dix années qui se sont écoulées depuis l'avènement de ce gouvernement libéral, les prétendus surplus de la caisse d'assurance-emploi ont atteint un total de plus de 40 milliards de dollars. Plusieurs études portent à croire que ces cotisations devraient être plus étroitement intégrées à la réalité économique en tenant compte des réserves nécessaires pour passer à travers une période de ralentissement économique. Cela signifie que les taux de cotisation d'assurance-emploi exigés des travailleurs et des employeurs doivent être réduits, comme ils auraient dû l'être il y a plusieurs années. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement libéral a prélevé plus de 40 milliards de dollars de plus que nécessaire aux employeurs et aux employés, ce qui a contribué à cet énorme trop-payé.

Comme nous le savons, les cotisations d'assurance-emploi étant simplement versées dans les recettes générales, il n'y a en fait aucune caisse, car le gouvernement l'a dépensée à d'autres fins.

Je demanderai donc au député d'admettre que ces deux groupes ont versé un trop-payé de plus de 40 milliards de dollars au cours des 10 dernières années.

[Français]

Mme Yolande Thibeault: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de sa question.

La perception dans certains cas, c'est qu'il y a eu des paiements excessifs à la caisse de l'assurance-emploi. Toutefois, j'ai bien dit dans mon discours que depuis 1994 les cotisations ont diminué; elles sont passées de 3,07 \$ à 1,98 \$ cette année. C'est une diminution importante. C'est le tiers.

Il ne faut pas non plus oublier tous les programmes mis sur pied pour les prestataires de l'assurance-emploi. Je pense par exemple aux congés parentaux qui sont passés de six mois à un an. Je pense à une nouvelle mesure adoptée récemment au sujet des soins palliatifs. Depuis quelques semaines, une personne qui doit passer des moments pénibles auprès d'un parent, d'un enfant ou d'un conjoint en phase terminale peut réclamer des prestations d'assurance-emploi.

D'après moi, ces dispositions sont tout à l'honneur de notre gouvernement.

• (1255)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je voudrais revenir à une statistique que ma collègue a mise de l'avant et bien la faire comprendre.

Le 88 p. 100 correspond au nombre de personnes qui ont travaillé, qui ont accumulé les heures nécessaires pour se qualifier et qui vont

chercher un chèque. Cela reviendrait à dire que sur les 100 p. 100 de propriétaires de Toyota, 88 p. 100 ont pris leur voiture ce matin et 12 p. 100 ne l'ont pas prise. C'est complètement faux de se servir de cette statistique pour démontrer l'efficacité du régime d'assurance-emploi.

Pour démontrer l'efficacité du régime d'assurance-emploi, il faut voir, parmi les chômeurs, parce que ce sont des gens sans revenu, quelle est la proportion qui reçoit un chèque de prestations.

Tantôt, ma collègue parlait des gens qui ne cotisent pas au régime. Effectivement, cela faisait partie des recommandations du comité, qui ont été appuyées par les députés libéraux. La recommandation d'aujourd'hui n'émane pas des bloquistes ni des conservateurs; c'est l'ensemble des députés qui voulait que les travailleurs indépendants, les travailleurs autonomes puissent être couverts par le régime, puisque ce n'est pas le cas actuellement.

Le gouvernement fédéral, qui a accumulé un surplus de 11 milliards de dollars depuis trois ans, n'aurait-il pas pu faire le choix politique d'appliquer la moitié de cette somme à l'amélioration du régime, plutôt que de l'envoyer en entier au paiement de la dette? C'est ce que nous aimerions savoir: pourquoi les libéraux s'acharnent-ils à ne pas vouloir déposer de réforme? Est-ce parce qu'ils ont déjà dépensé tout l'argent ailleurs?

Le vice-président: Comme il reste très peu de temps, je demande à l'honorable députée de Saint-Lambert d'être très brève dans ses remarques.

Mme Yolande Thibeault: Monsieur le Président, j'essaierai d'être aussi brève que possible. Je voudrais faire remarquer à mon collègue d'en face que les travailleurs autonomes, dans la plupart des cas, ne sont pas intéressés à cotiser et, s'ils devaient cotiser, ils devraient cotiser doublement. C'est-à-dire que pour être éligibles, ils devraient cotiser également la partie qui normalement est payée par l'employeur.

Il y a toutes sortes de problèmes de ce côté.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, c'est avec colère que je me lève pour participer à ce débat. Pour me préparer, j'ai relu plusieurs interventions que j'ai faites en cette Chambre en 1994, 1995, 1996 et 1997.

La proposition du Bloc, ce matin, est infiniment modérée par rapport aux coupures sauvages que le gouvernement libéral a faites dans le régime d'assurance-chômage—c'était son nom et cela devrait encore être son nom—, jusqu'à ce que ce gouvernement, avec comme ministre des Finances le premier ministre actuel, ait décidé de faire ces coupures dont je répète qu'elles ont été et demeurent, dans leur effet, sauvages.

Ces coupures s'attaquent à ceux qui n'ont pas de sécurité d'emploi dans leur vie. Elles s'attaquent à ceux qui n'ont pu se constituer un portefeuille d'actions et de très hauts revenus, comme d'autres ont pu le faire.

L'assurance-chômage, qui s'adressait à plus de monde, était la seule ressource, justement, pour aider les travailleurs et les travailleuses à affronter une période pendant laquelle ils devaient se trouver un autre emploi ou attendre que leur usine ou leur commerce rouvre ses portes. C'est d'ailleurs le sens profond de l'assurance-chômage, soit un pont entre deux emplois.

Les crédits

Le premier ministre actuel tente de nous faire pleurer avec les allusions au fait que, comme il est le fils de son père, il tient aux programmes sociaux. Or, il a été celui qui a présidé, comme ministre des Finances, à leur destruction. En effet, des sondages ont été faits au moment où le fameux projet a été adopté en 1996 et où il a été appliqué en 1997, quand on en a décidé. Les sondages montraient que les Canadiens et les Québécois étaient satisfaits et qu'ils y tenaient.

Or, c'était absolument ironique de constater qu'à l'époque, le ministre du Développement des ressources humaines disait qu'il voulait que la réforme rende les Canadiens—il n'ajoutait pas les Québécois—, fiers d'être canadiens—et il ne pouvait pas ajouter québécois non plus. Or, c'est le contraire qui s'est passé. C'est extraordinaire, parce qu'en ce moment, loin d'être fiers, les gens savent que ce régime de l'assurance qu'on appelle «emploi» maintenant—même si on avait essayé dans le temps de conserver le nom «chômage», parce que c'est la vérité, elle n'assure à personne un emploi, c'est le contraire—, allait non pas aider les gens ordinaires mais leur rendre la vie plus difficile.

Nous sommes à la veille des élections et tout à coup, on fait preuve d'un peu de sensibilité, un tout petit peu. À qui servira cette sensibilité? Aux travailleurs saisonniers. Je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir de sensibilité; je dis qu'elle doit être vraie. Il faut palier le trou noir, mais il ne s'agit pas seulement de cela.

On peut se demander si ce trou noir est apparu en 2004. À l'époque, on vivait le trou noir, on l'avait vu, le trou noir, et ce, dès la première application de la première réforme à laquelle le gouvernement a procédé.

Bien sûr, on en a parlé en 2000, encore une fois juste avant les élections. En effet, juste avant les élections de 2000, il y a eu une petite réforme qui a enlevé quelques irritants. Toutefois, les travailleurs saisonniers ont besoin de bien plus—on ne sait pas ce qu'on leur ménage et comment on pourrait d'ailleurs l'écrire—, que de combler le trou noir. Il faut le combler, mais il faut beaucoup plus que cela, parce qu'ils ne sont pas les seuls à avoir été plongés dans l'insécurité. En effet, telle est la vérité.

• (1300)

Je vous dirais que même avec l'assurance-emploi, il n'y a pas beaucoup de gens qui ont de quoi payer cinq ou six semaines d'épicerie, le loyer et tout le reste. Cela doit être la même chose pour les hauts salariés aussi.

Déjà, c'est difficile avec l'application de l'assurance-emploi, comme elle est faite. Alors pensez à ceux qui n'en ont pas. Quand on n'a pas d'assurance-emploi, qu'est-ce qu'on fait? Je le sais, certains disent qu'on trouve un autre emploi. On sait qu'il y a d'innombrables limites à cela. Quand on n'a pas d'assurance-emploi, il faut aller à l'aide sociale. Quand on va à l'aide sociale, là on change de catégorie, on change de statut. Cela donne des résultats qui se traduisent par le découragement.

Je n'y vais pas de façon concrète sur les propositions faites par le Bloc. Je les appuie à cent milles à l'heure. Je tiens à dire, pour les gens qui nous écoutent, que ces propositions sont minimales. C'est ce qu'il faut que les Québécois, les Québécoises, et ceux d'ailleurs dans le reste du Canada, entendent aussi.

L'histoire de cette réforme, comme le reste de l'histoire, sombre dans l'oubli. Cependant, il ne faut pas oublier que si on s'est retrouvé avec un déficit—dont on parle de l'autre côté et dont on veut se prémunir—, c'est parce que le gouvernement conservateur a fait payer, trois années d'affilée, les 2 milliards de dollars «d'employabilité»—appelons cela ainsi—par la caisse de l'assurance-chômage, à

un moment où le chômage était élevé. Cela fait 2 milliards de dollars par année, pendant trois ans, soit 6 milliards de dollars.

Après cela, même en période de chômage élevé, quand on a constaté que le chômage était moindre, on s'est retrouvé à combler le déficit. Quand on a appliqué les coupures en 1997, il y avait déjà un surplus de 4 milliards de dollars dans la caisse. Cela veut dire que lorsqu'on a fait cela, on ne l'a pas fait pour combler un soi-disant déficit, on l'a fait pour des raisons fiscales. On voulait faire payer le déficit par les travailleurs, les chômeurs et les PME surtout. On l'a fait consciemment.

Le premier ministre, à la veille d'une élection, adopte des mesures extrêmement minimales, et plus que cela, concernant les travailleurs saisonniers parce qu'ils descendent dans la rue. Ils ont raison. Le premier ministre pense qu'il va nous faire oublier tout cela? Non. Je vais vous dire une chose. Pendant cette période électorale, si elle peut venir, je vais en reparler. En effet, la réforme a modifié et bouleversé la vie de beaucoup d'hommes jeunes, de femmes, d'immigrants qui obtiennent le droit de travailler. Elle a transformé leur vie quotidienne parce qu'elle les a plongés dans l'insécurité.

Elle a eu d'autres effets négatifs également, comme de les inciter au travail au noir, on peut le dire. Pourquoi? Parce que tous ceux qui ont des petits travaux de courte durée, qui pensent qu'ils ne pourront jamais se qualifier, ont intérêt à essayer d'éviter de payer cette cotisation. Les employeurs le font, même s'ils sont soumis à de fortes pénalités.

Un des aspects les plus odieux de cette réforme, c'est qu'on a forcé tous les travailleurs à payer des cotisations, à partir de la première heure. Or, un grand nombre ne sont pas capables de bénéficier de l'assurance-emploi et un grand nombre également n'ont pas droit au remboursement d'impôt parce qu'ils n'en paient pas. Je ne sais pas leur nombre mais cela doit pouvoir se calculer. Statistique Canada pourrait le faire.

Dans ce pays qui veut se montrer progressiste, on a fait payer le déficit par les gens qui travaillent à faible salaire. D'ailleurs, à quel niveau coupe-t-on les cotisations? À 39 000 \$. Je pensais que cela avait augmenté, mais c'est toujours à 39 000 \$. Au-delà de ce montant, pour les heures supplémentaires et les gros salaires, on ne cotise plus à l'assurance-emploi.

• (1305)

En engageant les gens à bas salaire et, souvent, en engageant des gens qui ne sont pas dans la haute technologie, donc pour des emplois à haute intensité de main-d'oeuvre, comme on dit dans le jargon, les PME sont celles aussi qui, en proportion, versent le plus à l'assurance-emploi.

Dans ce pays, on a fait payer le déficit par la population active—parce que les chômeurs cherchent encore un emploi—qui touche un salaire jusqu'à 39 000 \$. C'est incroyable. Il découle de cela des effets économiques que je ne saurais mesurer. Un régime d'assurance-emploi est destiné à faire en sorte de soutenir l'emploi. Ainsi, en perdant son emploi, un travailleur sait qu'il y a un pont lui permettant d'en trouver un autre.

J'ai retrouvé toute la colère que j'éprouvais quand je défendais ce dossier, et que nous devons éprouver tout le temps, parce que ce sont nos concitoyens et concitoyennes dans chacun de nos comtés, que ce soit à Montréal ou ailleurs, ceux des villes ou des régions, qui ont été pénalisés dans leur vie quotidienne par ce projet de loi.

Les crédits

J'ai déjà dit de cette réforme qu'elle devrait être une contre-réforme, parce que, d'habitude, une réforme améliore le sort du monde. Quoi qu'il en soit, depuis cette réforme, le Bloc québécois s'est fait le défenseur infatigable des travailleurs et des travailleuses, des chômeurs et des chômeuses et aussi des PME. Ce sont ces dernières qui ont payé le poids fort de cette lutte contre le déficit.

On a fait des petites réformes en 2000, juste avant l'élection. Je regardais les discours, et nous en avons débattu en septembre et en octobre. On pourrait même parler de petites «réformettes», en accumulant deux superlatifs. Maintenant, on veut de nouveau essayer de dorer la pilule par une autre «réformette», qui ne mérite même pas un tel nom. C'est pourtant essentiel pour les gens qui font face au trou noir. Cela n'a pas de bon sens qu'ils aient fait face au trou noir pendant toutes ces années.

Si les élections peuvent venir le plus vite possible, nous pourrions parler de nouveau avec nos concitoyens et concitoyennes de cette supposée assurance-emploi, qui n'est même plus une assurance-chômage.

• (1310)

L'hon. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, heureusement que l'exagération ne rend pas malade, parce que ma collègue aurait de la difficulté à maintenir une bonne santé.

Jamais on n'entend un mot sur toutes les mesures progressistes qui ont été prises au sein du programme d'assurance-emploi et avec toutes les recettes du gouvernement. Qu'on pense entre autres à tout le volet de la formation de la main-d'oeuvre, qui permet au Québec, depuis six, sept ou huit ans, de bénéficier de 600 millions de dollars par année.

J'aimerais demander à ma collègue s'il est important d'aborder ces questions, par exemple les baisses de cotisations pour les 14 millions de cotisants. Est-ce important, pour les travailleurs et travailleuses et les employeurs, de participer à un régime où les taux ont été diminués presque du tiers depuis quelques années? J'aimerais le savoir parce que cela va dans le fonds général.

J'aimerais poser à ma collègue la simple question suivante. Est-elle au courant que depuis 20 ans, le Québec a cotisé à raison d'environ 73 milliards de dollars au fonds de l'assurance-chômage, maintenant l'assurance-emploi, et que nous avons accordé des prestations pour une somme totale d'environ 86 milliards de dollars? Où aurait-on pris l'argent pour rembourser la dette, s'il y avait un surplus au Québec par rapport à la caisse de l'assurance-emploi? Ma collègue peut-elle me confirmer qu'au cours des 10 ou 12 dernières années, le niveau de cotisation est sensiblement le même que le niveau de perception?

Somme toute, c'est une stratégie bloquiste. Quand il y a un dossier, ils le prennent et poussent l'exagération jusqu'à la limite.

Nous avons apporté des améliorations au programme d'assurance-emploi et nous continuerons d'en apporter au cours des prochaines semaines et des prochains mois. L'an prochain, cela fera cinq ans, et il y aura une révision complète.

Ce qui est dommage, c'est que ce qui sous-tend toujours les interventions bloquistes, c'est l'aggravation d'une question, et non pas la recherche de solutions constructives.

J'aimerais demander ceci à ma collègue. Si, au cours des 20 dernières années, le Québec a un surplus de 13 milliards de dollars par rapport à l'ensemble de ses cotisations, comment se fait-il qu'elle déclare que les cotisations des Québécois et des Québécoises ont servi à rembourser la dette totale ou à amortir le déficit? Si un jour

elle veut parler de déséquilibre au niveau de la fiscalité, on abordera cette question, mais toujours avec les vrais chiffres.

Je les encourage à s'inspirer un peu moins du Congrès du travail du Canada. Dans leur compilation sur l'assurance-emploi, je pense que même les meubles sont inclus.

• (1315)

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, on sait qu'eux ne s'en inspirent pas, et les centrales le savent également.

Quand le collègue d'en face parle de mon exagération, je pense qu'il manifeste que son ignorance est extrêmement exagérée. C'est la vie des gens qui a été transformée par cette supposée réforme, qui était une contre-réforme. Je ne dis pas qu'un régime d'assurance-chômage n'est pas nécessaire. Tout mon discours et mon action sont allés dans le sens contraire. Toutefois, il en faut un vrai, pas un copié sur les États les moins progressistes des États-Unis et qui se situe loin derrière ce qui se passe en Europe de l'Ouest.

Se faire dire de telles choses stimule un peu la digestion après le dîner.

Par rapport au Québec, il y a deux choses. Premièrement, un Québec souverain aurait été fameusement mieux en mesure de gérer son régime d'assurance-chômage, plutôt que de devoir être dans la situation dans laquelle il a été. Là aussi, on pourrait en parler, dossier par dossier.

Le Centre de recherche du Canada est situé à Ottawa. Combien y en a-t-il à Hull? Aucun. Parlons-en.

En ce qui concerne la stratégie bloquiste, je vais dire une chose. C'est une sacrée chance que les bloquistes aient été ici pour dire ce qui se passait et pour parler au nom des gens. Le secrétaire parlementaire s'apercevra, s'il ne le sait pas, que les gens sont de notre côté et pas du sien. Ils savent que ce que ce gouvernement a fait n'avait pas de maudit bon sens.

Je n'ai pas le texte devant moi, mais j'aimerais aussi rappeler une chose. On est encore une fois à la veille des élections. À la veille des élections de 1993, l'ancien premier ministre Jean Chrétien avait écrit une lettre à tous les protestataires qui manifestaient contre une réforme faite par le Parti progressiste-conservateur. C'était une petite réforme à côté de ce que les libéraux ont appelé leur réforme. Néanmoins, c'est une mesure contre laquelle 25 000 personnes s'étaient rassemblées pour manifester à Montréal en hiver. Dans cette lettre, Jean Chrétien disait qu'il partageait la peine et les craintes de tous ceux qui protestaient. Il leur disait d'élire les libéraux et ainsi ils verraient comment son parti s'occuperait des travailleurs.

Or, ils l'ont vu, et ce, en vertu d'une direction éclairée par la volonté du ministre des Finances de réduire le déficit.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à ma collègue. Est-ce qu'effectivement il ne serait pas pertinent d'utiliser les statistiques concernant le Québec au cours des 10 dernières années?

Les crédits

Le député de Chicoutimi—Le Fjord parle des 20 dernières, mais ces statistiques comprennent les années des conservateurs. Depuis cinq ans, le Québec contribue beaucoup plus au régime d'assurance-emploi qu'il n'en reçoit. Est-ce qu'effectivement ce serait parce que le gouvernement a décidé d'aller chercher le surplus nécessaire chez les gens les plus mal pris pour combler le déficit et la dette? Le gouvernement est allé chercher le surplus nécessaire chez les gens de l'industrie saisonnière, non seulement ceux du Québec, mais aussi ceux des Maritimes. Est-ce que ce ne sont pas toutes ces raisons qui nous amènent aujourd'hui à proposer l'adoption d'un rapport unanime? Est-ce que ma collègue ne trouve pas bizarre que le député de Chicoutimi—Le Fjord, qui vient d'une région qui a besoin d'aide dans l'industrie saisonnière, aille en contradiction avec les recommandations de son propre parti politique, alors que les députés libéraux, il y a trois ans, étaient en faveur de ce régime?

Aujourd'hui, est-ce que ma collègue ne pourrait pas dire que le député de Chicoutimi—Le Fjord sert de tapis à tout le gouvernement actuel? Est-ce acceptable qu'aujourd'hui, les libéraux refusent de voter sur un rapport qu'eux-mêmes ont signé, comme membres du comité, il y a trois ans? Est-ce que ce ne serait pas normal que le gouvernement libéral s'engage à changer en profondeur le régime d'assurance-emploi, comme les centrales syndicales l'ont demandé et comme le veulent les travailleurs et les travailleuses? Ils veulent qu'on leur remette l'argent que le gouvernement leur a volé. On parle de 45 milliards de dollars depuis 10 ans.

• (1320)

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, je salue le travail que mon collègue a fait dans ce dossier extraordinairement important, de même que mes collègues d'autres partis comme le député de Acadie—Bathurst. On avait d'ailleurs commencé à travailler ensemble avant qu'il soit député dans cette Chambre.

Le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques vient de mettre le doigt sur quelque chose qui doit faire mal aux députés d'en face. Effectivement, surtout depuis les cinq dernières années, le Québec paye plus qu'il ne reçoit. Cela avait commencé avant.

Cela est aussi lié au développement. Le Québec s'est développé davantage à l'instigation du gouvernement du Parti québécois, notamment dans le domaine de la haute technologie. Cela lui a permis d'affronter, avec des armes davantage au niveau, l'économie actuelle et la concurrence. Le Québec a payé pour cela.

Je pense que le député d'en face, dans le fond, est mal pris. Il sait qu'on a raison. Malgré les consignes de soi-disant vote libre du côté du parti au pouvoir, il est tenu d'être en désaccord avec ce texte d'une proposition unanime adoptée sous la présente législature.

J'invite le député à écouter les gens de son comté qui lui disent qu'avec les cotisations des travailleurs, des employeurs et surtout des PME, on aurait dû améliorer le régime. Il faut faire des modifications, mais il ne faut pas que les gens soient réduits à vivre dans l'insécurité, comme on l'a fait.

Le régime d'assurance-chômage, faussement appelé assurance-emploi, devrait donner un peu d'air aux travailleurs qui n'ont pas de sécurité d'emploi. Il devrait leur donner une certaine sécurité pour qu'ils puissent passer d'un emploi à un autre. Il doit s'adresser aux travailleurs qui n'ont pu, encore une fois, accumuler de l'argent—comme ceux qui sont riches—parce qu'ils n'ont jamais pu le faire.

Ce n'est pas une mesure sociale, c'est une mesure économique. Les pays qui le comprennent ont maintenu, toutes ces années, des régimes d'un haut niveau, parfois même en faisant des réformes.

J'aimerais que le député d'en face s'informe à ce sujet. Cela lui permettrait de ne pas tenir des propos qu'il pourrait regretter s'il lisait à quoi sert un régime d'assurance-chômage. À mon avis, un régime d'assurance-chômage est un vrai régime d'assurance-chômage, c'est un élément indispensable à une politique économique qui permet à tout le monde, et pas seulement aux privilégiés, de profiter de la situation.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi d'avoir la chance de discuter de la motion de mon collègue du Bloc québécois. Cette motion dit, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait proposer, avant la dissolution de la Chambre, une réforme de l'assurance-emploi en s'inspirant des 17 recommandations du rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé «Au-delà du projet de loi C-2: Examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi».

En même temps, j'ai trouvé bizarres les propos du député de Chicoutimi—Le Fjord, surtout quand il disait que, selon le CTC, tant qu'à faire quelque chose, il fallait mettre les meubles. Je prends cela comme une insulte au nom du CTC. En effet, il faut se rappeler que le Congrès du travail du Canada est le représentant des travailleurs et des travailleuses. Le CTC est là pour représenter ces travailleurs et travailleuses. Que le député de Chicoutimi—Le Fjord ait fait une telle affirmation à la Chambre des communes, c'est inacceptable de sa part. Surtout que ce dernier représentait le Parti progressiste-conservateur avant les dernières élections.

Si on consulte les hansards, si on lit ses discours de l'époque, on s'apercevra qu'il était en désaccord avec les changements que les libéraux ont faits en 1996. En effet, le député de Chicoutimi—Le Fjord appuyait la députée de Beauséjour—Petitcodiac de l'époque, Mme Angela Vautour. Ils marchaient la main dans la main pour dénoncer les changements de l'assurance-emploi. Maintenant, il est en train de faire le bon soldat des libéraux à la Chambre des communes.

C'est regrettable, et vous pouvez consulter les hansards à ce sujet. Il est à souhaiter que les téléspectateurs de Chicoutimi—Le Fjord se rappellent aussi ce qui s'est passé et comment ce député a pu changer ces dernières années, pour qu'il en vienne ainsi à défendre les quelque 43 milliards de dollars que les libéraux ont pris dans les poches des travailleurs et des employeurs qui ont cotisé au régime d'assurance-chômage qui servait à venir en aide aux travailleurs et travailleuses qui perdaient leur emploi, ou bien aux travailleurs et aux travailleuses en cette nouvelle ère de travail.

Rappelons-nous, il y a 40 ans, dans les années 1960, quand le programme d'assurance-chômage a été instauré. Il n'y avait peut-être alors que 5 p. 100 des femmes sur le marché du travail. Aujourd'hui, on est à un point tel que l'on pourrait peut-être dire que c'est quasiment 50-50. Par conséquent, il faut que le programme s'adapte.

Une femme enceinte, ce n'est pas une femme malade. Une femme enceinte, c'est une femme qui est partie prenante de la vie. Je veux remercier la femme qui m'a mis au monde. Cette femme, si elle avait eu la chance d'être sur le marché du travail, j'aurais souhaité qu'elle fût traitée équitablement comme tout autre travailleur. Il faut dire merci à ces femmes qui nous ont donné la vie, plutôt que de faire accroire qu'elles ne devraient pas avoir de bénéfices lorsqu'elles doivent quitter leur emploi pendant un certain temps afin de prendre soin de leur enfant. C'est inacceptable et honteux d'entendre certains arguments qu'on entend parfois.

Les crédits

Même ce matin, au Comité permanent du développement des ressources humaines, les employeurs étaient d'accord avec nous pour dire que le gouvernement fédéral s'est servi de la caisse de l'assurance-emploi seulement pour une raison, soit pour payer sa dette et pour atteindre un déficit zéro. Toutefois, cela s'est fait sur le dos de qui? Sur le dos des travailleurs et travailleuses qui ont perdu leur emploi. Néanmoins, il essaie de faire accroire à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes que la seule raison pour laquelle il a changé le programme d'assurance-emploi, c'est pour forcer les gens à retourner au travail.

Une fois encore, je suis totalement en désaccord avec cela. En effet, lorsqu'un travailleur saisonnier perd son emploi, ce n'est pas lui qui en a décidé ainsi. Il ne s'est pas dit, un lundi matin: «Je ne vais pas travailler.» C'est la condition de son travail qui le veut. Des travailleurs saisonniers au Canada, il n'en existe pas du tout; des emplois saisonniers, il en existe. C'est la condition du travail dans lequel les gens évoluent qui amène les gens au chômage.

• (1325)

On peut faire un petit aperçu des choses qui se sont passées. Beaucoup connaissent l'histoire mais cela vaut la peine de la raconter de nouveau.

En 1986, le vérificateur général du Canada a fait une recommandation à l'effet de prendre le fonds de l'assurance-chômage et de le mettre dans les fonds généraux du gouvernement fédéral. Je ne pense pas que le vérificateur général du Canada avait en tête, en ce temps-là, qu'une telle recommandation ouvrirait la porte au gouvernement fédéral afin de se servir des surplus pour payer le déficit et équilibrer le budget. Je ne pense pas que c'est ce que le vérificateur général voulait faire.

En ce temps-là, les travailleurs, les travailleuses et les employeurs versaient 80 p. 100 dans la caisse de l'assurance-chômage, tandis que le gouvernement payait 20 p. 100. Maintenant, les employeurs et les employés cotisent à 100 p. 100 dans la caisse de l'assurance-emploi. Certains se demandent pourquoi je continue de parler de l'assurance-chômage? C'est parce qu'on devrait l'appeler par le véritable nom qu'elle devrait avoir. C'est une assurance-chômage pour les gens qui n'ont pas de travail, et non une assurance-emploi qui donne l'opportunité au gouvernement fédéral de prendre cet argent et le mettre où il veut le placer.

En 1986, l'argent a été dans les fonds généraux. Après cela, vous aurez pu vous apercevoir que les changements à l'assurance-chômage ont commencé. En effet, dès ce moment-là, le gouvernement conservateur de l'époque s'est dit que c'était un endroit où il pouvait aller chercher de l'argent. Il pouvait aller piger dans la caisse. C'est là que tout a commencé. Il ne faut pas oublier ce qu'était l'histoire.

Je l'ai dit souvent dans cette Chambre, le 31 juillet 1989, mon prédécesseur, Doug Young, disait aux Canadiens, aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises: «Je demande aux gens du Nouveau-Brunswick de se battre avec énergie contre tout changement à l'assurance-chômage parce que cela va être un désastre pour le Nouveau-Brunswick». Le député Doug Young reconnaissait alors qu'on avait des régions saisonnières, des gens qui allaient à la pêche, en forêt ou d'autres choses comme cela. Il essayait d'impressionner les gens pour être réélu à la Chambre des communes.

Je me rappelle, j'étais à Inkerman où il y avait eu un débat entre les conservateurs et les libéraux; les conservateurs étaient au pouvoir. Doug Young disait qu'il voulait qu'on vote pour lui parce que, s'il était élu à Ottawa, il s'assurerait que les changements à l'assurance-chômage se fassent car les gens le méritaient. J'étais présent au débat.

Il semble que quand c'est la période des élections, des candidats de partis qui veulent être au pouvoir pensent que c'est le moment de changer l'assurance-chômage, que ce soit des candidats de l'opposition ou pas. Entre-temps, nous avons du monde qui a pâti. Des hommes, des femmes et des enfants ont pâti avec tous ces changements.

Je vais aller vite dans les années. Je vais sauter au mois de février 1993. Jean Chrétien, qui a été le premier ministre du Canada ces dernières années, était le chef de l'opposition. Il a envoyé une lettre à un groupe de femmes de Rivière-du-Loup. Il disait que c'était honteux ce que les conservateurs faisaient comme changements à l'assurance-chômage, et de la manière dont ils le faisaient. En effet, plutôt que de s'attaquer au problème—qui était le développement économique—, ils s'attaquaient aux plus vulnérables, aux gens qui avaient perdu leur emploi.

À la grande surprise de plusieurs, à l'automne 1993, les libéraux ont été élus. On a bien pensé qu'avec tout ce qui s'était dit durant la campagne électorale, avec tous les messages de Jean Chrétien et de Doug Young, finalement, les travailleurs et les travailleuses pourraient respirer, que leur dû leur reviendrait. Ce n'est pas ce qui est arrivé. Les changements ont continué et les gros changements sont arrivés.

Les changements étaient tellement importants que le gouvernement faisait des surplus, avec la caisse d'assurance-chômage, à coup de 7 et 8 milliards de dollars par année. Cela venait de la poche des travailleurs et des travailleuses qui avaient perdu leur emploi. Cela venait de la poche de personnes qui étaient dans le besoin. C'était honteux de voir de quelle manière les libéraux s'en étaient pris aux citoyens, aux travailleurs et aux travailleuses.

• (1330)

Depuis ce temps, des petits changements ont été faits. Présentement, la motion du Bloc québécois demande au gouvernement de considérer les 17 recommandations du comité parlementaire.

Revenons à la façon dont cette recommandation a été faite. Avant les élections de 2000, au mois de mai 2000, j'ai déposé une motion à la Chambre des communes, demandant aux parlementaires et au gouvernement de faire une révision de l'assurance-emploi.

Au mois de mai, le Parlement s'est prononcé unanimement pour faire des changements à l'assurance-emploi. J'en étais fier parce que le Parlement, tous les partis politiques et tous les députés de cette Chambre avaient reconnu unanimement qu'il fallait apporter des changements à l'assurance-emploi.

Pourquoi les membres du gouvernement libéral ont-ils voté en faveur de ma motion en 2000, alors que pendant toutes ces années, il disait que le régime de l'assurance-emploi était adéquat? Ils ont reconnu qu'il y avait un problème avec l'assurance-emploi.

À la veille des élections de 2000, le projet de loi C-44 est né. Ce sont les libéraux qui l'ont déposé à la Chambre des communes. Ils voulaient nous en passer une vite à la Chambre des communes. Ils voulaient que le Parlement adopte unanimement les changements avant les élections. Parmi les changements, on demandait de hausser les prestations de 50 p. 100 à 55 p. 100, d'enlever ce qu'on appelle le «claw back», c'est-à-dire qu'après cinq ans, les gens n'avaient plus le droit à l'assurance-emploi; ils l'ont limité à 30 p. 100, et ils ont augmenté le montant de 39 000 \$ à 48 000 \$. Ce sont les deux changements qu'ils ont faits.

Une voix: Et surtout prendre le contrôle du taux.

Les crédits

M. Yvon Godin: Comme mon collègue du Bloc québécois le dit, ils ont pris le contrôle du taux. Mais cela s'est produit plus tard. Je pense que ce n'était pas encore dans le projet de loi. Cependant, ils ont pris le contrôle depuis longtemps déjà, que ce soit du taux ou du montant, ils ont pris le contrôle.

En 2001, il y a eu le fameux projet de loi C-2. Je disais aux gens du Parti libéral qu'on devrait apporter des amendements, qu'on devrait faire d'autres changements pour que le projet de loi C-2 aille plus loin encore.

Rappelons-nous que dans ce temps-là, des députés avaient fait des promesses durant la campagne électorale—mais on ne peut pas les nommer ici—partout au Québec, en disant: «On va faire d'autres changements». Ici, à la Chambre des communes, ces mêmes députés ont dit: «Ne faites pas d'amendements. On a besoin du projet de loi C-2, les gens sont dans la misère, ils en ont besoin, il faut absolument qu'on adopte le projet de loi C-2 tout de suite».

Alors, nous avons coopéré et nous avons adopté le projet de loi C-2. J'ai toujours dit, à la Chambre des communes, que je voterais en faveur d'un projet de loi positif pour les travailleurs et travailleuses. J'ai tenu promesse jusqu'à présent et j'ai l'intention de continuer.

Par contre, à cette époque, les libéraux avaient promis de former un comité parlementaire composé de tous les partis politiques pour faire des recommandations au gouvernement. Le rapport unanime du comité s'intitulait «Au-delà de C-2» et contenait 17 recommandations de tous les partis politiques.

Il n'y avait pas d'élections dans la même année. Alors, le gouvernement libéral a oublié de faire les changements. Il n'a pas oublié, il a refusé de regarder nos recommandations.

Le temps passe et les gens sont encore dans la misère. Dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, il y a 1 500 personnes qui sont sous enquête et qui risquent de se faire prendre à cause de ce qu'on appelle «l'accumulation de temps».

•(1335)

Or, une circonscription libérale a trouvé une solution. J'aimerais dire aux gens du sud-est du Nouveau-Brunswick qui écoutent aujourd'hui que la solution donnée par le ministre ne se trouve pas par écrit. En ce qui concerne la promesse qu'il vous a faite, à votre place, j'aurais peur, parce qu'après l'élection, vous recevrez peut-être une facture par la poste.

Je peux vous dire que le même problème s'était produit dans ma circonscription. Onze personnes étaient aux prises avec le même problème. Onze personnes s'étaient fait prendre pour avoir accumulé des heures de travail. En même temps, on dit qu'on est arrivé à une entente pour les gens de Beauséjour—Petitcodiac, les déliant de leur obligation de payer, puisqu'on fera payer l'employeur. Par contre, le gouvernement n'est pas certain si l'employeur paiera.

Je demande au gouvernement de mettre par écrit à savoir si les employés paieront ou non. Je peux vous dire que j'ai posé la question deux fois à la Chambre des communes à savoir si les gens seront traités de la même manière dans le sud-est comme dans le nord-est de la province. La réponse a été oui.

Toutefois, je peux informer la Chambre que cette semaine, Michel Guérette, un travailleur de ma circonscription, a reçu une facture du ministère des Ressources humaines Canada lui indiquant qu'il doit 4 823 \$ parce qu'il a accumulé ses heures de travail. C'était le cas qui avait été porté devant le bureau de Bathurst. Savez-vous quelle a été la réponse du bureau de Bathurst? Dans Beauséjour—Petitcodiac, 1 500 personnes ont violé la loi, ce qui affecte toute la communauté. Dans la région de Acadie—Bathurst, il y en a seulement onze, qui

sont éparpillés un peu partout. C'est pour cette raison qu'on les fait payer et pas les autres.

Le message du gouvernement du Canada est-il le suivant: «Si vous voulez violer la loi, faites-le à coup de 1 500 et 2 000 personnes, et nous vous donnerons une exemption»? Est-ce ce que le gouvernement est en train de dire? Je trouve déplorable que le ministre se soit levé en cette Chambre à deux reprises pour dire que tout Canadien et Canadienne partout au pays serait traité de la même manière dans un cas comme celui-là, et que les gens reçoivent aujourd'hui des factures. Ces gens paniquent, parce qu'ils ne sont pas capables de payer la facture.

Le gouvernement reconnaît le problème de l'accumulation des heures de travail. Ce qu'on verra dans les semaines à venir, c'est que le gouvernement dira qu'il tiendra compte peut-être des 14 meilleures semaines pour essayer de se débarrasser du problème qu'il a créé dans le sud-est du Nouveau-Brunswick.

Entre-temps, des familles sont en train de pâtir. Même dans le sud-est, par exemple, si l'on regarde dans la région de Richibucto ou de Kent, en 2001, des personnes à coups de centaines et de centaines ont été obligées de payer pour le même problème, et le gouvernement a refusé de régler le problème à cette époque et ne veut pas rembourser rétroactivement l'amende qu'elles ont été obligées de payer.

Présentement, nous avons devant nous 17 recommandations. Si l'on regarde les changements apportés par le gouvernement fédéral en 2000, il y a eu deux changements à l'assurance-emploi et quelques-uns sur le plan parental entre 2000 et 2004. Aujourd'hui, parce qu'il y a une élection et que le gouvernement fédéral veut acheter des votes, il y apportera deux autres changements. À la vitesse où l'on procède, cela prendra 32 ans, soit 8 élections, pour changer l'assurance-emploi.

Il y a quelques semaines, je suis allé dans près de Forestville, au Québec, où les gens sont descendus dans la rue. Pour le compte du député de Chicoutimi—Le Fjord, ce n'était pas le CTC qui manifestait, mais c'étaient des travailleurs et des travailleuses, des commerçants et jusqu'au curé qui manifestaient dans la rue pour demander au gouvernement fédéral d'arrêter de voler l'argent des travailleurs. Ce n'est plus une histoire politique, mais une histoire humaine. Des gens pâtissent.

Il faut que le reste du Canada comprenne que les gens qui travaillent dans le domaine de la pêche ou dans le bois sont des travailleurs saisonniers. Les gens sont contents d'avoir du poisson et des 2 X 4. Nous disons que nous resterons chez nous, et nous n'avons pas l'intention de nous en aller dans le centre du Canada. Nous n'avons pas l'intention d'aller à Calgary avec les conservateurs qui, chaque fois qu'ils se lèvent à la Chambre des communes, cherchent à diminuer les primes d'assurance-emploi et à donner de nouveau de l'argent aux employeurs, et non pas aux travailleurs et travailleuses. C'est honteux de voir cela.

Les crédits

● (1340)

C'est à souhaiter que les élections aient lieu le plus tôt possible et que les Canadiens se rappellent ce que les libéraux ont fait. En effet, ils ont fait en sorte que des familles ont quitté les régions. Je reçois, à mon bureau, des appels téléphoniques de femmes me disant qu'elles veulent se suicider. Sachez que le taux de suicide dans la péninsule acadienne a augmenté à cause des changements à l'assurance-emploi. Sachez aussi que, quand il était à l'opposition, ce parti, par l'entremise des Doug Young et Jean Chrétien, disait qu'il fallait prendre l'économie en main. À cet égard, si vous voulez que les gens ne bénéficient plus d'assurance-emploi, créez une économie qui fonctionne. Mettez le monde au travail au lieu de faire en sorte qu'ils quittent les régions rurales pour les grands centres. C'est ce qui doit être fait.

Je tiens à exprimer ma gratitude quant au fait que cette motion ait été présentée ici, à la Chambre des communes, et ce, pour pouvoir défendre ces travailleurs et ces travailleuses. Le CTC a fait un bon travail. La Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec a fait un bon travail à cet égard, de même que la CSN. Les centrales syndicales ont représenté les travailleurs et les travailleuses, alors que le gouvernement fédéral a volé l'argent des travailleurs et des travailleuses. C'est ce qui est regrettable.

● (1345)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je donnerai le temps à l'honorable député de ralentir un peu, parce que je commençais à m'apercevoir qu'une certaine extinction de voix semblait poindre à l'horizon.

Je me demande si le député se souvient comme moi de certaines choses. Il parlait de l'économie. Selon lui, l'économie ne s'est pas améliorée. Je ne sais pas où il prend ses chiffres, car lorsqu'on était dans l'opposition, avant d'arriver au pouvoir en 1993, je me souviens des 42 milliards de déficit. Je me souviens à l'époque des taux d'intérêt qui étaient élevés. Je me souviens de plus des conditions de chômage de l'époque. Je me souviens aussi du taux des primes payées en partie par les travailleurs, dois-je l'ajouter, qui arrivaient à 3,30 \$ à ce moment-là et qui, aujourd'hui, sont rendues à quelque 1,90 \$, soit moins de 2 \$, donc réduites d'un tiers. Je me rappelle que le taux de chômage a été réduit depuis ce temps de façon considérable: il y a au-delà de 2 millions de Canadiens de plus qui travaillent. Je ne parle pas de ceux qui ont été perdus dans l'intervalle. Il s'agit d'un gain net de 2 millions d'emplois qui ont été créés depuis ce temps.

Je me demande—je sais que le temps est limité—s'il n'aurait pas été plus raisonnable pour le député de mentionner aussi ces chiffres dans son discours. Est-ce que le député a oublié de mentionner, par exemple, que certains changements apportés à l'assurance-emploi ont été profitables par exemple, aux travailleurs à temps partiel et aux femmes. Il faisait allusion à celles-ci et aux travailleurs saisonniers. Plus de 400 000 personnes, me dit-on, travaillant à temps partiel ou occupant des emplois de courte durée, ont pu toucher des prestations pour la première fois à la suite de certains changements qui ont été apportés au programme.

Bien sûr, notre nouveau ministre, que je félicite, continue lui aussi à améliorer le système. Il ne le fait pas parce qu'il y aura peut-être une élection dans quelques jours—je ne sais pas quand aura lieu l'élection—, mais en 1996, on a vu des améliorations. On a vu les réductions des primes chaque année. Il n'y a quand même pas une élection chaque année.

Ce sont toutes des choses qui ont été améliorées par le gouvernement libéral qui veille tous les jours, comme on le sait

tous, au mieux-être des Canadiens et des Canadiennes. Comment se fait-il que le député d'en face a négligé de mentionner toutes ces bonnes choses que le gouvernement a faites? Certains ont dit, il y a quelques minutes—et j'invite les députés à les commenter également—que dans certaines régions, il y a moins de gens qui reçoivent des prestations, par exemple au Québec.

Oui, mais les gens ont des emplois. Des gens qui travaillent ne bénéficient pas de prestations d'assurance-emploi. Ce n'est pas le cas chez nous en tout cas, ni dans Stormont—Dundas—Charlottenburgh, que le vice-président représente si bien à la Chambre des communes. Ce qu'on veut, ce sont des emplois pour les gens et l'assurance-emploi pour ceux qui n'en ont pas.

Finalement, je demanderais au député de commenter à cet égard. Je sais que certains ont fait état d'un rapport du Conseil du travail du Canada. Certains prétendent, et le député l'a déjà dit lui-même lors de questions, que quelque 38 p. 100 des sans-emploi touchent des prestations. On inclut ceux qui n'ont jamais payé de primes. Il faudrait quand même avoir l'objectivité d'admettre que ces chiffres ne sont pas véridiques, parce qu'ils incluent des éléments qui n'ont rien à voir avec un concept d'assurance-emploi. On sait tous cela.

Alors, quant au député qui devrait normalement être tout à fait objectif—du moins il l'est au comité où nous siégeons—, comment se fait-il que sur le parquet de la Chambre, il a négligé de mentionner toutes ces choses? Je ne comprends pas cela. Je vous invite à demander au député de s'expliquer à cet égard.

Le même rapport du Conseil du travail du Canada inclut dans ses chiffres les anciens travailleurs qui sont autonomes et les étudiants. Des gens qui ne sont même pas disponibles pour travailler ne peuvent certainement pas percevoir des prestations. Ce n'est pas raisonnable.

● (1350)

Le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik, qui a fait tant de travail dans ce domaine, qui est rendu un expert à la Chambre des communes dans le domaine de l'assurance-emploi, pourra en dire davantage sur toutes les bonnes choses que le gouvernement a fait, tout le travail qui a été fait par le ministre actuel pour continuer à améliorer, à bâtir sur les améliorations des dernières années.

Comment se fait-il que le député d'en face et les autres députés ne parlent pas de cela? Je ne comprends rien. Comment se fait-il que le député refuse de répondre aux questions que je lui pose à ce moment-ci? Je pourrais en poser d'autres.

Le vice-président: Commençons tout d'abord avec les questions qui ont déjà été posées.

L'honorable député d'Acadie—Bathurst à la parole.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, il est à souhaiter que sa question n'était pas pour prendre tout mon temps, pour que je n'ai pas la chance de lui répondre. Il a fait un bon travail là-dessus, je vous le garantis.

Premièrement, parlons des primes. Il est fier que les primes soient dues chaque année. Par exemple, je peux vous dire que je n'ai pas vu un travailleur ou une travailleuse dans la rue qui manifestait pour faire baisser les primes. Par contre, j'ai vu des employeurs parler au gouvernement fédéral, aux lobbyistes pour faire baisser les primes. Les conservateurs ont demandé de faire baisser les primes et ils les ont baissées, comme le voulaient les conservateurs parce que c'est le même parti, quant à moi. C'est cela qu'ils ont fait.

Le député ne sait pas ce qui se passe en dehors de la Chambre, dans sa circonscription, ou à d'autres places au Canada. Avec les changements faits par le gouvernement fédéral, comme l'imposition de 910 heures de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi, le gouvernement a disqualifié les gens qui travaillent à temps partiel, ces gens ne peuvent plus bénéficier de l'assurance-emploi. C'est la réalité.

Si on parle du point de vue de l'économie, comme il disait, qu'il vienne expliquer cela, chez nous. Nous n'avons jamais été aussi dans le trou que depuis que les libéraux sont au pouvoir. Nous avons des problèmes avec les fermetures dans les pêches. S'il y a eu de la création d'emploi, il y en a eu au centre du Canada et à Calgary. Cependant je peux vous garantir que les travailleurs de chez nous sont vaillants. Ils se lèvent le matin pour aller travailler. Je peux vous le garantir.

On sait où se trouve le problème économique et on sait où le gouvernement fédéral met ses efforts. Il les met au centre du Canada ou ailleurs, mais je vous garantis qu'il ne les mets pas dans les régions rurales. Le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik, qui était ici tantôt, me l'a dit assez souvent que les régions dans le Nord n'avaient pas leur juste part.

Il y a autre chose pour répondre à la question du député, quand il nous parle de la place où nous étions. Où étaient les libéraux au comité parlementaire qui était d'accord avec nous à 100 p. 100. Unanimement, les députés convenaient que cela prenait des changements à l'assurance-emploi. Même la secrétaire parlementaire du développement des ressources humaines était avec nous et elle a signé la recommandation elle aussi. Tout le monde était d'accord que l'assurance-emploi faisait mal aux travailleurs et aux travailleuses, même les libéraux.

Où étaient les libéraux de la Chambre des communes quand 15 changements à l'assurance-emploi ont été demandés? Quasiment tous les gens qui venaient de l'est du Canada ont voté pour les changements déposés à la Chambre des communes, des personnes qui venaient du Cap-Breton, de la Nouvelle-Écosse, ou des Îles-de-la-Madeleine.

À sa première réunion au comité parlementaire, le député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok a garoché un cri du coeur à la ministre pour faire des changements parce que les gens de sa circonscription étaient affectés. Où sont-ils ces libéraux-là? Ils connaissent le problème.

Pourquoi les gens de la Gaspésie ou de la Côte-Nord du Québec, sont obligés de descendre dans la rue? Où est le député d'en face qui me pose ces questions? Je pense qu'il est resté trop longtemps à Ottawa. Il n'a pas visité le Canada. Il ne connaît pas le Canada. C'est là le problème.

Aujourd'hui, même le patronat était d'accord sur le fait qu'il fallait enlever cette caisse aux libéraux parce qu'ils continuent de voler dans cette caisse. Pour les travailleurs, c'était la même chose.

Mon dossier, je le connais!

• (1355)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai une très courte question pour mon collègue.

Pourquoi le gouvernement libéral actuel refuse-t-il que cette motion fasse l'objet d'un vote, alors que ses propres députés ont participé au travail pour qu'il y ait un rapport unanime? Qu'est-ce qui explique que le gouvernement libéral, aujourd'hui, refuse même de voter sur cette motion? Est-ce que cela est logique de refuser de voter

Article 31 du Règlement

sur la proposition unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines alors qu'il nous fait croire, d'un autre côté, qu'il veut des changements à l'assurance-emploi? Est-ce que ce n'est pas une marque très importante de déficit démocratique?

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, je pense que c'est parce que les libéraux ont besoin de faire deux changements par élection pour être élus et pour acheter leurs votes. S'ils adoptent tous les changements aujourd'hui, aux prochaines élections, il n'auront plus de changements à faire pour acheter les votes des pauvres travailleurs et travailleuses qui ont perdu leur emploi et qui se sont fait voler par le gouvernement fédéral. C'est ce que les libéraux ont fait durant les dernières années.

N'oubliez pas qu'il faudra huit élections pour mettre en place les 17 recommandations qui ont été proposées par le comité parlementaire et au sujet desquelles tous les partis politiques étaient en accord. C'est la seule réponse que je peux vous donner.

Sinon, il faudrait que la caisse de l'assurance-emploi redevienne ce qu'elle était et que les bénéfices soient retournés là où ils doivent aller. C'est cela la vraie chose à faire. On appelle cela de la création d'emplois. Entre-temps, nous devrions être capables de donner à ces gens ce qui leur appartient. C'est ce qu'il faudrait faire.

C'est ce qu'on appelle chez-nous mettre la charnue devant les boeufs, et c'est ce que les libéraux ont fait. Mais ce n'était pas une charrue qu'ils ont mis devant le boeuf, c'était une carotte et ils voulaient la manger. Cette carotte, c'était l'argent avec lequel ils ont payé leur déficit et équilibré leur budget, sur le dos des travailleurs et des travailleuses.

Le premier ministre actuel a dit en cette Chambre: «J'ai pris l'argent pour en faire quelque chose de bien. J'ai fait des transferts aux provinces. Je l'ai mis dans la santé». Les travailleurs et les travailleuses ne paient pas des cotisations d'assurance-emploi pour équilibrer les budgets du gouvernement, ni pour faire des transferts aux provinces. Ils paient des cotisations pour le cas où ils en auraient besoin.

Le député de Madawaska—Restigouche a voté en faveur des recommandations parce qu'il a connu la région du Nouveau-Brunswick. Il a connu les problèmes saisonniers. Je suis fier qu'il se soit levé en Chambre pour voter en faveur de ces motions. Le député de Beauséjour—Petitcodiac a voté pour 15 changements à l'assurance-emploi, mais lorsqu'il y a eu une motion à la Chambre des communes pour reconnaître les travailleurs saisonniers, il a voté contre.

C'est honteux de voir la manière dont les libéraux ont agi au cours des dernières années. Ils ont profité des élections. Ils ont utilisé la Caisse de l'assurance-emploi pour équilibrer leur budget et gagner des votes. C'est honteux. Je suis certain que les électeurs qui nous écoutent présentement, les Canadiens et les Canadiennes, vont finalement voir clair dans le jeu qu'ils ont créé depuis toutes ces années.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LA SOCIÉTÉ MAKIVIK

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a annoncé un moratoire de cinq ans sur les droits d'importation pour les plateformes de forage, afin de venir en aide à la région de la côte est.

Article 31 du Règlement

J'interviens aujourd'hui pour encourager le gouvernement, en particulier le secrétaire d'État chargé des Institutions financières, à étendre immédiatement ce programme à la région est de l'Arctique, pour l'aider à développer son économie et ainsi améliorer le sort des habitants et des collectivités du Nunavik et du Nunavut.

La Société Makivik était un partenaire important dans l'importation historique du *MV Umiavut*, le premier et le seul navire canadien de la classe 1 appartenant à des Inuits. Or, les partenaires ont demandé que les droits qu'ils ont payés sur ce navire leur soient remis.

L'achat et l'importation du *MV Umiavut* sont des moyens importants qui permettent au Nord d'accroître son autosuffisance économique et politique.

En déclarant immédiatement un moratoire rétroactif sur les droits d'imposition pour les navires en activité dans le Nord, y compris le *MV Umiavut* de la Société Makivik, le gouvernement montrera qu'il tient à ce que sa politique de développement économique soit juste et équitable dans les régions nordiques.

* * *

[Traduction]

LA CIRCONSCRIPTION D'EDMONTON-SHERWOOD PARK

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, ces jours-ci nombre de nos collègues font leurs adieux parce qu'ils ne brigueront pas de nouveau les suffrages. Ce n'est toutefois pas mon cas et je suis encore prêt pour la bataille. Je me lance de nouveau dans la campagne et j'ai l'intention de déployer énormément d'efforts pour remporter la faveur populaire dans la nouvelle circonscription d'Edmonton-Sherwood Park.

Je crois qu'il ne faut pas laisser à cette équipe libérale la responsabilité de la réforme du Parlement. Les libéraux parlent beaucoup, mais leurs propos sont vides de sens. Je suis vraiment intéressé à faire en sorte que les députés rendent davantage de comptes aux citoyens qu'ils représentent, à réduire le gaspillage et la mauvaise gestion gouvernementale et à éradiquer la corruption et l'absence de reddition de comptes en matière de gestion financière. En outre, je tiens à ce que le Canada se dote de mesures législatives assurant la protection des citoyens respectueux de la loi et de nos enfants sans défense.

Depuis dix ans, c'est avec énormément de frustration que je regarde ce gouvernement libéral cafouiller et tourner en rond au sujet de ces importantes questions. Il est grand temps que les choses changent. Il est temps que les Canadiens aient un gouvernement honnête et digne de confiance. Il est temps que nous exigions mieux.

* * *

•(1400)

[Français]

LA SEMAINE ELIZABETH FRY

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Semaine nationale Elizabeth Fry. Toutes les Sociétés Elizabeth Fry au pays organiseront donc des activités pour sensibiliser le public à la situation des femmes ayant des démêlés avec le système de justice pénale.

[Traduction]

Chaque année, la semaine nationale Elizabeth Fry a lieu au cours de la semaine précédant la Fête des mères, car une grande proportion

des femmes emprisonnées sont des mères dont la plupart étaient le seul soutien de leur famille au moment de leur incarcération. Lorsque des mères sont condamnées à la prison, les enfants sont condamnés à la séparation.

Les sociétés Elizabeth Fry se concentrent sur les besoins des femmes et cherchent des solutions de rechange à l'emprisonnement. Elles favorisent le recours à des initiatives communautaires comme solution aux problèmes de droit pénal et travaillent à élaborer et à soutenir des formes de peines à purger dans la collectivité.

[Français]

Félicitations à toutes les Sociétés Elizabeth Fry de partout au pays pour l'organisation de cette semaine.

* * *

[Traduction]

LE LUPUS

M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.): Monsieur le Président, j'ai perdu un être cher des suites du lupus, une maladie qui s'attaque au système immunitaire.

Plus de cinq millions de personnes souffrent des effets de cette maladie et, chaque année, plus de cent mille hommes, femmes et enfants apprennent qu'ils sont atteints de cette maladie.

De nombreux médecins dans le monde ne connaissent pas les symptômes du lupus et les effets de la maladie sur la santé. Par conséquent, beaucoup de gens souffrent pendant des années avant d'avoir un diagnostic et d'obtenir les traitements nécessaires. Il faut sans tarder accroître les mesures de sensibilisation et d'information de la population mondiale sur les effets débilissants du lupus.

Par conséquent, je propose que nous demandions à l'Organisation mondiale de la santé de reconnaître et de déclarer le 10 mai 2004 Journée mondiale du lupus et que nous réclamions l'augmentation des fonds consacrés à la recherche et à la sensibilisation concernant cet important problème de santé publique.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, plus de huit accidents de la route surviennent en moyenne chaque jour dans la région de Brampton, ce qui représente au-delà de 3 000 accidents par année. C'est énorme! Des défenseurs de la sécurité de cette région cherchent à recueillir les conseils des habitants pour trouver des façons d'accroître la sécurité sur les routes.

Il s'agit d'un problème sérieux, et le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités doivent travailler de concert en vue d'apporter des solutions tangibles.

Le mois dernier, l'Organisation mondiale de la santé a fait de la sécurité routière un point central de la Journée mondiale de la santé. Cette mesure découle du fait qu'à l'échelle mondiale, 1,2 million de personnes meurent et 50 millions de personnes sont blessées, chaque année, à la suite d'accidents de la route. De plus, environ les trois quarts des accidents surviennent par temps clair.

CROWFOOT

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, comme c'est peut-être la dernière occasion qui m'est offerte de faire une déclaration à la Chambre au cours de cette législature, je tiens aujourd'hui à adresser mes remerciements et à dire adieu à une partie très importante de ma circonscription.

Ce n'est pas de gaieté de coeur que je dis adieu au comté de Flagstaff et aux districts municipaux de Wainwright et de Provost. Malheureusement, en raison des nouvelles délimitations des circonscriptions électorales, après les élections, je ne représenterai plus les braves gens de Sedgewick, Daysland, Forestburg, Killam, Lougheed, Strome, Alliance, Provost, Hardisty, Hughenden, Heisler, Chauvin, Edgerton, Wainwright, Daysland, Irma, et Amisk.

Heureusement pour moi toutefois, au cours des quatre dernières années j'ai parcouru de long en large ces parties de la circonscription de Crowfoot et j'ai eu le privilège d'y rencontrer des gens remarquables. J'ai été très heureux d'assister ou de participer à un si grand nombre d'événements et de célébrations dans ces collectivités authentiquement rurales de l'Alberta.

Je remercie les habitants du comté de Flagstaff et des districts municipaux de Wainwright et de Provost qui ont contribué à faire en sorte que mon premier mandat à titre de député de Crowfoot soit des plus mémorables.

* * *

LA COMMUNAUTÉ SIKHE

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, le Gourou Granth Sahib, le recueil des textes sacrés sikhs, rassemble des révélations divines transmises par des gourous sikhs et des saints d'autres religions, réaffirmant l'unité fondamentale de toutes les religions. Les écritures sikhs incarnent le message universel de compassion, de paix, d'égalité et de justice envers toute l'humanité.

Le cinquième gourou sikh, le gourou Arjan, a compilé et consacré les écritures saintes sikhs, donnant ainsi une véritable autonomie à la communauté originaire du Punjab, la patrie sikhe.

Les Sikhs font partie de la mosaïque canadienne depuis 1899. Cette communauté très dynamique contribue grandement au bien-être économique, social et culturel de notre pays et de ses citoyens.

On célèbre cette année le 400^e anniversaire du Gourou Granth Sahib, et je profite de l'occasion pour féliciter la communauté sikhe de ma circonscription et du pays.

* * *

• (1405)

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, du 3 au 9 mai, la Semaine nationale de la santé mentale a pour but de nous rappeler l'importance d'aider nos concitoyens à détecter les signes précurseurs de situation de détresse ou de troubles mentaux et de leur fournir les outils nécessaires pour affronter ces états de crise.

Pour aider ces personnes, le Québec a renforcé la première ligne de soins, notamment par la mise en place de groupes de médecine de famille et de réseaux locaux de services. Ces formules permettent une meilleure prise en charge et une meilleure continuité des interventions auprès des personnes qui rencontrent des problèmes de santé mentale.

Article 31 du Règlement

Cette semaine est aussi l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à ceux et celles qui contribuent au bien-être des personnes qui vivent avec la maladie mentale et de leurs proches.

Nos plus sincères remerciements s'adressent donc aux employés du réseau de la santé et des services sociaux, aux bénévoles et aux organismes communautaires qui offrent soutien et accompagnement ou travaillent à la défense des droits des personnes.

* * *

[Traduction]

LA DÉPUTÉE DE VANCOUVER KINGSWAY

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais, aujourd'hui, rendre hommage à ma chère amie et collègue, la députée de Vancouver Kingsway.

À titre d'activiste communautaire, elle a été membre exécutif du conseil d'administration de plus de 30 organisations communautaires ou organismes du milieu artistique et du milieu des affaires. Son travail n'est pas passé inaperçu, que ce soit ici ou dans sa communauté. Elle a reçu de nombreux prix du gouvernement et de la collectivité, et notamment l'Ordre du Canada en 1994.

En 1997, elle est devenue la première femme originaire d'Asie à être élue députée au Canada. Depuis son élection, elle a défendu inlassablement ses électeurs, sa collectivité et, à l'échelle internationale, le Canada tout entier; elle a soulevé de nombreuses questions concernant l'économie, l'immigration, l'aliénation de l'Ouest, les droits de la personne et la justice pour tous, pour ne nommer que celles-là.

Les gens de Vancouver Kingsway, sa communauté toute entière et ses collègues libéraux sont fiers de ses réalisations et du rôle précieux qu'elle a joué durant ses sept années à titre de députée. Sa présence nous manquera, mais nous n'oublierons jamais sa contribution.

Zhu Ni Cheng Gong. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses prochaines activités, et une retraite réussie.

* * *

LE OLDS COLLEGE

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage au Olds College, une institution de ma circonscription de Wild Rose, qui célèbre son 91^e anniversaire à titre d'établissement d'enseignement.

Au fil des années, les gens du collège ont assisté à la croissance fulgurante de l'industrie agroalimentaire et, cette année, ils sont plus inquiets que jamais devant l'avenir. C'est pourquoi le collège a encouragé ses étudiants à participer directement à la période d'observations ouverte au public par le département de l'Agriculture des États-Unis au sujet de la fermeture de la frontière et de notre commerce de bétail avec les États-Unis.

Tous les députés ont reçu un exemplaire de la présentation officielle du collège cette semaine. Le collège a adopté une approche novatrice en recueillant les énoncés d'incidence de 30 de ses étudiants dans tous les coins du pays; il les a ensuite compilés pour en faire un vidéo sur disque compact et une diffusion Web accessible à partir de la page d'accueil du collège.

Les observations du collège ont eu un impact considérable. J'invite tous les députés à prendre un moment pour lire ces messages qui viennent du fond du coeur.

Article 31 du Règlement

Ces étudiants savent que, si nous ne faisons pas tout notre possible pour faire ouvrir la frontière très bientôt, ils n'auront peut-être pas d'avenir dans l'industrie agroalimentaire.

* * *

[Français]

LA SANTÉ MENTALE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, la Fondation Pierre-Janet tenait, le dimanche 18 avril dernier, sa cinquième édition de l'activité «En espadrilles pour la santé mentale».

Cet événement annuel qui a lieu à l'Hippodrome d'Aylmer permet d'amasser des fonds pour aider les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Près de 1 000 participants commandités ont fait des tours de piste à leur rythme. Cette activité a permis de récolter la somme de 65 210 \$ qui servira à implanter la télé-médecine en santé mentale dans l'Outaouais.

La santé mentale, plus particulièrement la dépression, est un problème qui prend de l'ampleur. De là l'importance aujourd'hui de la démystifier, d'abattre les stigmates qui s'y rattachent et de faciliter l'accès à des services de qualité.

Je tiens à féliciter tous les participants, les bénévoles dévoués, le président d'honneur de l'édition 2004, M. Alain Raymond, et plus particulièrement le président de la fondation et instigateur de l'événement, M. Dan Gay, ainsi que les membres du conseil d'administration de la Fondation Pierre-Janet.

Bravo, mission accomplie!

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, cette semaine, du 3 au 9 mai, est la Semaine de la santé mentale.

La santé mentale est essentielle au bien-être de chacun et au dynamisme de nos collectivités. Trop souvent, les gens atteints de maladie mentale et d'autres troubles cérébraux sont victimes de discrimination et stigmatisés. Nous devons conjuguer nos efforts pour chercher de meilleures façons d'éliminer les stigmates associés à la maladie mentale afin qu'il devienne aussi facile et acceptable d'en parler que des autres maladies.

Pour cela, nous devons commencer à assurer le financement stable et à long terme des soins, de la recherche et des traitements en matière de santé mentale. J'ai été très déçu de constater que le récent budget présenté par le gouvernement ne contenait aucune mention de la santé mentale, même si les programmes dans ce domaine font l'objet de coupures dans l'ensemble du pays.

Pour les Canadiens—un sur cinq—qui sont frappés par la maladie mentale, ainsi que pour leurs familles et leurs amis, il s'agit vraiment d'une situation d'urgence en santé mentale publique.

* * *

• (1410)

[Français]

LE MOIS DE L'OUÏE

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, chaque mois de mai, je me fais un devoir de souligner le Mois de l'ouïe afin de rappeler que près de 3 millions de personnes

au Canada vivent avec un problème de surdit , dont plus de 750 000 au Qu bec.

En tant que parlementaires, il est primordial de nous assurer que les personnes sourdes et malentendantes aient les m mes droits au chapitre des communications.

  cet  gard, le sous-titrage des  missions t l visuelles s'av re un outil indispensable et aujourd'hui, j'aimerais souligner le travail remarquable du Centre de recherche informatique de Montr al qui a mis au point un syst me de reconnaissance automatique de la parole.

Cette avanc e qu b coise, qui retransmet l'information en temps r el, a  t  pr sent e dern irement aux deux Chambres du Parlement et permettrait notamment le sous-titrage en fran ais des travaux de la Chambre des communes, alors qu'en ce moment, ce n'est disponible qu'en anglais et que lors de la p riode des questions orales.

La technologie est disponible, il faut maintenant de la volont  politique pour la rendre accessible le plus rapidement possible et pas seulement au Parlement, mais aussi   l'ensemble des radiodiffuseurs.

* * *

RAI INTERNATIONAL

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Pr sident, en ao t 2003, une p tition de 100 000 signatures et de plus de 330 lettres fut d pos e aupr s du CRTC par les citoyens canadiens, incluant ceux de mon comt , demandant d'avoir acc s au r seau de t l vision de RAI International.

Je d sire aujourd'hui r affirmer mon appui   ces citoyens, surtout ceux de la communaut  italienne, qui esp rent que le CRTC approuve la demande de RAI International faite le 15 septembre dernier. Une licence du CRTC leur donnerait acc s   ce r seau de 24 heures par jour et qui est capt  dans la plupart des pays du monde, mais qui n'est pas accessible au Canada.

Permettez-moi de souligner de plus l'initiative du d put  de Saint-L onard—Saint-Michel et de plusieurs coll gues lib raux qui, d s le d but, ont appuy  et continuent d'appuyer les initiatives de ces Canadiens d'origine italienne qui demandent instamment d'avoir acc s aux services de RAI International.

* * *

[Traduction]

LE NIGERIA

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Pr sident, il y a cinq ans, le gouverneur de la province nig riane septentrionale de Zamfara a d clar  sa province  tat islamique et il a entrepris d'imposer une version extr me de la charia,   l'encontre de la constitution nig riane.

Pendant les mois suivants, le gouverneur Sani a d truit ou ferm  plusieurs  glises chr tiennes et il est all  jusqu'  condamner   mort par lapidation des femmes qui avaient eu des relations sexuelles hors des liens du mariage.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

La constitution nigériane, il faut le souligner, stipule que chaque personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Or, la semaine dernière, le gouverneur Sani a ordonné la démolition de toutes les églises et de tous les lieux de culte non musulmans et il a lancé la deuxième phase de sa vision extrême.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour condamner la persécution flagrante de croyants et la destruction de lieux de culte au Nigeria. Le Canada doit se prévaloir de toute son influence auprès du Nigeria et des autres pays africains pour exiger que cessent ces crimes abominables contre la liberté de religion et de conscience.

* * *

LE CITOYEN DE L'ANNÉE DE BURLINGTON

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, ce soir, la ville de Burlington, en Ontario, honorera l'un de ses plus grands champions et partisans en le nommant Citoyen de l'année.

Les réalisations de Keith Strong ont été nombreuses au cours de sa fructueuse carrière d'homme d'affaires, mais ce qui le distingue, c'est son travail pour notre collectivité.

Ancien président de la corporation de développement économique de Burlington, Keith a contribué à rassembler les gens pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens de diverses façons.

Ainsi, en collaboration avec Dorothy Borovich, il a participé à la création du festival Youthfest, une activité locale qui en est à sa deuxième édition et qui vise à promouvoir le bénévolat, la philanthropie et la joie parmi les jeunes de Burlington. Youthfest met à l'honneur divers organismes communautaires et incite les gens à faire plus pour leur collectivité.

Le dévouement de Keith Strong pour sa localité a enrichi tous ses concitoyens. Je remercie et félicite Keith Strong, Citoyen de l'année de Burlington.

* * *

[Français]

LA SEMAINE DES SOINS PALLIATIFS

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner la Semaine des soins palliatifs.

Avec la population vieillissante, la demande en matière de soins palliatifs augmentera de manière dramatique. Il est donc primordial de porter une attention toute particulière à cette demande afin d'assurer au malade une présence constante dans son cheminement vers la fin de sa vie et permettre aux proches du malade de recevoir le soutien nécessaire durant cette période difficile de leur vie.

Je tiens à féliciter le gouvernement du Canada, qui s'est penché sur cette question humanitaire en offrant aux travailleurs admissibles six semaines de congé payées pour soigner un parent, un conjoint ou un enfant gravement malade ou mourant.

Grâce aux prestations pour soins prodigués avec compassion, les malades en phase terminale auront la possibilité de vivre jusqu'à la fin dans la dignité, tout en permettant à leurs proches de les accompagner jusqu'à la fin.

● (1415)

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nombre d'anciens combattants qui ont participé aux opérations du jour J sont déçus de ne pouvoir assister aux célébrations en Normandie. Seulement 60 anciens combattants accompagneront les représentants du gouvernement, qui dispose pourtant d'assez de fonds pour envoyer 70 de ses employés de soutien outre-mer.

Je me demande si le premier ministre accepterait de revenir sur sa décision et d'emmener tous les anciens combattants qui souhaitent aller en Normandie.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Anciens Combattants est actuellement à la recherche de moyens nous permettant d'augmenter le nombre d'anciens combattants et d'améliorer la situation. De toute évidence, c'est une question que le gouvernement prend très au sérieux.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le temps commence à manquer. Je voudrais attirer l'attention du premier ministre sur ce qu'a dit un ancien combattant ayant pris part au débarquement du jour J, Bruce Melanson:

Avec ce que nous avons appris aujourd'hui et ce scandale où l'on a jeté tout cet argent par les fenêtres... Pourquoi n'en jettent-ils pas un peu de notre côté, les anciens combattants?

Cette cérémonie vise à célébrer l'histoire, mais, dans notre cas, nous avons été des acteurs de cette histoire. Le premier ministre ne convient-il pas qu'envoyer nos anciens combattants en Normandie représente un bien petit prix à payer pour les services qu'ils ont rendus à notre pays?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je partage tout à fait le point de vue qui vient d'être exprimé. L'énorme dette que les générations suivantes ont envers les anciens combattants de toutes nos grandes guerres ne fait aucun doute. J'ai vu M. Melanson à la télévision hier soir, et j'ai pu constater qu'il a présenté un très solide plaidoyer.

En tant que Canadiens, nous avons une lourde dette envers ceux qui ont donné leur vie et qui ont combattu pour nous, et le gouvernement a certainement l'intention de le souligner. C'est à cela d'ailleurs que sert le 6 juin.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je vais continuer d'inciter le premier ministre à prendre un engagement très clair.

Avec le demi-million de dollars qu'il a dépensé pour tous ses divers déplacements préélectorales à bord d'avions Challenger, le premier ministre aurait pu envoyer 60 anciens combattants de plus en Normandie. Ce n'est pas une question d'argent. C'est une question de priorités. Cette cérémonie ne devrait pas servir de séance de photos pour les politiques. Elle est censée servir à rendre hommage à nos anciens combattants, qui ont tant donné.

Le premier ministre fera-t-il ce qui s'impose et s'engagera-t-il à payer les déplacements de tous les anciens combattants qui sont aptes et qui souhaitent assister à la cérémonie?

Questions orales

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, en tant que ministre dont la seule responsabilité consiste à veiller au bien-être des anciens combattants et en tant que fils d'un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, je comprends tout à fait la situation.

Cependant, nous avons pour pratique—et c'est aussi ce que font nos alliés—d'inviter les 60 régiments ou associations militaires liés au jour J à choisir leurs propres représentants. Ces personnes, et leurs accompagnateurs, feront partie de la délégation officielle.

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): J'en déduis que c'est un refus, monsieur le Président.

Le député de Hillsborough, avec l'appui du CPM, cherche à saborder le Comité des comptes publics. Aujourd'hui, il a déposé une motion visant à conclure prématurément les témoignages de plus de 90 témoins, ouvrant ainsi la voie à une opération de camouflage et à des élections printanières. Cela rappelle l'enquête sur la Somalie, notamment les preuves importantes non produites et le travail non accompli dans le cadre de cette enquête. Un rapport qui laisse à désirer, c'est pire que l'absence de rapport.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas tenu parole et a-t-il ordonné l'arrêt des travaux du Comité des comptes publics?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai rien ordonné de tel. Le Comité des comptes publics est maître de sa destinée.

Puisque les députés de l'opposition doivent bien reconnaître qu'ils ont, en définitive, des comptes à rendre aux Canadiens et comme le Comité des comptes publics siège maintenant depuis un certain temps, pourquoi estiment-ils que le comité ne devrait pas rédiger de rapport pour informer les Canadiens de ce qui s'est passé ces derniers mois? De quoi l'opposition a-t-elle peur?

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, nous nous opposons à cela, tout simplement parce que le travail n'est pas fait et que les Canadiens méritent toute la vérité, plutôt que l'opération de camouflage du gouvernement.

Le problème vient précisément de l'absence de responsabilité et d'obligation de rendre compte. Il semble y avoir bien des preuves tangibles dans ce dossier, mais personne ne veut désigner le coupable. La victime dans tout cela, c'est le contribuable canadien. Le comité a été transformé en mascarade par le premier ministre. Quant à l'enquête judiciaire, elle ne sera pas terminée avant décembre 2005, soit dans 18 mois fermes.

Pourquoi le premier ministre contrecarre-t-il les efforts du Comité des comptes publics, qui devait s'acquitter de l'engagement qu'il a pris envers la population canadienne, celui de...

● (1420)

Le Président: Le secrétaire parlementaire a la parole.

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il faut bien comprendre que ce sont les députés libéraux, les représentants du parti ministériel au sein du Comité des comptes publics, qui ont fait pression afin que le rapport Guité soit rendu public. Ce sont eux qui ont fait pression pour que M. Quail revienne témoigner. Ils ont convoqué des témoins clés, comme la vérificatrice générale, afin de définir les choses clairement, ce qu'elle a fait aujourd'hui.

En réalité, le gouvernement a fait de l'excellent travail en veillant à ce que la commission d'enquête et la GRC se penchent sur la question. Le moment est maintenant venu pour les chercheurs de rédiger leur sommaire.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, au lieu de prendre ses responsabilités au chapitre du financement de la santé, le premier ministre suggère au Québec d'augmenter ses impôts, ce que rejette catégoriquement le ministre québécois des Finances. Yves Séguin souhaite plutôt qu'Ottawa transfère la TPS au Québec.

Pour assurer le meilleur financement de la santé, le premier ministre entend-il répondre rapidement et favorablement au souhait exprimé par Yves Séguin?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme l'ont dit à maintes reprises le ministre de la Santé et le ministre des Finances, la raison pour laquelle nous avons demandé d'avoir une rencontre cet été avec les premiers ministres, c'est pour discuter véritablement de la santé, de la réforme de la santé et des augmentations dans les transferts qui seront requises.

Nous reconnaissons les pressions que subissent les provinces. Nous sommes certainement prêts à nous asseoir et à les aider.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, il y a eu des rapports, dont le rapport Romanow et le rapport Clair. Ce que lui dit Yves Séguin, qui est le ministre libéral des Finances à Québec, c'est de se brancher, de prendre une décision, d'agir maintenant et de transférer la TPS pour faire en sorte que les patients reçoivent les soins immédiatement, et non pas faire un long processus de rencontres pour s'asseoir et dire qu'il comprend bien les Canadiens, les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises. On lui demande d'agir et, pour une fois dans sa vie, de prendre une décision.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je connais très bien Yves Séguin. C'est le ministre des Finances du Québec. Il est pris avec les difficultés financières qui constituent véritablement l'héritage des péquistes. Tel est le problème de Yves Séguin, c'est le legs des péquistes.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je conseillerais au premier ministre de lire le rapport Séguin. Il comprendrait pourquoi le Québec a des difficultés.

Ce qui n'a pas de bon sens dans l'actuel débat sur la fiscalité, c'est que dans sa lettre en réponse à la résolution unanime de l'Assemblée nationale portant sur le déséquilibre fiscal, le premier ministre propose à Québec de hausser ses impôts au besoin pour couvrir ses dépenses.

Comment le premier ministre peut-il être aussi irresponsable à l'endroit des payeurs de taxes, alors que son propre gouvernement perçoit déjà trop d'impôts et de taxes, ce qui explique les surplus répétitifs, année après année, à Ottawa?

Questions orales

L'hon. Denis Paradis (ministre d'État (Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je veux simplement mentionner quelques chiffres, même si ce n'est pas la place pour faire un débat de chiffres. Par exemple, les revenus des provinces l'an passé étaient de 201 milliards de dollars, alors que les revenus du fédéral étaient de 145 milliards de dollars. La dette fédérale était de 510 milliards de dollars, alors que la dette des provinces était de 289 milliards de dollars.

Comme le premier ministre l'a dit et comme il était indiqué dans le discours du Trône, pourquoi ne nous assoyons-nous pas et ne mettons-nous pas un terme aux chicanes? Partout où nous sommes passés en province, les gens ne veulent pas de ces chicanes. L'important est de s'asseoir. Le premier ministre a proposé aux provinces que nous nous assoyons en santé et dans d'autres domaines, pour arriver à nous entendre.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, soyons clairs. Le gouvernement fédéral dispose déjà, pour cette année, d'un surplus de 5 milliards de dollars, tandis que les provinces, elles, prévoient pour cette année un déficit de 5 milliards de dollars. C'est étrange, cela.

Est-ce si difficile à comprendre pour le premier ministre? Ce que les citoyens veulent, c'est que leurs impôts et leurs taxes aillent à la bonne place, c'est-à-dire aux services qui sont leur priorité, un point, c'est tout. Le premier ministre peut-il comprendre cela?

• (1425)

L'hon. Denis Paradis (ministre d'État (Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, c'est ce même groupe, avec la maison mère à Québec, qui avait placé 700 millions de dollars à Toronto, montant qu'il a laissé dormir dans un compte pendant je ne sais combien de temps. Quand on parle de péréquation ici, en Chambre, dont le Québec est bénéficiaire, ce sont ces mêmes personnes qui sont contre ces projets de loi. Ce sont les mêmes personnes.

Ce que je dis encore une fois, c'est que le discours du Trône a mentionné 14 fois les mots «coopération» et «partenariat» et le fait de s'asseoir avec le gouvernement libéral du Québec et celui des autres provinces pour régler les choses.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît! Je veux assurer les honorables députés à l'autre bout de la Chambre qu'il y a beaucoup d'espace pour des conversations personnelles de l'autre côté des portes. L'honorable député de Roberval et les autres députés autour de lui peuvent continuer leur discussion avec le ministre d'État de l'autre côté des portes.

Maintenant, c'est l'honorable député de Winnipeg—Transcona qui a la parole.

* * *

[Traduction]

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ignore s'il existe une telle chose qu'un tranquillisant parlementaire, mais on pourrait en administrer une dose à certains députés. Ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le premier ministre aime parler d'«écarts marqués» et pourtant l'écart le plus marqué en politique canadienne ces jours-ci, il se trouve entre ce que les libéraux disent et ce qu'ils font. Il existe une règle pour les libéraux et une autre pour le reste d'entre nous.

Le premier ministre affirme qu'il est urgent que la majorité libérale au Comité des comptes publics produise son rapport, vraisemblablement avant les élections. Il n'est pas préoccupé par le fait qu'une commission d'enquête indépendante ne produira son rapport que, au plus tôt, plus d'un an après les élections prévues.

Pourquoi le premier ministre pense-t-il que les Canadiens devraient aller voter éclairés du seul point de vue libéral plutôt que d'un point de vue indépendant?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle simplement au leader parlementaire du NPD que le greffier est indépendant, que KPMG est indépendante, que les juricomptables qui doivent participer aux travaux sont indépendants et que la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement est indépendante. Ce sont eux qui vont présenter les faits.

La véritable question consiste à se demander pourquoi le NPD et l'Alliance canadienne ont peur des faits. Ne voient-ils pas qu'ils ont des comptes à rendre à la population canadienne?

Après tous ces mois, les Canadiens sont en droit d'obtenir un rapport du comité parlementaire qui a tenu des audiences. Les Canadiens sont en droit de connaître les faits mis au jour par le comité.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre se comporte comme s'il n'avait jamais siégé à un comité et ne savait rien de la dynamique à l'oeuvre au sein d'une majorité. Peut-être a-t-il oublié.

J'aborde maintenant une autre question, celle du prix de l'essence dans notre pays. Le NPD a mis de l'avant l'idée d'une commission pour examiner si le prix de l'essence est justifié. Le gouvernement a rejeté cette idée.

J'ai une autre question à poser au premier ministre sur un autre sujet ayant trait à l'essence. Pourquoi revient-il sur sa promesse de remettre une partie de la taxe sur l'essence aux municipalités, afin que celles-ci puissent s'en servir pour doter notre pays de transports publics, de sorte que les gens n'aient pas à assumer le prix élevé de l'essence?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nul doute que l'idée de transférer aux municipalités une partie de la taxe sur l'essence est excellente. En fait, elle a été émise par notre parti. Le gouvernement a affirmé qu'il souhaitait ouvrir un dialogue avec les municipalités et les provinces et parvenir à une entente à ce sujet dans les plus brefs délais. Nous sommes tout à fait disposés à le faire.

Le fait est que de longues négociations doivent avoir lieu. Nous nous sommes engagés à remettre aux municipalités une partie de cette taxe, afin que celles-ci puissent assumer leurs responsabilités très lourdes tout comme l'ensemble des autres collectivités de notre pays.

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a d'abord donné l'assurance qu'il ne ménagerait aucun effort pour faire toute la lumière sur le scandale des commandites; les Canadiens devraient pouvoir se fier à la parole d'un premier ministre.

Questions orales

Or, dans un premier temps, la majorité libérale a bloqué la divulgation des documents de M. Gagliano. Puis, le gouvernement a empêché la publication du contenu des séances d'information du Conseil privé concernant le programme de commandites. Maintenant, il prend des mesures pour camoufler des éléments de preuve, en dépit du fait que les greffiers affirment qu'au moins 90 personnes n'ont pas encore témoigné.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas tenu la promesse qu'il a faite aux Canadiens?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de clarifier les choses. L'opposition a bloqué la publication du témoignage de M. Guité. Elle a ensuite tenté d'empêcher la comparution de M. Guité, qui a duré deux jours. Qui plus est, elle a eu le culot de dire au gouvernement que M. Guité ne comparaitrait jamais. Or, il est venu témoigner et son témoignage s'est avéré fort précieux et constitue un élément clé de l'enquête.

Je signale que l'opposition a également tenté de saboter la comparution de M. Quail devant le comité. Par surcroît, je suis extrêmement déçu du fait que, ce matin, la députée a même essayé de faire de l'obstruction pour empêcher la vérificatrice générale de témoigner.

• (1430)

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens suivent les délibérations du comité et savent que, de toute évidence, on déforme les faits.

Même s'il y a encore bien des témoignages à entendre, entre autres celui de 90 personnes, les libéraux se servent de leur majorité pour imposer la préparation d'une sorte de rapport, parce qu'ils prévoient la tenue d'élections en juin.

Que peut-on dire d'un premier ministre qui ne tient pas parole et qui empêche la comparution de 90 témoins susceptibles de faire la lumière sur le scandale des commandites?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a déclaré aujourd'hui qu'elle était satisfaite des mesures que le gouvernement a prises, notamment la tenue d'une enquête, le recours à la GRC et à des experts.

En fait, la vérificatrice générale a même clairement dit qu'il nous faut comprendre en quoi consistent les responsabilités des ministres et des sous-ministres et aller à la source du problème. Or, c'est exactement ce que l'opposition essaie d'éviter.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, voici une motion que j'ai présentée hier au Comité des comptes publics:

Que le comité demande copie de toutes les notes prises par le greffier du Conseil privé, lors des rencontres avec le premier ministre, au sujet des points soulevés dans les chapitres 3, 4 et 5 du rapport de novembre 2003 de la vérificatrice générale du Canada...

Tous les députés libéraux ont voté contre la motion, y compris trois membres du Conseil privé.

Qu'est-ce que le gouvernement essaie de cacher? Qu'y a-t-il, dans ces notes, de trop préjudiciable pour être rendu public? Pourquoi le gouvernement essaie-t-il de nous cacher la vérité? Pourquoi refuse-t-il que les Canadiens sachent toute la vérité?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ces propos ont de quoi étonner de la part du député d'en face, qui a aussi essayé d'empêcher la comparution de la vérificatrice générale et de témoins clés.

En fait, M. Franks a dit aujourd'hui que le Comité des comptes publics doit maintenant répondre à la question suivante: En quoi devraient consister l'obligation de rendre compte et la responsabilité, envers le Parlement, des ministres et des sous-ministres du gouvernement? Voilà exactement ce que nous devons faire au Comité des comptes publics; nous ne devons pas accepter la politiaillerie à laquelle tentent de se livrer certains de ses membres.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, voulons-nous camoufler quelque chose parce que nous souhaitons entendre le témoignage de 90 autres personnes avant de tirer nos conclusions?

J'ai une question qui s'adresse directement au premier ministre. Pourquoi les membres de son parti au sein du comité ont-ils voté contre une motion proposant la publication des notes prises par le greffier du Conseil privé lors de rencontres qui ont eu lieu avec lui et son prédécesseur, au sujet du scandale des commandites?

S'il n'est pas d'accord avec les représentants de son parti au sein du comité, le premier ministre va-t-il accepter que ces notes soient rendues publiques afin que les Canadiens puissent savoir ce que lui et son prédécesseur savaient de ce scandale et ce qu'ils ont fait à ce sujet? Autorisera-t-il la publication de ces notes?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement et le premier ministre ont accepté que les documents du Cabinet soient rendus publics. En fait, il y a une pile de documents de trois pieds et demi à lire. Les députés de l'opposition ne les examinent même pas. Ils n'essaient pas d'aller à la source du problème.

Diverses personnes et différents médias ont dit que le moment était venu de demander aux recherchistes de rédiger un sommaire des travaux des derniers mois; il nous faut aller à la source du problème. Ne tardons pas à le faire et évitons la politiaillerie à laquelle l'opposition essaie constamment de se livrer.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre avait pourtant promis que le comité qui étudiait le scandale des commandites puisse faire toute la lumière sur ce scandale. Voilà qu'il a changé d'idée.

Comment le premier ministre, qui avait pris l'engagement solennel que le comité pourrait faire toute la lumière, peut-il nous expliquer, bien sincèrement, qu'aujourd'hui, la majorité ministérielle tente d'empêcher le comité d'entendre tous les témoins qu'il a besoin d'entendre? S'il veut que la lumière soit faite, pourquoi change-t-il d'idée maintenant?

[Traduction]

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de me répéter, au cas où on n'aurait pas entendu ce que j'ai dit plus tôt. Les ministériels proposent que certains témoins clés comparaissent ou comparaissent à nouveau devant le comité, maintenant que nous avons entendu divers témoignages.

Questions orales

Ce matin, l'opposition a tenté de barrer la route à la vérificatrice générale. Elle a tenté de retarder la comparution d'experts en sciences politiques.

Aujourd'hui pourtant, après le témoignage de M. Franks, l'opposition se réjouissait d'avoir entendu ce témoin que nous avions proposé et qu'elle avait tenté de contrer.

• (1435)

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, admettons donc la vérité de ce côté-là. Si le gouvernement ne veut pas entendre d'autres témoins, c'est que sur la liste du Bloc, il y avait Warren Kinsella, un libéral, adversaire du premier ministre; il y avait Jean Chrétien, ancien premier ministre. On voulait surtout l'entendre, lui. C'est pour cela qu'ils veulent mettre fin à l'audition des témoins.

[Traduction]

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est primordial que le Comité des comptes publics entende des témoins clés pour aller au fond des choses.

Nous veillons à les faire comparaître en dépit des efforts de blocage de l'opposition. Je répète que nous tenons à ce que la vérificatrice générale et le sous-ministre Quail comparaissent à nouveau.

Voilà qui correspond tout à fait à la responsabilité du comité. Son rôle n'est pas de tout politiser mais d'aller au fond des choses et de déterminer ce qui correspond le mieux à l'intérêt des contribuables et des Canadiens.

* * *

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas le prix à la pompe qui fait problème avec l'explosion des prix de l'essence, c'est le raffinage. Quand la marge bénéficiaire est de 6¢, les pétrolières font des profits plus qu'intéressants. Alors, il est facile de voir les profits qu'elles font quand cette marge grimpe à 17,5¢ le litre. C'est trois fois plus.

Est-ce que le premier ministre ne trouve pas qu'il y a là un problème sérieux quand les marges bénéficiaires au raffinage sont multipliées par trois, du jour au lendemain, comme c'est le cas actuellement?

[Traduction]

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout à fait conscient des répercussions de l'augmentation du prix du pétrole pour les Canadiens et j'en saisis la portée plus que jamais. En fait, le prix du baril a grimpé encore ce matin. La chose me préoccupe beaucoup étant donné que le consommateur moyen va payer davantage, non seulement pour l'essence, mais aussi pour le mazout de chauffage.

Je tiens à donner l'assurance aux députés d'en face que, si le Bureau de la concurrence nous informe de quoi que ce soit, nous allons agir sans tarder. J'ai également l'intention de m'entretenir avec les autorités provinciales du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador pour déterminer exactement quelle est l'information dont elles disposent, le cas échéant.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le marché se dirige vers un litre d'essence à 1 \$, avec des conséquences négatives majeures pour l'ensemble de l'économie. Que fait le premier ministre? Rien.

Est-ce que le premier ministre se rend compte qu'en refusant d'agir, il se fait le complice d'un litre d'essence à 1 \$ bientôt?

[Traduction]

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a pas raison de dire que notre gouvernement refuse d'agir. Je viens tout juste de dire très clairement à quel point le gouvernement se préoccupe des répercussions sur les Canadiens de l'augmentation du prix du baril de pétrole, qui échappe entièrement à notre contrôle.

Je me suis déjà engagé à parler avec mes collègues des provinces. Si nous constatons que le Bureau de la concurrence leur a manifesté certaines inquiétudes, nous ferons tout ce qui est possible.

Nous n'allons pas laisser aller les choses. Nous devons tout d'abord déterminer si des inquiétudes existent dans les milieux bien renseignés.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture sont allés à Washington la semaine dernière pour la plus récente séance de photos. Nous avons eu droit à de belles promesses, mais les résultats se font toujours attendre.

Le département de l'Agriculture des États-Unis vient d'acquiescer au vœu de quelques producteurs américains qui souhaitent restreindre encore davantage les exportations de boeuf canadien. Tout ce que nous obtenons du gouvernement, c'est un pas en avant et deux pas en arrière.

Quelles mesures le premier ministre a-t-il prises en riposte à la dernière décision des Américains de bloquer nos exportations de boeuf?

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de soulever la question des exportations de boeuf.

Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire entendent faire de leur mieux pour obtenir l'ouverture de la frontière. Ils ont eu des rencontres fructueuses la semaine dernière, à Washington. Le président des États-Unis nous a donné l'assurance qu'il souhaitait l'ouverture de la frontière. Le secrétaire Veneman entend se fonder sur l'information scientifique.

Nous sommes persuadés que la frontière sera ouverte.

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, la seule science que maîtrise le gouvernement, c'est celle des discours creux. Il nous faut des preuves et des mesures concrètes dans le dossier de l'ESB.

Questions orales

Cette concession du département de l'Agriculture des États-Unis a bouleversé encore davantage l'industrie bovine. Les bovins sont de plus en plus difficiles à vendre. Le marché est en état de dysfonctionnement. La frontière est fermée depuis 350 longs jours. La période de commentaires du département de l'Agriculture des États-Unis est expirée depuis déjà un mois et nous attendons toujours des mesures concrètes.

Le gouvernement n'a encore rien fait. Il est en train de perdre la bataille à la frontière et de causer la perte de l'industrie bovine au pays. La seule solution est la réouverture de la frontière. Pourquoi la frontière n'est-elle pas ouverte?

• (1440)

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, les seuls discours creux qu'on entend à la Chambre viennent de l'autre côté.

Le gouvernement a donné un milliard de dollars aux agriculteurs canadiens pour les aider. De plus, nous avons eu des rencontres à un haut niveau avec les États-Unis en vue d'obtenir l'ouverture de la frontière. Voilà les faits.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, la crise qui frappe les producteurs de boeuf ne sera pas terminée tant que les revenus agricoles ne reviendront pas à la normale. Certains éleveurs américains ne veulent pas que la frontière soit rouverte.

Pourquoi le gouvernement libéral n'a-t-il pas protégé les producteurs de boeuf canadiens contre la dernière mesure prise par le département de l'Agriculture des États-Unis pour interrompre la croissance de nos exportations de produits du boeuf?

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, la décision du juge du Montana nous a grandement déçus. Toutefois, la semaine dernière, nous avons reçu l'assurance de personnes haut placées au gouvernement américain, le président et le secrétaire Veneman, qu'ils nous rouvriront la frontière sous peu.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, nos producteurs attendent depuis 350 jours la réouverture de la frontière. Combien de temps encore faudra-t-il attendre avant que les producteurs de boeuf du comté de Renfrew et tous les producteurs de boeuf canadiens puissent exporter leurs bovins?

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, la députée sait que nous ne connaissons pas la date précise de la réouverture de la frontière. Nous ne pouvons que poursuivre nos efforts à cette fin et continuer d'accorder une aide financière aux familles d'agriculteurs qui en ont besoin.

* * *

LA SANTÉ

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé.

Les effets négatifs des acides gras trans présents dans les aliments sont bien connus. Ils peuvent avoir des effets catastrophiques chez les enfants. Le Canada rend obligatoire un étiquetage qui indique la présence d'acides gras trans, sauf pour les aliments pour bébés.

Le ministre de la Santé expliquerait-il au grand-père que je suis pourquoi cet étiquetage est si important pour tout le monde sauf pour mes petits-enfants?

[Français]

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le nouveau règlement sur l'étiquetage nutritionnel a été publié en janvier 2003, les intervenants l'ont surnommé la norme idéale à l'échelle internationale. Nous sommes très fiers de cette réalisation, mais nous pouvons toujours améliorer la situation.

Je tiens à remercier le Comité permanent de la santé pour son bon travail qui indique que nous devrions étudier la possibilité d'un ajout possible à ces règlements. J'ai ainsi demandé à mon ministère d'étudier les questions liées à la déclaration obligatoire des gras trans présents dans les aliments pour bébé.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, les grandes compagnie pétrolières protègent encore leurs profits en haussant de manière dramatique les prix de l'essence. La hausse du prix de l'essence prend en otage la population canadienne, mais le gouvernement ne fait absolument rien pour atténuer cette volatilité. Nous savons tous que le premier ministre désire protéger ses amis des grandes entreprises.

Toutefois, quand le gouvernement va-t-il protéger la population canadienne face à cet abus et intervenir pour contrôler le prix de l'essence? Va-t-il le faire immédiatement?

[Traduction]

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à la question de mon collègue du Bloc, j'ai dit que j'étais très préoccupé par l'augmentation du prix du pétrole qui est répercutée sur les consommateurs. Les cours mondiaux du pétrole sont à la hausse aujourd'hui, et nous n'y pouvons rien.

J'entends consulter mes homologues provinciaux qui réglementent l'essence dans trois provinces. Je vais également avoir des entretiens avec des représentants de l'industrie pour essayer de comprendre vraiment ce qui se passe au juste.

La hausse de prix frappe les consommateurs de plein fouet, et cela nous inquiète vivement. Je me suis engagé à examiner la question.

* * *

L'EMPLOI

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai ici une demande adressée à DRHC pour obtenir l'autorisation d'engager des travailleurs étrangers. L'entreprise dit que les travailleurs canadiens coûtent trop cher. DRHC a donc autorisé des ressortissants indiens à venir chez nous pour démonter l'usine de pâte de Gold River, en Colombie-Britannique.

Le ministre a-t-il perdu la tête? Qu'est-il en train de faire, au nom du ciel? Il cède les derniers emplois en ville à des étrangers. De quel côté se range-t-il?

• (1445)

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Si j'avais perdu la tête, je pourrais au moins prétendre que j'en avais une à perdre, monsieur le Président.

Questions orales

Je ne peux que garantir au député et à la Chambre que, chaque fois qu'une demande est faite, les facteurs pris en considération sont les effets sur l'économie locale, les autres emplois qui peuvent être créés et la possibilité que le travail soit fait ailleurs. L'entreprise doit également donner l'assurance qu'il s'agit d'une utilisation limitée de travailleurs étrangers.

* * *

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, au lieu de réformer le processus de nomination des juges comme il l'a promis, le premier ministre n'a fait qu'établir des demi-mesures temporaires pour lui permettre de franchir le cap des prochaines élections.

Ainsi, les provinces n'auront pas grand-chose à dire dans le processus de nomination des deux prochains juges de la Cour suprême du Canada et le Parlement ne sera absolument pas consulté.

Pourquoi le premier ministre se contente-t-il de maintenir un processus lui garantissant d'être le seul en fin de compte à décider des nominations à la Cour suprême?

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je trouve assez intéressant que mon collègue connaisse si peu les règlements de la Chambre pour ne pas respecter le fait que lorsqu'un comité est en train de préparer un rapport, tant que le rapport n'est pas déposé, il n'est pas officiel et il n'y a donc pas de commentaires à faire.

Je l'inviterais à respecter cette Chambre.

[Traduction]

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je ne parle pas du rapport. Je parle du fait que le premier ministre a manqué à sa parole. Il a eu dix ans pour faire le travail, mais au lieu de corriger le déficit démocratique comme il l'a promis, il se préoccupe simplement de contrôler les leviers du pouvoir.

Le premier ministre va-t-il intervenir et dire aux Canadiens qu'aucun futur juge de la Cour suprême du Canada ne sera choisi sans que les provinces aient vraiment leur mot à dire et sans que la candidature ne soit soumise à un examen par le Parlement?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le député n'a pas écouté le leader du gouvernement à la Chambre des communes. Manifestement, il est essentiel à la compréhension du déficit parlementaire de suivre les règles de la Chambre et de donner au comité parlementaire la possibilité de soumettre son rapport.

Lorsqu'on respecte le Parlement, on permet au comité parlementaire compétent de faire son travail. Pourquoi le député ne le fait-il pas?

* * *

LA JUSTICE

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, dans un discours prononcé le 16 avril, le premier ministre a trompé les Canadiens lorsqu'il a déclaré avoir rétabli l'influence des députés en permettant la tenue de votes libres et en donnant aux députés un rôle accru dans le processus de nomination des hauts fonctionnaires.

Il y a quelques jours, les libéraux se sont prononcés contre le fait de protéger des jeunes de 14 ans contre toute exploitation sexuelle dans le cadre d'un vote soumis manifestement à la discipline du parti.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas laissé ses députés libres afin qu'ils puissent voter comme il se doit au lieu de simplement suivre les directives données?

Le Président: Cette question est irrecevable. Le député sait qu'aux termes du Règlement, il ne peut critiquer les votes tenus à la Chambre et sa question ressemblait à une critique. Il pourrait peut-être, dans le cadre d'une question complémentaire, poser une question à laquelle le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes pourrait répondre.

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, un homme de 38 ans, Daniel Sylvester, a utilisé Internet pour attirer une jeune Néo-Brunswickoise de 14 ans et avoir des relations sexuelles avec elle. Il s'en est tiré sans problème, car l'âge du consentement à des relations sexuelles au Canada est de 14 ans. Imaginez, une jeune fille innocente de 14 ans séduite par un homme de 38 ans.

Les députés libéraux n'ont pas voté comme ils se devaient de le faire relativement au projet de loi censé protéger les enfants. Cette mesure ne protège pas les jeunes de 14 ans. C'est un échec à ce chapitre.

Pourquoi le premier ministre est-il plus intéressé à maintenir son caucus sous sa coupe et à manquer aux promesses qu'il a faites il y a une vingtaine de jours qu'à protéger les enfants innocents?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, à titre de whip en chef du gouvernement, je peux dire à notre vis-à-vis que plus des deux tiers des votes qui ont été tenus à la Chambre depuis le 2 février étaient des votes libres pour les membres de notre caucus. Le vote dont il parle était de ceux-là.

* * *

[Français]

HAÏTI

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a multiplié les engagements à l'effet que l'implication du Canada dans la reconstruction d'Haïti n'en serait pas un à court terme. Selon les experts, une reconstruction réussie passe par la sécurité et le désarmement. Pourtant, mardi, le ministre de la Défense nationale a dit qu'après le 31 août, les troupes canadiennes quitteraient Haïti.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire si, oui ou non, Haïti, qui en a bien besoin, peut compter sur le Canada dans le cadre de la mission de l'ONU?

● (1450)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a toujours été très clair au sujet de l'engagement du Canada pour Haïti. Le Canada était en Haïti durant les années 1990. Il y a maintenant la présence du Canada en Haïti avec nos troupes. Nous avons prolongé l'engagement de nos troupes en Haïti. Nous sommes engagés en Haïti. Nous avons promis de l'aide pour la reconstruction d'Haïti. Nous sommes complètement engagés pour la reconstruction de ce pays que nous considérons comme un allié très important dans les Amériques et pour lequel nous sommes des partenaires fiables.

Questions orales

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, la situation d'Haïti est catastrophique et la paix y est fragile. L'aide internationale est lente à venir, même si le Canada, lui, vient d'annoncer une contribution de près de 2 millions de dollars. Or, le danger est grand que cette aide ne puisse atteindre son objectif en l'absence de troupes pour assurer le désarmement et la sécurité. D'autre part, le premier ministre a reconnu la responsabilité particulière du Québec et du Canada en Haïti.

Le gouvernement s'engage-t-il à faire pression auprès de la communauté internationale pour qu'elle verse l'aide promise à Kofi Annan sur une longue période?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la ministre de la Coopération internationale, le président du Conseil du Trésor et moi-même allons en Haïti ce soir même. Nous allons avoir ce soir une réunion avec nos partenaires des Caraïbes.

Demain, nous serons en Haïti pour rencontrer le premier ministre et les responsables en Haïti. La ministre de la Coopération internationale veut s'assurer de tout ce que le Canada peut faire. Nous avons des instructions claires du premier ministre que le Canada est engagé en Haïti. Nous allons faire de notre mieux et faire ce que les Canadiens veulent, c'est-à-dire rétablir Haïti sur la bonne voie dans les Amériques.

* * *

[Traduction]

L'ÎLE CAMPOBELLO

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, l'île Campobello se trouve dans une situation très particulière au Canada. On ne peut y avoir accès sans passer par les États-Unis. Il n'y a aucun service permanent de traversier et cela crée des problèmes. L'interruption habituelle ou exceptionnelle des services et de la livraison de biens entraîne aussi des problèmes.

La ministre pourrait-elle nous dire pourquoi nous n'avons pas de plan à long terme pour régler ce problème? Comme un tel plan n'existait pas, j'en ai moi-même proposé un, mais la ministre a refusé d'y donner suite. Pourquoi?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'ai donné suite à cette proposition. Lorsque j'ai rencontré le secrétaire à la Défense du territoire, Tom Ridge, nous avons entre autres discuté de cette situation particulière. Nous sommes très conscients, des deux côtés de la frontière, de la situation particulière qu'on retrouve là-bas.

Je remercie le député d'avoir soulevé la question. Je le remercie également de m'avoir écrit à ce sujet. J'aimerais le rassurer. Nous collaborons avec nos homologues américains pour régler ce que je reconnais être un problème pratique.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, alors pourquoi ne pas adopter une solution pratique? Le simple fait de côtoyer Tom Ridge dans un cocktail ne suffira pas.

Il nous faut une solution à long terme. Un plan. Le gouvernement n'a pas de plan. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas de plan? Pourquoi la ministre refuse-t-elle de laisser ses fonctionnaires me rencontrer pour discuter du plan que j'ai préparé et qui a reçu l'appui des Américains et des Canadiens au niveau local? Pourquoi la ministre n'est-elle pas prête à s'engager?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais apporter une précision et m'assurer que tout le monde a bien compris que ma discussion avec Tom Ridge, le secrétaire à la Défense du territoire, n'a pas eu lieu dans le cadre d'un cocktail, mais bien au cours d'une rencontre officielle.

De plus, permettez-moi de dire au député que je serais très heureuse qu'il puisse discuter de cette question avec des fonctionnaires de mon ministère. En fait, je lui en ai même parlé directement. Nous prenons ses suggestions très au sérieux. Nous comprenons la gravité de ce problème. Si le député veut rencontrer les fonctionnaires de mon ministère, je suis tout à fait disposée à organiser cette rencontre.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Les habitants de ma circonscription sont inquiets aussi de la hausse du prix de l'essence. Des coûts imprévisibles et à la hausse grèvent les budgets personnels. Je sais que le contrôle des prix est de compétence provinciale. Je sais que la plus grande part de la taxe fédérale sur l'essence est imposée sous forme de taux fixe de manière à ne pas augmenter avec le prix.

Le Canada est riche en pétrole. Il est certain que le gouvernement fédéral pourrait prendre des mesures pour assurer que l'essence demeure abordable pour les consommateurs de Peterborough et des quatre coins du Canada.

• (1455)

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je pense que tous les Canadiens et tous les parlementaires sont préoccupés par le fait qu'on a une augmentation subite du prix de l'essence et par l'incidence sur notre économie à l'heure actuelle.

Je peux affirmer à mon honorable collègue que le gouvernement s'assure de donner l'information complète aux consommateurs sur le mécanisme, justement afin de savoir comment les prix sont fixés. Deuxièmement, nous nous assurons que les prix au détail sont vraiment déterminés par les forces du marché et non pas par des pratiques anticoncurrentielles.

La Loi sur la concurrence est justement là pour recevoir les plaintes des consommateurs et faire des enquêtes pour prouver qu'il n'y a pas collusion dans le...

Le Président: L'honorable députée de Saint John a la parole.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, le ministre des Anciens Combattants a annoncé un train de mesures visant à aider certains anciens combattants, mais le gouvernement continue d'ignorer les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. Il continue de refuser à des veuves d'anciens combattants l'admissibilité au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Il continue d'ignorer les anciens combattants de la guerre de Corée qui ont été exposés à des produits chimiques toxiques.

Pourquoi le gouvernement se montre-t-il aussi sans cœur lorsqu'il s'agit de protéger les anciens combattants vieillissants et leur famille?

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, nous avons non seulement prévu récemment des indemnités pour ceux qui ont participé à des expériences de guerre chimique, mais nous avons aussi annoncé cette semaine la réforme la plus complète des programmes des anciens combattants depuis la Seconde Guerre mondiale.

Nous ne nous contenterons plus de verser des indemnités à ces personnes lorsqu'elles sont malades, mais nous aurons tout un train de programmes afin de les aider à se rétablir et à redevenir des membres à part entière de la société canadienne. Le gouvernement est très fier de cette initiative.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, il aura fallu 50 ans avant que l'on reconnaisse et que l'on aide enfin ceux qui ont été exposés au gaz moutarde.

L'annonce récente du ministre fait peu pour les anciens combattants qui ont les besoins les plus grands. Le ministre continue de refuser les avantages des anciens combattants aux anciens combattants de la guerre de Corée qui ont été exposés à des agents chimiques toxiques dans le cadre de leurs missions. Ces soldats de la guerre de Corée ont été aspergés systématiquement de DDT et de kérosène. Ils ont été aspergés directement et leurs vêtements, leurs lits et leurs casernes ont été aspergés. Qui voudrait se faire traiter de la sorte?

Quand il s'agit de nos anciens combattants de la guerre de Corée...

Le Président: Le ministre des Anciens Combattants a la parole.

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, je prends la question très au sérieux. Elle fait l'objet d'un examen.

Pour revenir à la première question concernant le jour J, des anciens combattants et des groupes d'anciens combattants nous ont présenté des demandes. Le gouvernement admire les anciens combattants du jour J et il leur voue une admiration sincère; il cherchera comment il pourrait aider ceux qui souhaitent revoir la Normandie.

Nous aurons une réponse d'ici quelques jours.

* * *

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, que le gouvernement fédéral participe au coût de construction de la route 175, ça va, c'est une des victoires du Bloc, mais est-ce vraiment nécessaire de l'annoncer deux fois?

Au lieu de refaire les annonces faites par son prédécesseur, des annonces qui sentent le réchauffé, le premier ministre ne pourrait-il pas plutôt annoncer ce qu'il entend faire avec les autoroutes 30 et 50 et la route 185? Ce sont des promesses non tenues qui, faut-il le rappeler, datent de la dernière campagne électorale.

[Traduction]

L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.): Monsieur le Président, je suis très fier de la relation que nous avons avec le gouvernement de la province de Québec. Il a fait de bonnes choses avec le programme d'infrastructure et il continuera de le faire.

Questions orales

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, c'est la Semaine de la protection civile. Depuis un an, tous les Canadiens ont vu de leurs propres yeux ce que c'est que de subir des catastrophes naturelles comme des incendies et des ouragans. Nous avons vécu la menace posée par des maladies infectieuses comme le SRAS.

La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pourrait-elle informer la Chambre des mesures que le gouvernement a prises pour assurer la sécurité et la santé de tous les citoyens et pour rehausser l'état de préparation à ces phénomènes?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, la députée a raison. C'est la Semaine de la protection civile, qui donne l'occasion à tous—gouvernements, particuliers et collectivités—de faire le bilan de leur état de préparation aux urgences.

Pour sa part, le gouvernement a beaucoup fait au cours des derniers mois. Nous avons créé un ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile afin de mieux coordonner nos activités, aussi bien au sein du gouvernement qu'avec des partenaires comme les provinces et les collectivités locales.

Nous sommes en train de créer un nouveau centre des opérations gouvernementales qui prodiguera un soutien 24 heures sur 24 dans les situations d'urgence.

Nous affectons environ 105 millions de dollars en nouveaux crédits à la politique nationale de sécurité pour la planification des mesures d'urgence.

* * *

● (1500)

[Français]

LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, une coalition d'opposants aux OGM vient de lancer une campagne d'envoi d'une tranche de pain par la poste au premier ministre pour manifester son opposition à la dissémination du blé transgénique au Canada. Une commercialisation du blé OGM pourrait non seulement avoir un impact sur la santé des consommateurs, mais aussi faire perdre d'importantes parts de marché aux producteurs de blé.

Le premier ministre entend-il profiter de l'occasion que lui donne la coalition pour interdire l'homologation du blé transgénique au Canada et rendre l'étiquetage des OGM obligatoire?

[Traduction]

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, nous devons suivre une approche très équilibrée pour ce qui est des produits génétiquement modifiés dans le pays. Non seulement devons-nous nous soucier de ce que les gens consomment, mais nous devons aussi nous préoccuper de la capacité des agriculteurs de soutenir la concurrence dans le monde.

Il nous faut suivre une approche équilibrée et nous étudions la question.

Les crédits

[Français]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À la question que j'ai posée durant la période des questions orales, le ministre des Ressources naturelles s'est adressé à moi comme étant un député du Bloc québécois. Je voulais seulement corriger le tir: je suis fier d'être un député du NPD.

Le Président: Je suis certain que toute la Chambre apprécie beaucoup la clarification de l'honorable député de Acadie—Bathurst.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il pourrait préciser aux députés quels sont les travaux de la Chambre au programme pour le reste de la journée, pour demain et, si le premier ministre, une fois de plus, n'a pas le courage de déclencher des élections en fin de semaine, pour la semaine prochaine.

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, cet après-midi, nous poursuivrons l'étude de la motion présentée à l'occasion de la journée de l'opposition.

Demain, nous débattons une motion visant à renvoyer au comité avant la deuxième lecture le projet de loi C-34, projet de loi présenté plus tôt aujourd'hui et qui concerne le déversement de déchets toxiques par les navires. Nous reviendrons ensuite à la troisième lecture du projet de loi C-23, Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, du projet de loi C-12, Loi sur la protection des enfants, et du projet de loi C-10, sur le cannabis.

[Français]

La semaine prochaine, nous reprendrons l'étude de ces projets de loi si besoin est, en plus de l'étude de la motion portant renvoi au comité avant la deuxième lecture d'un projet de loi sur l'identification des empreintes génétiques, qui sera déposé demain.

Mardi et jeudi prochains, sont des jours désignés.

D'ici la fin de la semaine prochaine, nous espérons poursuivre l'étude des projets de loi dont les comités auront fait rapport, de façon à ce que nous puissions compléter notre programme législatif avant l'ajournement de l'été.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, bientôt vous devrez m'appeler par un autre nom; après les élections, ma circonscription s'appellera Saint-Maurice—Champlain. Pour le moment, c'est encore Champlain.

J'ai le plaisir de prendre la parole sur une motion déposée aujourd'hui par le Bloc québécois, laquelle m'apparaît extrêmement importante. La motion se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait proposer, avant la dissolution de la Chambre, une réforme de l'assurance-emploi en s'inspirant des 17 recommandations du rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées [...]

Le rapport unanime, qui date déjà de trois ans, demandait d'améliorer l'assurance-emploi de façon à ce que plus de travailleurs et de souscripteurs à l'assurance-emploi puissent en bénéficier.

Il y aussi une chose qui scandalisait et qui scandalise encore plus les gens aujourd'hui: l'assurance-emploi sert à tout autre chose aujourd'hui qu'à assurer l'emploi des travailleurs. On sait depuis longtemps que le gouvernement a fait main basse sur la caisse de l'assurance-emploi, qui contenait un surplus d'environ 45 milliards de dollars.

Quand on est travailleur et qu'on gagne 39 000 \$ ou moins, on verse à l'assurance-emploi sa part entière de cotisations. Cette partie que l'on paie à l'assurance-emploi, c'est dans le but bien précis de se faire aider quand on perd son emploi. Cette contribution à l'assurance-emploi représente une sécurité que se donne le travailleur pour être capable de traverser des jours sombres, à la suite de la perte de son emploi, pour toutes sortes de raisons.

Selon moi et selon la majorité des gens, la caisse de l'assurance-emploi, qui présente un surplus de 45 milliards de dollars, doit appartenir aux travailleurs. On se voit aujourd'hui dans la situation où de moins en moins de travailleurs peuvent profiter des avantages de l'assurance-emploi, tout simplement parce que la caisse de l'assurance-emploi a servi à autre chose que ce pour quoi elle existe.

Il faut savoir que ceux qui contribuent à la caisse de l'assurance-emploi, comme je le disais tantôt, sont les travailleurs qui gagnent 39 000 \$ ou moins, ainsi que les employeurs. En aucune façon cette caisse n'existe-t-elle pour payer la dette de l'État. Cela se comprend.

Je suis persuadé que ce ne sont pas les travailleurs qui gagnent moins de 39 000 \$ par année qui ont endetté l'État. À mon point de vue, la dette de l'État appartient à des gens beaucoup plus riches que cela et à des gens qui, souvent, ne contribuent pas à la caisse de l'assurance-emploi.

Prendre cet argent et l'utiliser comme une taxe pour payer la dette de l'État est complètement injuste envers les plus démunis de la société. Aujourd'hui, en considération du coût de la vie, si vous gagnez de 0 à 39 000 \$ par année, vous n'êtes pas parmi les plus riches. On sait que le coût de la vie fait en sorte qu'aujourd'hui, un salaire inférieur à 39 000 \$ est viable, tout simplement.

J'ai de la difficulté à expliquer aux gens de mon comté et de la région, puisque tout le monde en parle, comment ce gouvernement peut avoir une morale aussi élastique pour faire en sorte que ce soit le plus petit et le plus démuné de la société, celui qui gagne le plus bas salaire, qui paie la dette de l'État.

Le gouvernement se vante que, au cours des dernières années, non seulement il a mis fin au déficit, mais il a remboursé environ 50 milliards de dollars de la vieille dette de l'État.

● (1505)

Ces 50 milliards sont composés de 45 à 47 milliards provenant de l'assurance-emploi et de 3 milliards provenant des personnes âgées que l'on a tout simplement volées, parce qu'on ne leur donnait pas l'information nécessaire pour qu'elles puissent toucher le Supplément de revenu garanti.

C'est honteux de se vanter d'une bonne performance et de se vanter d'être quelqu'un qui sait bien administrer, quand on prend l'argent du plus petit et des plus démunis pour payer la dette de l'État.

Les crédits

Je ne sais pas si on en parle aux libéraux, mais je peux vous dire que dans mon comté et dans ma région—et je présume que c'est vrai pour l'ensemble du Québec—, il n'y a pas une occasion où on ne nous parle pas de la caisse de l'assurance-emploi et du fait qu'on a aussi privé les personnes âgées de 3 milliards de dollars en Supplément de revenu garanti. Les gens se demandent où est rendue la moralité publique, soit la moralité gouvernementale.

Avant midi, dans ce débat, quelqu'un chez les libéraux nous a dit qu'on se trompait dans les chiffres. Cette personne a aussi dit, entre autres, que 88 p. 100 des travailleurs pouvaient retirer de l'assurance-emploi s'ils perdaient leur emploi. En effet, 88 p. 100 de ceux qui se qualifient à l'assurance-emploi peuvent retirer de l'assurance-emploi, mais ce qu'elle n'a pas mentionné c'est que, des travailleurs qui contribuent à la caisse de l'assurance-emploi, seulement 39 p. 100 peuvent retirer les avantages de l'assurance-emploi.

Quand on nous dit qu'on ne fait pas dire la vérité aux chiffres, il faudrait donner de bons exemples. C'est sûr que 88 p. 100 de ceux qui se qualifient sont susceptibles de percevoir un jour ou l'autre de l'assurance-emploi. Toutefois, quant à ceux qui paient et qui contribuent à cette assurance, seulement 39 p. 100 des travailleurs auront l'avantage—ou plutôt l'inconvénient, parce que ce n'est jamais un avantage de perdre son emploi—, de pouvoir toucher de l'assurance-emploi quand ils seront en difficulté.

Cela veut dire que 61 p. 100 des travailleurs qui contribuent à l'assurance-emploi n'auront jamais l'avantage d'en bénéficier. Si ce n'est pas un vol ou un détournement de fonds, je veux savoir comment cela s'appelle.

Je donne comme exemple l'ancien programme nommé PATA. Celui-ci permettait d'aider des personnes âgées ayant contribué toute leur vie active à la caisse de l'assurance-emploi et qui, par malchance, perdaient leur emploi après l'âge de 55 ans. Cela se retrouve dans chacune de nos municipalités. Dans chacune de celles-ci, on voit de vieilles industries, de vieilles usines fermer leurs portes, ou il se produit parfois une transformation d'usine. Comme ce fut le cas à Trois-Rivières, ou ailleurs, au cours des dernières années, des travailleurs qui avaient passé une bonne partie de leur vie, sinon toute leur vie, dans une usine et qui se retrouvaient à 55 ans sans emploi, puisqu'ils avaient souvent payé de l'assurance pour se protéger, pouvaient retirer des prestations du PATA, ce qui les aidait à finir leurs jours activement.

Le premier ministre avait promis en 2000 que le PATA serait amélioré. Quand il est arrivé au pouvoir, il a abandonné ce programme. À toutes fins utiles, le PATA a disparu. Cela veut dire que des travailleurs âgés, qui ont cotisé à l'assurance-emploi et qui avaient le droit de recevoir ces services, non seulement ne l'ont plus, mais ils ont été trompés par ce gouvernement qui leur avait promis de ne pas l'abolir mais plutôt de l'améliorer.

Quand on voit de quelle façon ce gouvernement se comporte envers les travailleurs, c'est un scandale. En effet, on peut se permettre toutes sortes de choses. On peut dire à peu près n'importe quoi et souvent des choses qui ne sont certainement pas la vérité. Quand on dit, par exemple, qu'au Québec on retire davantage que ce qu'on verse à l'assurance-emploi, c'est truquer les faits.

• (1510)

Il y a toute sorte de choses qui viennent à l'encontre en ce qui concerne l'assurance-emploi.

La motion du Bloc québécois est très simple et on pourrait en discuter rapidement. Il s'agirait d'accepter qu'elle fasse l'objet d'un vote parce qu'elle s'inspire des recommandations unanimes d'un comité parlementaire, formé de députés libéraux et de députés de

tous les partis politiques en cette Chambre. Ce comité a été unanime pour demander au gouvernement de suivre ses recommandations.

Donc, si on voulait faire avancer les choses plutôt que de faire des promesses électorales—parce qu'on est probablement à la veille des élections générales—cette motion du Bloc québécois pourrait faire l'objet d'un vote. On pourrait faire en sorte que le Programme d'assurance-emploi soit immédiatement être amélioré. Quantité de travailleurs à qui on a fait des promesses lors des élections de 2000 pourraient, aujourd'hui, toucher des avantages qu'ils n'ont pas encore.

Le gouvernement libéral administre l'argent comme s'il s'agissait de l'argent d'une entreprise privée, comme si le pays lui appartenait. Il va chercher l'argent chez les plus démunis. Il a coupé dans la santé au Québec et dans les autres provinces. Il coupe dans l'éducation, pas seulement au Québec, mais dans les autres provinces également.

Il a fait en sorte que l'assurance-emploi soit de moins en moins accessible, prétextant que plusieurs chômeurs étaient plus ou moins honnêtes et retireraient des prestations d'assurance-emploi, par exemple, sans le mériter, pour différentes raisons.

Les travailleurs chez-nous, dans l'ensemble du Québec et dans tout le pays sont infiniment plus honnêtes que ceux qui administrent ici, en face. Je peux vous dire que le pourcentage de ceux qui volaient l'assurance-emploi, comme on l'a mentionné cet avant-midi, ceux qui trompaient l'assurance-emploi pour obtenir des prestations n'est certainement pas plus élevé que dans les autres domaines. Il faut faire confiance aux travailleurs. Il faut faire en sorte qu'ils puissent retirer les protections pour lesquelles ils se sont assurés.

Par exemple, si vous preniez de l'assurance pour protéger votre maison, qu'un incendie survienne, et que vous appreniez qu'au lieu de payer les dommages à votre maison, cet argent a servi à autre chose, je pense que n'importe quel citoyen serait infiniment insulté et prendrait des recours contre la compagnie qui aurait administré de cette façon.

Alors, pour le travailleur, c'est de cette façon qu'on administre la Caisse d'assurance-emploi. On fait main basse. On paie la dette de l'État et on lui dit que c'est pour son bien. On a amélioré, semble-t-il, les conditions de l'assurance-emploi, alors que c'est complètement faux. Les conditions se sont détériorées.

On dit, par exemple, que beaucoup plus de travailleurs seraient admissibles. Cependant, ils ont oublié de dire qu'il y avait beaucoup plus de travailleurs qui payaient des cotisations. Le pourcentage des travailleurs qui retirent des prestations est moindre et ce n'est pas parce que l'économie va bien, c'est parce qu'on a fait en sorte que l'assurance-emploi soit de plus en plus difficile d'accès pour les jeunes, les femmes et pour ceux qui n'ont pas d'emploi stable ou permanent.

Les jeunes sont parmi ceux qui ont le plus de difficultés relativement à l'assurance-emploi. Par exemple, en 2001, 39 p. 100 des chômeurs seulement recevaient des prestations; 61 p. 100 des travailleurs avaient payé pour rien, pour engraisser l'État, pour payer la dette de l'État. Chez les femmes, seulement 33 p. 100 des travailleuses qui étaient au travail se qualifiaient et retiraient de l'assurance-emploi.

• (1515)

Chez les jeunes de 25 ans et moins, c'était 16 p. 100 seulement. Au total, 30 p. 100 de ceux qui ont cotisé à l'assurance-emploi en reçoivent les bénéfices quand ils en ont besoin.

Les crédits

On ne sait pas comment qualifier ce geste commis par ce gouvernement. Une chose est certaine: pour ma part, je suis convaincu qu'on peut appeler cela du vol direct que de prendre de l'argent qui ne nous appartient pas, même si l'on est administrateur de la caisse.

D'ailleurs, la caisse de l'assurance-emploi devrait être administrée à la fois par les travailleurs et par les employeurs. Le gouvernement ne devrait pas l'administrer, puisqu'il n'y investit pas un maudit sou. Elle devrait être administrée par ceux qui y cotisent. Ainsi, on aurait davantage de sécurité.

Je peux vous dire que les quelque 45 ou 47 milliards de dollars qui ont été pris dans la caisse de l'assurance-emploi auraient pu bénéficier à plusieurs personnes qui éprouvent actuellement des difficultés, des personnes qui, comme le disait le député du NPD avant la période des questions orales, ont de la misère, notamment les travailleurs saisonniers. Ces gens pourraient profiter davantage du régime auquel ils ont contribué.

En période électorale, on aura certainement l'occasion de juger ce gouvernement quant à l'argent qu'on a retiré aux travailleurs par l'intermédiaire de la caisse de l'assurance-emploi et quant aux 3 milliards de dollars qu'on a enlevés aux personnes âgées en Suppléments de revenu garanti, parce qu'on ne leur a pas donné l'information pour qu'elles puissent toucher ce à quoi elles avaient droit. Je suis persuadé que ce gouvernement sera jugé sévèrement.

• (1520)

L'hon. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention.

Je comprends que mes collègues bloquistes sont heureux ici, au Parlement canadien. Ils veulent se faire réélire. Par contre, dans tous les dossiers qu'ils ont l'occasion de traiter, ils n'ont jamais les bons chiffres.

Ils tiennent toujours compte du volet québécois. Moi aussi, je suis Québécois, je suis Saguenéen. J'ai hâte de faire la prochaine campagne électorale avec eux. On parlera des vrais chiffres. Chaque fois que j'ai l'occasion d'échanger avec eux, je suis malheureusement obligé, non pas par manque de respect, d'essayer de rétablir les faits sur les chiffres.

Au cours des 20 dernières années, nos concitoyens du Québec ont cotisé à l'assurance-emploi à raison de 73 milliards de dollars, et on a versé 86 milliards de dollars en prestations. C'est sans compter qu'au cours des 10 ou 11 dernières années, sensiblement les mêmes montants ont été perçus et versés. On ne tient pas compte ici des cotisations qui ont été diminuées de plusieurs milliards de dollars.

Cela exclut aussi les programmes de formation de la main-d'oeuvre. Pendant 25 ans, ils nous les ont demandés. Au cours des 7 ou 8 dernières années, on a transféré au gouvernement du Québec 600 millions de dollars par année. Cela exclut les diminutions des cotisations, qui atteignent plusieurs milliards de dollars par année.

Ils sont accrochés sur le chiffre de 40 milliards de dollars en surplus, mais ils ne tiennent pas compte des investissements dans des mesures qui sont structurelles pour la création d'emplois et importantes pour l'avenir de nos régions.

Ce que je trouve dommage, c'est que parce qu'on veut se faire élire du côté des bloquistes, ils sont prêts à tout. Je trouve cela très dommage. Il y a la démagogie et le goût de garder leurs sièges en ce grand Parlement de la haute démocratie occidentale, le Parlement canadien.

Parmi tous les dossiers, prenons celui de l'assurance-emploi. Le chef du Bloc est venu dans ma région dire à ma population qu'il manquait 157 millions de dollars. J'ai vérifié les chiffres, et c'étaient 239 millions de dollars. Il me semble qu'ils disposent d'un bureau de recherche assez bien nanti maintenant, avec la réforme de la Loi sur le financement électoral, pour avoir des chercheurs qui seront à même de leur fournir les bons chiffres.

Ils commettent les mêmes erreurs dans le dossier du bois d'oeuvre. Dans le domaine de la santé, cette semaine, c'était 4¢ par dollar, et c'est monté à 14¢. Il faudra qu'ils se rendent à 40¢, parce que telle est la réalité.

J'aimerais simplement demander à mon collègue pourquoi ils ont toujours les mauvais chiffres dans tous les débats.

En terminant, j'aimerais dire ceci. Nous avons amélioré la Loi sur l'assurance-emploi et nous continuerons de le faire année après année, malgré la démagogie des bloquistes qui ne veulent pas perdre leurs sièges au Parlement canadien, parce qu'ils sont très heureux ici.

Quand ils viennent dans ma région, ils parlent de chômage. Quand c'est le temps d'investir, ils vont ailleurs, par exemple à Gatineau.

M. Marcel Gagnon: Monsieur le Président, si on ment avec les chiffres, je peux dire au député qu'il était d'accord avec cela. En effet, on prend le rapport unanime sur l'assurance-emploi du Comité permanent du développement des ressources humaines. On n'a rien inventé là-dedans. Cela a été signé par plus de députés libéraux que de députés bloquistes. Si on est menteurs, il l'est encore davantage.

Il y a une autre chose que je veux dire. Il me fera plaisir de retourner dans le comté du député qui vient de parler pour voir si je mens. Je me suis fait dire la même chose quand on a sorti le dossier du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées. Je peux vous dire que, pour le moment, nous avons trouvé au moins 25 000 personnes âgées qui avaient été volées par ce gouvernement. Ces personnes touchent maintenant le supplément de revenu garanti. C'est environ 100 millions de dollars par année. Il nous reste encore 40 000 personnes à trouver. Je m'étais fait aussi traiter de menteur quand j'ai rendu public ce dossier. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, nous avons la vérité.

Nous sommes capables d'interpréter les chiffres tels qu'ils sont.

• (1525)

Le Président: Nous avons un rappel au règlement de la part de l'honorable secrétaire parlementaire.

L'hon. André Harvey: Monsieur le Président, il m'apparaît important de souligner, en plus de l'information préliminaire et dû aux erreurs qu'ils continuent de faire, qu'ils ont mentionné trois pourcentages différents.

Le Président: Je crois que ce n'est pas un rappel au règlement. C'est un désaccord concernant les faits. Nous pourrions peut-être entendre les autres commentaires et arguments plus tard, mais l'honorable député de Champlain a maintenant la parole.

M. Marcel Gagnon: Monsieur le Président, quand cela fait mal, on cherche à nous empêcher de parler. Je peux vous dire que non seulement je n'ai jamais parlé à travers mon chapeau, mais que j'utilise des informations factuelles. Les informations viennent de la Chambre. Elles viennent d'un rapport qu'il aurait dû signer et que tous les députés libéraux qui faisaient partie du comité ont signé.

Les crédits

Si le député dit que cela va si bien, qu'il vienne rencontrer les travailleurs du bois d'oeuvre, qui ont perdu leur emploi dû à l'inertie de ce gouvernement. Alors qu'il y avait 45 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi, on a dit aux travailleurs du bois d'oeuvre: «C'est bien dommage, vous n'avez plus votre emploi et nous ne ferons rien pour vous aider». On n'a absolument rien fait pour eux.

Il y a deux jours, nous rencontrons les industriels dans le domaine forestier. Ils nous disaient qu'au rythme où allaient les choses, quand on aura gagné la guerre, les usines seront fermées. On a de l'argent dans la caisse de l'assurance-emploi et c'est pour cela que, comme travailleur, on paye de l'assurance-emploi. C'est pour être capable de se protéger. Qu'on ne vienne pas me dire que je mens. Je suis disposé à avoir un débat dans son comté pour montrer qui dit la vérité.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement poser une question à mon collègue qui a fait un excellent discours. Pourquoi le Parti libéral du Canada, dont les députés ont signé ce rapport, a refusé aujourd'hui que cette motion fasse l'objet d'un vote? À ses yeux, qu'est-ce qui peut justifier le fait que ce gouvernement ait décidé que la motion ne ferait pas l'objet d'un vote, reniant ainsi la parole de ses propres députés?

M. Marcel Gagnon: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Effectivement, pourquoi n'a-t-on pas voulu que cette motion fasse l'objet d'un vote? C'est tout simplement parce que c'est payant d'en parler en période électorale. On se prépare à faire le tour du Québec, encore une fois, comme cela s'est fait en 2000. Ils vont aller trouver les travailleurs pour leur dire qu'ils vont corriger le système d'assurance-emploi. Revenus à la Chambre, ils ne le feront pas.

Le député d'Acadie—Bathurst disait cet avant-midi que, au rythme où ils vont, cela prendrait huit élections à ce gouvernement pour venir à bout de faire la réforme de l'assurance-emploi.

Ils n'ont pas voulu que la motion fasse l'objet d'un vote parce que, encore une fois, ce sera une promesse électorale. Ils ne savent plus comment faire pour acheter les travailleurs. Cependant, je peux vous dire que les travailleurs vont devenir de plus en plus chers à acheter.

L'hon. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, avant de donner l'occasion à mon collègue de se reposer, je voudrais lui demander s'il est normal que le Congrès du travail du Canada, dans son analyse scientifique sur l'assurance-emploi, ait inclus les personnes qui n'ont jamais travaillé, les personnes qui n'ont jamais payé de cotisations, les anciens travailleurs autonomes et les étudiants? Est-ce qu'il trouve normal que dans un cadre d'assurances, on considère dans nos statistiques des gens qui n'ont pas cotisé au régime?

M. Marcel Gagnon: Monsieur le Président, cela fait partie des recommandations du rapport. Il faut trouver une façon pour que les travailleurs autonomes puissent profiter aussi de l'assurance-emploi et puissent y cotiser.

Ce serait simple. Il s'agirait simplement d'avoir la bonne volonté. Si vous reniez ce que vous avez signé devant le comité, il y a quelque chose qui ne va pas. Ce serait simple. Il s'agirait simplement d'avoir la bonne volonté de prendre ceci.

J'entendais le leader du gouvernement à la Chambre, lors de la période des questions tout à l'heure, dire jusqu'à quel point il se fiait sur le rapport des comités. Il a dit à un député qu'il ne devait pas parler du rapport avant qu'il ne soit déposé devant le Parlement.

Cela fait trois ans qu'il est déposé celui-là. Il a été étudié. On a entendu des intervenants. Il me semble qu'on a eu le temps de s'en inspirer, et il était d'accord. Il devrait encore être d'accord. Il faut qu'on l'adopte au plus vite. Je peux vous dire que nous, ici, allons donner notre accord pour qu'on puisse faire des améliorations immédiatement. On est prêts à le faire immédiatement.

• (1530)

[Traduction]

L'hon. Paul Bonwick (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour aborder cette très importante question, la motion relative au programme canadien de prestations d'assurance-emploi, programme qui, à mon avis, constitue l'un des fondements du filet de sécurité sociale canadien.

Avant d'apporter des précisions sur tout ce que permet de réaliser ce programme, sur certains des défis auxquels il devra faire face et sur certaines des modifications qu'il y aurait lieu de lui apporter, j'aimerais consacrer quelques minutes à parler processus.

J'aimerais en effet apporter quelques précisions sur le processus mis en oeuvre à l'égard du rapport établi par RHDC, expliquer rationnellement ce qu'il en est, et apporter des précisions sur la façon dont ce rapport a déjà été traité et dont il sera traité par le ministre et le Cabinet.

Grâce à vous, monsieur le Président, le processus du comité est incroyablement stimulant et cohérent pour les téléspectateurs qui nous regardent. À titre de secrétaire parlementaire, je suis membre du Comité du développement des ressources humaines. Les comités qui se rencontrent, qu'il s'agisse de celui des RHDC, du patrimoine canadien, de la défense, de la santé, des affaires étrangères, ou de quelque autre comité, ont un objectif très précis. Qu'il s'agisse de députés du caucus libéral, du NPD ou du Bloc québécois, je crois que de façon générale les membres des comités s'efforcent de se concentrer sur les solutions qu'ils jugent importantes. Comme vous le savez, monsieur le Président, les comités fonctionnent extrêmement bien. Vous y avez siégé vous-même. Lorsque les comités ont des priorités très précises, ils formulent des recommandations très claires.

Par votre entremise, monsieur le Président, les gens qui suivent le débat à la télévision doivent comprendre que suivant le processus, les recommandations sont faites, elles sont présentées à la Chambre et elles sont débattues dans un contexte plus général. Elles sont débattues en tenant compte de nombreuses autres questions qui ne sont pas abordées dans le cadre plus restreint de ce comité, comme le fait le Cabinet. Le Cabinet doit envisager les choses selon une perspective horizontale, et non verticale.

Les crédits

Par conséquent, il n'est pas inhabituel que le comité du patrimoine canadien ou celui des RHDC formule des recommandations élaborées dans une perspective linéaire et qui ne peuvent pas toujours être adoptées au moment le plus opportun possible. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elles ne sont pas étudiées. Cela ne signifie pas que des parties de ces recommandations ne seront pas mises en oeuvre. Cela ne veut pas dire qu'elles ne nous offriront pas l'occasion de hausser le niveau du débat à la Chambre sur un sujet particulier.

Il ne faut toutefois pas se laisser avoir par les beaux discours des députés du Bloc québécois qui sont d'avis que, parce qu'une recommandation provient d'un comité, elle aura d'office force de loi. C'est irresponsable de la part du Bloc québécois de faire une telle déclaration.

Une fois que les gens auront bien compris comment le processus fonctionne et dans quelle mesure les députés y participent activement, je crois qu'ils seront plus à l'aise avec certaines décisions prises par la Chambre et avec certaines autres prises par le Cabinet.

En ce qui concerne en particulier la caisse d'assurance-emploi même et le programme d'assurance-emploi, ils ont eu sur la société canadienne une incidence peu commune. Dans ma circonscription, Simcoe—Grey, des gens de différentes professions doivent recourir à l'AE de temps à autre. De nombreux travailleurs de ma circonscription occupent des emplois saisonniers et pas seulement parce qu'ils sont forcés de le faire, mais plutôt par choix.

Dans certains cas, le programme d'AE répond aux besoins des gens qui, de façon évidente, ne peuvent pas conserver un emploi rémunéré 12 mois par année. Dans d'autres cas, comme celui des étudiants à temps partiel, il ne répond pas aux difficultés de leur situation. Nous devons comprendre que certains des emplois saisonniers occupés par ces étudiants représentent des tremplins comme c'est heureusement le cas dans ma circonscription.

Un très grand nombre de jeunes reviennent dans ma circonscription chaque été dans le but d'exploiter les possibilités de carrière. Ils travaillent pendant une période déterminée puis retournent à l'université. Ce sont de vrais travailleurs saisonniers et il est clair que, pour beaucoup d'entre eux, leur emploi leur sert de tremplin.

● (1535)

Cependant, ne nous arrêtons pas à cela et parlons de certaines des autres choses formidables rendues possibles, dans le passé, grâce à la caisse d'assurance-emploi. Au cours des 60 dernières années, ce programme a été un des fleurons du merveilleux tissu social et du remarquable filet de sécurité sociale du Canada. C'est l'un des fleurons. Ce programme ferait l'envie de la plupart des pays membres de l'OCDE, et même du monde.

Est-ce à dire qu'il fait tout ce qu'il devrait? Certainement pas. Le gouvernement a été incroyablement sensible aux besoins et aux défis qui se sont posés de façon régulière, et certes au cours des 9 ou 10 dernières années, période au cours de laquelle des changements ont été nécessaires, et ont été apportés. Les taux de cotisation à l'assurance-emploi ont été réduits à différentes occasions. J'ajoute que, dans le cas de bon nombre des réformes de l'assurance-emploi que nous avons effectuées, nous n'avons pu compter sur l'appui de nos collègues du Bloc.

Nous apportons des changements positifs au programme d'assurance-emploi et le Bloc vote contre nous. Il y a une certaine forme d'hypocrisie lorsque ces députés disent que des changements s'imposent et qu'ils votent contre les changements proposés par le gouvernement. Je ne sais trop comment qualifier cela, mais c'est à tout le moins contradictoire.

Permettez-moi de souligner ce que ce programme a été très bénéfique pour ma circonscription ainsi que pour quelques-unes des personnes et des familles qui en ont profité. Je suis extrêmement fier de ce que le programme a apporté. Je sais qu'en raison de circonstances hors de leur contrôle, des employés doivent parfois avoir recours à la caisse d'assurance-emploi. Voici une statistique: plus de 11 milliards de dollars ont été versés l'an dernier à des familles comme celles de Simcoe—Grey, qui ont malheureusement perdu leur emploi à la suite de fermetures d'usines, de mises à pied ou de travail saisonnier. La situation dépend de bien des facteurs, mais le programme était là pour aider les personnes touchées.

Parmi les cotisants, parmi ceux qui sont admissibles, plus de 83 p. 100 bénéficient du programme. Il s'agit d'un chiffre énorme, alors nous ne pouvons pas nous contenter d'écouter les paroles en l'air du député du Bloc.

À titre de secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, je peux intervenir à la Chambre sans crainte et dire aux députés que le ministre et les membres du caucus libéral et, chose certaine, ceux du Québec, ont présenté les arguments les plus solides possible pour veiller à ce que les modifications que nous apportons, et qui s'imposent pour répondre aux besoins des gens, soient faites de la façon la plus opportune possible. J'assiste à de nombreuses séances d'information. Nous assistons à des réunions de stratégie avec certains des plus hauts fonctionnaires du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et je peux vous dire que c'est l'une des principales priorités. Le ministre est tout à fait engagé à l'égard de cette question.

Cependant, nous devons également reconnaître que nous examinons les choses d'une façon très horizontale de ce côté-ci et que nos vis-à-vis devraient en faire autant. En examinant les choses de façon horizontale, si nous apportons des changements, nous devons comprendre leurs conséquences. Cela prend un certain temps. Comme nous l'avons fait dans le passé, nous voulons nous assurer que lorsque nous prenons des décisions et apportons des changements, nous faisons vraiment ce qui s'impose du premier coup. C'est le processus qui est en cours à l'heure actuelle.

Je vais profiter de cette occasion pour parler de certaines des modifications incroyables qui ont été apportées au programme d'assurance-emploi. Lorsque nous élevions nos enfants, et ma femme et moi devions prendre un congé à la suite de la naissance de nos enfants, nous pouvions prendre une période donnée seulement, car nous étions une jeune famille et nous avions besoin des revenus. Nous devions retourner sur le marché du travail pour gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de notre famille. C'était regrettable.

Les crédits

Je dis que c'était regrettable, car nos enfants ont perdu quelque chose que cette génération ne va pas perdre. Il n'y a pas de moment plus important dans la vie d'un enfant que les premiers mois suivant sa naissance. Y a-t-il une meilleure façon pour un parent d'offrir à son nouveau-né du temps de qualité, de le motiver encore davantage et d'influer beaucoup plus sur son développement que de rester à la maison avec lui? J'ai été extrêmement fier d'intervenir à la Chambre et de voter en faveur du fait que les femmes qui ont des enfants de nos jours puissent être admissibles à des prestations d'assurance-emploi et rester à la maison pendant une année complète pour passer ce temps de qualité avec leurs enfants et leur offrir ce type d'engagement. En fin de compte, comme on l'a dit à de multiples reprises dans cette enceinte, nos enfants sont notre ressource la plus précieuse.

• (1540)

J'ai été très fier d'une telle modification à la caisse d'assurance-emploi et de voir qu'elle venait de ce côté de la Chambre, de mes collègues libéraux. Je connais certaines mères et certains pères qui en ont profité. Par un heureux hasard, je connais certains des enfants qui vont en profiter. Un enfant peut acquérir un bel équilibre lorsqu'il bénéficie de ce genre de relation avec ses parents au cours de sa première année. Quelle chance extraordinaire! Quelle démarche incroyable en faveur de la société que de chercher à répondre aux besoins de nos enfants en apportant ce genre de modifications.

On ne peut permettre que certains laissent entendre que le gouvernement n'a pas apporté de changements, car il y en a bel et bien eu, et ce sont ceux qu'il fallait apporter. Ces changements ont eu des conséquences positives durables et des Canadiens d'un océan à l'autre n'hésiteraient pas à dire que c'était ce qu'il fallait faire.

Nous devons également reconnaître, cela va de soi, que, lorsque nous apportons ces changements à la Chambre, nous ne les destinons pas à un seul bénéficiaire de l'assurance-emploi. Nous parlons de décisions qui, visiblement, pourraient avoir une incidence de quelques milliards de dollars. Les Canadiens s'attendent à juste titre à ce que le gouvernement adopte une démarche prévoyant une gestion judicieuse de cet argent. C'est ce qu'ils méritent, et c'est ce qu'ils obtiennent.

Alors quand je dis que nous devons veiller à soupeser toutes les options, voilà exactement ce que je veux dire. Le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a déclaré à la Chambre qu'il attend d'avoir tous les faits, d'obtenir toutes les informations. Un élément d'information très important, c'est le rapport produit par RHDC, mais ce n'est qu'un élément d'information. Il y a d'autres secteurs auprès desquels nous devons recueillir des renseignements.

Je sais que le temps joue. Je ne suis pas venu en politique et je n'ai pas été élu pour voir des gens vivre les mains vides. Je n'ai pas consacré une bonne partie de ma vie à cette question et je ne suis pas venu à la Chambre pour voir des gens vivre les mains vides. Les députés libéraux ne se sont pas engagés en politique pour voir des gens vivre les mains vides.

Nous sommes compatissants, nous faisons preuve d'altruisme. Nous souhaitons venir en aide aux gens. Nous voulons adopter des mesures qui améliorent la qualité de la vie, pas seulement au Québec mais dans tout le pays; mais il est également de mon devoir d'affirmer que nous avons l'obligation à l'égard de ces mêmes personnes de faire en sorte que tous les changements que nous apportons soient faits correctement, en pleine connaissance des conséquences de nos décisions, positives ou négatives. Laisser entendre que nous précipitons les choses, que nous nous contentons

d'examiner sommairement les faits et que nous fondons nos conclusions et, par la suite, nos décisions sur cette analyse sommaire, c'est irresponsable.

C'est facile dans l'opposition. Je ne critique pas ces députés pour cela, mais il est facile quand on est dans l'opposition de dire que le gouvernement devrait procéder comme ceci ou comme cela. L'opposition n'a pas à vivre avec les conséquences et n'est pas non plus obligée d'envisager les choses sous un point de vue horizontal. Elle n'a pas non plus besoin de s'assurer que les choses sont faites de façon équilibrée.

Nous entendons de beaux discours sur le bois d'oeuvre. Nous avons entendu le député qui a affirmé que le gouvernement n'a rien fait pour ceux qui ont été frappés par le différend sur le bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis. Or, ce n'est pas vrai. Je ne pourrais être plus clair à cet égard. Ce n'est tout simplement pas vrai. Notre gouvernement est intervenu de nombreuses façons. Si le député estime vraiment que l'injection d'un quart de milliard de dollars, je dis bien 250 millions de dollars, dans ce secteur particulier et sur une très courte période, n'est rien, il devrait peut-être retourner dans sa circonscription et expliquer aux contribuables qu'une subvention d'un quart de milliard de dollars ne signifie rien.

Aujourd'hui, je déclare à la Chambre et au député que le gouvernement a investi massivement dans l'industrie du bois d'oeuvre, depuis le début du différend qui nous oppose aux États-Unis sur cette question, et j'ajoute que nous enregistrons des progrès. Il va sans dire que le plus récent progrès a été la décision favorisant clairement le gouvernement du Canada. Or, cette victoire ne s'est pas produite spontanément. Le ministre du Commerce international, le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre lui-même ont déployé des efforts considérables dans ce dossier. Ainsi, il est tout à fait inexact d'affirmer que le gouvernement ne fait rien.

• (1545)

Je sais que le député veut simplement faire ce qui est juste pour ses électeurs, tout comme moi. Nous sommes des gens dévoués, pleins de compassion. Nous nous efforçons de satisfaire les besoins des Canadiens, mais nous devons le faire d'une façon équilibrée.

C'est cet équilibre que les gens attendent du gouvernement. On ne peut exiger cet équilibre des députés de l'opposition, car il n'est pas nécessaire pour eux d'examiner les choses dans une perspective horizontale. Ils n'ont pas besoin de comprendre. Ils n'ont pas à tenir compte du fait qu'il y a des conséquences importantes. Nous devons nous assurer que nous les comprenons. Bref, l'opposition n'est pas responsable de la prestation des services importants dont ont besoin les Canadiens.

Il est évident que des changements s'imposent. Il y a des écarts dans notre société et des problèmes dans notre économie. Il y a des problèmes régionaux, et ma circonscription n'échappent pas à l'occasion aux plus graves d'entre eux. Nous devons y être sensibles et nous le sommes. Aucun député de combattra plus féroce ou plus agressivement que moi s'il survient un problème dans ma circonscription et que je pense que le gouvernement est capable d'y réagir en temps opportun. Bien entendu, je respecte également le fait qu'en réagissant nous avons à comprendre l'impact sur les recettes et sur la société.

Les crédits

En ce qui concerne les députés bloquistes, oublions les beaux discours. Nous devons travailler en collégialité, en coopération. Laissons les élections de côté. Essayons de régler le problème. Essayons de le régler en équipe. C'est ce que demande le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. Il dit qu'on n'a pas le temps d'essayer de se faire du capital politique aux dépens des chômeurs. Nous avons l'occasion de chercher ensemble à répondre aux besoins.

Si je fais face à des problèmes dans ma circonscription, je m'attends à ce que les députés bloquistes m'aident à leur trouver une solution. C'est ce que nous sommes censés faire à la Chambre. Nous sommes ici pour aider. Nous sommes ici pour bâtir un Canada meilleur. Si des députés de l'opposition affirment le contraire, ils ont tort et, franchement, cela offusque la Chambre et des personnes comme moi, des personnes qui croient véritablement que nous pouvons accomplir de grandes choses si nous travaillons ensemble.

Permettez-moi de revenir sur les responsabilités du gouvernement. Personne à la Chambre ne prend cette question plus au sérieux que le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. Il a consacré beaucoup de temps à ce dossier. Il veille à ce que rien ne lui échappe quant aux conséquences que pourraient avoir les diverses modifications. Il envisage une foule de scénarios parce qu'il veut bien faire les choses. Il veut assurer que le programme aidera de la façon la plus appropriée qui soit tous les travailleurs saisonniers, qu'ils soient au Québec ou à Alliston.

Enfin, je tiens à dire une chose. Le temps est venu de laisser tomber les discours vides. Des collègues libéraux du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique font front commun et veulent faire en sorte que des solutions soient trouvées. Il est nécessaire que l'opposition se joigne à nous. L'opposition doit reconnaître que la seule façon de répondre aux besoins des Canadiens, je dis bien la seule façon, est d'adopter une approche collective: tenir un bon débat, trouver la bonne solution et l'appuyer, ne pas faire comme dans le passé en votant contre certaines modifications que nous avons apportées, mais appuyer les recommandations qui seront présentées.

Je suis convaincu que dans un avenir assez rapproché, le ministre présentera des modifications quelconques. Lorsque cela se produira, j'espère que les députés bloquistes, qui affirment ici aujourd'hui que des changements s'imposent, interviendront comme ils le font maintenant, pour féliciter le ministre de son excellent travail. J'ose espérer qu'ils diront que le ministre a apporté les changements que les Canadiens ont demandés. J'espère bien que les bloquistes diront: «Nous sommes ici pour appuyer ces changements et pour nous assurer que les personnes qui ont le plus besoin d'argent, le reçoivent effectivement».

Nombre d'initiatives distinctes, qui ont vu le jour grâce à la caisse de l'assurance-emploi, ont une incidence incroyablement positive dans ma propre circonscription. Songeons par exemple au taux de chômage qui se situe actuellement aux environs de 7,5 p. 100. Ce qui est encore mieux, c'est que le taux de chômage des femmes, au Canada, se situe à environ 5,8 p. 100. Voilà des résultats étonnants et positifs.

Ces résultats ne sont pas tombés du ciel. Ils sont le fruit d'une approche collective. Voilà comment fonctionne le Canada. Lorsque les défis se présentent et qu'il faut les relever, nous mettons tous l'épaule à la roue. Voilà ce qui s'est produit.

• (1550)

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1993, le niveau de chômage dans ma circonscription frôlait les 15 p. 100. À l'heure

actuelle, il est passé sous la barre des 5 p. 100, grâce à notre approche collective pour nous attaquer aux problèmes.

Une partie de l'argent de la caisse d'assurance-emploi a servi à la formation de travailleurs à Collingwood, à Wasaga Beach et à Clearview. Le gouvernement a investi pour améliorer les compétences des travailleurs et, par voie de conséquence, il leur a permis d'améliorer leur niveau de vie.

La réponse est simple. Je demande à tous les députés de collaborer avec nous pour faire en sorte que nous arrivions aux bonnes solutions en temps opportun.

[Français]

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, c'est une des plus belles comédies auxquelles j'ai assisté dans cette Chambre. Quelle farce!

Mon collègue d'en face qui vient de prendre la parole a essayé de nous divertir en étant vraiment comique. Heureusement, peu de gens écoutent les travaux de la Chambre à cette heure-ci et j'en suis bien heureux, parce qu'il est plus intéressant pour les gens à la maison de regarder les petits bonhommes que d'écouter cette personne nous dire des conneries. C'est le terme à utiliser.

Il faut tout simplement être effronté, avoir du culot et du front tout le tour de la tête pour dire qu'il faut prendre notre temps et qu'on réglera le problème comme il faut. Depuis mai 2001, le Comité permanent du développement des ressources humaines a entendu des témoins et a fait des enquêtes, comme cela se passe dans un comité, et a présenté unanimement 17 recommandations. Ce sont 17 recommandations unanimes. Comme le député le dit bien, tout le monde devrait travailler ensemble. Si ces 17 recommandations unanimes ne sont pas le résultat d'un travail d'équipe, c'est quoi?

Attend-on la veille du déclenchement d'une élection pour faire comme lors de la dernière élection, en 2000, et déchirer sa chemise, comme l'a fait le premier ministre actuel dans la région de Baie-Comeau, en disant qu'on va régler le problème des travailleurs saisonniers? On est en 2004 et on attend encore une solution au problème des travailleurs saisonniers.

La proposition que déposera ce gouvernement dans quelques jours ou quelques semaines sera-t-elle tout simplement de la fumée et, encore une fois, une promesse électorale? On est presque retourné au temps de Duplessis. Se servira-t-on de l'assurance-emploi pour faire des promesses électorales pendant les 10 prochaines élections? Duplessis promettait un pont, et c'était bon pour chaque élection, parce qu'il l'a promis lors de toutes les élections. On se dirige vers cela.

J'aimerais avoir les commentaires de mon collègue sur les 17 recommandations unanimes que le Comité permanent du développement des ressources humaines a déposées en cette Chambre en mai 2001. Est-ce qu'elles sont mises sur les tablettes ou à la poubelle, ou est-ce un travail sérieux de la part des députés de tous les partis?

[Traduction]

L'hon. Paul Bonwick: Monsieur le Président, c'est malheureux que je doive répondre au verbiage d'une personne que j'aimerais pouvoir appeler un honorable député, mais que je me contenterai d'appeler un député.

En m'insultant, en remettant en question mes motifs, en affirmant que ce que je dis est une farce, le député fait vraiment peu de cas de la courtoisie parlementaire. Ne croit-il pas que les députés libéraux sont tout aussi préoccupés que lui par les besoins des Canadiens?

Les crédits

Le député parle constamment d'élections. Il est très nerveux, ça se voit. Je crois qu'il devrait arrêter de parler d'élections et plutôt parler de collaboration en vue de trouver des solutions aux questions du jour. Ce n'est pas une farce. Un environnement de travail rendu aussi désagréable par un séparatiste n'est bénéfique pour personne, surtout pas pour ses électeurs. Le député devrait avoir honte de faire ce genre de commentaires.

Je ne me suis pas fait élire à la Chambre pour me faire dire que je dis des bêtises. Je ne consacre pas mon temps et mon énergie à tenter de régler des problèmes courants pour entendre un député d'en face rire de moi. Je n'ai pas appuyé la prolongation de la période de versement des prestations parentales d'AE, de façon à ce que les mères et les pères puissent passer plus de temps avec leurs enfants, pour entendre les insultes de quelqu'un de l'autre côté de la Chambre.

Il n'est pas surprenant que, parfois, les gens aient une mauvaise perception de la Chambre lorsqu'ils sont témoins de ces manigances du Bloc. Je peux vous dire, monsieur le Président, qu'il y a plus de gens qui peuvent voir de quelle façon il se conduit qu'il ne le croit. Il devrait avoir honte. Je me préoccupe autant des familles québécoises que de celles de ma circonscription. Je vais maintenant parler avec toute la passion possible de ces questions.

Il est évident que le changement est nécessaire et opportun. Tout ce que je peux dire c'est que je crois que le ministre et le premier ministre prennent ce problème très au sérieux, autant que tous les autres problèmes auxquels le gouvernement doit actuellement faire face. Par conséquent, je crois que des mesures seront prises.

J'ai assisté à plusieurs réunions. Ce n'était pas seulement le comité de RHDC. Des députés y ont participé sans réserve. Des membres du secteur privé y ont participé sans réserve. Des syndicats formulent des recommandations. Nous recevons des masses de recommandations.

Qu'en est-il du rapport de RHDC? Le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a pris la parole devant la Chambre au moins un dizaine de fois et a déclaré qu'il est conscient du travail effectué par le comité et qu'il prend son rapport avec le plus grand sérieux. Il est évident que ce rapport aura un impact même s'il n'est qu'une des pièces de l'échiquier qu'il examine actuellement.

Il prendra ce rapport très au sérieux en sachant qu'il a été élaboré par des parlementaires qui voulaient s'assurer de la mise en œuvre des changements nécessaires pour venir en aide aux familles canadiennes. Cependant, il prend également très au sérieux les recommandations venant des syndicats et du secteur privé. Je sais que les députés du Québec, par mon intermédiaire et en s'adressant au Président, ont mis autant d'ardeur que quiconque pour s'assurer que les changements appropriés soient apportés. Ils ont des recommandations à formuler.

La clef du succès de cette initiative consiste à faire en sorte que nous passions à travers ces recommandations, que nous en comprenions les incidences et que nous apportions les changements nécessaires pour répondre aux besoins des familles, qu'elles vivent à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Angus, dans ma circonscription. Pour effectuer de tels changements, il nous faut comprendre les incidences positives et négatives. C'est ce qui est en train de se faire.

Je veux qu'il y ait du changement. C'est un programme vivant, un programme qui n'est pas coulé dans le béton. Il a déjà été modifié et il le sera encore dans l'avenir. Je suis aussi déterminé que les autres députés à veiller à ce que les modifications que nous apportons au régime soient équilibrées et appropriées.

Cependant, tout député qui prend la parole à la Chambre pour dire que ce que je dis est une farce, pour insulter mes électeurs qui sont devenus admissibles à l'assurance-emploi et qui ont touché des prestations de ce régime ou n'importe qui d'autre au Canada, tout député, dis-je, qui tient de tels propos fait de la petite politique et rien de plus.

Les Canadiens s'attendent, à bon droit, à ce que le gouvernement libéral aborde les choses d'une manière rationnelle et saisisse bien les besoins des Canadiens et les satisfasse.

● (1555)

Je voudrais revenir à ce que j'ai dit plus tôt au sujet de l'OCDE. Regardons ce qui est fait dans le monde. Le régime d'assurance-emploi a clairement besoin d'être modifié, mais il n'en reste pas moins que c'est un programme qui fonctionne merveilleusement bien. Nous devons le reconnaître. Nous ne voulons pas que les Canadiens pensent que le régime d'assurance-emploi est dépassé et qu'il ne sert plus à rien, parce que ce n'est pas vrai.

Il y a des familles dans ma circonscription et d'autres en Colombie-Britannique, au Québec et en Saskatchewan, qui ont besoin de ce programme. Il fait ce qu'il est censé faire pour ces familles. Évidemment, il y a des familles qui, hélas, n'y sont pas admissibles maintenant, mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas modifié les règles relatives à la période d'attente pour les travailleurs saisonniers.

Les députés libéraux du Québec, voire les députés libéraux de tout le pays, ont exercé de fortes pressions pour que les besoins soient reconnus et que les changements nécessaires soient apportés.

C'est ce que nous faisons. J'espère certainement que, d'ici quelques jours ou quelques semaines, le ministre pourra apporter certains des changements susceptibles d'aider les familles qui se trouvent dans ces situations malheureuses.

Les députés bloquistes ont rejeté sans vergogne les modifications que nous avons proposées dans le passé pour répondre aux besoins des Canadiens du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta; ils devraient appuyer ces modifications, pas les rejeter.

Les députés bloquistes auront l'occasion, dans un avenir pas trop éloigné, de réparer leurs torts. Lorsque les changements nécessaires seront proposés, ils pourront prendre la parole et dire ceci: «Beau travail, monsieur le ministre. Vous avez cerné le problème et vous l'avez réglé de manière équitable. Députés du Québec, vous avez bien défendu les intérêts des Québécois. Députés du Nouveau-Brunswick, vous avez défendu les Néo-Brunswickois. Les mêmes remarques valent pour les députés de l'Ontario. Nous avons réussi tous ensemble.» Voilà comment le Canada et la Chambre fonctionnent.

Je serai extrêmement heureux de voir proposés les changements qui s'imposent et je sais que le gouvernement libéral verra à ce qu'ils le soient.

● (1600)

Le vice-président: Avant de poursuivre le débat, je vous signale que le député de Regina—Qu'Appelle m'a avisé par écrit, il y a une heure, de son intention de soulever la question de privilège.

*Les crédits***PRIVILÈGE**

LE COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE, DES DROITS DE LA PERSONNE,
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Plus tôt aujourd'hui, les journaux nous ont appris que le rapport du Comité de la justice sur la nomination des juges à la Cour suprême a peut-être fait l'objet de fuites dont auraient bénéficié les médias. Je fais partie de ce comité et j'estime qu'il y a eu atteinte à mes privilèges.

Trois journalistes m'ont téléphoné hier, et je me suis fait un devoir de ne pas leur parler de la teneur du rapport du Comité de la justice ou des rapports minoritaires qui y seront annexés.

Monsieur le Président, je vous renvoie, pour fins d'étude et de réflexion, à un article du *National General News* d'aujourd'hui. Il s'intitule:

Le fédéral ne laisserait pas les provinces nommer les candidats à la Cour suprême, selon certaines sources.

Je vous renvoie aussi à un article paru dans le *Times Colonist* de Victoria. En voici le titre: «Le rapport conclut que le premier ministre devrait choisir les juges.»

[Français]

Finalement, j'ai ici un article de *La Presse* de Montréal. La grande manchette se lit comme suit: «Les libéraux refusent que les provinces proposent des juges à la Cour suprême.»

[Traduction]

L'article contenait des détails soi-disant tirés du rapport du comité qui n'a pas encore été déposé à la Chambre des communes. Je pense que cela constitue une atteinte aux droits de tout parlementaire qui siège à un comité parlementaire.

Des détails de ce rapport, qui a été rédigé à huis clos, semblent avoir été communiqués à la presse. Cela constitue une grave atteinte aux droits et privilèges de tous les membres du comité et de tous les députés, qu'ils soient membres ou non d'un comité.

Le vice-président: Je remercie le député de Regina—Qu'Appelle d'avoir soulevé une question de fond très importante qui porte sur une possible fuite d'information provenant du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Le député de Regina—Qu'Appelle sait évidemment que le rapport n'a pas encore été déposé à la Chambre. Lorsqu'il le sera, sans doute au début de la semaine prochaine, la présidence recevra également les interventions des autres partis intéressés à l'affaire.

D'ici là, la présidence prend en délibéré la question soulevée par le député de Regina—Qu'Appelle, comme il l'a lui-même proposé.

[Français]

L'honorable député de Argenteuil—Papineau—Mirabel a la parole.

* * *

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, c'est évidemment un plaisir, aujourd'hui, de prendre la parole sur cette motion du Bloc québécois qui se lit comme suit—et je prends le temps de la lire pour que les Québécoises et Québécois, les Canadiens et Canadiennes qui nous

écoutent, de même que les députés libéraux et ceux des autres partis en cette Chambre, comprennent bien le sens du texte:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait proposer, avant la dissolution de la Chambre, une réforme de l'assurance-emploi en s'inspirant des 17 recommandations du rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé «Au delà du projet de loi C-2: Examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi».

J'ai pris la peine de lire la motion parce que beaucoup de députés libéraux en cette Chambre et d'autres représentants nous ont tenus des discours en essayant de nous faire croire—surtout du côté du gouvernement—, que ce bon gouvernement est en train ou a fait les efforts requis pour régler les problèmes des personnes qui ont de la difficulté à percevoir de l'assurance-emploi, surtout les travailleurs saisonniers et d'autres travailleurs.

C'est très difficile. Une fois encore, nous avons cette discussion à la veille des élections. Justement, c'est après les élections de 2000 qu'on a porté cela à l'attention du comité qui s'est penché sur cette question et qui a émis son rapport en mai 2001. En 2000, c'est clair que tous les députés qui avaient été élus, ainsi que tous les candidats de tous les partis qui ont fait le tour du Canada—surtout les députés libéraux—, se sont aperçus de la grogne très importante qu'il y avait partout au Canada à l'égard du régime de l'assurance-emploi.

Cette grogne était très importante parce que depuis 1996, date où le ministre des Finances du temps et actuel premier ministre a décidé de réformer le régime, le gouvernement fédéral ne verse plus aucun sou dans cette caisse de l'assurance-emploi à laquelle seuls participent les employeurs et les travailleurs. C'est donc une caisse qui se voudrait autonome.

Tout le monde qui y participe et qui y contribue se dit: «Si moi, je paie, c'est moi qui devrais gérer.» Sauf qu'en matière d'assurance-emploi, c'est tout à fait le contraire. Les employés paient à même leur chèque de paie. Les employeurs donnent une partie, soit leur part, à même le chèque de paie. Le gouvernement fédéral ne contribue pas un sou, mais il gère la caisse et, pis encore, il prend les surplus de cette caisse et les impute dans le Fonds consolidé du Canada et se sert de ces sommes.

Aux élections de 2000, les candidats du Bloc québécois, partout au Québec, ont décidé de mener une guerre sans merci au Parti libéral en disant: «Regardez, vous avez fait des surplus faramineux avec la caisse de l'assurance-emploi. Vous n'avez pas redonné ces sous aux travailleurs et aux travailleuses qui en avaient besoin—entre autres dans le secteur saisonnier—, et aux travailleurs et travailleuses autonomes.» Il y a eu un débat très important à ce sujet.

Par conséquent, la population a constaté que les chiffres qui ont été avancés n'ont jamais été contestés. Depuis 1996, le gouvernement a engrangé 42,5 milliards de dollars à même les surplus de la caisse de l'assurance-emploi. Du surplus que paient les employés et les employeurs, le gouvernement s'est approprié 42,5 milliards de dollars.

Les crédits

Les gens ont pu donner toutes sortes de noms à ce que le gouvernement a fait. Beaucoup de noms peuvent nous passer par la tête, mais il y a une seule réalité. C'est pourquoi les libéraux, après les élections de 2000, ont insisté pour que le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées se penche sur cette question et en est arrivé à un rapport unanime.

Je suis tout ébahi aujourd'hui—parce que je suis un nouvel élu de 2000—, de voir des députés du Parti libéral nous livrer des discours en cette Chambre et nous dire: «Vous savez que le rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, c'était un rapport parmi tant d'autres.»

Les députés du Bloc québécois qui sont désignés pour siéger à un comité sont des spécialistes, ce sont les meilleurs qu'on met là. Théoriquement, si j'utilise la même logique, le Parti libéral aurait dû déléguer à ce Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées ses meilleurs, ces hommes et ces femmes qui sont les plus capables de régler le dossier.

Tous, du Bloc québécois, du Parti libéral, du Parti conservateur, de l'Alliance, du NPD, tout le monde a été unanime à faire 17 recommandations. Une fois encore, trois ans plus tard, on est à débattre de ces recommandations qui auraient dû être adoptées tout de suite après mai 2001. On ne devrait pas, aujourd'hui, discuter de cela en cette Chambre. Pourquoi? Tout simplement parce que le Parti libéral, qui engrange les milliards et les milliards de dollars, n'est pas pressé de livrer la marchandise ou d'augmenter ses dépenses dans le régime de l'assurance-emploi.

● (1605)

On crie encore à travers le Canada, à travers le Québec; on crie partout. Ce n'est pas la faute de l'employé s'il travaille dans un secteur saisonnier. Il y en a beaucoup dans ma circonscription d'Argenteuil—Papineau—Mirabel. Le tourisme, l'agriculture, la foresterie sont tous des domaines où, à cause de la température, il y a beaucoup d'emplois saisonniers.

Si demain matin, on décidait qu'il n'y aurait plus de travail saisonnier, imaginez-vous quelle économie il y aurait en région, à travers le Canada et le Québec. C'est un peu le message que les libéraux nous ont livré depuis trois ans. C'était de dire: «S'il y en a qui ne sont pas contents, il faut changer d'emploi». Les gens sont fiers au Québec. Ils veulent continuer à travailler dans leur région. Nous voudrions être capable d'occuper tout le territoire et de continuer à avoir des régions qui se développent et qui sont fortes économiquement. C'est pourquoi les employeurs et les employés se dotent d'une Caisse d'assurance-emploi, paient des cotisations et s'attendent à être capables de négocier le contenu.

Les députés qui siégeaient au Comité permanent des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées ont proposé des recommandations en invitant tous les témoins requis, ce qui faisait l'affaire, finalement, des employeurs, des employés, de tous les types d'industries, de là les 17 recommandations.

Vous avez compris que si le Bloc québécois dépose cette motion aujourd'hui, c'est parce que ces 17 recommandations n'ont pas été acceptées par le gouvernement libéral.

Ce que nous trouvons difficile et dur du discours libéral, c'est de nous faire dire: «Nous allons faire des propositions». D'abord, ce ne sera pas les 17 recommandations. Tout le monde en est conscient. Pour ceux et celles qui nous ont écoutés aujourd'hui, il est clair que le gouvernement libéral ne proposera pas les 17 recommandations.

Sinon, qu'est-ce qu'ils auraient fait? On a demandé que notre motion puisse faire l'objet d'un vote. Donc, ils auraient voté et ils auraient adopté cette motion aujourd'hui. Mais ce n'est pas ce qu'ils ont décidé de faire.

Il y aura certaines modifications, avant les élections. Cela nous fera plaisir pour ce qui sera fait. Mais nous voulons que le problème de l'assurance-emploi soit réglé. Nous sommes ici, en cette Chambre, les députés du Bloc québécois, pour régler des problèmes et non pas pour reporter ou en régler une partie.

Le gouvernement s'enrichit et pendant ce temps, on attend et on reporte encore une fois pendant deux ou trois ans. Le gouvernement continue à s'enrichir sur le dos des travailleurs et des travailleuses, des chômeurs et des chômeuses. Encore une fois, on va essayer d'étirer, parce que pendant ce temps, on peut faire autre chose avec cet argent-là. Nous avons entendu toute sorte de discours en cette Chambre, aujourd'hui. Il y a des députés libéraux qui sont venus nous dire: «Nous avons pris cet argent-là et nous l'avons remis dans la santé».

Mais ce n'est pas ce que les travailleurs et les travailleuses ont voulu lorsqu'ils ont confié sur leur chèque de paie une cotisation pour l'assurance-emploi. Ce n'est pas écrit «cotisation pour l'assurance-santé», ni «cotisation pour l'assurance-médicament», mais c'est écrit «cotisation pour l'assurance-emploi». C'est ça la réalité. C'est ce pourquoi les travailleurs et les travailleuses paient. Les employeurs paient cette cotisation pour se donner un service qu'ils n'ont pas.

La réalité en ce qui concerne les chiffres du Congrès du travail du Canada, c'est que depuis que les libéraux sont au pouvoir, il y a moins de personnes qui reçoivent des prestations et leurs revenus globaux ont diminué, c'est-à-dire que dans les chiffres, en 1993, il y avait seulement 57 p. 100 des personnes sans emploi qui recevaient des prestations d'assurance-emploi. Maintenant, en 2001, c'est seulement 39 p. 100.

Donc, depuis 1993, 22 p. 100 de moins d'hommes et de femmes sont éligibles à l'assurance-emploi. En plus, chez les femmes c'est une évolution plus importante, c'est seulement 33 p. 100. Donc, la moyenne est de 39 p. 100 et seulement 33 p. 100 des femmes qui perçoivent de l'assurance-emploi.

On a tenté de nous donner toute sorte d'explications pour nous dire que lorsque le Congrès du travail du Canada a fait son étude, il a calculé que parmi ceux qui étaient sans emploi, il y en avait qui ne payaient pas. Une des recommandations, c'est que les travailleurs autonomes soient capables de verser à la caisse et qu'ils soient capables de recevoir aussi des prestations, parce qu'ils contribuent et ils paient des impôts au Québec et au Canada. Alors, ils aimeraient aussi contribuer à cette Caisse de l'assurance-emploi.

Le gouvernement libéral s'y oppose parce que, encore une fois, ce sont des dépenses supplémentaires qui vont réduire son 42,5 milliards de dollars qu'il a accumulé depuis des années dans cette caisse. C'est triste parce que le régime que nous avons présentement, selon les régions, crée des trous noirs, le trou noir du printemps.

● (1610)

Cela signifie que, pour les travailleurs saisonniers, selon les régions, c'est entre 8 et 12 semaines où des familles n'ont pas de revenu.

Les crédits

Certains diront que chacune des provinces ont un régime de sécurité du revenu. Toutefois, ce n'est vraiment pas une sécurité du revenu, parce qu'avant d'être capable de présenter une demande au régime de sécurité du revenu, c'est encore des délais. Cela veut dire que les ménages ne reçoivent pas un sou pendant un mois et demi.

Cela ne dérange pas les députés libéraux en cette Chambre. Tel est le problème. On est en train de créer de la pauvreté, alors que ce gouvernement, sous Jean Chrétien, avait dit en 2000 qu'il allait réduire la pauvreté chez les enfants. Ce qu'on crée présentement, ce sont des familles dans le besoin. On crée de la pauvreté, parce qu'on laisse des familles sans aucun revenu pendant 8 à 12 semaines.

Jamais un député du Bloc québécois n'acceptera qu'on crée de la pauvreté au Québec, pas plus la députée de Laurentides que mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques ou moi-même. Tous les députés du Bloc québécois se battront jusqu'à leur dernier souffle pour ne pas créer d'îlot ou de poche de pauvreté au Québec et au Canada, et nous en sommes fiers.

Les députés du Bloc québécois ne se battent pas uniquement pour les Québécoises et les Québécois. Nous nous battons aussi pour les Canadiennes et les Canadiens qui paient des cotisations au régime d'assurance-emploi et qui, en retour, ne reçoivent pas ce à quoi ils ont droit pour passer les périodes de trous noirs, quand ils travaillent dans un secteur saisonnier, par exemple en tourisme, en villégiature, en foresterie ou en agriculture. C'est la même chose pour les travailleurs autonomes, qui sont de plus en plus nombreux.

C'est ce que les Canadiennes et Canadiens et les Québécoises et Québécois nous demandent quand nous les représentons ici en cette Chambre. Ils veulent que nous travaillions à modifier les lois, et c'est ce qu'a fait le Comité permanent du développement des ressources humaines en 2001. Tous les partis politiques ont adopté un rapport unanime. Je vous répète que, en ce qui me concerne, au Bloc québécois, les meilleurs éléments dans ce domaine siégeaient à ce comité, et je présume que tous les partis avaient délégué leurs meilleurs éléments.

Ils en sont arrivés à 17 recommandations unanimes très importantes qui avaient justement pour but d'établir un peu plus de justice sociale au Québec et au Canada à même des sommes d'argent. Je vous répète que, depuis 1996, depuis que le premier ministre actuel, à titre de ministre des Finances, a coupé la participation fédérale, ce régime est payé en entier par les employeurs et les employés seulement. Plus un sou n'est versé par le gouvernement fédéral.

Le seul problème pour les travailleurs et les travailleuses et les chômeurs et les chômeuses, c'est que c'est le gouvernement qui gère la caisse comme si elle lui appartenait. Il a pris cet argent pour le dépenser ailleurs que pour régler les problèmes des travailleurs et travailleuses et des chômeurs et chômeuses.

C'est une dure réalité que voulait corriger le comité par ces 17 recommandations. C'est ce que veut corriger le Bloc québécois. C'est pour cette raison que nous proposons cela aujourd'hui. Nous ne voulons pas d'une réforme à la pièce. C'est vrai. Nous voulons, avant les élections, une fois pour toutes, régler les problèmes qui ont été soulevés par le Comité permanent du développement des ressources humaines.

Vous ne pourrez pas nous accuser de partisanerie, puisque cela sera réglé, et les libéraux pourront se promener en disant qu'ils ont réglé le problème. Ce qu'ils feront, c'est de dire qu'ils ont réglé le problème en partie. Les députés libéraux ont déjà commencé à dire que cela ne satisfera pas tout le monde, que ce n'est pas ce que les

gens veulent, qu'on n'a pas les moyens, alors qu'on engrange des milliards de dollars en surplus.

On estime à 5 milliards de dollars le surplus pour la prochaine année. On est déjà dans les estimations des surplus de l'année prochaine, parce qu'un surplus de 8 milliards de dollars a été dégagé pour la dernière année. Encore une fois, pratiquement le tiers des surplus du gouvernement fédéral provient de la caisse de l'assurance-emploi. C'est finalement une taxe déguisée qu'on va chercher sur la paie des travailleurs et des travailleuses et dans le revenus des employeurs et des employeuses, par leurs cotisations, et qu'on ne remet pas aux hommes et aux femmes qui en ont grandement besoin.

Il est intéressant d'observer ce que peuvent représenter, sur une base annuelle et par circonscription électorale, les surplus du gouvernement fédéral avec la caisse de l'assurance-emploi. Dans ma circonscription, Argenteuil—Papineau—Mirabel, cela représente 35,7 millions de dollars par année.

•(1615)

C'est une circonscription d'à peu près 100 000 habitants. Pour toute la circonscription, le taux de chômage est d'environ 9,5 p. 100, mais dans certains secteurs, certaines MRC, il est de plus de 10 ou 12 p. 100. C'est quand même 35,7 millions de dollars.

Pour ma collègue des Laurentides, c'est 62,5 millions de dollars, qui ne sont pas annuellement retournés aux travailleurs et aux travailleuses. Imaginez-vous si on avait, dans chacune des circonscriptions, une caisse autonome qui gérerait ces sommes-là pour le bien-être des travailleurs et des travailleuses. Imaginez ce qu'on pourrait faire, ce que les travailleurs et travailleuses pourraient avoir comme régime s'ils pouvaient gérer cela.

Pour la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, c'est 48,2 millions de dollars. Il s'agit de la circonscription de mon savant collègue qui pilote ce dossier aujourd'hui, qui a travaillé fort et qui a monté tout cet argumentaire. Dans le secteur du Bas-Saint-Laurent, ce n'est pas les grandes richesses du centre-ville de Toronto. C'est la même chose dans ma circonscription. Dans les Laurentides, c'est la même chose également. Nous avons beaucoup de travailleurs saisonniers dans les pêches, l'agriculture, la foresterie ou le tourisme.

Évidemment, c'est l'image de tout ce qui n'est pas le Québec urbain ou le Canada urbain. C'est ce que peut représenter tout le Québec et le Canada des régions. C'est la grande majorité des circonscriptions en cette Chambre. Les députés qui sont ici sont touchés par cette réforme.

Aujourd'hui, je suis sidéré de voir les libéraux se lever pour nous demander de constater qu'ils ne sont pas insensibles. Ils ne sont pas insensibles, ils sont tout simplement sûrs de pouvoir prendre l'argent de la caisse et faire autre chose avec que ce pour quoi les gens ont payé. C'est aussi simple que cela. Ils ne sont pas insensibles, ils sont profiteurs. J'irais aussi loin que cela. Il y a d'autres mots qu'on ne peut pas utiliser parce qu'ils ne sont pas parlementaires. Admettons que vous profitez du système, vous profitez des travailleurs et des travailleuses, de leurs cotisations à l'assurance-emploi prélevées sur leur paye.

Les crédits

Comme je vous l'ai dit, je suis encore sidéré d'entendre des discours où des députés nous disent: «Regardez, avec ce surplus, avec cet argent, on a investi dans la santé». Théoriquement, cet argent est prélevé sur le chèque de paye et c'est écrit: cotisation à l'assurance-emploi. Cela devrait aller à l'assurance-emploi. Il n'y a que le gouvernement fédéral qui a le droit de faire cela, soit d'aller chercher des fonds. En tant qu'individus, on ne peut pas percevoir des revenus et ne pas les imputer, à la fin de l'année, pour payer nos taxes et nos impôts. On ne peut pas décider de créer des caisses pour être capables de faire autre chose. On ne peut pas prendre de l'argent pour faire autre chose que ce pour quoi il a été perçu. Il n'y a que le gouvernement fédéral qui peut faire cela.

Je pourrais faire cela circonscription par circonscription. Il y a des pertes dans toutes les circonscriptions du Québec. Il y a un déficit. C'est un déficit en termes d'argent qui fait qu'il y a des travailleurs et des travailleuses qui, lorsqu'ils sont dans le besoin parce qu'ils perdent leur emploi, n'ont pas toutes les prestations. Pour les travailleurs et les travailleuses saisonniers, c'est un trou noir qui arrive habituellement au printemps. Cela dure entre 8 et 12 semaines, dépendamment des régions. Pendant cette période, les familles n'ont aucun revenu. Elles ne peuvent qu'aller sur le système de sécurité du revenu des provinces. Évidemment, c'est terrible.

Il y a des travailleurs et des travailleuses autonomes, des femmes qui ont décidé de travailler à la maison, de créer leur propre entreprise pour être capables de prendre soin de leurs enfants, qui ne peuvent pas cotiser. Même s'ils le désiraient, le gouvernement ne veut pas qu'ils ou qu'elles cotisent à cette caisse d'assurance-emploi. En effet, ils ne veulent pas d'autres bénéficiaires. Présentement, c'est tellement payant, qu'ils ne veulent tout simplement pas élargir le système. Ils ont peur de perdre l'argent qu'ils font. Ce n'est pas plus dur que cela de comprendre la mentalité libérale.

Regardez, ils prennent l'argent de la taxe sur l'essence et ils ne la réinvestissent pas dans les routes. Ils n'en investissent que 25 p. 100 dans les routes. On prend cet argent sur l'essence et le remet encore dans la santé. Pendant ce temps-là, on crée d'autres programmes d'infrastructure, mais on ne veut pas prendre la taxe sur l'essence parce qu'on a déjà dit que cette taxe n'allait pas pour les routes, elle allait ailleurs.

D'erreurs en erreurs, on arrive à cela, soit à piger 40,5 milliards de dollars dans les poches des travailleurs et des travailleuses. Je le répète, le fédéral, depuis 1996, depuis que ce premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, a décidé que le gouvernement fédéral ne mettait plus un sou dans la caisse d'assurance-emploi, les travailleurs, les travailleuses et les employeurs versent un surplus. Depuis pratiquement 10 ans, 42,5 milliards de dollars ont été versés en trop au gouvernement fédéral. C'est cela la dure réalité avec laquelle nous, les députés du Bloc québécois, devons vivre.

Les députés qui ont siégé au Comité permanent du développement des ressources humaines n'étaient pas seulement des députés du Bloc québécois. Les députés libéraux étaient en majorité. En effet, pour qui ne le saurait pas, un comité à la Chambre des communes est en majorité contrôlé par le parti au pouvoir. Cela fonctionne de cette façon et nous n'avons rien contre cela.

• (1620)

Sauf que dans ce cas-ci, même les libéraux qui étaient majoritaires ont voté unanimement, avec les partis d'opposition, pour adopter les 17 recommandations, et aujourd'hui, ils ne veulent pas les adopter. Qu'ils ne viennent pas nous dire que c'est parce qu'ils n'ont pas d'argent. Oubliez cela. Ce n'est parce qu'ils n'ont pas d'argent. Ils font

un surplus d'environ 2 à 3 milliards de dollars par année avec cette caisse. Ce n'est donc pas parce qu'ils n'ont pas d'argent.

La raison est tout simplement parce qu'ils font d'autres choses avec cet argent. C'est cela qu'ils devraient nous dire en cette Chambre. Ils devraient dire aux travailleurs et aux travailleuses: «Oui, on vous pénalise; non, on ne vous donne pas ce que vous méritez; oui, il y a des familles qui n'ont pas de revenus pendant huit à douze semaines parce qu'on a décidé qu'avec l'argent que vous nous donnez, on fait d'autres choses.» Telle est la dure réalité. Il faudrait aussi qu'ils disent aux travailleurs et aux travailleuses autonomes: «Vous allez nous payer des impôts à la fin de l'année, mais vous n'aurez pas le bénéfice de la Caisse de l'assurance-emploi. Si vous perdez votre travail, vous ne pourrez pas avoir ces revenus, parce qu'on ne veut pas vous en donner. On fait d'autres choses avec cet argent.»

C'est ce qu'aurait dû nous livrer la majorité des députés libéraux aujourd'hui. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Ils vont encore essayer de nier évidemment, parce que les élections s'en viennent.

Je vous répète pourquoi le comité s'est réuni en mai 2001 pour faire son rapport. C'est qu'après l'élection de 2000, on criait partout au Québec et dans le reste du Canada, dans les régions, et on voulait que le gouvernement cesse d'aller piger de l'argent dans les poches des travailleurs et des travailleuses sans régler le problème de l'assurance-emploi et sans régler les problèmes que vivent des familles, quand les chefs de ces familles perdent leurs emplois. Ainsi, on a créé ce comité. On attendait de grandes choses de ce comité.

Je me souviens de la pression qui était faite sur le comité. On a eu un rapport unanime, et la pression était du côté des libéraux qui étaient majoritaires et qui ont adopté ce rapport unanimement. Toutefois, aujourd'hui, certains de ces libéraux s'opposent à cette motion. De surcroît, lorsqu'a été présentée une motion en cette Chambre, des députés libéraux qui siégeaient à ce comité ont voté contre la motion, alors qu'ils avaient adopté et signé le rapport. Évidemment, ces députés vivront avec leur conscience, ce n'est pas plus difficile que cela.

Cela m'aura fait plaisir d'avoir participé à ce dossier, évidemment, et j'espère qu'on aura fait évoluer ledit dossier, mais surtout qu'on aura fait comprendre aux Québécoises et aux Québécois qu'il ne faut jamais cesser de mettre de la pression. Évidemment, la meilleure façon de le faire, c'est de voter en faveur du Bloc québécois aux prochaines élections.

• (1625)

[Traduction]

L'hon. Stan Keyes (ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, il serait peut-être utile pour l'ensemble des Canadiens que le député bloquiste me donne une explication. Il a parlé des travailleurs autonomes. Le député sait que, lorsque le gouvernement a répondu au rapport du comité permanent, en octobre 2001, nous avons dit qu'il n'y avait pas de consensus parmi les travailleurs autonomes au sujet des cotisations au régime d'assurance-emploi.

Le gouvernement a demandé au comité permanent de trouver un terrain d'entente. Le député sait qu'il ne serait pas juste de laisser certains travailleurs cotiser au régime alors que d'autres n'y contribueraient pas. Aussi, puisque tous les travailleurs qui occupent un emploi assurable paient des cotisations, comment le gouvernement devrait-il, selon le député de l'opposition, résoudre la question de la protection des travailleurs autonomes?

Les crédits

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, d'abord, je dirai au ministre que les députés libéraux qui siégeaient au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées étaient d'accord avec la recommandation.

Je suis conscient que des régimes indépendants peuvent se créer. Toutefois, pour que cela se fasse, il faut déjà donner l'ordre et sonner la cloche pour dire qu'il y aura un régime, ce que n'a jamais fait le gouvernement libéral.

On aime mieux écouter celui qui nous favorise. Évidemment, même si un comité est unanime, il a quand même entendu des témoins. Il y en a qui avaient certaines réticences comme à l'habitude. Cependant, une certaine unanimité s'est quand même dégagée. La preuve, c'est que tous les partis politiques en ont fait un rapport unanime.

Le problème, quand un gouvernement ne veut pas aller de l'avant, c'est qu'il ira toujours chercher celui ou celle qui a certaines réticences. Il prendra son opinion et nous dira ce que vient de nous dire le ministre: «Regardez, il y en a qui n'étaient pas contents. Il aurait fallu un régime indépendant.»

Nous étions prêts à appuyer un régime indépendant. L'industrie aurait été prête. Toutefois, il n'y avait qu'une seule chose, il aurait fallu que le gouvernement sonne la cloche et dise: «On va établir un régime. Maintenant, on fait asseoir les intervenants autour de la table et on va réussir à choisir la façon dont on veut que cela se répartisse.» Toutefois, jamais la décision n'a été prise, évidemment, malgré le rapport unanime et les députés libéraux qui siégeaient à ce comité.

Je répète: les députés bloquistes qui siégeaient au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées étaient nos meilleurs éléments dans ce domaine. J'espère que le Parti libéral a fait la même chose, qu'il a choisi les femmes et les hommes qui étaient les meilleurs éléments dans ce domaine.

Je fais confiance au rapport qui a été produit par mes collègues et ceux qui siégeaient au comité. La recommandation était qu'on crée un régime pour les travailleurs et les travailleuses autonomes. Si j'avais été le gouvernement, je l'aurais créé et, par la suite, j'aurais fait asseoir autour de la table tous les intervenants.

Toutefois, quand on ne veut pas, on trouve toujours une petite excuse pour ne pas faire. Mais pendant ce temps, le gouvernement engrange les milliards, et cela fait probablement davantage l'affaire du ministre et président du Conseil du Trésor, qui, lui, sait quoi faire avec les milliards engrangés: surtout ne pas les donner aux travailleurs et aux travailleuses.

• (1630)

[Traduction]

L'hon. Stan Keyes: Monsieur le Président, j'ai posé une question sérieuse et sincère au député au sujet des employeurs et des employés autonomes. Il n'a pas répondu à ma question. Il a formulé un raisonnement et a donné une réponse politique à ma question.

La question est simple. Le gouvernement a reconnu que le rapport du comité soulevait un problème. Il y a répondu de façon appropriée. Par conséquent, il appartiendrait au député de chercher avec le comité une solution rationnelle au problème. Pourquoi le député n'a-t-il pas choisi de procéder de cette manière ou de proposer une façon de régler la question?

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je veux juste essayer d'être clair pour le ministre.

Pour créer le régime, il faut que le gouvernement sonne la cloche. Nous sommes d'accord pour le créer. S'il veut nous le promettre aujourd'hui, en cette Chambre, nous serons tous unanimes. Ce n'est pas un problème.

Le problème, c'est de prendre la décision de le créer. Le ministre veut régler tous les problèmes avant de créer le régime. Ce que nous lui disons de faire, c'est d'annoncer le régime. Vous verrez que tous les intervenants du milieu s'assoieront et que nous serons capables de réussir à nous entendre sur le régime.

Évidemment, s'il n'y a pas de bonne volonté, on essaie de tout prévoir d'avance et, pendant ce temps, on n'a pas à dépenser. C'est vers cette logique que le gouvernement a décidé d'aller. Je ne suis pas d'accord avec cela. Si jamais, aujourd'hui, il veut créer le régime, nous l'appuierons et nous nous assoierons avec les représentants des industries par la suite, avec les travailleurs et les travailleuses autonomes, pour arriver à trouver la meilleure façon de percevoir les cotisations et de verser des prestations.

Cependant, il faut tout d'abord que le gouvernement soit intéressé à créer le régime, ce qui n'est pas arrivé, ce qu'on n'a pas encore entendu de la part du gouvernement.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel pour son discours et la clarté de ses arguments.

J'aimerais qu'il nous dise, selon sa vision, pourquoi aujourd'hui le gouvernement libéral s'est refusé à voter sur cette motion. Un débat du type de celui dont parlait le ministre tantôt aurait pu être pertinent. Si les députés du gouvernement avaient voulu dire qu'ils n'étaient pas prêts à prendre l'ensemble du rapport et qu'ils souhaitaient en retirer un aspect, il aurait pu y avoir une négociation ou un argumentaire de la part du gouvernement, mais non.

Après l'élection de 2000, par l'entremise d'un comité, ils ont présenté une recommandation unanime et ils l'ont mise sur la tablette. Trois ans après, on la ressort, parce que le premier ministre lui-même a dit qu'il faudra changer des choses pour les travailleurs saisonniers. Cela ressemble beaucoup à une phrase d'une chanson de Gilles Vigneault: «Chaque élection, la route approche.» Dans le cas présent, à chaque élection, c'est le régime d'assurance-emploi que les libéraux ramènent d'une façon ou d'une autre.

Je voudrais demander à mon collègue s'il y a une explication au fait que les libéraux refusent de voter sur cette motion aujourd'hui.

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Évidemment, vous avez compris la motion, mais je vais simplement en relire une partie:

[...] une réforme de l'assurance-emploi en s'inspirant des 17 recommandations du rapport unanime du Comité [...]

Les crédits

La différence tient dans le mot «s'inspirant». Mon collègue a raison, on aurait pu procéder à des négociations. Nous étions prêts à discuter avec le gouvernement. Le problème, c'est qu'ils ont été contre le fait que cette motion puisse faire l'objet d'un vote aujourd'hui.

Pourquoi? C'est pour la simple et bonne raison que nous aurions évidemment eu une réforme en profondeur, et non une réforme à la pièce comme celle qu'ils veulent déposer. C'est sûr qu'ils ne peuvent pas déclencher les élections en ne faisant pas une certaine «réformette» de l'assurance-emploi. Ce sera terrible pour eux dans toutes les régions du Québec. Ils essaieront d'apporter à la pièce certaines modifications.

Ce que nous leur proposons par cette motion aujourd'hui, c'était une réforme en profondeur et qu'une fois pour toutes on règle le dossier de l'assurance-emploi. Je répète que les travailleurs et les travailleuses cotisent à raison de 42,5 milliards de dollars en surplus à l'assurance-emploi depuis 1996, montant dont le gouvernement se sert pour faire autre chose que de leur rendre le service qu'ils méritent.

•(1635)

[Traduction]

L'hon. Stan Keyes (ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, je ne peux pas m'empêcher de formuler un commentaire de plus au sujet de la réponse fleuve que le député a faite à ma question et sur sa persistance à dire qu'il appartient seulement au comité de la Chambre des communes de prendre une décision en fonction des préoccupations du gouvernement.

C'est ainsi que la démocratie fonctionne. Le député du Bloc sait très bien qu'il existe un processus que nous suivons. Il a demandé à être membre du comité. C'était le Comité du développement des ressources humaines et du développement des compétences. Un comité est maître de son destin. Le député présente une idée au comité. Celui-ci prend une décision sur les questions qu'il juge prioritaires en tant que comité. Cela n'a rien à voir avec la Chambre, les votes ou la présence du gouvernement au sein du comité.

Si le gouvernement ou la Chambre des communes commencent à se mêler des affaires des comités indépendants, le député bondirait de son fauteuil et dirait: «Comment osent-ils se mêler des affaires du comité? Le comité est maître de son destin et il décide s'il veut ou ne veut pas discuter de cette question-ci ou de cette question-là.» Le député doit être entièrement ouvert et honnête devant la Chambre et ses électeurs.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de participer au débat sur la motion du député proposant l'examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi.

D'abord, je dois dire que le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que l'assurance-emploi soit là pour les Canadiens lorsqu'ils en ont besoin. Nous avons pris l'engagement de modifier le programme d'assurance-emploi lorsqu'il est évident que des changements s'imposent.

Depuis l'instauration du nouveau programme d'assurance-emploi en 1996, le gouvernement se montre disposé à écouter les Canadiens. Nous avons fait les changements que des preuves solides imposaient en vue d'assurer que l'assurance-emploi est là pour les Canadiens lorsqu'ils en ont besoin et que le programme continue de répondre aux conditions changeantes du marché de l'emploi.

De plus, les dossiers montrent que nous travaillons avec diligence pour faire en sorte que le système de l'assurance-emploi soit au

service des besoins de tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent au Québec.

Lorsque le gouvernement a instauré un nouveau système d'assurance-emploi en 1996, nous étions déterminés à assurer la viabilité à long terme du système d'assurance-emploi du Canada. Nous nous sommes aussi engagés à surveiller et à évaluer le programme pour voir comment les particuliers et les collectivités s'adaptent. Lorsque les faits ont montré que des rajustements étaient nécessaires, des changements ont été apportés. Ces objectifs ont guidé notre approche de la réforme de l'assurance-emploi par le passé et ils continueront de nous guider.

De l'avis de la plupart, cette approche de l'assurance-emploi sert bien les Canadiens. Aujourd'hui, nous avons un programme qui est stable sur le plan financier. Les primes ont diminué, chutant de leur haut niveau historique de 3,07 \$ en 1994 à 1,98 \$ cette année. On estime que 88 p. 100 des travailleurs canadiens seraient admissibles à l'assurance-emploi s'ils perdaient leur emploi aujourd'hui.

Nous avons aussi un programme qui évolue afin de répondre à des besoins qui changent. Le gouvernement reconnaît que certaines régions et certaines catégories de travailleurs, comme les travailleurs de certains secteurs saisonniers, peuvent être confrontés à des défis particuliers au moment où ils cherchent à s'adapter à des réalités en évolution du marché de la main-d'oeuvre et de la nouvelle économie.

Le système de l'assurance-emploi répond de manière appropriée aux circonstances particulières comme celles-là. D'ailleurs, la consultation des dossiers montre que le gouvernement a déjà apporté des changements aux programmes pour refléter l'évolution des besoins des Canadiens, y compris les besoins des travailleurs saisonniers.

Le projet de loi C-2 adopté par la Chambre en 2001 en est un bon exemple. Il comportait un certain nombre de changements importants qui sont pertinents dans le débat d'aujourd'hui. Il y a l'élimination de la règle de l'intensité, de manière à ne pas pénaliser les prestataires fréquents; un meilleur ciblage de la récupération pour faire en sorte que les prestataires qui en sont à leur première demande, les prestataires touchant des prestations spéciales et les prestataires appartenant à des familles à revenu faible ou moyen n'aient plus à rembourser leurs prestations; un ajustement pour garantir que les parents revenant sur le marché de la main-d'oeuvre peuvent être admissibles à des prestations d'après les mêmes critères que les autres travailleurs.

•(1640)

Depuis l'adoption du projet de loi C-2, le gouvernement a également amélioré le régime d'assurance-emploi d'autres façons, notamment en modifiant les dispositions relatives aux petites semaines. Introduites à l'origine dans le cadre d'un projet pilote, en 1998, les dispositions relatives aux petites semaines visent à aider les travailleurs saisonniers et les travailleurs à temps partiel à rester sur le marché du travail et, par voie de conséquence, à demeurer admissibles à l'assurance-emploi. Ces dispositions les incitent en effet à accepter du travail à salaire moindre, sans réduire pour autant leurs prestations d'assurance-emploi.

Ces dispositions relatives aux petites semaines sont maintenant intégrées à l'assurance-emploi et ont permis à plus de 185 000 personnes non seulement de gagner un salaire supérieur, mais également de toucher 12 \$ de plus par semaine en prestations d'assurance-emploi, ce qui n'aurait pas été possible auparavant.

Les crédits

Un autre bon exemple est celui des régions économiques créées en 2000 dans le cadre du programme d'assurance-emploi. Ces régions visent à prendre en compte le taux de chômage plus élevé qui prévaut dans certaines régions de notre grand pays. Nous savons que les travailleurs, dans certaines régions, particulièrement les travailleurs saisonniers, ont besoin de plus de temps pour s'adapter aux modifications apportées en 2000 et nous faisons preuve de souplesse à l'égard des préoccupations régionales.

Par exemple, dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord, au Québec, et dans la région de Madawaska-Charlotte, dans l'ouest du Nouveau-Brunswick, une période de transition spéciale a été mise en place. Cela signifie que, dans ces régions, il faut moins d'heures de travail pour être admissible aux prestations d'assurance-emploi et que les travailleurs peuvent toucher des prestations pendant plus longtemps que dans les régions où il n'y a pas cette période de transition.

Nous avons par ailleurs modifié le mode de calcul de la rémunération non déclarée, afin qu'il soit plus facile à gérer pour les employeurs et plus équitable pour les prestataires. Désormais, pendant la durée de leur formation, les apprentis n'ont plus qu'une seule période d'attente de deux semaines. On continue de mettre fortement l'accent sur la qualité du service et des mesures concrètes ont été prises pour prévenir la fraude et les abus et pour y réagir le cas échéant.

Le gouvernement continue de suivre la situation en collaboration avec les comités locaux des diverses régions et avec d'autres intervenants. Il est disposé à procéder à d'autres changements lorsqu'il y aura manifestement lieu de le faire.

En résumé, si l'on examine attentivement l'action du gouvernement en matière d'assurance-emploi, on constate qu'il tient compte des critiques qui lui sont adressées et qu'il est disposé à apporter les modifications qui favoriseront au mieux les intérêts des Canadiens et la pérennité du programme d'assurance-emploi.

L'un des atouts de notre système d'assurance-emploi est son adaptabilité. Par là, il faut comprendre que nous pouvons nous adapter à l'évolution des besoins des travailleurs canadiens et aux conditions fluctuantes du marché du travail, mais cela ne veut pas dire qu'il y a lieu de donner suite à toutes les propositions de changement.

Le gouvernement s'engage clairement à faire en sorte que le régime d'assurance-emploi reste financièrement viable à long terme. Il s'engage également à faire en sorte que ce système réponde aux besoins légitimes qui s'expriment.

Les résultats que nous avons obtenus dans le passé montrent que nous avons fait ce qui devait être fait dans le domaine de l'assurance-emploi. Et je sais que nous continuerons d'adopter la bonne ligne de conduite dans l'avenir.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord face à cette première intervention du ministre, je suis conscient qu'il nous a fait un savant exposé de ce que peuvent représenter les comités. Avant cela, le ministre siégeait au Comité permanent des transports et nous avons eu la chance de nous pencher sur les problèmes du transport aérien. Je suis d'accord avec lui, le gouvernement n'a reconnu aucune des recommandations faites par le Comité permanent des transports. C'est la façon d'agir du gouvernement libéral. C'est cela la réalité.

On fait travailler des députés qui se veulent les personnes parmi les meilleures dans des domaines spécifiques, mais par la suite, on ne

respecte pas les recommandations. C'est pourquoi nous essayons avec acharnement, en cette Chambre, de faire adopter une motion unanime pour qu'au moins une fois un comité réussisse là où beaucoup d'autres n'ont pas réussi.

Ce n'est pas le but de ma question. C'était juste un commentaire au sujet de la remarque du ministre. Voici ma question. Je voudrais que le ministre nous explique, de même qu'aux travailleurs et travailleuses du Québec et du reste du Canada, ce que le gouvernement a fait avec le surplus de la caisse de l'assurance-emploi. En effet, il est clair—même le gouvernement ne s'en est pas caché—qu'un montant est perçu de façon très significative, en plus de ce qu'il verse aux employés qui en ont besoin. Nous estimons cela à 42,5 milliards de dollars. Cela a été reconnu par le Congrès du travail du Canada et d'autres organismes. Donc, qu'est-ce que le gouvernement fait avec l'argent qu'il perçoit sur le chèque de paie des travailleurs et des travailleuses?

[Traduction]

L'hon. Stan Keyes: Monsieur le Président, commençons donc par la dernière question. Le député du Bloc demande ce que nous ferions des montants excédentaires.

Les montants excédentaires, comme il le sait et comme le savent tous les Canadiens, sont versés au Trésor pour épauler le financement de nos programmes, de ces programmes sociaux qui nous sont si chers. Il comprend également que, comme l'a souligné la vérificatrice générale dans son rapport d'il y a quelques mois, il est tout à fait acceptable sur le plan des pratiques comptables de verser ces sommes au Trésor. Voilà ma réponse. Je suppose que le député connaissait la réponse mais voulait savoir si je la connaissais moi aussi.

Le député a ensuite parlé de Transport Canada. J'ai en effet siégé au comité des Transports en compagnie du député. J'y siégeais dès ma première élection en 1988. C'était une belle époque. Nous étions alors dans l'opposition et toutes sortes de propositions étaient à l'étude, notamment celle du projet de train à haute vitesse.

Nous nous y sommes penchés. Nous avons voyagé au Canada et en Europe. Nous avons étudié les divers modes de transport, les divers projets de TGV lancés un peu partout dans le monde. Il est devenu assez clair que, en dépit de la valeur de la proposition, certains facteurs devaient être considérés, la densité de population par exemple. Elle est considérable dans certains pays comme la France ou le Royaume-Uni.

Ici au Canada, la population est clairsemée; elle est répartie sur des milliers de kilomètres. Ainsi les systèmes à péage sont-ils moins viables et les pouvoirs publics doivent-ils assumer la responsabilité. Lorsque nous avons commencé à vouloir déterminer le coût du projet, il se chiffrait dans les milliards de dollars.

À ce moment-là, et maintenant, lorsque le gouvernement est responsable sur le plan financier et que l'argent est rare, il peut être assez difficile d'en convaincre les Canadiens. Nous tentons de faire en sorte que nous ayons un système de soins de santé viable dans notre pays. Nous tentons de faire en sorte que nos enfants aient des possibilités d'apprentissage permanent. Nous tentons de faire en sorte qu'il y ait des places supplémentaires en garderie, et nous en avons annoncé environ 48 000 dans le dernier budget. Nous tentons de faire en sorte que notre économie soit stable, que nos taux d'intérêt soient bas et qu'une personne puisse acheter une voiture ou un réfrigérateur demain sans avoir à se demander si elle aura un emploi le lendemain pour pouvoir payer ce réfrigérateur ou cette voiture. C'est ce qu'on appelle la responsabilité financière.

Les crédits

Avons-nous des options sur la table? Absolument. Voulons-nous construire un train à grande vitesse? Allons-y, sauf que cela va coûter des milliards de dollars qu'on pourrait consacrer à des projets et à nos fondations sociales, qui sont les priorités des Canadiens aujourd'hui. Voilà les priorités.

Nous nous intéressons aux priorités des Canadiens. Nous nous intéressons aux priorités de ceux qui sont sans emploi et qui ont besoin de l'aide de l'assurance-emploi. Nous voulons nous assurer qu'elle est à leur disposition. Elle est à leur disposition. Bien sûr, les frais imputés pour ce programme vont toujours être judicieux sur le plan financier pour veiller à ce que les Canadiens ne paient pas 3,29 \$, ou le montant de l'époque des conservateurs, mais 1,98 \$, niveau auquel c'est revenu, parce que nous sommes responsables sur le plan financier.

• (1645)

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je vois que le ministre a une mémoire sélective. Je lui posais la question sur le transport aérien, connaissant les terribles résultats concernant Air Canada. Toutes les recommandations que le comité avait faites sur le transport aérien n'ont pas été retenues par le gouvernement. Donc, on voit comment se porte l'industrie du transport aérien.

Qu'à cela ne tienne, face à l'assurance-emploi, le ministre nous donne la réponse. Évidemment, le gouvernement fait autre chose avec les surplus de la caisse d'assurance-emploi et c'est ce que déplore le Bloc québécois. Des hommes et des femmes sont à la maison. Des familles vivent des périodes de trous noirs de 8 à 12 semaines par année où il n'y a pas de revenus pour un travailleur dans l'industrie des pêches, de l'agriculture, du tourisme, de la villégiature et de la foresterie. Ces gens sont fiers et ils veulent demeurer dans leur région.

Le Canada, ce n'est pas seulement le Canada urbain ni le Québec urbain, c'est le Québec rural, c'est le Canada des régions, c'est le Québec des régions. C'est ce à quoi doit justement s'attaquer le ministre avec l'argent des travailleurs et des travailleuses. Il nous dit bien candidement qu'il se sert de cet argent pour le réinjecter dans d'autres programmes.

Le problème c'est lorsque les travailleurs et les travailleuses paient cette cotisation, c'est écrit sur leur chèque de paie: «cotisation à l'assurance-emploi». Jamais on n'a confié au gouvernement cet argent-là pour qu'il en fasse autre chose que cela. Aujourd'hui, au moment où on se parle, dans les trous noirs du printemps, il y a des hommes et des femmes qui ont de la difficulté, qui s'appauvrissent de jour en jour. Il y a des travailleurs autonomes qui n'ont pas droit aux prestations. C'est à ces familles que le Bloc québécois pense et non pas comme le fait le Parti libéral, qui ne pense qu'à prendre cet argent pour l'investir ailleurs, alors que nous savons très bien que ce serait mieux investi dans le régime d'assurance-emploi pour les femmes, les hommes et leurs enfants qui en ont besoin.

• (1650)

[Traduction]

L'hon. Stan Keyes: Monsieur le Président, je suis passable convaincu que le député occupait son fauteuil lorsque je suis intervenu, parce que la question se rapporte directement à mes propos. Je suis sûr que le député les a entendus. Peut-être ne me suis-je pas bien fait comprendre.

Nous avons ajusté le programme d'assurance-emploi pour qu'il réponde précisément aux problèmes évoqués par le député. Nous avons supprimé la récupération. Nous avons amélioré les disposi-

tions relatives aux petites semaines afin que les personnes momentanément sans travail puissent quand même retourner travailler et augmenter leur revenu grâce à des prestations d'assurance-emploi. Elles existent pour qu'ils puissent en bénéficier.

Cela fait partie des ajustements que le gouvernement a apportés périodiquement au programme. Le gouvernement est à l'écoute des Canadiens et apporte les ajustements nécessaires au programme. Les Canadiens sont plus heureux aujourd'hui, maintenant que le programme tient compte des situations dans lesquelles ils se retrouvent lorsqu'ils se retrouvent sans emploi.

Nous sommes prêts à tout pour nous mettre à l'écoute des Canadiens et apporter les ajustements indispensables, afin que nos concitoyens obtiennent une réponse satisfaisante à leurs préoccupations et aux problèmes propres à chaque région du pays, et cela fonctionne. Voilà ce que nous ont affirmé les Canadiens à de nombreuses reprises, lors des élections de 1993, de celles de 1997 et de celles de 2000. Peu importe à quel moment surviendront les prochaines élections, nos concitoyens vont encore une fois dire au gouvernement qu'il a fait ce qu'il fallait dans leur intérêt et qu'ils lui font confiance pour qu'ils puissent bénéficier d'un programme d'assurance-emploi dans l'avenir.

Je ne suis pas tout à fait certain que le programme d'assurance-emploi existe encore dans l'avenir, si le chef de l'opposition dirige le pays. Il n'est pas trop friand de programmes destinés à venir en aide aux Canadiens démunis, ou qui se trouvent désavantagés parce qu'ils n'habitent pas une grande ville comme Toronto, Montréal, Québec ou Vancouver, où chacun peut trouver du secours.

En conclusion, le gouvernement a fait un travail extraordinaire dans ce dossier. Les Canadiens nous appuient. Je suis sûr qu'ils se diront que le gouvernement sait ce qu'il fait et qu'il sera là pour les protéger dans l'avenir.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter tous mes collègues qui sont intervenus aujourd'hui. Ce dossier a déjà fait l'unanimité de tous les partis politiques en cette Chambre. Je sens aujourd'hui que le vent a tourné complètement. Je sens qu'il n'y a pas cette volonté qu'il y avait en 2001, lorsque le comité a siégé et a présenté 17 recommandations unanimes.

Je suis ici depuis 1993. Moi aussi, j'ai reçu un mandat de mes électeurs en 1993, en 1997 et en 2000. Cela doit vouloir dire qu'on fait un bon travail. J'ai des collègues ici qui ont eu les mêmes mandats que moi et qui se présentent pour une quatrième fois parce que nos électeurs veulent qu'on demande un nouveau mandat pour les représenter en cette Chambre des communes. Je pense que c'est parce que le Bloc québécois a fait son travail.

En comité, ce n'est pas facile d'avoir un rapport unanime. Je le sais parce que je travaille depuis 10 ans dans les comités. Il est difficile de trouver, parmi tous les partis, une entente sur des recommandations. Je pense donc que pour ce qui est du travail qui a été fait au niveau du comité et des 17 recommandations—je reviendrai plus tard sur des recommandations précises—, il faut y accorder du respect et il faudrait en tenir compte.

Cela fait trois ans que le rapport a été déposé. Souvent, comme on le voit ici, dans ce Parlement, les rapports sont reçus et sont mis sur des tablettes. J'ai l'impression que celui-là est plein de poussière depuis trois ans qu'il est là. Cela fait trois ans que nous n'avons pas de réponse.

Les crédits

Tout à l'heure, j'entendais le ministre parler des travailleurs autonomes. Si on ne prend pas d'initiatives, il ne se passera jamais rien. Il y a une association de travailleurs autonomes au Québec. Elle existe. Bien sûr, les travailleurs autonomes ne sont pas tous dans le même domaine. Il y a des travailleurs autonomes dans les pêches et dans d'autres industries. Ils seraient prêts à avoir un régime. Cependant, le régime ne peut pas être du genre mur à mur pour eux. Ce sont des emplois tout à fait différents qui sont de source différente. Cela prend donc des régimes qui ont une certaine flexibilité.

N'oubliez pas que ce sont 17 p. 100 de la population québécoise qui sont des travailleurs autonomes. C'est beaucoup. Ces gens-là n'ont aucune protection. Si on prenait le temps d'avoir un comité, de s'asseoir et de tenter de trouver des solutions, je suis convaincue qu'on pourrait les aider et les inclure dans ce régime.

Nous avons des milliards de dollars de surplus. C'est là que le bât blesse car ces milliards de dollars ne servent pas, justement, à créer des situations pour les travailleurs autonomes.

Je regarde les chiffres ici. En 2001, seulement 39 p. 100 des chômeurs recevaient des prestations contre près de 60 p. 100 en 1993. Chez les femmes, c'est 33 p. 100. Savez-vous pourquoi? Parce que souvent, les femmes travaillent à temps partiel. Elles ont un petit salaire. C'est difficile pour elles d'accumuler le nombre d'heures nécessaires pour avoir de l'assurance-emploi. Elles sont pénalisées.

Chez les jeunes de 25 ans et moins, c'est encore pire, c'est 16 p. 100. Savez-vous pourquoi? Encore une fois, cela prend 920 heures de travail à un jeune pour qu'il puisse avoir de l'assurance-emploi. Très souvent, c'est impossible pour eux de se rendre jusque-là avec un premier emploi. Ces jeunes-là se retrouvent dans la rue, sans emploi. Ils vont prendre n'importe quel autre emploi parce qu'il faut qu'ils vivent. S'ils n'en trouvent pas, ils se retrouvent sur l'aide sociale. Imaginez la situation. Vous êtes jeune, vous avez moins de 25 ans et vous vous retrouvez, malheureusement, sur l'aide sociale. C'est un beau départ dans la vie! Pourtant, entre deux emplois, on pourrait lui permettre une transition avec l'assurance-emploi. Mais non, on fait fi de tout cela.

Nous avons toujours, au Bloc québécois, été extrêmement sensibles et près des travailleurs et des travailleuses. Nous ne sommes pas les seuls. Les centrales syndicales sont très près des travailleurs et des travailleuses et nous travaillons conjointement avec elles. Il y a aussi des groupes avec lesquels nous travaillons. Nous avons les Sans-Chemise qui font aussi du travail dans ce domaine. Ces gens-là parlent pour tous les chômeurs et toutes les chômeuses. Nous, comme députés du Bloc québécois, essayons d'apporter de bonnes solutions, des solutions possibles, parce que le gouvernement a de l'argent et des surplus.

• (1655)

Il y a 45,5 milliards de dollars de surplus qui pourraient servir à aider les gens.

Je vais vous parler de la circonscription de Laurentides, qui se retrouve dans un trou noir. Je vis le trou noir en ce moment. La saison de ski étant terminée et la saison estivale n'ayant pas encore débuté, les gens, qui vivent de l'industrie touristique, se retrouvent entre deux chaises.

Les gens viennent me voir. Je ne sais pas si le ministre reçoit des visites dans son bureau de comté à Toronto, mais chez-moi, dans Laurentides, il y a des gens qui viennent me voir parce qu'ils se retrouvent dans la misère. Ils vivent cette période où ils se retrouvent dans un trou noir et où ils n'ont pas de revenus. C'est très difficile parce que dans l'industrie touristique, les gens n'ont pas des salaires

élevés, mais des salaires minimums. Les gens attendent aussi d'avoir accumulé un certain nombre d'heures. Alors, ils vont travailler pendant des heures et des heures pour tenter de survivre pendant cette période de trou noir.

Ce n'est pas une qualité de vie pour les citoyens. On pourrait solutionner ce problème très facilement parce qu'on l'avait dans nos recommandations, mais il n'y a pas eu de volonté. C'est pour cette raison que nous avons déposé cette motion aujourd'hui. Nous souhaitons que le gouvernement arrive avec une volonté de changer les choses, mais pas seulement à la pièce. Nous ne voulons pas qu'il gère cela à la pièce. Nous ne voulons pas un changement cosmétique, mais un changement en profondeur. Nous voulons un vrai changement. Nous ne voulons pas un changement électoraliste. Nous ne voulons pas que cela arrive parce que nous nous dirigeons vers une élection et qu'il faut faire une annonce rapide pour satisfaire les gens, en disant: «Nous vous donnons cela et plus tard, nous vous donnerons autre chose». En attendant, il ne se passe rien. En attendant, depuis 2001, il ne s'est rien passé. Et là, la situation se détériore.

Je veux bien payer une assurance. Je veux la négocier et je veux me choisir une bonne police d'assurance. Toutefois, je m'attends à avoir quelque chose en retour. Si ma maison est incendiée, j'espère que mon assurance va me rembourser parce que j'ai payé mes primes. Avec l'assurance-emploi, ce n'est plus une assurance. C'est un investissement pour le gouvernement libéral. C'est de l'argent qu'on envoie au gouvernement, qui prend les surplus pour les investir là où il veut au lieu de les investir dans la caisse d'assurance-emploi. C'est pour cette raison qu'on a demandé une caisse d'assurance-emploi autonome pour que si nous avons des surplus, ceux-ci soient réinvestis dans la caisse et qu'on puisse trouver des solutions pour les travailleurs autonomes.

Je vais donner un exemple qui ne coûte pas cher. J'ai déposé un projet de loi à la Chambre sur le retrait préventif pour les femmes enceintes et allaitantes. Ce sont des petits montants d'argent pour permettre aux femmes, qui travaillent dans des secteurs de juridiction fédérale, de bénéficier d'un congé de maternité équivalent à celui du Québec. Nous avons cette mesure au Québec depuis des années déjà. C'est une mesure qui n'est pas très coûteuse. Nous l'avons chiffrée. Lorsqu'on arrive avec des recommandations, ne pensez pas que nous ne les chiffrons pas ou que nous ne faisons pas de calculs. Nous n'arrivons pas avec des banalités.

D'ailleurs, pour qu'il y ait un consensus, dites-vous bien que les gens ont compté. Si nous avons des surplus dans une caisse autonome, nous pourrions prendre une partie de ceux-ci pour aider ces femmes. Donner naissance à un enfant devrait être la plus belle chose dans la vie d'une femme.

Si les gens ont des problèmes financiers, ils ne peuvent pas prendre un retrait préventif de leur emploi même si leur santé et celle de leur bébé est en danger.

Lors d'un vol à partir de Montréal à destination de la France, je parlais à une jeune femme agent de bord qui était enceinte de six mois. Je lui ai dit: «Vous êtes enceinte et votre grossesse est quand même assez avancée. Vous êtes enceinte de combien de mois?». Elle m'a répondu: «Six mois». Alors, je lui ai dit: «Vous ne prenez pas votre retrait préventif?». Elle m'a répondu: «Madame, je n'ai pas les moyens parce que je travaille dans un milieu de juridiction fédérale. Si je prends mon retrait préventif, on ne me donne que 50 p. 100 de mon salaire. S'il y a une période où j'ai besoin d'argent, c'est bien maintenant».

Les crédits

Il s'agit d'une toute petite mesure. On en parle ici depuis des années et moi j'en parle depuis 10 ans.

Cette mesure dort encore dans le fond d'un tiroir et nous attendons toujours. On nous présente de grandes études, mais on nous dit que ce n'est pas possible. Une caisse d'assurance-emploi autonome permettrait que ce soit géré de façon à ce que les surplus soient réinvestis pour les travailleurs et les travailleuses, ce qui ne se fait pas présentement.

● (1700)

Une chance qu'il y a le Bloc québécois pour présenter des projets de loi intéressants pour les travailleurs et les travailleuses, sinon on n'en parlerait pas ici. Personne d'autre que nous n'en parle, sauf le NPD. Le gouvernement n'a pas l'air intéressé par des mesures visant à aider les travailleurs et les travailleuses.

Une de mes collègues a déposé un projet de loi contre le harcèlement psychologique qui a été rejeté du revers de la main. À la suite d'un discours que j'ai prononcé ici sur le sujet, alors que je me promenais dans le couloir, une dame qui travaille ici m'a dit qu'elle m'avait écouté et qu'elle avait pleuré parce qu'elle avait vécu du harcèlement pendant deux ans.

Il y a des mesures qui sont nécessaires et qu'il faut apporter ici, en cette Chambre. Cependant, il manque une volonté. On souhaiterait voir l'adoption de ces 17 recommandations. Cela dort déjà depuis trois ans au fond d'un tiroir.

On a des surplus à la caisse de l'assurance-emploi. Le gouvernement fait des surplus; le surplus pour cette année est rendu à 3,5 ou 4 milliards de dollars. Avec cet argent, on est capable de faire des choses qui sont correctes et qui feront avancer la cause des chômeurs et des chômeuses.

Si je regarde en région, mon collègue de Charlevoix a déposé une motion concernant les travailleurs saisonniers, entre autres, pour qu'on puisse mettre de l'avant certaines mesures. Or, on a voté contre cela. Si l'on vote contre de telles mesures, comment peut-on nous garantir, à nous qui travaillons pour faire avancer la cause depuis 10 ans, qu'on changera les choses parce qu'il y aura des élections?

Cela n'est pas réaliste et il n'est pas non plus honnête de le faire de cette façon. Il faut mettre de l'avant de vraies mesures, et non pas arriver avec des promesses pendant la campagne électorale puis, par la suite, ne pas agir. C'est ce qui s'est produit lors des élections, en 2000. On a fait de grandes promesses, mais on ne les a pas tenues. Cette fois, il faudrait bien que ce soient des choses réelles et réalistes. Nous pensons que c'est réalisable.

Le programme pour les personnes âgées est important aussi. Nous avons découvert ce qui se passait avec le Supplément de revenu garanti et nous avons travaillé fort dans ce dossier. On a apporté certaines corrections, mais ce n'est pas assez. On ne veut pas la rétroactivité. Cela touche les plus pauvres de notre société, et on ne veut pas le leur donner, alors qu'on fait des surplus incroyables ici.

Quand on parle du beau grand Canada, cela n'aide pas le pays de l'appauvrir sa population. Ensuite, c'est la population qui a des problèmes de santé, donc cela coûte plus cher en santé et dans tout. Pourquoi? Parce qu'on appauvrit notre société, on lui nuit. Du côté du gouvernement, on se remplit les poches et on crée des mégaministères. Cela ne peut pas fonctionner ainsi éternellement.

Il faut être réaliste, il faut revenir à la base. Il faut s'assurer que les recommandations qu'on a faites seront appliquées et que cela se fera rapidement. Autrement, on fait encore de belles promesses en l'air.

Je peux vous dire une chose, c'est que les citoyens en ont marre. Ils ne trouvent pas drôle de se faire promettre mer et monde. Quand

ils ont un problème avec l'assurance-emploi, lorsqu'ils viennent à nos bureaux et que nous essayons de les aider, parfois, nous ne pouvons pas. C'est 33 p. 100 des femmes et 44 p. 100 des hommes qui peuvent recevoir des prestations d'assurance-emploi. Ils viennent nous voir en dernier ressort.

Quand nous ne pouvons pas aider ces gens, nous leur expliquons que ce n'est pas nous qui décidons, c'est le gouvernement. Nous faisons des propositions, mais elles ne sont pas acceptées. Il faut le leur expliquer.

Nous leur disons qu'il faut faire des pressions pour changer les règles, pour s'assurer que lorsqu'ils paient des cotisations à l'assurance-emploi, ils en bénéficieront s'ils sont dans le besoin. Personne ne fait exprès de devenir chômeur. Cela arrive. Je ne connais pas beaucoup de gens qui font exprès de perdre leur emploi.

Dans l'industrie saisonnière, c'est constant. Tous les travailleurs savent qu'ils s'en vont vers ce qu'on appelle le trou noir. Aidons-les un peu à traverser ces moments difficiles pour les familles à faibles revenus.

● (1705)

Je connais des couples ou les deux conjoints travaillent dans l'industrie touristique. Ils gagnent 7 ou 7,5 \$ de l'heure. Ils vont travailler 60 heures par semaine quand l'industrie est à son plus haut. Toutefois, lorsque l'activité diminue, ils se retrouvent en difficulté. Alors, ce sont les mises à pied.

Je connais des employeurs qui font des efforts extraordinaires pour garder leurs employés le plus longtemps possible pour ne pas leur nuire, pour qu'ils ne se retrouvent pas dans la misère et qu'ils puissent continuer à nourrir leurs enfants, payer leur loyer et leur voiture. Dans une région comme la mienne, tout le monde a besoin d'une voiture. Il y a des employeurs qui font leur grosse part pour les aider. Toutefois, cela reste difficile.

S'il y avait seulement une petite volonté ici, on réglerait le problème très facilement. Vous auriez sans problème tout l'appui du Bloc québécois. Cependant, il faut régler les choses à fond. Il ne faut pas faire de promesses en l'air, ni arriver avec des demi-mesures pour un certain temps, parce que les élections s'en viennent. Non, il nous faut des choses concrètes, des mesures durables. Nous sommes capables aussi de nous asseoir et de revoir les choses. Nous n'avons jamais dit que les choses étaient coulées dans le béton.

Mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques a travaillé au sein de ce comité et sur ce rapport. Il y a mis des heures intensives. Nous l'avons tous vu faire. Il a vraiment tenté, avec tous les collègues ici en cette Chambre, de tous les partis, de présenter des mesures pour améliorer la situation des travailleurs au niveau de l'assurance-emploi. C'est une réforme à laquelle il croit. Il y croyait et il y croit encore.

Les crédits

Je souhaiterais qu'on en tienne vraiment compte et qu'on fasse avancer cette cause. Il faut qu'on arrête la partisanerie. Il s'agit de la vie de travailleurs et de travailleuses qui, à un moment donné dans leur vie, rencontrent une difficulté et ont besoin de l'assurance-emploi. Ces gens-là, on n'a pas le droit de les pénaliser. Il faut les aider à passer au travers. Je souhaite qu'il y ait ici cette sensibilité. Il faut qu'on sorte de la grosse boîte du Parlement, qu'on aille sur le terrain pour voir nos gens et qu'on réalise qu'on a des choses à changer, surtout quand on sait qu'on a des milliards de dollars de surplus dans nos poches et qu'on les met ailleurs que pour aider ces gens dans le besoin.

• (1710)

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, en commençant, j'aimerais féliciter ma collègue, la députée des Laurentides, qui sera je crois, j'en suis même assuré, la future députée de Rivière-du-Nord. En effet, elle aura une nouvelle circonscription qui s'appellera à l'avenir Rivière-du-Nord.

Je constate que ma collègue connaît énormément les problèmes qui sont rattachés directement au chômage et au travail saisonnier. Dans sa région, la majorité des travailleurs sont des travailleurs saisonniers reliés au tourisme, aux stations de ski et autres. Toutefois, il y a une question dont ma collègue a oublié de parler. Dans son comté, comme dans le mien, il n'y a pas tellement de grosses industries. Il y a énormément de travailleurs autonomes qui sont laissés à eux-mêmes. J'aimerais savoir si ma collègue a des solutions pour ces travailleurs autonomes qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi?

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je sais qu'il y a des travailleurs autonomes et des industries saisonnières dans son comté. Nous partageons donc pas mal les mêmes soucis.

Ce n'est pas compliqué. Il faut que les travailleurs s'assoient ensemble. Il faut être capable de former un comité qui pourra étudier leur situation. Je suis convaincue de cela.

Un comité existe déjà au Québec. Il faut voir si cela existe dans les autres provinces. Au Québec, ce comité pourrait s'élargir de façon à permettre aux travailleurs autonomes de s'asseoir et tenter de trouver des solutions quant à leurs cotisations à l'assurance-emploi, puisque c'est ce qui manque. Il faudrait qu'ils puissent bénéficier de certaines règles, tout comme les autres chômeurs, pour pouvoir éventuellement réclamer des prestations dans le cas où surviendrait dans leur vie une période pendant laquelle ils sont sans emploi.

Il faut expliquer qu'un travailleur autonome travaille à son compte. C'est quelqu'un qui s'arrange tout seul pour faire son boulot. Souvent, il peut être un travailleur contractuel et il peut, à un moment donné ou à un autre, se retrouver sans contrat. À ce moment-là, ces gens se retrouvent devant rien.

Lorsqu'ils vivent une période creuse ou qu'ils éprouvent des difficultés, s'ils cotisaient à un système ou à un régime d'assurance-emploi et s'ils rencontrent les normes, comme c'est l'exigence pour tout le monde, ils pourraient alors en bénéficier.

Je suis convaincue qu'il existe présentement une volonté de ces gens de s'asseoir ensemble pour voir à cela. C'est une industrie qui est variée. Il faudrait s'asseoir pour voir comment on peut trouver une solution pour eux. Cela peut être des petits regroupements. Chacun d'entre eux aurait des normes qui seront peut-être différentes, puisque l'industrie est différente. Néanmoins, il est possible de trouver une solution.

Ce qui manque ici, c'est la volonté de le faire. Ici, cela n'est pas important. Par contre, chez nous, c'est 17 p. 100 de la population, et cela ne va qu'en augmentant tout le temps. Nous sommes très préoccupés par cela. Il est grand temps qu'on regarde et qu'on trouve des solutions pour nos travailleurs autonomes.

• (1715)

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, je sais que la préoccupation de l'honorable députée en ce qui concerne les femmes et les travailleuses est de la même envergure que la mienne. Sur ce point, il n'y a aucun doute. Nous voulons toutes deux nous assurer que les programmes du gouvernement répondent aux besoins des travailleuses.

On sait aussi que les femmes font maintenant d'autres choix dans leur vie. Elles veulent passer plus de temps avec leur famille. Elles veulent s'assurer qu'elles ont quand même droit à certains avantages et à des prestations.

Par exemple, nous avons prolongé à un an les congés parentaux, dont peuvent aussi disposer les hommes. C'est quand même un avantage rendu possible grâce à leur contribution et grâce aux programmes que le gouvernement a mis sur pied. Je ne crois pas que personne soit en désaccord là-dessus.

On sait aussi que les femmes choisissent souvent de travailler à temps partiel. En ce moment, 55 p. 100 des femmes sont admissibles, et ce taux est plus élevé que celui des hommes qui travaillent à temps partiel, qui est de 41 p. 100. Il y a quand même un taux d'admissibilité plus haut pour les femmes que pour les hommes.

On n'a pas parlé d'une chose qui me tient à coeur. J'ai présenté une motion à la Chambre, appuyée par ma collègue, en ce qui concerne le Supplément de revenu familial. Maintenant, 80 p. 100 des familles à faibles revenus y ont droit.

Nous poursuivons quand même nos efforts. C'est peut-être le type de discours que nous tenons des deux côtés. Nous regardons de quelle façon l'assurance-emploi peut aider les gens en regard de certaines situations qui changent au niveau de la famille et au niveau des travailleurs et des travailleuses. Personne de ce côté-ci n'est contre le fait que les prestations répondent à des besoins qui changent sur une base continue.

Je veux poser une question à l'honorable députée. Compte tenu du fait que le marché du travail change, compte tenu du fait que les options qui s'offrent aux travailleurs à temps partiel sont plus valides peut-être pour quelques travailleurs et travailleuses et compte tenu du fait que les femmes présentent un plus grand taux d'admissibilité à l'assurance-emploi, ma collègue ne croit-elle pas que nous avons quand même fait des efforts pour nous assurer que plus de travailleurs à temps partiel puissent bénéficier de l'assurance-emploi?

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, je reconnais la conscience sociale de ma collègue d'en face, mais c'est trop peu et trop tard.

Comme le sait la députée, il y a encore de la discrimination à l'égard des femmes lorsqu'elles retournent sur le marché du travail. Il faut encore changer des choses. On ne retrouve aucune des 17 recommandations qui ont été faites au comité en 2001. Aucune d'entre elles n'a été appliquée. Je dis trop peu, trop tard, parce que ce n'est pas suffisant.

Il y a encore tellement de chose à améliorer, et je les ai énumérées dans mon discours. La députée était là, elle les a entendues. C'est vrai que des petites mesures ont été prises. Toutefois, ce n'est pas suffisant.

Quand on voit les surplus de la Caisse d'assurance-emploi et ce qu'on pourrait faire avec ceux-ci, on se dit qu'on pourrait bouger rapidement. Plusieurs de ces mesures pourraient être appliquées immédiatement. Je suis certaine que la députée est consciente de cela aussi.

Or, nous, de ce côté-ci de la Chambre, souhaiterions que cela se règle, que cela se fasse et qu'on reprenne les recommandations. On a déposé la motion pour que le débat se fasse, qu'on reprenne les recommandations et qu'on tente de les appliquer.

Ce n'est pas vrai que ce n'est pas faisable. C'est faisable, mais il ne faut pas se servir de cela en vue d'une campagne électorale. Il ne faut pas que cela devienne un dossier électoraliste.

C'est ce qui est inquiétant parce qu'à ce moment-là, on va faire des belles promesses et, en bout de ligne, on n'en retirera rien. Je ne sais pas à quelle date auront lieu les élections, mais si c'est le 28 juin, après cette date, on ne se rappellera plus des belles promesses. Ce que j'aimerais, c'est du concret et tout de suite, non pas des belles promesses en l'air.

Depuis trois élections, on nous fait des promesses en l'air. Alors cette fois, il faudrait peut-être poser des gestes avant les élections pour s'assurer que ce qu'on a promis aux gens lors des dernières élections, on l'ait au moins réalisé pendant ce mandat-ci. On pourrait ainsi permettre à ces gens de garder leur fierté, de sorte que lorsqu'ils seront au chômage, ils aient droit à une vraie assurance pour les protéger.

* * *

• (1720)

[Traduction]

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté un projet de loi qu'il la prie d'approuver.

* * *

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole cet après-midi. Comme souvent on est mal interprété ici, je dis tout de suite que je prends la parole pour parler du rapport intitulé «Au-delà du projet de loi C-2». Ce n'est pas pour dire que tout a été fait et qu'il n'y a rien à faire. Je suis le premier à dire qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, et que justement, de toute façon, nous sommes en train de travailler sur un certain nombre d'entre elles.

Je me réjouis quand même de pouvoir m'exprimer sur l'enjeu de l'assurance-emploi, particulièrement en ce qui a trait au rapport intitulé «Au-delà du projet de loi C-2».

Je vais me permettre de vous lire ces quelques notes pour renseigner les gens afin que ceux-ci aient les bonnes informations. En effet, souvent l'information donnée ici ou lors de discussions est

Les crédits

tellement faussée, tellement mal interprétée parfois, que cela peut laisser les gens perplexes sur ce qui peut se faire ici.

Ce gouvernement apprécie énormément le travail du Comité permanent du développement des ressources humaines et a étudié attentivement les recommandations présentée dans le rapport du comité. Nous avons toujours été prêts à changer quand c'est nécessaire. Nous l'avons prouvé maintes fois en ce qui concerne l'assurance-emploi.

Toutefois, je crois important de préciser, d'entrée de jeu, que le régime d'assurance-emploi fonctionne pour la plupart des Canadiens. Il est là pour les gens qui en ont besoin et restera en place, comme c'est le cas depuis 60 ans.

L'assurance-emploi est un programme fiable qui répond bien aux besoins des Canadiennes et des Canadiens. Devant l'incertitude économique, les travailleurs peuvent compter sur l'assurance-emploi pour les aider à réintégrer la population active.

C'est également un programme souple. Nous reconnaissons que certaines régions et certains groupes de travailleurs—ceux dont on parle depuis quelques semaines—comme ceux des industries saisonnières peuvent avoir à relever des défis particuliers en tentant de s'adapter aux défis que présente le marché du travail, ce qui n'est pas toujours facile. La création des régions économiques de l'assurance-emploi permet de s'assurer que le régime d'assurance-emploi prend en considération les taux élevés de chômage dans certaines parties du pays de manière à ce que nous puissions compter sur un système qui donne à tous un accès équitable.

Le présent gouvernement a pris une approche souple pour ajuster les régions économiques de l'assurance-emploi de manière à veiller à ce que les travailleurs de certains coins du pays, particulièrement là où le travail saisonnier est la pièce maîtresse de l'économie, continuent à toucher des prestations.

Laissez-moi vous donner quelques exemples. Un travailleur de la région du Bas-Saint-Laurent—Côte-Nord du Québec a besoin de 70 heures de travail de moins pour avoir droit à l'assurance-emploi et il peut recevoir cinq semaines de prestations de plus qu'un travailleur dans un secteur où le chômage est faible.

Ce régime est conçu de manière à répondre rapidement et automatiquement aux fluctuations du marché du travail. La norme variable d'admissibilité est revue toutes les quatre semaines en fonction des plus récentes statistiques de chômage. En d'autres mots, si le chômage subit une hausse dans une région donnée, les normes d'admissibilité vont s'ajuster automatiquement pour favoriser un accès plus facile au régime. Le résultat est que les travailleurs dans les régions à chômage élevé ont besoin d'un moindre nombre d'heures d'emploi pour avoir droit à des prestations pendant une période prolongée.

L'assurance-emploi est également un régime très accessible. Le Rapport de contrôle et d'évaluation indique que 88 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes occupant un travail salarié seraient éventuellement admissibles à des prestations d'assurance-emploi s'ils perdaient leur travail.

De plus, la conversion en 1996 vers un système fondé sur les heures et le paiement des cotisations à partir du premier dollar gagné signifie que chaque heure travaillée est prise en compte dans la couverture de l'assurance-emploi. Une telle mesure a eu pour effet d'accroître l'accès au régime pour les travailleurs saisonniers, les employés à temps partiel et ceux qui occupent de multiples emplois.

Les crédits

L'assurance-emploi est un régime qui évolue de manière continue. Nous nous sommes engagés à contrôler et évaluer le régime au moment d'adopter la réforme de l'assurance-emploi en 1996. Nous avons tenu parole. Nous étions et nous demeurons déterminés à faire en sorte que l'assurance-emploi continue à répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens. Chaque fois que des changements étaient justifiés, nous avons apporté les modifications nécessaires.

Depuis l'adoption de la réforme de l'assurance-emploi, nous avons apporté bon nombre d'ajustements au régime, notamment la bonification des prestations parentales et l'intégration de la disposition relative aux petites semaines de manière permanente dans l'assurance-emploi et applicable à l'échelle nationale.

• (1725)

Il y a aussi l'abrogation de la règle de l'intensité; la modification des dispositions relatives au recouvrement; les modifications de la règle concernant les gains non déclarés; l'adoption cette année d'une nouvelle prestation de compassion d'une durée de six semaines à l'intention des travailleurs admissibles qui prennent soin d'un parent, d'un enfant ou d'un conjoint gravement malade ou mourant.

Bon nombre de ces ajustements ont été apportés expressément en réponse aux besoins des travailleurs saisonniers, des travailleurs à temps partiel et de ceux qui occupent de multiples emplois.

L'adoption du projet de loi C-2 illustre le caractère adaptable du régime d'assurance-emploi. Ce projet de loi témoigne des réalités quotidiennes des Canadiennes et des Canadiens.

À titre d'exemple, la règle d'intensité a été conçue pour décourager le recours à l'assurance-emploi d'une année à l'autre. Nous nous sommes rendu compte que cette règle était inefficace et, à vrai dire, punitive, de sorte que nous l'avons abolie. Les travailleurs saisonniers figuraient souvent parmi ces prestataires à qui nuisait la règle d'intensité. Plus de 900 000 Canadiennes et Canadiens ont reçu des paiements rétroactifs par suite de l'abolition de cette règle.

Nous avons également modifié la règle concernant les personnes qui réintègrent le marché du travail. Les prestataires qui quittent le marché et y reviennent sont souvent des parents qui doivent équilibrer les responsabilités professionnelles et familiales. Avant le projet de loi C-2, ces gens étaient considérés comme de nouveaux venus sur le marché du travail, ce qui revient à dire qu'ils devaient accumuler plus d'heures d'emploi assurables avant d'avoir droit à des prestations. Maintenant, les parents sont admissibles aux prestations régulières, à l'instar des autres travailleurs, lorsqu'ils retournent au travail au terme d'une absence prolongée pendant laquelle ils élevaient leurs enfants.

L'une des mesures les plus importantes qu'a prises le gouvernement depuis la réforme de l'assurance-emploi pour répondre aux préoccupations des travailleurs saisonniers, c'est le règlement ayant trait aux petites semaines.

Depuis son entrée en vigueur, l'initiative relative aux petites semaines a rendu le marché du travail plus efficace en encourageant les Canadiennes et les Canadiens à accepter du travail à temps partiel et du travail temporaire, ce qui a permis de combler des pénuries de main-d'oeuvre à court terme qui se posaient aux employeurs, particulièrement dans le domaine du travail saisonnier.

La disposition relative aux petites semaines aide également les travailleurs occupant un emploi à temps partiel ou saisonnier à maintenir leurs liens avec le marché du travail. Notre évaluation démontre que les prestataires ont travaillé en moyenne deux semaines supplémentaires de plus. Dans tout le Canada, la

disposition relative aux petites semaines a profité à plus de 185 000 Canadiennes et Canadiens.

Nous avons amélioré la caractéristique des petites semaines pour l'harmoniser plus étroitement avec les réalités du marché du travail. Une combinaison de semaines régulières et de petites semaines peut diminuer le taux de prestations de la prochaine demande. En augmentant le seuil des petites semaines pour le faire passer de 150 à 225 \$, nous donnons aux travailleurs davantage de souplesse pour accepter des petites semaines de travail sans que ne s'abaisse le taux de leurs prestations dans l'avenir.

Ces mesures prises par le gouvernement indiquent clairement notre volonté d'ajuster l'assurance-emploi aux réalités du marché du travail. Nous continuerons d'apporter les modifications nécessaires.

Cela dit, bien qu'il soit important de comprendre les défis uniques qui se posent aux travailleurs saisonniers, il est tout aussi primordial de reconnaître que l'assurance-emploi n'est qu'une partie de la solution. Les Canadiennes et les Canadiens nous ont dit qu'ils ne souhaitent pas avoir recours à l'assurance-emploi. Ce qu'ils veulent, ce sont des emplois. La réponse à cela est de développer les capacités communautaires et de stimuler les économies locales pour fournir des possibilités d'emploi durable.

Notre but est d'encourager les Canadiens et les Canadiennes à travailler et de les aider à réintégrer le marché du travail. La véritable sécurité du revenu commence par un emploi. Nous avons mis sur pied des comités locaux au Québec et au Nouveau-Brunswick pour évaluer les options propices à aider les travailleurs touchés dans ces régions. De concert avec nos partenaires, nous poursuivons plusieurs approches pour aborder les enjeux relatifs aux travailleurs saisonniers, en nous appuyant sur les recommandations formulées par ces comités locaux.

Le régime d'assurance-emploi est efficace et est là pour aider les travailleurs qui en ont besoin. Nous poursuivons les mesures de contrôle et d'évaluation du régime pour nous assurer qu'il continue de répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens.

• (1730)

En terminant, je dirai qu'encre beaucoup de travail est effectué par des comités qui ont voyagé à travers le pays afin de faire une recommandation, justement, pour avoir du sang neuf et pour apporter une idée à jour de ce qui se passe dans les régions du Québec et partout au Canada. Il faut que nous puissions faire des changements pour améliorer encore cette situation.

On entend l'opposition qui nous dit qu'on retarde les élections ou qu'on veut faire les élections trop vite. Personnellement, je suis persuadé qu'il faut aider immédiatement les gens qui ont besoin de nous, dans des parties du Québec; ils attendent des mesures spécifiques. Personnellement, je veux que ces mesures soient prises.

On pourrait, comme le Bloc le demande, étudier en profondeur l'assurance-emploi. Nous n'aurons pas le temps de le faire. En effet, c'est par règlement que nous devons faire les changements et nous n'aurons pas le temps de les faire en profondeur. Des choses sont en train de se faire. On peut les faire immédiatement et aussi regarder en profondeur ce qui peut être fait.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté ce discours avec intérêt mais aussi avec beaucoup d'étonnement. Je vais commencer par la conclusion.

Les crédits

Comment peut-on nous dire qu'on n'a pas le temps? Nous avons été élus il y a trois ans et demi et le mandat va jusqu'à l'automne 2005. Si le gouvernement a vraiment la volonté de changer le régime de l'assurance-emploi, qu'il dépose un projet de loi dans les prochains jours et vous pouvez être sûrs que vous aurez la collaboration du Bloc québécois pour obtenir ces changements. En effet, cela fait trois ans que ce rapport a été déposé.

J'aimerais bien préciser quelque chose au député, parce qu'il n'a pas l'air de comprendre. Le projet de loi C-2 a été voté. Le rapport est venu après le projet de loi C-2, avec une recommandation unanime, y compris des députés libéraux, dont le député de Gaspé, dont une députée de Laval, dont le député de Madawaska—Restigouche, qui ont dit que le projet de loi C-2 était insuffisant et qu'il y avait 17 autres modifications à apporter au régime. Il semble que c'était important qu'elles y soient. Le gouvernement n'a donné aucune suite.

Pendant ces trois années, le gouvernement fédéral a accumulé 11 milliards de dollars de surplus en cotisations d'assurance-emploi. Il a ramassé 11 milliards de dollars de plus que ce qu'il a versé en prestations. Est-ce qu'il n'aurait pas pu prendre la moitié de ces sommes et les donner pour améliorer la situation des femmes, pour éliminer la discrimination entre les hommes, les femmes et les jeunes pour que les mêmes règles d'admissibilité au régime s'appliquent à tout le monde? Est-ce qu'il n'aurait pas pu mettre en place un programme d'aide aux travailleurs âgés? Est-ce qu'il n'aurait pas pu améliorer la situation des travailleurs saisonniers? Non, il a préféré engranger les 11 milliards de dollars, à même l'argent des plus mal pris de la société.

Est-ce que, finalement, notre collègue ne devrait pas se rendre compte que ce qui est sur la table, ce sont des recommandations unanimes? Il s'agit de recommandations faites il y a trois ans et le gouvernement n'y a pas donné suite.

Pourquoi n'attendrait-on pas que la Loi sur l'assurance-emploi soit votée avant d'aller en élections? Je pense que ce serait le meilleur coup que cette Chambre puisse faire afin de recréer un peu d'équité, une répartition de la richesse, plutôt que d'avoir réparti la pauvreté comme cela a été fait. Dans une période économique de très grande croissance, il y a eu, en même temps, un accroissement des écarts de pauvreté, ce qui est absolument inacceptable.

Comment le député peut-il défendre cette position qui va à l'encontre de celle de ses propres collègues libéraux qui étaient membres du comité?

M. Claude Duplain: Monsieur le Président, des fois je ne sais pas par où commencer pour répondre. Le Bloc est un parti qui ne sera jamais au pouvoir. Vous pouvez donc dire n'importe quoi, faire n'importe quelle affirmation, n'importe quand, vous n'aurez jamais à répondre de vos affirmations.

Quand on dit que tout est faisable, on ne calcule pas les coûts ni le temps que cela peut prendre. On ne regarde même pas les règlements pour savoir si c'est vraiment faisable. On nous accuse de ne pas travailler, de ne rien faire. Vous devriez voir l'énergie que les gens de ce côté-ci mettent à travailler, à trouver des solutions quand on a des problèmes concrets.

Cet après-midi, la ministre de l'Industrie était ici; elle travaille. Vous imaginez-vous que la ministre de l'Industrie n'a pas autre chose à faire que de venir s'asseoir ici? Certains ministres travaillent sept jours par semaine à trouver des solutions. Si vous allez dans le lobby en arrière, vous avez trois autres ministres qui sont là pour faire leur travail cet après-midi. Par contre, la moitié des gens du Bloc sont partis cet après-midi. Ils sont en vacances.

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

• (1735)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Si le député de Repentigny le permet, je pense que la présidence a un commentaire à faire. Si ce n'est pas le sujet que le député de Repentigny voulait soulever, on y reviendra.

Tout d'abord, je voudrais rappeler à la Chambre, qu'en ce qui concerne la présence d'un ministre ou d'un député, cela va. Mais en ce qui concerne l'absence d'un député, cela est hors jeu. Comprenez-vous? Cela est hors jeu.

Une voix: Le banc de punition.

Le vice-président: On n'a pas de banc de punition alors, c'est simplement un rappel pour demander la coopération des députés pour s'en tenir aux règles du jeu.

L'honorable député de Portneuf a la parole.

M. Claude Duplain: Monsieur le Président, je suis capable de m'excuser si je commets des erreurs. Je m'excuse d'avoir dit que certains députés du Bloc étaient déjà partis en vacances. Quand je me fais cogner sur les doigts, je peux le reconnaître. Je n'ai pas de problème avec cela.

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu du fait qu'il n'y a pas de banc des punitions, vous ne pouvez pas mettre le député de Portneuf en punition comme vous souhaiteriez le faire. Cependant, si l'on veut commencer à jouer le jeu à savoir combien de députés sont en vacances, je serais prêt à mettre au défi le député de Portneuf à savoir, au prorata, si l'on additionne le nombre de députés du Bloc qui sont absents de la Chambre par rapport nombre de députés...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Pour la deuxième fois, en espérant que ce sera la dernière, on comprend pourquoi on a cette règle. On comprend que les députés des deux côtés de la Chambre sont préoccupés par toutes sortes de dossiers et de travaux. Je n'interviens pas en faveur d'un parti ou de l'autre. Je ne veux pas qu'on continue dans cette voie. Je veux que la question soit close en ce qui concerne l'absence de qui que ce soit pour aujourd'hui ou pour une plus longue période. J'espère qu'on se comprend.

Nous allons reprendre le débat sur la question qui est débattue aujourd'hui. L'honorable député de Portneuf a la parole.

M. Claude Duplain: Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'excuser à nouveau pour avoir dit des choses que je n'aurais pas dû dire. Je m'excuse auprès des députés du Bloc. Il n'y a aucun problème avec cela. Parfois, on peut s'emporter un peu, parce qu'il y a tellement d'interprétations qui se font.

Justement, tantôt, j'entendais le député qui disait qu'on ne faisait rien par rapport aux personnes âgées. À ce que je sache, on a un programme pilote qui est mis en place pour trouver des solutions à cela. Différentes choses comme cela sont mises en place. C'est ce à quoi on travaille.

Présentement, il y a un rapport intérimaire qui sera donné au premier ministre et au ministre responsable de l'assurance-emploi. Il a été dit que certaines choses seront faites. Il faut trouver les solutions réelles à un problème réel, et ce, dans le contexte d'un plan de normes et de législations.

Les crédits

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, l'ensemble des intervenants reconnaissent que 4 chômeurs sur 10 peuvent bénéficier de la caisse de l'assurance-emploi. Le député de Portneuf nous a parlé de 88 p. 100. J'aimerais qu'il nous explique comment il a trouvé ce pourcentage.

M. Claude Duplain: Monsieur le Président, ce sont des chiffres qui sont vérifiables, et je peux les fournir à l'honorable député, qui pourra les vérifier. Ce sont les chiffres qui nous sont fournis par le ministère et selon lesquels, aujourd'hui, 88 p. 100 des Canadiens auraient droit à l'assurance-emploi s'ils en avaient besoin. Ce sont des chiffres que l'on met sur la table, et on n'a pas peur des chiffres. On n'a pas peur de dire ces choses.

Tantôt, quelqu'un du Bloc a parlé de la possibilité de régionaliser l'assurance-emploi, en citant des exemples de sa région. Or, savez-vous que, globalement, le Québec a retiré 86 milliards de dollars en prestations d'assurance-emploi depuis 1980, comparativement à 73 milliards qu'on a perçus? Quand on nous dit qu'on est en déficit et que le Québec ne retire pas sa part, c'est incroyable.

Cela ne comprend pas les 600 millions que l'on verse par année en prestations au Québec par rapport à l'emploi. Ce n'est pas inclus dans ces chiffres. Vous rendez-vous compte de la somme d'argent que le Québec reçoit? Encore là, ce n'est pas pour défendre ce qui se passe présentement. On a un problème spécifique présentement dans la Basse-Côte-Nord et ailleurs.

J'y suis allé, j'ai rencontré des gens et j'ai voulu discuter avec eux pour leur dire ce qu'on faisait. Juste pour vous dire combien la discussion peut parfois être difficile, je me souviens très bien que les Sans-Chemise sont venus ici dernièrement. Le Bloc a proposé une motion contre laquelle on a voté, parce qu'on est en train d'avancer des choses pour régler le problème.

Je suis allé discuter avec les Sans-Chemise pour les mettre au courant de ce qu'on fait. Il me semble que lorsqu'on veut implanter de nouveaux critères, de nouvelles normes ou de nouvelles mesures, on s'assoit et on discute. J'étais moi-même en train de discuter avec les gens, et les députés du Bloc sont arrivés en nous traitant de menteurs et en montant les gens des Sans-Chemise contre moi. Ils sont tous partis. C'était de l'arrogance, alors que je voulais m'asseoir avec eux et tenter de discuter paisiblement sur ce qu'on est en train de faire. C'est ce qu'on m'a habitué à faire. Ce n'est peut-être pas la même chose pour eux, mais c'est ce qu'on m'a habitué à faire.

J'étais content d'entendre la dernière députée qui disait tantôt qu'elle était prête à s'asseoir et à discuter. Il faudrait que tous les députés du Bloc puissent le faire justement pour pouvoir en arriver à des solutions.

• (1740)

[Traduction]

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, je me demande si le député convient que certaines personnes qui doivent payer des cotisations d'assurance-emploi, comme les travailleurs autonomes et les cultivateurs qui ont un emploi d'appoint, ne sont jamais admissibles aux prestations d'assurance-emploi. Il me semble qu'il y a quelque chose à faire à ce sujet.

Il y a aussi des travailleurs autonomes qui doivent parfois occuper un emploi d'appoint à l'extérieur de la ferme. Le député ne pense-t-il pas qu'on devrait faire quelque chose pour corriger cette situation? Je trouve injuste que des gens qui paient des cotisations ne puissent jamais toucher des prestations d'assurance-emploi.

[Français]

M. Claude Duplain: Monsieur le Président, relativement à la question de travailleur autonome, je tiens à souligner que j'ai fait partie, à la demande du premier ministre, du Groupe de travail sur les femmes entrepreneures qui avait parcouru le Canada afin de présenter un rapport sur la condition des femmes entrepreneures.

Je suis parfaitement au courant de ce que peuvent vivre les travailleurs autonomes. Je suis le premier, ici dans ce gouvernement, à défendre l'idée qu'il faut en venir à une position pour les aider. Laquelle exactement? Je ne pourrai pas le dire demain matin, car c'est à l'ensemble du gouvernement à faire ce choix.

Toutefois, je suis le premier à promouvoir le fait que pour les travailleurs autonomes, il faut absolument trouver une solution, parce que de plus en plus, ils ont un pouvoir économique au Canada, et c'est vraiment important. Il faut s'en occuper, parce que souvent, ils peuvent être dans des situations précaires.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, vous me permettez de mettre quelque chose au clair, car le député de Portneuf a eu de la difficulté à m'expliquer comment il a trouvé ce pourcentage de 88 p. 100. Je le lui indiquerai pour lui faire plaisir, et en même temps pour ajouter à ses connaissances personnelles.

Ses 88 p. 100 sont des gens qui se qualifient aux prestations d'assurance-emploi. Il s'agit donc de gens qui ont travaillé le nombre d'heures, le nombre de semaines suffisant, qui remplissent l'ensemble des critères. Ainsi, 88 p. 100 des gens qui remplissent 100 p. 100 des critères perçoivent de l'assurance-emploi.

Pourquoi seulement 88 p. 100 et non pas 100 p. 100? Mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques me l'a expliqué il y a quelques instants, parce que je devais peaufiner cette information avant de la donner au député de Portneuf. C'est qu'il y a des gens qui n'ont pas à se rendre jusqu'à la perception de leur premier chèque d'assurance-emploi, soit parce qu'ils ont trouvé un travail, soit parce qu'ils sont malades ou soit parce qu'ils ont décidé de ne plus être chômeurs, c'est-à-dire de ne plus faire partie de ce système.

Cependant, pour le bénéfice de mon collègue de Portneuf qui, je le vois, écoute avec intérêt l'explication que je lui donne sur les 88 p. 100, ce sont seulement quatre personnes qui paient de l'assurance-emploi sur dix qui, lorsqu'elles en ont besoin, peuvent en bénéficier. Donc, la différence entre les 40 p. 100 et les 88 p. 100 s'explique de cette façon.

Ainsi, lorsqu'on lui reposera des questions ou lorsqu'il aura d'autres discours à faire en cette Chambre au sujet de l'assurance-emploi, il saura dorénavant que c'est en tenant compte de cet aspect qu'il doit s'exprimer.

Je l'inviterais, s'il n'est pas d'accord, à se lever et à s'exprimer sur le dossier. Puisqu'il ne se lève pas, parce que je le lui ai offert, il me dit donc indirectement qu'il est d'accord avec ce que je viens de dire.

Des voix: Oh, oh!

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, il y a des langues sales ici, en cette Chambre, qui vous proposent des choses concernant le député de Portneuf. Je ne vous dirai pas ce que j'ai entendu. Je vous dirai qu'après les prochaines élections, il sera longtemps en vacances. Toutefois, je ne vous dirai pas ce qu'il fait aujourd'hui.

Les crédits

Maintenant, je vous rappellerai la motion qui est devant nous aujourd'hui, en cette journée d'opposition. Il est important qu'on commence nos interventions en rappelant le sujet principal sur lequel on s'exprime, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait proposer, avant la dissolution de la Chambre, une réforme de l'assurance-emploi en s'inspirant des 17 recommandations du rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé «Au-delà du projet de loi C-2: Examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi».

Ce que le Bloc québécois recommande aujourd'hui, c'est ce qu'on a recommandé à plusieurs occasions entre le mois de mai 2001 et aujourd'hui, et c'est ce qui a été recommandé en bloc—excusez le jeu de mots—, lors du dépôt du rapport en mai 2001, soit une réforme importante de la Loi sur l'assurance-emploi, et surtout des aspects de cette loi qui pénalisent les cotisants et les cotisantes du régime d'assurance-emploi.

Pour le bénéfice du député de Portneuf en particulier, mais aussi pour les gens qui nous écoutent, j'expliquerai comment on en arrive à un rapport de comité assorti de 17 recommandations unanimes. D'abord, le président du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées est généralement un libéral. C'est donc une personne nommée par le premier ministre qui préside les travaux du comité.

Le vice-président ou la vice-présidente de ce comité est en particulier un libéral. Plus souvent qu'autrement—et c'est correct; ce n'est pas une critique—, c'est le secrétaire parlementaire du ministre. Celui-ci donne donc l'information à ses députés quant à ce qui doit se passer. La majorité des membres du comité représentent le parti gouvernemental, c'est-à-dire les libéraux.

Donc, le président est libéral; l'un des deux vice-présidents est libéral et est, plus souvent qu'autrement le secrétaire parlementaire représentant le ministre au comité, et les membres sont en majorité des députés du Parti libéral.

● (1745)

Le Bloc était là, le Parti conservateur était aussi présent de même que le NPD. On en arrive, après deux ou trois mois de discussions, de comparutions de témoins, de recherches et d'expertises à un rapport unanime.

Pour le bénéfice du député de Portneuf, lorsqu'on dit que le rapport est unanime, cela veut dire que tout le monde est d'accord. Lorsqu'on dit qu'il est unanime et que tout le monde est d'accord, pour le député de Portneuf, je précise que cela veut aussi dire que les libéraux étaient d'accord. Les libéraux ont signé ce rapport avec les autres membres du comité. Donc, concernant la recommandation n° 1, par exemple, soit la fin de la discrimination envers les jeunes chômeurs, les femmes et les gens qui arrivent pour la première fois, les entrants et les entrantes dans le régime de l'assurance-emploi, pour le bénéfice du député de Portneuf, les libéraux sont d'accord avec cela. Ils ont signé le rapport après deux ou trois mois de travail.

Le ministre était au courant de cela parce que son ou sa secrétaire parlementaire était présent ou présente. Le Cabinet était donc au courant. En effet, les comités, pour le bénéfice du député de Portneuf, ne se réunissent pas en cachette. Les comités envoient un avis. C'est même ouvert au public. Il y a des comptes rendus et des procès-verbaux de ces comités. Après avoir entendu des témoins, après avoir étudié, on arrive à un rapport unanime qui dit que, par exemple, pour la recommandation n° 1, on devrait mettre fin à la discrimination pour les jeunes, les femmes et les gens qui entrent sur le système d'assurance-emploi pour la première fois.

Là, on demande aux députés qui ont signé ce rapport s'ils veulent voter en accord avec ce qu'ils ont signé. Ils nous disent non. Ils ne sont pas d'accord, ils vont étudier la question parce que c'est important. Ils l'ont promis en 2000, lors des élections. Ils l'ont décidé après une étude en 2001, mais ils ne sont pas prêts à voter en faveur de cela.

C'est là-dessus que nous nous objectons. Le premier ministre nous parle de déficit démocratique. Le même premier ministre disait à la population, dans un communiqué daté du 18 mars 2004, et je cite:

Ce gouvernement accorde une grande importance aux opinions des personnes qui sont touchées directement par nos politiques, notamment les travailleurs saisonniers. Notre caucus s'applique très activement à faire connaître le point de vue de ce secteur et continuera de jouer un rôle important en approfondissant son étude de la question.

C'est un communiqué de presse signé le 18 mars par le premier ministre.

Treize jours plus tard, ce même premier ministre votait contre une motion, avec la très grande majorité des députés libéraux du Québec, dont le député de Portneuf. Cette motion demandait la création d'un statut particulier pour les travailleurs saisonniers, indépendamment de la région économique de l'assurance-emploi dans laquelle ils résident.

On disait donc que le premier ministre l'a promis. Les libéraux l'ont signé dans un rapport. Peuvent-ils, maintenant, l'officialiser? Quand on promet quelque chose, quand on signe un rapport pour réitérer une promesse et un engagement, quand on retourne devant la population pour dire qu'on applaudit à cela mais qu'on demande un peu plus, nous leur disons qu'il faut aller à la conclusion de leurs actes et soumettre la question à un vote à la Chambre. Là, ils nous disent qu'ils ne peuvent pas voter sur cela parce qu'ils ne sont pas prêts.

C'est sur cela que nous avons quelque chose à redire. Je voudrais donc informer le député de Portneuf de l'existence du Comité permanent du développement des ressources humaines, de l'existence d'un rapport unanime, et de l'existence, dans ce rapport, d'une très grande unanimité des députés libéraux. Je pense que c'est important que le député de Portneuf soit bien saisi de cette question et soit bien au courant de cette information pour faire ses autres discours et répondre à nos questions.

Dans les autres recommandations de ce rapport unanime—donc, pour lequel les libéraux étaient d'accord—, on parlait de prolonger les périodes de prestations pour éviter le trou noir. C'était la recommandation n° 3. Depuis 2001, rien n'a été fait sur le trou noir. On parlait aussi de la mise en place de mesures spécifiques pour les travailleurs âgés, certes moins généreuses que le programme PATA, mais toujours mieux que la situation actuelle. C'était la recommandation n° 4.

On parlait, aux recommandations n°s 8 et 9, de la possibilité d'élargir le programme aux travailleurs autonomes. Je suis heureux d'entendre que le député de Portneuf était d'accord avec cela tantôt. Je suis aussi convaincu que si on présentait la motion aujourd'hui et qu'on demandait un vote à ce sujet, il pourrait voter contre, même s'il a dit qu'il était en faveur.

● (1750)

À la recommandation 16, on parlait d'augmenter le montant des prestations en changeant la méthode de calcul.

Les crédits

Voilà comment on réussissait, après s'être entendu unanimement, y compris les libéraux, à améliorer le système de prestations d'assurance-emploi.

Pourquoi l'améliorer? Cela a été très bien exprimé par mes collègues de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques et de Rimouski—Neigette-et-la Mitis, qui est la porte-parole du dossier.

Tout le monde le reconnaît, il existe une situation très désolante, surtout pour les travailleurs saisonniers ou pour les gens qui vivent en région. Tout le monde le reconnaît. Par contre, ce n'est pas vrai seulement pour les gens qui vivent en région.

Nous avons observé les résultats d'une étude du CTC, le Congrès du travail du Canada. Et pour le bénéfice de mon collègue de Portneuf, le dernier C renvoie à «Canada». Cette étude n'est faite ni par le Parti québécois, ni par la Société Saint-Jean-Baptiste, ni par le mouvement souverainiste. Le dernier C signifie «Canada», je tiens à le répéter.

Selon cette étude du CTC, de 1993 à 2001, les pertes liées au resserrement de l'admissibilité à l'assurance-emploi représentent 3 milliards de dollars par année pour le Québec. Si l'on divise cela par les 75 circonscriptions électorales au Québec, il s'agit d'un manque à gagner d'environ 40 millions de dollars par année, par circonscription.

Ce manque à gagner tel que calculé par le CTC—et je réitère à l'intention de mon collègue de Portneuf que le dernier C veut dire «Canada»—représente un manque à gagner non seulement pour les chômeurs, mais aussi pour les régions. Les chômeurs, eux, ne placent pas l'argent de leurs prestations à La Barbade; ils retournent directement cet argent dans l'économie locale. Les surplus générés par le régime d'assurance-emploi sur le dos des régions sont versés aux fonds consolidés et non pas dans les régions.

Mon comté, Repentigny, ne se trouve pas en région éloignée, comme on dit chez nous; il se trouve en banlieue de Montréal. Les gens de la circonscription de Repentigny ne vivent pas le grave problème du trou noir ou le grave problème des secteurs saisonniers, en général. Certains, oui, mais ce n'est pas la généralité.

Malgré cela, selon le CTC, le manque à gagner dans la circonscription de Repentigny depuis 1993, soit depuis les ressernements à l'assurance-emploi, s'élève à 47 millions de dollars par année pendant 8 ans, ce qui donne 376 millions de dollars. Les chômeurs de la circonscription de Repentigny, qui vivent malheureusement une situation particulière, ont été privés de cet argent au cours des 8 dernières années. Cela a un impact sur l'économie locale. Je rappelle à mon collègue le député de Portneuf que c'est selon une étude du Congrès du travail du Canada.

Il me semble avoir été assez clair en exprimant l'importance de mettre en application des décisions qui ont été acceptées unanimement, y compris par les libéraux. Encore une fois, à la veille de la campagne électorale, ces derniers nous promettent d'étudier, d'y penser et, éventuellement, d'aller de l'avant et de créer un comité.

Je faisais une blague tantôt à mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques. C'est une blague; je ne voudrais pas être mal interprété par les groupes religieux. Je lui disais que Dieu a créé l'univers en six jours; avant le septième jour, il a créé un comité, et il a fallu 3 milliards d'années avant que l'homme et la femme apparaissent. Quand les libéraux nous promettent un comité, je me demande bien quand nous aurons une réponse sur cette question, surtout que ce comité sera composé uniquement de libéraux. J'espère qu'ils signeront un rapport unanime.

Pour le bénéfice de mon collègue de Portneuf, s'il n'y a que des libéraux qui siègent au comité et qu'ils signent tous le rapport, il sera vraiment unanime. Si l'on vote sur ce rapport en Chambre et qu'ils votent contre, il y aura vraiment des problèmes. Je voudrais lui dire qu'il n'y aura pas de séparatistes dans ce comité.

Aujourd'hui, à la veille d'élections, pourquoi s'inquiète-t-on de ces promesses?

• (1755)

On s'en inquiète parce que lors de la dernière campagne électorale, entre autres, deux comparses s'engageaient formellement auprès des travailleurs à réformer en profondeur la Loi sur l'assurance-emploi. Je ne nommerai que deux députés, l'ex-ministre Alfonso Gagliano, qui était plus préoccupé par les commandites et tout cela, mais qui pouvait quand même s'exprimer à l'occasion sur d'autres sujets, ainsi que notre collègue de Bourassa. Encore là, si mon collègue de Bourassa dit qu'il n'avait pas dit cela, qu'il le signale à la Chambre.

Cet engagement avait été pris notamment sur la Côte-Nord et en Gaspésie dans les semaines précédant les élections. Maintenant, comme on pense que les élections seront déclenchées demain, on ne parle pas des promesses qui ont été faites cette semaine. On parle de celles qui ont été faites avant les dernières élections, en 2000, et qui n'ont pas encore été respectées.

Or, le gouvernement fédéral n'a jamais donné suite à cette promesse se limitant à adopter un projet de loi déjà déposé avant la dissolution de la Chambre. C'est d'ailleurs ce projet de loi qui avait soulevé la colère des travailleurs de la construction, dans la mesure où il ne s'attaquait pas aux principales lacunes du régime.

Par conséquent, c'est sur cet aspect que le Bloc québécois, bien humblement, propose aux libéraux de respecter la signature qu'ils ont posée en bas d'un rapport dans lequel il y avait 17 recommandations visant à corriger une situation pénible pour les travailleurs et les travailleuses, pour les jeunes et les femmes, pour les personnes âgées qui perdaient leur emploi.

On demande donc aux libéraux, qui se sont engagés quant au programme nommé PATA, qui se sont engagés quant aux travailleurs autonomes, qui ont signé, qui ont promis et qui ont dit qu'ils allaient réformer l'assurance-emploi, de respecter tout simplement leur parole. On leur offre tout simplement de respecter leur signature, et on leur dit qu'on acceptera seulement les recommandations qu'ils avaient faites.

En conclusion, je rappellerai une petite anecdote concernant ces gens qui, à ce moment-là, s'appelaient les alliancistes ou les réformistes—je n'en sais trop rien. Néanmoins, les ex-alliancistes ou les nouveaux conservateurs avaient utilisé dans une formulation du livre rouge des libéraux de 1993 sur le conseiller en éthique. Ils avaient copié, entre guillemets, dans le livre rouge du Parti libéral de 1993, un texte qui disait à peu près ceci: «Nous nous engageons à nommer un conseiller en éthique indépendant de la Chambre des communes», ou quelque chose comme cela. Je ne me rappelle pas in extenso du texte du livre rouge de 1993—ce n'était pas mon livre de chevet—, mais je me rappelle que cette promesse était dans le livre rouge. Par conséquent, les conservateurs actuels ont pris textuellement ce qu'il y avait dans le livre rouge et l'ont soumis à cette Chambre.

Les crédits

Pour le bénéfice du député de Portneuf, le livre rouge avait été écrit par des libéraux, rien que par des libéraux. Ce n'était même pas un comité unanime; c'étaient seulement des libéraux qui l'avaient écrit. À votre grande surprise, monsieur le Président, les libéraux ont voté contre.

Quand on parle de déficit démocratique et du manque de respect de la population à l'égard de la classe politique, on ne peut pas avoir un exemple plus patent que de prendre une promesse du livre rouge, de la proposer à des députés libéraux et de voir ces mêmes députés voter contre ce à quoi ils s'étaient engagés.

Toutefois, aujourd'hui, après avoir entendu les collègues du Bloc québécois, je peux dire qu'on arrive devant la même situation. On dit aux libéraux: «Vous aviez pris des engagements. Vous avez posé des gestes concrets. Ce qu'on vous demande maintenant, c'est de passer de la parole aux actes. Votez sur cette motion. Faisons-en l'objet d'un vote.»

Cela dit, je demande le consentement unanime de cette Chambre pour que cette motion proposée par le Bloc aujourd'hui fasse l'objet d'un vote.

• (1800)

Le vice-président: Le député de Repentigny a-t-il le consentement de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, vous ne pouvez pas vous imaginer à quel point je suis surpris d'entendre ce non. J'étais tellement convaincu qu'à la fin de cette journée de débats, ils auraient voulu nous dire: «On vous a entendus, et vous avez raison: on devrait respecter notre promesse et nos engagements.»

À ma grande surprise, je vois qu'ils nous ont écoutés, mais qu'ils ne nous ont pas entendus. Ou s'ils nous ont écoutés et qu'ils nous ont entendus, ils ne nous ont pas compris. Je suis excessivement surpris de voir que les libéraux ne veulent pas officialiser les recommandations qu'ils ont signées et les engagements qu'ils ont pris.

Pour cette raison, la population le saura, autant dans le comté de Portneuf que dans les comtés des régions un peu plus éloignées. Autant sur la Basse-Côte-Nord qu'en Gaspésie, les gens ne seront pas dupes et ne croiront plus les promesses qu'on leur fera, comme on l'a fait lors de la semaine précédant les élections de 2000, en disant: «Votez pour nous et ne vous inquiétez pas, on va la modifier la Loi sur l'assurance-emploi.»

Pourquoi ne les croiront-ils pas? Parce que les libéraux votent contre leurs propres engagements du livre rouge et ils votent maintenant contre les propres engagements qu'ils ont pris dans un rapport unanime.

C'est pour cette raison que je suis convaincu, comme le disait mon collègue et député de Portneuf, que plusieurs prendront prendre des vacances après les prochaines élections.

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, je vais prendre la parole, mais pas pour répondre au député de Repentigny. Cela ne vaut même pas la peine. Tantôt, quand j'ai pris la parole, j'ai bien dit que je le faisais pour expliquer ce que nous avons fait exactement, et non pour défendre la situation présente et dire que tout est parfait dans le meilleur des mondes. Je vais plutôt prendre la parole pour répondre à une question qu'il a posée tout à l'heure et je le laisserai aller par la suite.

Vous avez vu qu'il suffit de faire une affirmation, et quand je vous dis qu'on peut être mal interprété...

Le vice-président: Le député de Repentigny a la parole sur un rappel au règlement.

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, tantôt le député de Portneuf ne savait pas qu'il n'avait pas le droit de souligner les absences ou les présences. Je lui soulignerais cependant qu'après les discours, quand il s'agit des questions et commentaires, il n'a pas à répondre aux questions, il doit poser les questions.

Il vient de nous dire qu'il voulait répondre aux questions. Je lui demanderais de m'adresser...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois qu'il ne serait pas anormal du tout qu'un député commence son intervention en voulant répondre à une question qui a été posée précédemment et, en bout de ligne, en ajouter une autre. Attendons. Soyons un peu patients. Nous avons encore environ 25 minutes pour nous défouler et débattre de la question.

L'honorable député de Portneuf a la parole.

• (1805)

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): En fait, monsieur le Président, je ne me débattrai pas ni ne me défoulerai. J'ai autre chose à faire que de l'accuser ou de le prendre pour cible, comme le député vient de le faire avec moi.

Pendant son discours, il a dû mentionner à 10 ou 15 reprises «pour informer le député de Portneuf», comme si nous étions des imbéciles, que nous ne savions rien et qu'eux savaient tout. C'est leur force. C'est ce qu'il vient de faire tout au long de son discours. Je le laisserai aller. S'il veut en remettre par la suite et s'il veut continuer, moi, j'ai autre chose à faire. En effet, nous sommes en train de travailler sur des choses concrètes et non seulement essayer de chialer.

Je vais poser ma question parce qu'il m'a posé une question tantôt par rapport aux 88 p. 100. J'avais les informations qu'il m'a données tout à l'heure. Toutefois, est-ce qu'il savait que le chiffre de 88 p. 100 se trouve dans un rapport qui a été déposé à la Chambre en 1997 et qui porte sur le contrôle et l'évaluation de l'assurance-emploi? Le chiffre de 88 p. 100 vient de là. Est-ce qu'il savait que cela existait?

C'est la seule question que je veux poser. Je le laisse aller s'il veut continuer à déblatérer.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Oui, monsieur le Président.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons certainement une façon différente de celle de nos amis du Bloc québécois de regarder le dossier de l'assurance-emploi.

C'est certain qu'il y a eu une baisse des prestations d'assurance-emploi. Cela est directement attribuable à la vigueur du marché du travail au Québec. On le sait. Plus les gens travaillent, moins ils besoin de recourir à l'assurance-emploi.

On sait aussi que le taux de chômage à l'échelle nationale a diminué de 4,1 à 3,5 p. 100. Au Québec, il est passé de 11,3 p. 100 en 1996 à 8,5 p. 100 en 2002-2003. Au niveau national, il se situe maintenant à 7,6 p. 100.

Les crédits

Lorsque le taux de chômage baisse, nous savons que le nombre d'heures d'emploi assurable requis diminue en même temps, puisque plus de gens travaillent. De ce côté-ci de la Chambre, nous voulons encourager la création d'emplois. Nous ne voulons pas que les travailleurs et les travailleuses aient besoin de recourir à l'assurance-emploi. Nous voulons qu'ils travaillent. La crédibilité de ce gouvernement à ce sujet est assez évidente, à mon avis. C'est là que nous essayons vraiment d'aider les travailleurs et les travailleuses.

Je veux quand même retourner aux chiffres. On a entendu 40 p. 100 de la part de la députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis, et 39 p. 100 de la part d'un autre député. On a entendu les chiffres du Congrès du travail du Canada et d'autres syndicats qui ont comparu devant le Comité permanent des ressources humaines, qui étaient de l'ordre de 38 p. 100.

Comme on l'a dit, je répète que ce chiffre inclut tous les travailleurs. Cela inclut les personnes qui n'ont jamais travaillé, ceux qui n'ont jamais payé de cotisations, les anciens travailleurs autonomes qui n'y ont pas contribué ainsi que les étudiants. Quand on regarde cela dans un ensemble, évidemment, on peut jouer avec les chiffres, qui peuvent être de l'ordre de 38, 39 ou 40 p. 100.

On a entendu beaucoup de choses en ce qui concerne les jeunes et les travailleurs âgés. À ma connaissance, les jeunes travaillent pendant l'été ou quelques heures pendant l'année. Évidemment, ils paient des cotisations. Cela fait partie de la loi. Par contre, ils ne retirent pas de prestations, parce qu'ils sont étudiants pendant le reste de l'année.

C'est la même statistique. C'est 30 p. 100 des jeunes qui travaillent qui sont admissibles. Ils sont admissibles, mais ils ne reçoivent pas de prestations, parce qu'ils n'ont pas toutes les heures requises.

En ce qui concerne les travailleurs âgés, puisqu'il s'agira pour moi de la dernière occasion de m'exprimer à ce sujet, on a eu des projets pilotes qui ont démontré que davantage de personnes âgées retournent sur le marché du travail. Nous sommes en train d'analyser ces projets pilotes et nous y réagissons.

Mon collègue a mentionné que le premier ministre et le ministre ont dit qu'ils étaient prêts à réagir, à la suite des recommandations du groupe de travail libéral ayant effectué une étude très rapidement qui tenait quand même compte des recommandations du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées. Ce n'est pas parce qu'il y a une campagne électorale. De toute façon, on ne sait pas quand la campagne électorale sera déclenchée. Ils ont dit qu'ils allaient réagir.

Chaque fois qu'il y a eu un problème, nous avons quand même essayé d'apporter des changements à la Loi sur l'assurance-emploi, et nous continuerons de le faire.

Je veux qu'on discute des chiffres avancés par le député du Bloc. Est-il d'accord pour dire que tout dépend de la façon dont on regarde les chiffres?

•(1810)

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire a partiellement raison. Effectivement, lorsqu'il s'agit d'un débat sur des chiffres, on peut leur faire dire plusieurs choses. Le Congrès du travail du Canada a certains chiffres. Les libéraux ont certains chiffres. Les chiffres que nous aimons citer sont ceux qui sont les plus indépendants possibles. Il est sûr et certain que si nous faisons un rapport du Bloc québécois et que nous arrivions avec des données à 3 p. 100 contre 48 p. 100, à ce moment-là, pour arriver à un certain consensus, je proposerais de prendre leur étude et la nôtre,

de les mettre à la poubelle et de prendre une étude indépendante. Cette étude aurait probablement plus de chances de refléter la réalité.

C'est pour cette raison que les études que le Bloc a citées aujourd'hui ne sont pas des études internes de notre parti, comme lorsqu'eux nous parlent du taux de 88 p. 100 qui vient du ministère des Ressources humaines. Je me dis qu'il y a une marge entre les deux sur laquelle on doit s'exprimer et s'expliquer.

Cependant, nous n'avons pas besoin de beaucoup de chiffres lorsqu'on va sur la Basse-Côte-Nord ou en Gaspésie. C'est vrai aussi pour d'autres provinces. La réalité du chômage n'existe pas qu'au Québec, comme s'il y avait un mur et que cela n'existait pas à l'extérieur. Lorsqu'on va dans les provinces Maritimes, dans les Prairies et un peu partout, il existe une situation qui n'a pas besoin de chiffres. On va visiter ces gens, on leur parle et on peut constater leur détresse. On peut le constater de façon très évidente.

Je vais faire encore de la partisanerie. C'est tellement évident que le député de Bourassa, l'ex-ministre Gagliano, le premier ministre, député de LaSalle—Émard, et l'ex-premier ministre Jean Chrétien ont pris des engagements solennels. Ils n'ont pas fait cela avec des chiffres, en disant que c'était 38, 39, 52 ou 56 p. 100. Ils ont dit qu'il y avait une situation qui devait être réglée.

Tout de suite après l'élection, pour arriver à respecter leur engagement et leur promesse, ils ont dit qu'ils allaient créer un comité de tous les partis, comme on le fait dans cette Chambre. Ce comité a proposé 17 recommandations unanimes. On dit que trois ans après, il est temps de sonner l'alarme et nous leur demandons de respecter leurs engagements et leurs promesses. Il faut que le libéraux respectent leur signature dans le rapport unanime. Acceptez-le donc et appliquons donc ces 17 recommandations. C'est tout.

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole sur cette motion concernant la réforme de l'assurance-emploi. Cette motion demande au gouvernement de mettre en vigueur toutes les recommandations du rapport qui va au delà du projet de loi C-2, y compris celles qui vont permettre l'accessibilité et des bénéfices accrus.

[Traduction]

Comme bon nombre de ces recommandations auraient des répercussions directes sur les travailleurs saisonniers, sur les entreprises qui en emploient et sur les localités où ils vivent, je voudrais parler un peu des industries saisonnières et du défi qu'elles doivent relever, afin que nous puissions mieux comprendre les répercussions que la motion pourrait avoir sur elles.

Disons, d'entrée de jeu, que c'est un débat particulièrement important puisqu'il concerne un secteur clé de l'économie qui n'obtient pas toujours l'attention qu'il devrait recevoir, c'est-à-dire le secteur des emplois saisonniers. On peut voir les caractéristiques du travail saisonnier dans la plupart des régions de notre pays, dans la plupart des industries et dans la plupart des emplois.

Les répercussions économiques du travail saisonnier sont encore plus marquées dans certaines régions rurales où les industries saisonnières constituent la principale source d'emploi. En fait, j'ai constaté, en écoutant les intervenants de diverses régions, que chacun d'eux a insisté sur l'importance du travail saisonnier et ses répercussions sur leurs collectivités.

Les crédits

Certaines industries sont davantage tributaires du travail saisonnier que d'autres, par exemple, l'exploitation minière, la foresterie, l'agriculture, la chasse et le piégeage, la pêche, la prospection pétrolière et gazière et, bien entendu, le tourisme. Tous ces secteurs de l'économie sont d'une importance vitale et ils fournissent de l'emploi à de nombreux Canadiens. En fait, certains diraient que ces industries procurent du travail à une majorité de Canadiens.

Les industries saisonnières ont une incidence économique qui va bien au-delà de leur secteur particulier étant donné l'activité économique d'une foule d'entreprises qui gravitent autour d'elles. D'une façon ou d'une autre, toutes ces entreprises contribuent à notre produit intérieur brut.

Prenons le secteur forestier, par exemple. La coupe des arbres, qui est une activité hautement saisonnière, fournit de la matière brute aux scieries, aux usines de pâtes et papiers, de contreplaqué ou de panneaux, autant d'entreprises dont les activités ne sont pas aussi saisonnières. En fait, l'industrie est beaucoup plus permanente que certains des emplois qui la soutiennent. Par exemple, les travailleurs forestiers sont dans la forêt par intermittence étant donné que la coupe du bois est saisonnière, mais l'industrie n'en est pas moins permanente pour autant et elle mène ses activités sans interruption durant toute l'année. Il n'en demeure pas moins que les travailleurs de certains secteurs de cette industrie sont de toute évidence très touchés étant donné qu'ils travaillent exclusivement pendant certaines périodes de l'année.

À leur tour, les travailleurs de cette industrie sont desservis par des entreprises de la collectivité qui sont beaucoup plus permanentes que ne l'est leur travail saisonnier, mais ils n'en contribuent pas moins à l'économie en général, plus constante et permanente. Par exemple, les épiceries, les nettoyeurs à sec, les stations-services et les restaurants dépendent tous d'une collectivité donnée, d'une industrie centrale qui emploie bon nombre de travailleurs saisonniers.

Ces entreprises font partie de ce que les économistes appellent l'économie de services, mais elles ne sont pas nécessairement à la fine pointe de la technologie ou de l'innovation comme le sont les entreprises qui utilisent la technologie pour transformer leurs propres opérations de façon continue. On peut prendre l'exemple de n'importe quelle grande industrie, qui évolue à un rythme fulgurant dans certains cas.

• (1815)

En outre, les industries saisonnières, de par leur nature, sont souvent vulnérables à des facteurs hors de leur contrôle: le temps, les conditions de culture, les maladies et le marché mondial. Nous avons vu ce qui s'est passé, par exemple, dans l'industrie agricole, qui fait appel à un grand nombre d'employés saisonniers. Certains facteurs externes échappent complètement au contrôle de l'industrie, du gouvernement ou de quiconque d'autre.

Il y a eu la maladie de la vache folle, des périodes de sécheresse dans les Prairies, des changements climatiques et des incendies de forêts. Soudain, toutes sortes de facteurs externes peuvent avoir des répercussions sur l'industrie, et plus particulièrement sur les travailleurs saisonniers, qui peuvent se retrouver sans emploi, du jour au lendemain, d'un mois ou d'une saison à l'autre, parce que le type de travail qu'ils font dépend de conditions entièrement hors de leur contrôle.

Tous ces facteurs externes, comme le temps, les maladies attaquant les récoltes et le marché mondial peuvent entraîner d'importantes fluctuations de l'offre et de la demande de produits et des coûts. Pour contrer ces difficultés, de nombreuses entreprises ont modernisé leurs opérations et diversifié leurs produits. Bien que

ces mesures créent de nouvelles possibilités pour ces diverses industries, la modernisation a également un impact sur les travailleurs, puisqu'elle réduit le nombre d'emplois saisonniers. C'est pourquoi je tiens à mettre l'accent sur les emplois saisonniers qui, selon moi, ont le plus grand impact sur l'emploi en général.

Ce revirement dans l'activité commerciale a également occasionné des problèmes pour les employeurs, pour qui la nouvelle technologie, les capacités de gestion améliorées et le développement de nouveaux produits sont indispensables à leur réussite. Ces employeurs se trouvent très souvent dans une situation paradoxale, à savoir qu'ils ne peuvent trouver les travailleurs dont ils ont besoin, et ce, même dans les régions qui affichent un haut taux de chômage, parce que ces travailleurs ne sont pas aptes à utiliser les nouvelles technologies qui sont aujourd'hui nécessaires à l'industrie moderne. Cela nous amène au coeur du débat d'aujourd'hui.

Nous convenons tous, je crois, que cette motion est remplie de bonnes intentions. Je ne crois pas que personne mette en doute le bien-fondé de l'objectif de la motion. Le problème, c'est que le débat se concentre surtout sur l'idée de faciliter l'accès aux prestations d'assurance-emploi et de bonifier les prestations.

Nous devrions nous concentrer premièrement sur une approche à plusieurs facettes qui vise à aider les travailleurs saisonniers à faire face à cette nouvelle réalité économique, dont je viens de présenter quelques facettes. Il est vrai que le nouveau monde technologique révolutionne le marché du travail. Deuxièmement nous devons faire en sorte que les travailleurs saisonniers acquièrent la formation et les compétences nécessaires pour tirer profit des possibilités d'emploi de substitution que pourrait offrir une économie industrielle complètement différente. Troisièmement, nous devons veiller à ce que les collectivités diversifient au maximum leur base économique.

Je constate que cela n'est pas toujours facile, particulièrement dans les régions rurales. Ces régions seraient peut-être moins vulnérables aux changements qui peuvent survenir au sein de n'importe quelle industrie ou entreprise.

Ainsi, l'année dernière, je me suis trouvé—avec l'un de mes collègues, le ministre de l'économie régionale de l'époque—dans une situation, en réalité, passablement pénible et triste en rapport avec l'industrie de la pêche sur la côte nord. J'y ai été mêlé parce que la plupart des employés parlaient anglais et qu'ils souhaitaient communiquer avec quelqu'un dans leur langue. Certains d'entre eux ne parlaient que l'anglais. Ils étaient touchés par le fait que la pêche avait été interdite dans leur secteur.

Les crédits

• (1820)

Soudainement, un bon matin, ils se sont retrouvés sans moyen de subsistance. Certains d'entre eux ne pouvaient même plus remplir la boîte à lunch de leurs enfants. Cette situation tragique a amené le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral à collaborer immédiatement pour trouver des programmes capables de répondre sur-le-champ à cette situation d'urgence afin d'apporter un soutien à ces travailleurs, tout en leur offrant pour solution de rechange à long terme de parfaire leurs compétences de manière qu'ils puissent passer du seul travail qu'ils connaissaient, celui de la pêche, à divers autres domaines comme l'écotourisme, l'artisanat, le travail du bois, ainsi de suite.

C'est uniquement par ce genre de processus visant à accroître les compétences et à créer d'autres emplois que nous parviendrons à aider les régions vivant principalement d'une seule industrie, particulièrement les régions éloignées. Lorsque cette industrie est en péril ou éprouve des difficultés, la région en est profondément touchée aux plans économique et social tout autant qu'au plan du mode de subsistance de sa population.

Pour instaurer un tel processus, il est essentiel de se mettre à l'écoute de tous les partenaires concernés—notamment les travailleurs saisonniers et leur famille qui sont les premiers touchés, le secteur privé, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les syndicats et les associations communautaires—de manière à trouver les meilleurs moyens de répondre aux besoins des travailleurs dans les industries saisonnières de ces collectivités.

Voilà ce que nous avons fait sur la côte nord. Nous avons oeuvré de concert avec la collectivité, les groupes de bénévoles, les municipalités ainsi que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral afin de trouver ensemble des façons de leur procurer une forme de soutien d'urgence, puis une formation additionnelle comme solution à plus long terme.

Nous devrions favoriser le développement communautaire et économique, afin que les régions dépendant du travail saisonnier puissent diversifier leur économie. C'est plus facile à dire qu'à faire, je le sais. Cependant, si nous ne faisons pas un effort dans ce sens, je pense que nous nous heurterons toujours à des programmes d'urgence, à l'assurance-emploi, à des mesures transitoires à court terme, mais le problème perdurera. Il faut donc s'appuyer sur les initiatives existantes, soutenues par divers organismes. Nous pourrions nommer beaucoup de ces organismes disséminés partout au pays, dont le but principal est d'aider nos collectivités et nos travailleurs saisonniers.

Beaucoup de mes collègues ont indiqué que cela se fait de différentes façons, parfois localité par localité et parfois à l'échelle régionale. Cependant, il faut vouloir s'assurer que les employés et les citoyens ne dépendent pas d'un travail saisonnier au sein d'une seule grande industrie pouvant être touchée par des changements ou des situations hors de sa volonté. Il faut des solutions de rechange et une diversification.

Comme l'a souligné le discours du Trône, nous appuyons la croissance de l'économie sociale, le pouvoir social des entrepreneurs

qui ont beaucoup fait pour aider les localités à créer des emplois, à améliorer les compétences et à rendre les localités plus sûres et prospères. Nous devons travailler avec tous nos partenaires pour trouver le moyen d'aider les travailleurs saisonniers et les industries à profiter des nouvelles occasions offertes par les changements dans l'économie.

• (1825)

[Français]

J'ai cité un certain nombre d'éléments du régime d'assurance-emploi qui revêtent une importance pour les travailleurs des industries saisonnières. Il y a l'adoption du régime fondé sur les heures. Cela signifie maintenant que toutes les heures de travail sont prises en compte pour déterminer l'admissibilité. Ce changement tient compte des différents régimes de travail et contribue en général à augmenter le nombre de semaines de prestations auxquelles les travailleurs avaient droit.

Plusieurs travailleurs dans des industries saisonnières, qui effectuent souvent de nombreuses heures pendant un nombre réduit de semaines, en ont bénéficié. C'est une mesure qui a été profitable aux travailleurs à temps partiel, aux femmes, aux travailleurs saisonniers. Plus de 400 000 personnes, qui travaillaient à temps partiel ou qui occupaient des emplois de courte durée, ont pu toucher des prestations pour la première fois à la suite de ce changement.

Pour ce qui est des travailleurs saisonniers, la durée de leur période de prestations a été prolongée, et leurs prestations sont plus élevées que celles des autres prestataires de l'ordre d'environ 10 p. 100.

[Traduction]

Voilà qui met fin à mon allocution. Merci.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu de l'importance du sujet, je suis persuadé que tous mes collègues en cette Chambre seront d'accord à l'effet que cette motion puisse faire l'objet d'un vote, de manière à ce que la Chambre puisse se pencher sur ce sujet de toute première importance.

Le vice-président: La Chambre donne-t-elle son consentement à l'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Comme il est 18 h 30, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 6 mai 2004

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Gallaway.....	2829
La Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs	
M. Anderson (Victoria).....	2829
Projet de loi C-34. Présentation et première lecture.....	2829
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2829
Les délégations interparlementaires	
M. Price.....	2829
Les comités de la Chambre	
Agriculture et agroalimentaire	
M. Steckle.....	2829
La Loi sur la taxe d'accise	
Mme Wasylcyia-Leis.....	2829
Projet de loi C-525. Présentation et première lecture.....	2829
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2829
La Loi sur la radiodiffusion	
M. Pacetti.....	2829
Projet de loi C-526. Présentation et première lecture.....	2829
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2830
Les comités de la Chambre	
Agriculture et agroalimentaire	
Motion d'adoption.....	2830
M. Steckle.....	2830
Adoption de la motion.....	2830
Pétitions	
La Birmanie	
Mme Wasylcyia-Leis.....	2830
Questions au Feuilleton	
M. Gallaway.....	2830
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	2830
M. Gallaway.....	2831
M. Bagnell.....	2831

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits	
Jour désigné—l'assurance-emploi	
M. Crête.....	2831
Motion.....	2831
M. Paquette.....	2834
M. St. Denis.....	2835

SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Bélaïr).....	2836
---	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LES CRÉDITS	
Jour désigné—L'assurance-emploi	
Motion.....	2836

M. St. Denis.....	2836
M. Gagnon (Champlain).....	2839
M. Paquette.....	2839
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	2840
M. Crête.....	2842
M. Gagnon (Champlain).....	2842
M. Anders.....	2843
Mme Bakopanos.....	2843
M. Crête.....	2845
M. Harvey.....	2846
Mme Tremblay.....	2846
M. Harvey.....	2849
M. Crête.....	2849
Mme Thibeault.....	2850
M. Laframboise.....	2851
M. Penson.....	2852
M. Crête.....	2852
Mme Lalonde.....	2852
M. Harvey.....	2854
M. Crête.....	2854
M. Godin.....	2855
M. Boudria.....	2858
M. Crête.....	2859

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Société Makivik	
M. St-Julien.....	2859
La circonscription d'Edmonton-Sherwood Park	
M. Epp.....	2860
La Semaine Elizabeth Fry	
Mme Jennings.....	2860
Le lupus	
M. Macklin.....	2860
La sécurité routière	
M. Malhi.....	2860
Crowfoot	
M. Sorenson.....	2861
La communauté sikhe	
M. Patry.....	2861
La Semaine nationale de la santé mentale	
M. Ménard.....	2861
La députée de Vancouver Kingsway	
Mme Bakopanos.....	2861
Le Olds College	
M. Thompson (Wild Rose).....	2861
La santé mentale	
M. Proulx.....	2862
La Semaine de la santé mentale	
Mme Lill.....	2862
Le mois de l'ouïe	
Mme St-Hilaire.....	2862

RAI International	
M. Lincoln	2862
Le Nigeria	
M. Kenney	2862
Le Citoyen de l'année de Burlington	
Mme Torsney	2863
La Semaine des soins palliatifs	
Mme Thibeault	2863

QUESTIONS ORALES

Les affaires des anciens combattants	
M. Harper	2863
M. Martin (LaSalle—Émard)	2863
M. Harper	2863
M. Martin (LaSalle—Émard)	2863
M. Harper	2863
M. McCallum (Markham)	2864
Le Comité permanent des comptes publics	
M. MacKay	2864
M. Martin (LaSalle—Émard)	2864
M. MacKay	2864
M. Lastewka	2864
La fiscalité	
M. Duceppe	2864
M. Martin (LaSalle—Émard)	2864
M. Duceppe	2864
M. Martin (LaSalle—Émard)	2864
M. Paquette	2864
M. Paradis (Brome—Missisquoi)	2865
M. Paquette	2865
M. Paradis (Brome—Missisquoi)	2865
Le Comité permanent des comptes publics	
M. Blaikie	2865
M. Martin (LaSalle—Émard)	2865
Le prix de l'essence	
M. Blaikie	2865
M. Martin (LaSalle—Émard)	2865
Le Comité permanent des comptes publics	
Mme Ablonczy	2865
M. Lastewka	2866
Mme Ablonczy	2866
M. Lastewka	2866
M. Kenney	2866
M. Lastewka	2866
M. Kenney	2866
M. Lastewka	2866
M. Gauthier	2866
Mr. Lastewka	2866
M. Gauthier	2867
M. Lastewka	2867
Le prix de l'essence	
M. Crête	2867
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	2867
M. Crête	2867
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	2867
L'agriculture	
M. Casson	2867

M. Eyking	2867
M. Casson	2867
M. Eyking	2868
Mme Gallant	2868
M. Eyking	2868
Mme Gallant	2868
M. Eyking	2868
La santé	
M. Boudria	2868
M. Pettigrew	2868
Le prix de l'essence	
M. Godin	2868
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	2868
L'emploi	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2868
M. Volpe	2868
La Cour suprême du Canada	
M. Toews	2869
M. Saada	2869
M. Toews	2869
M. Martin (LaSalle—Émard)	2869
La justice	
M. Epp	2869
M. Bélanger	2869
Haïti	
Mme Lalonde	2869
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	2869
Mme Lalonde	2870
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	2870
L'île Campobello	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	2870
Mme McLellan	2870
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	2870
Mme McLellan	2870
Le prix de l'essence	
M. Adams	2870
Mme Robillard	2870
Les anciens combattants	
Mme Wayne	2870
M. McCallum (Markham)	2871
Mme Wayne	2871
M. McCallum (Markham)	2871
Les infrastructures routières	
M. Laframboise	2871
M. Scott	2871
La sécurité publique	
Mme Torsney	2871
Mme McLellan	2871
Les organismes génétiquement modifiés	
M. Bigras	2871
M. Eyking	2871
Les travaux de la Chambre	
M. Reynolds	2872
M. Saada	2872

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné—l'assurance-emploi

M. Gagnon (Champlain)	2872
M. Harvey	2874
M. Crête	2875
M. Harvey	2875
M. Bonwick	2875
M. Perron	2878

Privilège

Le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile

M. Nystrom	2880
------------------	------

Les crédits

Jour désigné—l'assurance-emploi

Motion	2880
M. Laframboise	2880
M. Keyes	2883
M. Crête	2884

M. Keyes	2885
M. Laframboise	2886
Mme Guay	2887
M. Perron	2890
Mme Bakopanos	2890

Message du Sénat

Le vice-président	2891
-------------------------	------

Les crédits

Jour désigné—l'assurance-emploi

Motion	2891
M. Duplain	2891
M. Crête	2892
M. Sauvageau	2894
M. Penson	2894
M. Sauvageau	2894
M. Duplain	2897
M. Sauvageau	2897
Mme Bakopanos	2897
M. Lincoln	2898

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**